

Les
Voies
du français

Sous la direction de
Sandrine Hallion
Nicole Rosen

LES FRANÇAIS D'ICI

DES DISCOURS ET DES USAGES



« Les Voies du français »

Titres parus sous la direction de France Martineau

Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin, sous la direction de Luc Baronian et France Martineau, 2009.

Vues sur les français d'ici, sous la direction de Carmen Leblanc, France Martineau et Yves Frenette, 2010.

Incursion dans le Détroit. Journalle Commansé le 29 octobre 1765 pour le Voiage que je fais au Mis a Mis, par France Martineau et Marcel Bénéteau, 2010.

Une histoire épistolaire de la Louisiane, sous la direction de Sylvie Dubois, avec la collaboration d'Albert Camp, Aaron Emmitte, Jane Richardson et Kathryn Watson, 2011.

Cet « autres » qui nous distingue. Tendances communautaires et parcours individuels dans le système des pronoms en français québécois, par Hélène Blondeau, 2011.

Le français en contact. Hommages à Raymond Mugeon, sous la direction de France Martineau et Terry Nadasdi, 2011.

L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècles), par Serge Lusignan, France Martineau, Yves Charles Morin et Paul Cohen, 2012.

Constructions en changement. Hommage à Paul Hirschbühler, sous la direction de Monique Dufresne, 2012.

Les français d'ici et d'aujourd'hui. Description, représentation et théorisation, sous la direction de Davy Bigot, Michael Friesner et Mireille Tremblay, 2013.

Relire le patrimoine lettré de l'Amérique française, sous la direction de Sébastien Côté et Charles Doutrelepon, 2013.

À l'ouest des Grands Lacs : communautés francophones et variétés de français dans les Prairies et en Colombie-Britannique, sous la direction de Robert A. Papen et Sandrine Hallion, 2014.

Les français d'ici : du discours d'autorité à la description des normes et des usages, sous la direction de Wim Remysen, 2014.

« Les Voies du français »

**Titres parus sous la direction de
France Martineau et Wim Remysen**

Interculturalité : la Louisiane au carrefour des cultures, sous la direction de Nathalie Dessens et Jean-Pierre Le Glaunec, 2016.

Langue et légitimation : la construction discursive du locuteur francophone, sous la direction de Laurence Arrighi et Annette Boudreau, 2016.

Regards croisés sur les français d'ici, sous la direction de Laurence Arrighi et Karine Gauvin, 2018.

Incursion dans le Détroit. Journalle Commansé le 29 octobre 1765 pour le Voyage que je fais au Mis a Mis, 2^e édition, par France Martineau et Marcel Bénéteau, 2018.

Les voyages de Charles Morin, charpentier canadien-français, par Yves Frenette et France Martineau, en collaboration avec Virgil Benoit, 2018.

Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies, sous la direction de France Martineau, Annette Boudreau, Yves Frenette et Françoise Gadet, 2018.

LES FRANÇAIS D'ICI:
DES DISCOURS ET DES USAGES

LES FRANÇAIS D'ICI: DES DISCOURS ET DES USAGES

**Sandrine Hallion
Nicole Rosen**



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| **Canada**

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.



Maquette de couverture : Laurie Patry

Mise en pages : In Situ

ISBN 978-2-7637-4032-4

PDF 9782763740331

© Les Presses de l'Université Laval 2018

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
SANDRINE HALLION ET NICOLE ROSEN	
Les « mauvais exemples » de la francophonie nord-américaine : intérêt des acteurs, construction des images, instrumentalisation des groupes	11
LAURENCE ARRIGHI ET ÉMILIE URBAIN	
Communautés francophones, revendications et médias sociaux : l'exemple du mouvement #nouscomptons dans la campagne électorale canadienne de 2015.	33
GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU	
La conception de la langue chez les réviseurs dans les médias écrits au Québec.	51
FRANZ MEIER	
Diversité des formes pronominales du verbe dans deux variétés de français canadiens : acadien vs laurentien (Est et Ouest), comparé au français de France.	71
PIERRE-DON GIANCARLI	
L'aspect habituel dans les français d'Acadie, de Terre-Neuve et de Louisiane	101
INGRID NEUMANN-HOLZSCHUH ET JULIA MITKO	
Les emprunts lexicaux comme témoins du passé des Madelinots*	127
CARMEN LEBLANC	
Foulard, écharpe, cache-nez, crémone ou <i>scarf</i> : synonymes et variation topolectale dans le « vocabulaire disponible » des jeunes Manitobains	155
LILIANE RODRIGUEZ	

Contribution à l'étude phonétique et géolinguistique du R en français parlé au Nouveau-Brunswick	177
WLADYSLAW CICHOCKI ET YVES PERREAULT	
L'espace linguistique et le vécu dans <i>l'ange</i> de Jean Chicoine . . .	207
SAMANTHA COOK	

PRÉSENTATION

SANDRINE HALLION ET NICOLE ROSEN

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE ET UNIVERSITÉ DU MANITOBA

En 2006, la première édition du colloque « Les français d'ici » était organisée à l'Université Queen's à Kingston. Depuis, les universités d'Ottawa (2008), de Montréal (2010), de Sherbrooke (2012) et, enfin, de Moncton (2014) ont successivement accueilli ce colloque. Au fil des années, cet évènement est devenu une occasion incontournable de rassembler les chercheurs travaillant sur la problématique de la diversité de la langue française en Amérique du Nord dans ses dimensions linguistiques, sociales et idéologiques. Du 7 au 9 juin 2016, c'est l'Université de Saint-Boniface à Winnipeg qui en a été l'établissement hôte, donnant ainsi l'occasion à bon nombre de chercheurs de venir pour la première fois dans l'Ouest canadien. Ils y ont partagé le fruit de leurs recherches lors de quatre conférences plénières et de trente-quatre communications organisées en deux sessions parallèles. Le jour précédant l'ouverture du colloque était consacré à la journée d'étude interdisciplinaire *Langue, culture et histoire d'une Amérique francophone plurielle : vers un corpus de ressemblances* co-organisées par deux doctorantes, Isabelle Monnin de l'Université Paris IV et Geneviève Piché de l'Université de Sherbrooke. Une table ronde de synthèse de cette journée inaugurerait le colloque le 7 juin au matin, tout en faisant le lien entre la journée d'étude et « Les français d'ici ». Le colloque intégrait également un atelier d'une matinée consacré à la présentation du logiciel de traitement de données Rbrul et animé par Naomi Nagy de l'Université de Toronto. Comme pour les éditions précédentes du colloque, notons que l'édition 2016 faisait partie de la programmation du laboratoire Polyphonies du français dirigé par France Martineau à l'Université d'Ottawa.

À l'issue du colloque, les participantes et les participants ont été invités à soumettre le texte augmenté de leur communication. Les textes du présent volume représentent une sélection de neuf textes parmi les quatorze articles qui nous ont été envoyés. Chacun a fait

l'objet d'une évaluation arbitrée par les pairs et par les responsables de la collection. Ce recueil offre un bon éventail des questions qui ont été abordées lors du colloque et le tiers des articles du volume reflète l'angle privilégié qui avait été suggéré aux contributeurs lors de l'appel à communication, celui d'un examen comparatif des variétés de français et des réalités que connaissent les espaces francophones d'Amérique du Nord. Les textes appartiennent aux domaines de l'analyse du discours, de la description morphosyntaxique, lexicale et phonétique et des études littéraires.

Dans le premier article de l'ouvrage, Laurence Arrighi et Émilie Urbain présentent une recherche qui s'inscrit dans la mouvance des études sur l'instrumentalisation des communautés francophones minoritaires d'Amérique du Nord. Retenant comme cadre théorique celui de la sociolinguistique critique, ce courant de recherche se concentre sur l'analyse des discours médiatiques portant sur la qualité de la langue et sur les pratiques linguistiques au sein de ces communautés. Ces recherches montrent comment ces prises de parole sont sous-tendues par le discours politique de certains Québécois d'obédience souverainiste : en pointant du doigt les « mauvais élèves » de la francophonie, dont la langue et les pratiques linguistiques sont marquées par la mixité, ils les utilisent comme repoussoir, comme contremodèles pour le Québec. La recherche présentée dans le volume prend appui sur des études similaires qui ont porté sur les communautés acadiennes et louisianaises et permet d'offrir une perspective comparative à la question traitée. Dans l'article, les auteures étendent leur réflexion vers l'Ouest canadien, essentiellement sur le Manitoba, et explorent leur corpus médiatique à la recherche du terme *manitobisation*, pendant des expressions, synonymes d'assimilation, *acadianisation* et *louisianisation*, en circulation dans les discours. Elles constatent que l'emploi de ce terme est largement moins répandu dans le corpus d'analyse initialement visé que les deux expressions faisant allusion aux situations acadienne et louisianaise. À la suite de l'examen d'un corpus étendu, réunissant notamment des blogues militants d'allégeance indépendantiste, elles observent que ce terme y fonctionne comme ses homologues et sert d'avertissement et d'appel au réveil des Québécois afin qu'ils adhèrent au projet souverainiste : il s'agit là d'un point de convergence avec les discours portant sur l'Acadie et la

Louisiane. Elles notent toutefois qu'à la différence de ces derniers discours, ceux qui font référence à la communauté franco-manitobaine comportent un élément original : ils appellent à la solidarité envers le peuple québécois et comportent une composante «recrutement» en préconisant un retour dans la Belle Province des Canadiens français de la diaspora.

L'objectif de l'étude de Geneviève Bernard Barbeau est de révéler les stratégies de mise en valeur des francophones hors Québec au Canada et leur perception dans l'espace public à partir de deux types de corpus de discours produits au cours de la campagne électorale fédérale canadienne de 2015. À la suite du débat des chefs du 24 septembre, retransmis par le télédiffuseur public Radio-Canada, un mouvement de protestation et d'affirmation accompagné de l'utilisation du mot-clic *#nouscomptons* se diffuse sur la plateforme Twitter. Il émerge en réaction à l'absence de prise en compte des préoccupations de la francophonie minoritaire canadienne lors du débat. Ce mouvement suscitera des commentaires dans la presse. Dans son étude, l'auteure s'intéresse, d'une part, à un corpus de 574 gazouillis comportant le mot-clic *#nouscomptons* afin d'y étudier la construction des discours de revendication et l'articulation de l'argumentaire de celles et ceux qui prennent la parole sur Twitter. D'autre part, elle analyse le traitement du mouvement dans 26 articles de la presse canadienne de langue française. L'auteure constate que le mouvement associé à l'utilisation du mot-clic *#nouscomptons* est, en général, jugé favorablement dans le discours de presse où il apparaît comme nécessaire. Elle note également qu'il vise davantage à mobiliser les francophones hors Québec en les invitant à prendre leur place et à manifester leur existence qu'à protester et à revendiquer. En ce sens, c'est un mouvement d'affirmation plus que de revendication, mouvement qui exploite l'espace accordé par les médias sociaux pour donner une voix aux francophones auprès d'un plus large public et qui comble ainsi leur manque de visibilité dans la couverture que leur accordent des médias traditionnels.

Franz Meier aborde la question de la conception de la langue chez les réviseurs de la presse écrite au Québec dans le troisième article du volume. Il analyse les discours de réviseurs sur leurs pratiques de correction en examinant un corpus d'entrevues semi-dirigées menées

auprès de huit réviseurs de la presse écrite québécoise. L'objectif de l'auteur est de dégager leur conception de la norme et de la langue véhiculée par les médias écrits. L'auteur propose en premier lieu une mise en contexte et souligne le rôle de modèle normatif que joue la langue de la presse écrite au Québec qui doit répondre aux attentes d'un lectorat vigilant, qui n'hésite pas à dénoncer les écarts lexicaux et stylistiques des journalistes. Dans le contexte sociolinguistique complexe du Québec en matière de norme linguistique, l'auteur note la pertinence d'étudier la conception et les pratiques des réviseurs. Il rappelle que ce contexte est marqué par un tiraillement entre la valorisation de certains traits spécifiques du français en usage au Québec et l'existence d'une norme exogène française dont on reconnaît souvent la supériorité mais qu'on n'adopte pas, représentation et comportement caractéristiques d'une situation d'insécurité linguistique. Le texte présente ensuite les services linguistiques, les outils et les pratiques de correction linguistique au sein des quotidiens québécois. Enfin, l'analyse du corpus s'articule autour de quatre thèmes de réflexion : la notion de *français correct*, le rôle du registre familier, la variation géolectale et les normes prescriptives. L'auteur constate que la conception de la langue chez les réviseurs du corpus étudié reste proche du modèle normatif adopté en France. Cela se reflète notamment dans le choix des dictionnaires, surtout français, qu'ils utilisent dans leur travail de correction. S'il est fait une place aux spécificités québécoises, c'est essentiellement aux québécismes «de bon aloi». Quant aux usages relevant du registre familier, ils ne sont conservés qu'afin de garantir l'authenticité ou l'expressivité des propos.

Le quatrième article, celui de Pierre-Don Giancarli, est le premier des deux articles traitant d'un point de morphosyntaxe : les formes pronominales du verbe. Cette étude se veut exploratoire et la perspective d'analyse est doublement comparative. D'une part, l'auteur a recours à des corpus de variétés de français acadien (Nouveau-Brunswick) et laurentien (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) en mettant ces variétés en contraste entre elles, mais également avec le français de France. D'autre part, les corpus exploités sont de deux natures : des corpus de français oral (entrevues semi-dirigées enregistrées) et des corpus de français écrit (pièces de théâtre) pour chacune des variétés considérées. L'auteur propose d'examiner quatre

aspects de la morphosyntaxe des verbes pronominaux : 1) le choix des auxiliaires, *être* ou *avoir*, 2) le réfléchi à possession inaliénable, 3) le placement du *en* pronominal et du *en* adverbial et 4) l'absence d'accord du clitique *se*. En conclusion de son étude, l'auteur rappelle en premier lieu qu'il faut faire preuve de prudence lorsqu'on exploite des corpus littéraires : le degré de représentativité des pratiques orales de ces corpus écrits est souvent faible, ce que confirment les comparaisons réalisées dans l'étude puisqu'elles mettent au jour des tendances opposées entre oral et écrit pour une même variété linguistique ou minimisent la variation attestée dans les corpus oraux, tendant parfois même à donner une version caricaturale de la variété. L'auteur constate ensuite que l'opposition entre acadien et laurentien reste bien marquée au moins sur trois points : le type de procès autorisé, le placement du *en* adverbial et le choix de l'auxiliaire. Pour ce qui est de ce dernier aspect, l'auteur note que la tendance à employer majoritairement *être* avec les verbes pronominaux s'affaiblit au fur et à mesure qu'on se déplace vers l'Ouest, où *avoir* peut concurrencer l'auxiliaire du français normé actuel. Par ailleurs, l'opposition, observable dans le corpus, entre l'accord (Est) et l'absence d'accord (Ouest) du clitique serait attribuable à un plus faible degré de pression normative pesant sur les variétés de français de l'Ouest. Enfin, alors que l'Ontario semble tenir une position intermédiaire entre l'Est et l'Ouest au sein de la famille des variétés de français laurentien, le corpus de français mitchif retenu pour illustrer la variété manitobaine semble se distinguer sur deux points à l'intérieur de cette famille : le réfléchi à possession inaliénable et le placement du *en* pronominal.

L'article d'Ingrid Neumann-Holzschuh et de Julia Mitko est la deuxième étude s'intéressant à un aspect morphosyntaxique. Les auteures y proposent une description de moyens grammaticaux d'expression de l'habituel, également dans une perspective comparative puisqu'elles considèrent les variétés de français parlées dans trois régions d'Amérique du Nord : l'Acadie, Terre-Neuve et la Louisiane. Cette étude met au jour les procédés partagés par les trois variétés pour exprimer l'habituel du fait, surtout, de facteurs extra et interlinguistiques communs : leur situation minoritaire, l'absence de pression normative et le contact intense qu'elles entretiennent avec l'anglais. En plus des moyens courants répertoriés en français hexagonal (indicatif présent

et imparfait, périphrases verbales et adverbes), les variétés à l'étude exploitent le conditionnel passé (pour le passé) et le futur périphrastique (pour le présent) ainsi que certaines périphrases formées à partir du substantif *habitude*, autant d'innovations dont, selon les auteures, l'émergence tient en grande partie à l'influence de l'anglais. En effet, ces moyens grammaticaux, analytiques et transparents, correspondent à des tours calqués sur l'anglais ou, lorsqu'ils existent en français hexagonal, leur fréquence se trouve augmentée par la présence de tours similaires en anglais, témoignant ainsi du phénomène de convergence. À l'issue de leur étude, les auteures font le constat que, comme dans les autres variétés non standard de français, les trois variétés étudiées tendent à l'analyticité et affirment que cette tendance interne tire profit de la présence de l'anglais, principale source externe de l'innovation. Elles concluent en mentionnant que les évolutions grammaticales dont peuvent témoigner les trois variétés de français à l'étude ont probablement une explication multifactorielle, facteurs intra, extra et interlinguistiques se combinant pour influencer sur la variation et le changement linguistiques.

Carmen LeBlanc est l'auteure du premier des deux articles portant sur le lexique. Elle s'intéresse aux emprunts à l'anglais en madelinot, la variété de français parlée par les habitants des îles de la Madeleine, archipel situé au cœur des provinces maritimes et rattaché au Québec, où les Acadiens se sont établis après la période coloniale française. Le sujet est traité du point de vue de la linguistique et de celui du contexte sociohistorique et révèle que les emprunts affichent le même comportement que le vocabulaire natif et qu'ils sont en bonne partie les vestiges d'une époque où les compagnies et les marchands anglophones exerçaient un monopole sur les pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent. Contrairement au phénomène de l'emprunt dans les sociétés bilingues, l'auteure affirme que les emprunts en madelinot sont détachés de leur système anglais d'origine et ont été transmis d'une génération à l'autre. Certains, comme *trawl* (palangre), se sont rapidement intégrés à la langue d'arrivée puisqu'ils correspondaient à des réalités nouvelles qu'il était nécessaire de nommer. D'autres comme *whip* (fouet), qui ne désigne plus un objet courant, sont aujourd'hui sortis de l'usage.

Le deuxième article traitant du lexique est celui de Liliane Rodriguez. L'auteure s'interroge sur le lexique du français au Manitoba dans le contexte d'isolement de ses sources française et québécoise et de sa situation minoritaire par rapport à l'anglais. Elle compare le lexique disponible du français transnational (FT) à celui du français régional (FR) et aux emprunts à l'anglais (A) chez de jeunes locuteurs francophones de plusieurs localités du Manitoba. Son analyse du vocabulaire disponible de ces jeunes Manitobains démontre une certaine uniformité dans la présence et la fréquence des lexies des trois groupes, FT, FR et A, en tous ses points d'enquête. L'adstrat anglais est présent partout, signe de bilinguisme de la population francophone dans l'ensemble de la province. De plus, les lexies du FT et du FR existent pour tous les points d'enquête, et l'auteure affirme qu'il n'y a pas de régions plus transnationales (FT) ou plus régionales (FR) que d'autres. Par contre, la comparaison entre les synonymes du FT et du FR révèle que certaines lexies du FR ne sont fréquentes que pour certains points d'enquête (*crémone, char, etc.*). Le vocabulaire disponible des jeunes Franco-Manitobains montre donc des indices de variation topolectale, non parce qu'une région serait plus profondément «régionale» qu'une autre, mais parce qu'il y existe des différences d'usage entre les synonymes du FT et ceux du FR.

L'article de Wladyslaw Cichocki et Yves Perreault est l'unique contribution de l'ouvrage portant sur la phonétique. Cette étude est une mise à jour de la situation du R en français acadien parlé au Nouveau-Brunswick, la province avoisinant l'isoglosse qui sépare le domaine acadien du domaine laurentien. Cette isoglosse délimite la perte du R apical au profit du R dorsal, changement en cours dans d'autres régions du domaine laurentien. Les auteurs démontrent par leurs analyses acoustiques et auditives non seulement que cette isoglosse est en changement, mais qu'il existe cinq variantes de R au Nouveau-Brunswick – le R apical, le R dorsal, le R anglais, le R vocalisé et le R zéro – et que le contexte phonologique est important pour comprendre la nature de la variation. En français acadien, on retrouve un changement en cours en position d'attaque syllabique : la montée du R dorsal au détriment du R apical traditionnel. Au Nouveau-Brunswick, les auteurs constatent que la diffusion du changement est géographique : les trois régions du Nord mènent ; elles sont suivies de

celle de Moncton-Dieppe, située dans le sud de la province. Ils observent par contre un maintien du R apical dans le Sud-Est. En ce qui concerne le R en position de coda, les auteurs n'observent aucun changement, mais plutôt la présence de deux variantes – R vocalisé et R zéro – dont les fréquences varient selon l'item lexical. De plus, le R anglais se retrouve principalement dans une seule région géographique, le Sud-Est. La coexistence de ces cinq variantes de R permet alors de tracer un portrait géolinguistique du Nouveau-Brunswick selon lequel les régions francophones forment des regroupements distincts basés principalement sur un axe nord-sud : les trois régions du nord – Nord-Ouest, Nord et Nord-Est – versus les deux régions du sud – Sud-Est et Moncton-Dieppe.

Le dernier article, celui de Samantha Cook, est la seule contribution du volume traitant des dimensions linguistiques dans une œuvre littéraire. L'auteure y analyse le roman *l'ange* de Jean Chicoine, auteur francophone d'origine québécoise qui habite à Winnipeg depuis 1990. Elle examine comment le recours souvent simultané au français et à l'anglais permet au narrateur-protagoniste de vivre pleinement son quotidien ainsi que son expression artistique et sexuelle à l'intérieur d'une communauté diverse. Par exemple, elle démontre que son quotidien ordinaire se construit à partir de l'emploi de plusieurs mots provenant du français québécois, qui lui est familier. En revanche, les descriptions du corps de « l'ange », nom donné par le narrateur-protagoniste à sa bien-aimée, s'effectuent dans une langue plus transnationale. Pour l'auteure, ce français moins « situé » est reflété dans l'attrait mystérieux, voire céleste, de l'ange. De plus, elle montre que le mélange du français et de l'anglais, qui facilite la communication des personnages de *l'ange*, sert effectivement de décor à leur développement collectif ainsi qu'individuel. Elle soutient donc que l'exploration du potentiel expressif de l'interaction de l'anglais et du français sous-tend l'enrichissement de la vie de tous les personnages. Cette vision transmise par le roman met en valeur une approche ouverte dans les milieux où se côtoient les deux langues officielles du Canada, approche qui serait axée non pas sur la concurrence entre les deux langues et la crainte de perdre ses acquis langagiers, mais sur les gains à retirer de l'échange.

Les contributions de ce volume témoignent en définitive d'un intérêt qui ne se dément pas pour les phénomènes discursifs, sociolinguistiques, linguistiques et littéraires qui entourent la présence et la pratique de la langue française en contexte nord-américain. Nous aimerions ici souligner le travail du comité d'organisation local dont l'aide nous a été précieuse pour préparer le colloque, en particulier François Lentz de l'Université de Saint-Boniface et Isabelle C. Monnin de l'Université Paris IV. Que soient aussi remerciés Mélonai Brisdon pour son aide logistique et les assistantes et assistants de recherche qui ont veillé au bon déroulement de l'évènement : Chantale Cenerini et Stephen Kesselman de l'Université du Manitoba ainsi que Myriam Dupuis et Frédéric Littamé de l'Université de Saint-Boniface.

Nous tenons également à remercier les organismes suivants de leur appui financier et logistique lors de l'organisation et du déroulement du colloque : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, par l'intermédiaire du programme Grands Travaux de recherche concertée (GTRC) *Le français à la mesure d'un continent : un patrimoine en partage* (dir. France Martineau) et du programme Connexion, Research Manitoba, la Chaire de recherche du Canada sur les migrations, les transferts et les communautés francophones (dir. Yves Frenette), la Chaire de recherche du Canada sur les interactions entre les langues (dir. Nicole Rosen), l'Université de Saint-Boniface et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), section Manitoba.

En terminant, nous souhaitons adresser nos remerciements aux directeurs de la collection « Les Voies du français » (France Martineau et Wim Remysen) pour leur travail d'édition. Pour son soutien et sa collaboration lors de la conception de ce volume, nos remerciements vont aussi à Sandra Najac de l'Université de Saint-Boniface. Enfin, nous sommes très reconnaissantes envers les nombreux collègues qui ont accepté d'évaluer un des textes soumis pour publication : Davy Bigot (Université Concordia), Hélène Blondeau (University of Florida), Annette Boudreau (Université de Moncton), Marie-Hélène Côté (Université de Lausanne), Gaétane Dostie (Université de Sherbrooke), Anika Falkert (Université d'Avignon), Yves Frenette (Université de Saint-Boniface), Lise Gaboury-Diallo (Université de Saint-Boniface),

Pierre-Don Giancarli (Université de Poitiers), Christian Guilbault (Simon Fraser University), Rob Hagiwara (University of Manitoba), Monica Heller (University of Toronto), Carmen LeBlanc (Carleton University), Claudine Moïse (Université de Grenoble), Raymond Mougeon (York University), Robert A. Papen (Université du Québec à Montréal), Geneviève Piché (Monastère des Augustines), Michael Picone (University of Alabama), Liliane Rodriguez (University of Winnipeg), Kevin Rottet (Indiana University Bloomington), Wim Remysen (Université de Sherbrooke), Jeff Tennant (Western University), André Thibault (Université Paris-Sorbonne, Paris IV), Nadine Vincent (Université de Sherbrooke) et Isabelle Violette (Université de Moncton).

La publication de cet ouvrage est rendue possible grâce au financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (programme Connexion) et au soutien logistique du laboratoire Polyphonies du français (dir. F. Martineau) et l'Université d'Ottawa.

LES «MAUVAIS EXEMPLES» DE LA FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINNE : INTÉRÊT DES ACTEURS, CONSTRUCTION DES IMAGES, INSTRUMENTALISATION DES GROUPES

LAURENCE ARRIGHI ET ÉMILIE URBAIN
UNIVERSITÉ DE MONCTON

1. INTRODUCTION

Cette recherche s'inscrit dans un projet plus large mené depuis quelques années sur l'instrumentalisation des communautés francophones minoritaires d'Amérique du Nord. Nous nous intéressons aux discours sur la langue produits sur des communautés francophones nord-américaines et diffusés autant en leur sein qu'à l'extérieur. Plus précisément, nous portons notre attention sur la façon dont les pratiques langagières « s'inscrivent dans une série de processus sociaux, politiques et économiques qui font de [...] [celles-ci] un instrument stratégique destiné à légitimer ou délégitimer des locuteurs et des pratiques sociales » (Canut et Duchêne 2011 : 5). L'instrumentalisation des pratiques et des locuteurs peut en effet aussi bien servir les intérêts des communautés elles-mêmes dans une rhétorique de fierté et profit (Duchêne et Heller 2012) que les desservir, lorsqu'elle est le produit de discours émanant de l'extérieur et qu'elle se fait à leurs dépens.

À la suite de la parution de propos polémiques dans la presse québécoise, nous avons mené une recherche consacrée à la diffusion des termes *louisianisation* et *acadianisation*, employés comme synonymes d'assimilation (Arrighi et Urbain 2014 et 2016-2017). Au-delà de la mobilisation de ces termes précis, notre recherche nous a permis d'illustrer comment certains acteurs sociaux se saisissent de

façon coutumière¹ de ces groupes comme contre-exemples. Construites comme des groupes en voie de disparition, ces communautés sont instrumentalisées afin d'étayer une certaine vision de l'aménagement linguistique, social et politique, d'illustrer les effets délétères de la coexistence linguistique pour *in fine* servir les intérêts des discoureurs. Ainsi, dans un certain discours souverainiste québécois, ces communautés, tenues pour groupes francophones en perdition, sont utilisées afin de servir d'appel au réveil d'un Québec que l'on ne juge pas assez proactif dans l'effort qui devrait être mené en vue de la défense de la langue et de l'émancipation politique. Le message, c'est « Wake up Québec² » (Marcel Haché, « Le risque de la Louisianisation », *Vigile. Québec*, 1^{er} avril 2014) et le propos, quel que soit le scripteur, repose sur un raisonnement analogue, une construction similaire, des arguments comparables, voire des termes identiques. On retrouve de texte en texte le champ lexical du risque, de la menace (*craindre, se méfier, alerter, faire attention*), des termes d'appel à la réaction (*éveil, réveil, action, résister, résistance...*), des qualificatifs « alarmistes » (*insidieux, sournois...*), des comparants « marquants » (*maladie, plaie, cancer...*). À partir du postulat que l'assimilation se marque à l'intérieur même de la langue, ce sont souvent les pratiques linguistiques mixtes prêtées à ces communautés, et leur plurilinguisme, qui font l'objet de preuves à charge. Conformément aux idéologies du standard et du monolinguisme, bien ancrées dans le monde francophone (Blackledge 2000 ; Boudreau 2016 ; Klinkenberg 2001), l'argumentaire proposé avance que seule une langue unique et homogène peut garantir et refléter une identité nationale solide et viable et, dès lors, l'avenir de la nation elle-même (Blommaert et Verschueren 1998).

Nos terrains de prédilection avaient été essentiellement constitués jusqu'alors de l'Acadie et de la Louisiane. Ici, notre ambition est d'élargir notre perspective en intégrant également dans nos analyses

1. Nous partageons cette interprétation avec nombre d'observateurs de la vie politique québécoise. Ainsi, pour le journaliste québécois Richard Martineau, « La Louisiane nous attend », c'est « le cliché ultime » (« **La langue dans le vinaigre** », *Le Journal de Montréal*, 3 mars 2013 : 6).

2. Tout au long de cette contribution, les extraits de corpus sont cités verbatim, sans corrections linguistiques éventuelles.

des données concernant les francophonies canadiennes de l'Ouest, essentiellement celle du Manitoba.

2. L'INSTRUMENTALISATION DES COMMUNAUTÉS MINORITAIRES : TERMES ET ENJEUX DU DÉBAT

La manœuvre qui consiste à prendre comme comparant les pratiques d'une communauté pour faire passer un message destiné à sa communauté est commune et ancienne. Cette stratégie rhétorique est dès lors mobilisée fréquemment lors de certains débats langagiers idéologiques (Blommaert 1999). Dans notre contexte, elle s'est vue particulièrement exacerbée ces dernières années à la faveur d'événements discursifs (Foucault 1966 ; Guilhaumou 1996 ; Duchêne 2006). Certains moments, en raison d'actualités politiques, économiques, culturelles ou sociales, sont en effet l'occasion pour des acteurs sociaux de construire un discours qui leur permet d'affirmer à la fois l'autorité de leur positionnement et leur légitimité sociale et politique. Ces moments sont en ce sens de véritables temps d'entextualisation³ (Silverstein et Urban 1996) : les débats ont pour enjeu d'imposer un discours (voir la notion de *formation discursive* chez Foucault 1969) ainsi que la façon dont il doit être interprété. Ces événements discursifs, à la fois processus et produits, négocient et fabriquent un point de vue. En même temps qu'elles s'insèrent dans une intertextualité, les occurrences singulières de ces événements modifient et transforment l'écologie des discours déjà en circulation.

Nous avons pu observer ce processus se dérouler pendant plusieurs mois lors de la publication dans la presse québécoise de propos fort négatifs sur les pratiques langagières des membres de la communauté acadienne, en particulier des figures publiques. Les artistes acadiens – pris comme reflet de leur communauté – ont, par exemple, été brandis comme des exemples de « mauvais élèves » de

3. La notion d'entextualisation a été développée en anthropologie linguistique pour désigner les processus au moyen desquels les discours sont « successivement ou simultanément décontextualisés et recontextualisés par le métadiscours, de sorte qu'ils deviennent un nouveau discours associé à un nouveau contexte et accompagné d'un métadiscours particulier qui fournit une sorte de "lecture privilégiée" pour le discours » (Blommaert 2005 : 47, notre traduction).

la francophonie canadienne par une poignée de chroniqueurs polémistes, en particulier dans des médias d'obédience souverainiste. Leur « sous-langue d'êtres handicapés en voie d'assimilation » (Christian Rioux, « Radio Radio », *Le Devoir*, 26 octobre 2012 : A3) refléterait l'impossibilité de vivre en français en milieu minoritaire. Bien qu'il mentionne des membres de la communauté acadienne (les musiciens du groupe Radio Radio), le discours du chroniqueur traite avant tout de la situation québécoise : « Chaque fois que je débarque à Dorval et que j'entends de jeunes Québécois passer de l'anglais au français avec la même jubilation perverse, je me dis que ce créole pourrait représenter l'avenir du français chez nous » (Christian Rioux, « Radio Radio », *Le Devoir*, 26 octobre 2012 : A3). La mention de représentants de la communauté acadienne n'est dès lors que prétexte et stratégie rhétorique pour porter un jugement sur les pratiques (d'une frange) de la population québécoise et avertir de la menace pesant sur l'avenir de la communauté, compromis en raison précisément de ces pratiques insouciantes.

C'est à Radio Radio que j'ai pensé en prenant connaissance des statistiques publiées mercredi sur le déclin confirmé du français dans la grande région de Montréal (*ibid.*).

Ainsi au cours de ces dernières années et alors que plusieurs artistes acadiens connaissent un succès croissant sur le marché québécois, leurs prises de parole médiatiques et plus encore la langue mise en avant dans leurs pratiques artistiques furent décriées publiquement car elles étaient jugées de piètre qualité, notamment trop anglicisées. Tous sont accusés soit de dégrader la langue, soit de n'avoir dans leur répertoire que cette langue dégradée⁴ : preuve s'il en est d'une dégénérescence de la communauté elle-même. Dans ces discours, il est clairement posé que l'Acadie doit servir de repoussoir, d'anti-modèle, d'exemple à éviter. Il en va de même, et de longue date, avec la mobilisation d'une certaine image de la francophonie louisianaise (Waddell 2007 ; Arrighi et Urbain 2016). Dans ce contexte, l'apparition, au début des années 2010, du terme *acadianisation* fait écho à la

4. *Globish*, *créole* (entendu dans un sens erroné et injurieux), *sous-langue*... les qualificatifs négatifs ne manquent pas. De même, on note notamment les verbes *baragouiner*, *bafouiller*.

mobilisation, de bien plus longue date, de son alter ego *louisianisation* pris depuis la fin des années 1980 comme synonyme d'assimilation, d'anglicisation ou tout autre terme à consonance délétère pour la vitalité de la francophonie nord-américaine. Ainsi en témoignent les extraits suivants :

À l'heure des bilans, [...] le Canada fait fausse route, le débat politique québécois tourne en rond, la jeunesse se désintéresse de la chose publique, et 30 ans d'éducation «à coups de "Tsé veux dire, man?"» conjugués à la décroissance démographique ont peut-être dressé la table pour la «louisianisation» de la culture québécoise... (Benoît Aubin, «L'Allier sort ses canons... Ex-ministre libéral, maire de Québec pendant 16 ans, Jean-Paul L'Allier s'inquiète de l'avenir du pays et ne prédit rien de moins que la "louisianisation" du Québec !», *L'Actualité*, vol. 30, n°18, 15 novembre 2005 : 23).

L'auteur de la Sagouine a donné au français parlé en Acadie ses lettres de noblesse. Radio Radio a plutôt choisi de se vautrer, comme certains chanteurs québécois et français d'ailleurs, dans une langue médiocre sans issue à terme autre que l'anglais. [...] «acadianisation», le terme peut sembler choquant, il décrit simplement la bilinguisation en cours au Québec. Processus évidemment plus avancé chez les francophones hors Québec. Mais peut-être pas pour longtemps (Christian Rioux, «Réponse à Rémi Léger», *Le Devoir*, 18 mars 2014, site Internet).

La récurrence et la vigueur d'une telle stigmatisation des communautés acadienne et louisianaise nous ont conduites à consacrer une recherche à l'historicisation et à l'analyse critique du discours mobilisant précisément ces deux néologismes (Arrighi et Urbain 2014 et 2016-2017). À l'occasion de cette recherche, nous avons noté des allusions faites à la communauté franco-manitobaine. Mise à la même enseigne que nos deux premiers terrains, cette francophonie peut donc elle aussi être l'objet de cette instrumentalisation des communautés minoritaires.

3. LES FRANCOPHONIES LOUISIANAISE, ACADIENNE ET MANITOBAINE : TROIS COMMUNAUTÉS MISES À LA MÊME ENSEIGNE (?)

Nous avons décidé de nous attarder aux discours mobilisant le terme *manitobanisation* (et la francophonie manitobaine plus généralement) en posant les questions suivantes : comment la francophonie manitobaine est-elle envisagée ? Peut-on attester de l'existence d'une instrumentalisation similaire de cette communauté, soit dans les discours québécois, soit éventuellement dans le discours d'autres minorités ? Qu'est-il dit à propos des pratiques linguistiques des Franco-Manitobains et de leur situation sociolinguistique ? Quelles sont les convergences ou divergences en regard des discours sur d'autres communautés francophones nord-américaines, et particulièrement nos deux terrains de recherche, l'Acadie et la Louisiane ?

À en juger par le contenu du fameux «Je suis tanné» (2012)⁵ du dramaturge de Winnipeg Marc Prescott, qui note une série de lieux communs dans les discours en circulation sur la francophonie manitobaine, des points de rencontre nous paraissent pouvoir être dégagés :

Je suis tanné qu'on me parle d'assimilation.

Je suis tanné qu'on parle de l'assimilation dans les médias québécois. Le but de ces reportages n'est pas d'informer, c'est de faire peur.

Je suis tanné d'être la personnification des peurs des Québécois face à la fin possible, plausible, probable, éventuelle, inévitable et certaine du fait français en Amérique.

Je suis tanné de dire aux Québécois qu'il y a des francophones au Manitoba.

Les commentaires publiés sur le site du webzine après la parution de ce texte sont tout aussi éclairants. Des commentateurs de Prescott y marquent le partage de sentiments identiques, d'autres le tancent vertement : « Si t'es si tanné alors change de "tune"... », lui propose un

5. Le texte de Prescott ainsi que les commentaires qu'il a suscités sont publiés dans le webzine *TaGueule* : <http://tagueule.ca/2012/04/13/je-suis-tanne/>

commentateur (NiLaforge). Mentionnons aussi des répondants québécois plus ouverts aux propos de Prescott⁶.

Si le terme même de *manitobanisation* fut bien plus difficile à retracer que ceux de *louisianisation* et d'*acadianisation*, nous avons retrouvé nombre de discours mobilisant la francophonie manitobaine dans un sens comparable à celui qui a déjà été explicité pour la Louisiane et l'Acadie. De *louisianisation* à *manitobanisation* en passant par *acadianisation*, c'est le même processus de formation morphologique et la même valeur sémantique que l'on retrouve, mais aussi des contextes d'emploi similaires et une visée identique, à quelques nuances près. La formation même de ces mots nous informe grandement. Tous les trois sont issus d'une nominalisation à base verbale : (*se*) *louisianiser*, (*s'*) *acadianiser*, (*se*) *manitobaniser* (verbes toutefois peu attestés dans les corpus), elle-même dérivant du processus qui consiste à faire un verbe à partir d'un nom ou d'un adjectif toponyme ou ethnonyme, tels (*s'*) *américaniser*, *américanisation*. De nombreux textes capitalisent sur l'aspect inchoatif des termes qui alternent le plus souvent avec d'autres dérivés en *-ation* à valeur progressive. Il s'agit, en faisant image, d'alerter les destinataires : prendre garde à ne pas se retrouver comme des *Louisianais*, des *Acadiens*, des *Franco-Manitobains*, c'est-à-dire comme des francophones en voie de disparition.

4. COLLECTE, ANALYSE ET MISE EN COMPARAISON DES CORPUS

La constitution du corpus manitobain s'est faite en plusieurs temps, notamment en raison de la nature des données recueillies (les types de discours et espaces discursifs au sein desquels prenait place l'instrumentalisation) et, parfois, de leur rareté. De *manitobanisation*,

6. Ainsi, François Breton, dont on comprend qu'il est Québécois et non souverainiste, en profite, comme d'autres, pour faire passer un message de «solidarité», mais surtout son option fédéraliste : «[...] plus le Québec s'est mis à parlé de souveraineté, plus le fait français hors Québec a périçilité. Le Québec a tout bonnement abandonné ses frères de souche dans cet océan anglophone. [...] Les québécois centrés sur leur nombril ne se rendent pas compte des ravages que cause le débat sur la souveraineté. Non seulement il divise sa population, il empêche la vie politique d'évoluer [...] Je suis québécois et je suis tanné du marasme politique qui empêche le Québec de prendre sa place dans le ROC [Rest of Canada] et devenir un fleuron canadien.»

nous ne retrouvions aucune occurrence dans le discours médiatique «classique» (la presse écrite ou numérique notamment). Pour envisager l'existence et l'ampleur de cette instrumentalisation de la francophonie manitobaine, nous avons dû élargir notre recherche à une combinaison de mots clés et l'ouvrir à des médias «alternatifs» : des sites Internet ou des blogues militants et «marginaux». Les résultats de recherche que nous proposons pour illustrer l'instrumentalisation de la communauté franco-manitobaine ne se fondent donc pas sur la seule mobilisation du substantif nominal en *-ation*, mais sont établis selon des critères plus «larges».

La mobilisation de différents mots clés ou groupes de mots clés (*franco-manitobain + qualité + langue ; franco-manitobain ; francophonie manitobaine*) nous a permis de constituer trois sous-corpus réunissant les textes publiés de 1989 jusqu'au 22 avril 2016. Ce corpus par mots clés thématiques a nécessité un travail bien plus important de filtrage que celui qui a été mené sur les corpus louisianais et acadien. Dans un certain nombre d'articles, il était à peine question de la francophonie manitobaine : elle était, par exemple, juste évoquée comme comparant dans des articles traitant d'une autre francophonie de l'Ouest.

Pour le sous-corpus sur la qualité de la langue, parmi les 50 documents recensés par Eureka (publiés entre le 3 septembre 2008 et le 6 avril 2016), presque la moitié (24) sont issus du site Web de la Société Radio-Canada, avec une prédominance pour l'antenne du Manitoba (21 sur 24). D'autres viennent de la presse papier ou numérique (22), les cinq restants provenant de sources numériques hétérogènes. Dans la catégorie de la presse, plus de la moitié des textes (13) est issue de petites publications régionales, voire locales, d'autres francophonies, pour la plupart «très» minoritaires, telles que *L'Aurore boréale* (Whitehorse, Yukon), *Le Gaboteur* (Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador), *La Voix acadienne* (Summerside, Île-du-Prince-Édouard), *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, *L'Aquilon* (Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest) ; peu d'articles en provenance du Québec, alors issus du *Devoir* (2), de *L'Actualité* (1) ou du *Journal de Montréal* (1). Dans ce sous-corpus, thématiquement, il est surtout question de statut de la langue. Des aspects culturels, des difficultés sociales et des enjeux

éducationnels sont soulignés, en particulier l'accès aux services en français, la rareté de l'offre bilingue dans le domaine de la santé ou plus largement dans les services publics : textes tendant à démontrer la difficulté d'être un francophone minoritaire, mais aussi textes établissant la résistance/résilience de ces communautés en situation délicate. Plusieurs fois, on relève aussi des textes qui traitent de questions de formes de la langue : la qualité de la langue, l'anglicisation de la langue de la jeunesse, etc. Là encore, c'est de difficulté et de manque dont il est fait état.

Une différence notable, cependant, par rapport à notre travail antérieur est que, dans le corpus «manitobain», craintes et critiques peuvent être aussi portées par des membres de la communauté ou par des Franco-Manitobains vivant au Québec⁷. Ils appuient alors leur analyse de la situation sur un éthos de porte-paroles aussi bien informés qu'autorisés. Dans plusieurs articles, on laisse la place à des témoignages «d'experts», essentiellement des enseignants attestant de cette difficulté à «conserver son français» dans ce milieu minoritaire.

Émile Hacault, qui a enseigné le français à trois générations de Franco-Manitobains, a vu de ses propres yeux les défis auxquels ils font face. «La grammaire est un problème. Le pluriel, le féminin, etc., mais aussi la syntaxe. Les problèmes les plus sérieux sont ceux entourant la syntaxe. Et ce problème a toujours existé dans les milieux minoritaires», explique-t-il (s.a., «États généraux sur la francophonie manitobaine : les nombreux défis des jeunes», ICI Radio-Canada – Manitoba, site Web, 26 novembre 2014).

Il est donc beaucoup fait mention des «obstacles», des «difficultés», des «combats» que rencontre et mène la communauté. Plusieurs auteurs soulignent le «manque de ressources» en français, «le déclin du français en milieu éducatif et familial, tant dans son usage que dans sa qualité», «[l]a fragmentation de la communauté francophone» (Thibault Jourdan, «Le rapport des États généraux dévoilé», ICI Radio-Canada – Manitoba, site Web, 6 avril 2016).

7. «Ceux qui sont partis», comme les nomme Monnin (2016), c'est-à-dire ces franco-phones qui ont quitté le Manitoba pour le Québec (chez Monnin entre 1960 et 1980). Ces derniers jouent un rôle particulier dans la construction du discours que nous analysons.

Le deuxième sous-corpus sur la *francophonie manitobaine* est un ensemble de 50 textes qui tous, à l'exception de quatre, viennent du site Web de la Société Radio-Canada, surtout de l'antenne du Manitoba (41 sur 46). Dans cette série, diverses questions de société en lien avec l'actualité sont traitées. Thématiquement, la tenue des États généraux de la francophonie manitobaine puis la remise du rapport de la commission en charge, lui-même suivi d'un projet de loi pour défendre cette francophonie, ont généré un certain nombre d'articles et de reportages sur l'antenne manitobaine du diffuseur public. Les élections provinciales et la place que chaque candidat entendait réserver aux affaires francophones ou encore le 100^e anniversaire de l'adoption de la loi Thornton⁸ sont des sujets qui ont entraîné également nombre d'articles traitant directement de la communauté franco-manitobaine. En raison de la nature du média, Radio-Canada étant un diffuseur public, les contributions n'y sont pas polémiques. Lorsqu'une potentielle instrumentalisation de la communauté semble y transparaître, elle est souvent très rapidement compensée par des éléments d'informations allant à contresens. Cela se retrouve dans l'un et l'autre des deux sous-corpus manitobains qui, rappelons-le, sont essentiellement constitués de sources locales. Pour comprendre dans quelle mesure les impératifs de la survivance en milieu minoritaire influencent les perceptions qu'ont les journalistes de leur mandat et de leur métier, une recherche menée auprès de professionnels de l'information et de leaders institutionnels de la communauté franco-manitobaine conclut que « l'engagement qui est requis des journalistes par l'élite franco-manitobaine doit les amener à privilégier les nouvelles concernant la communauté, et [...] qu'ils rapportent les faits tels qu'ils leur sont présentés [par les leaders institutionnels] » (Corriveau 2006 : 56).

Dans notre travail antérieur sur l'Acadie et la Louisiane, nous avons constaté qu'une instrumentalisation « positive » de ces communautés voyait le jour lorsqu'il s'agissait de promouvoir des partenariats ou des échanges entre différentes francophonies nord-américaines. Dans les médias des communautés minoritaires, on met

8. Cette loi datant du 10 mars 1916 a rendu l'enseignement du français illégal dans les écoles publiques de la province.

alors de l'avant les initiatives de sa communauté. Watine (1992) et Eddie (2011) ont consacré des recherches aux médias francophones en milieu minoritaire. Il en ressort le « militantisme » de ces médias en lien avec les attentes des communautés qu'ils desservent. Chaque média « minoritaire » salue également autant que faire se peut les initiatives des uns et des autres. Quand on traite des autres, on loue d'autant plus l'agentivité et l'efficacité d'une communauté que les ressources sont maigres, le contexte fortement minoritaire, etc. En bref, ce sont soit de bonnes nouvelles pour la communauté, soit des modèles à suivre qui lui sont proposés. Nous retrouvons ici aussi ce type de présentation positive, en particulier dans les textes produits par d'autres minorités « voisines » : « Les Fransaskois devraient s'inspirer des Franco-Manitobains lorsqu'ils réfléchissent aux enjeux et défis de leurs communautés » (s.a., « La Fransaskoisie réfléchit à tenir ses états [sic] généraux », ICI Radio-Canada – Saskatchewan, site Web, 23 janvier 2015). Ces *heads-up* à la communauté franco-manitobaine viennent ainsi surtout d'organes de presse d'autres communautés minoritaires. Par exemple, dans un article appartenant au sous-corpus *franco-manitobain + qualité + langue* paru dans *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* le vendredi 15 janvier 2016, on souligne l'initiative du Franco-Manitobain Louis Paquin, à savoir la réalisation de l'émission de télé-réalité *La grande traversée* où des francophones nord-américains s'en vont retrouver leurs racines en France et « revivre la grande migration fondatrice de la francophonie d'Amérique » (Jean-Pierre Dubé⁹, « La Grande Traversée : la francophonie d'Amérique revivra sa genèse », *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, année 79, n° 3, 15 janvier 2016 : 11). On félicite chaleureusement le réalisateur franco-manitobain. On rappelle aussi que ce projet est en partie commandité depuis le Québec puisqu'à Radio-Canada se joignent le studio cinématographique québécois Zone 3, les productions Rivard et le Centre de la francophonie des Amériques de la ville de Québec. On cite le PDG de cet organisme, Denis Desgagné, soulignant « l'heureuse surprise » que ce projet ait été entrepris par une entreprise manitobaine.

9. Jean-Pierre Dubé est d'origine franco-manitobaine. Il vit en Suisse depuis plusieurs années où il est journaliste indépendant. Nous remercions Sandrine Hallion de nous avoir communiqué cette information.

Enfin, dans quatre textes du sous-corpus *francophonie manitobaine* issus de sources « alternatives », le traitement fait de la communauté franco-manitobaine est particulièrement intéressant pour notre propos. Sur ces quatre documents qui ne sont ni extraits d'antennes de la Société Radio-Canada ni de la presse papier ou numérique, deux sont des gazouillis du premier ministre du Manitoba en exercice au moment de leur émission, Greg Selinger¹⁰. Ce dernier y fait part de son soutien actif à la communauté franco-manitobaine alors que le Manitoba entrait dans la saison des élections provinciales. Ce faisant, il « fait campagne » instrumentalisant de « bonne guerre » des actions aptes à lui assurer le soutien des Franco-Manitobains en contexte électoral. Dans la même veine, un de nos documents diffusé le 18 janvier 2016 par la société de diffusion de communiqués de presse Canada NewsWire, directement issu du cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, porte le titre : « Ensemble pour la francophonie canadienne – Le Manitoba et le Québec renouvellent leur accord de coopération et posent un geste concret en faveur de la vitalité et de la pérennité du français au Canada ». Il y est question d'un « nouvel accord de coopération en matière de francophonie canadienne et d'aide à l'épanouissement de la communauté francophone », signé par les premiers ministres des provinces du Manitoba et du Québec, Selinger et Couillard, et par le ministre fédéral Fournier responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne. Cet accord est explicitement voué à renforcer les liens entre le Québec et le Manitoba. Cette dernière province n'y est alors pas du tout construite comme un repoussoir, mais plutôt comme une « petite sœur » à aider, comme partie prenante de l'identité canadienne-française et canadienne tout court, ce qui correspond à la fois aux visées politiques du gouvernement fédéral et à une certaine politique québécoise envers les minorités francophones au pays depuis la Révolution tranquille (voir Denault 2008 et 2015). Les travaux de Croteau, Martineau et Frenette (2018) ont mis de l'avant qu'une telle politique protectrice

10. Les documents datent respectivement du 24 novembre 2015 (« Je suis fier d'avoir présenté le projet de loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine aujourd'hui #mbpoli ») et du 6 avril 2016 (« Le rapport sur les États généraux de la francophonie Manitobaine est sorti. Merci pour votre participation ! #mbpoli »).

avait déjà cours au début du siècle dernier. Leur dépouillement d'un corpus de journaux traditionalistes, tels *Le Devoir*, *Le Droit* et *La Liberté*, pour les années 1912-1913, a mis de l'avant une conception selon laquelle «la nation canadienne-française est constituée d'un château fort (Québec) et d'avant-postes (Ontario, Prairie, Nouvelle-Angleterre) [...] [l]e premier a[yant] “charge d'âmes” en assurant son soutien aux deuxièmes¹¹». Nos données semblent montrer que cette position perdure, y compris à la suite de la montée du souverainisme québécois. Allant dans le même sens, Denault, dans sa recherche consacrée aux positions du Québec à l'égard des communautés francophones, montre avec des textes institutionnels que, loin de valider la thèse du conflit (2008) et le «mythe de la rupture» (2015), les gouvernements de la province québécoise «se représente[nt] comme la mère patrie de toute la francophonie canadienne [...] comme un élément dynamique ayant des prolongements dans les provinces» (2008 : 441).

En substance, dans ces sous-corpus, la francophonie manitobaine est souvent objet d'un discours flatteur pour ses initiatives¹² en dépit de ses défis. Lorsque ses réalisations sont mises de l'avant par les organes de presse d'autres minorités, il peut s'agir pour ces dernières de prendre exemple ou du moins de prendre acte des efforts fournis. De la part des politiciens, l'instrumentalisation semble être une démarche commune à leur fonction.

La francophonie manitobaine est aussi objet d'un discours qui tend à souligner sa fragilité. Ce dernier discours venant de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur, peut finir par être légèrement condescendant : une communauté «en danger» ou du moins une communauté «à

11. Croteau et ses collaborateurs font ici référence aux travaux de Frenette (1998) et de Bock (2001) soulignant cette mission que se donnait le Québec du début du xx^e siècle. Ils ajoutent que «[l]a charge d'âmes du Québec ne semble plus s'étendre à l'Acadie» (2018). Nous aurons l'occasion de souligner à partir de nos données le fait qu'en effet la politique de la «mère ou grande sœur protectrice» s'applique plus à l'ouest qu'à l'est du Québec.

12. Ainsi, ce sont souvent des initiatives «gagnantes» que soulignent les reportages de la SRC, antenne de Winnipeg (voir par exemple : s.a., «Dix Manitobains à surveiller en 2016», ICI Radio-Canada – Manitoba, site Web, 8 janvier 2016). Cela correspond en gros au mandat du diffuseur public dans le cadre de ses décrochages régionaux. Nous retrouvons la même chose avec l'antenne Radio-Canada Acadie (sur le rôle «promotionnel» des médias en milieu minoritaire francophone, voir Watine 1992 ; Eddie 2011 déjà cités).

protéger». Cette vision des choses peut alors servir de tremplin à la politique de « protection » des minorités linguistiques portée par les différents gouvernements fédéraux, ou encore à la politique de « grande sœur » qu'entendent parfois jouer les gouvernements du Québec envers les francophonies minoritaires. Indéniablement, il y a là des formes d'instrumentalisation : la mention de la situation linguistique fragile des communautés minoritaires hors Québec est un argument de poids pour défendre la politique linguistique québécoise contre ses détracteurs et renforce l'image du Québec comme seul lieu où l'on peut vivre en français, leitmotiv de certains discours nationalistes québécois. Jusqu'à un certain point, celles-ci restent toutefois positives dans la mesure où la communauté francophone du Manitoba n'y est pas décriée, mais est plutôt présentée sous un jour complaisant, quitte à se servir de cette « bonne image » pour appuyer les intérêts politiques des agents qui construisent un tel portrait somme toute flatteur.

Qu'en est-il alors de la mobilisation de cette communauté comme « repoussoir » ? Et plus précisément dans le cadre d'une rhétorique qui, à l'instar de celle qui accompagne les termes *louisianisation* et *acadianisation*, ferait de *manitobanisation* un synonyme d'anglicisation, d'assimilation, d'extinction des minorités francophones hors Québec et servirait d'argument à ceux qui au Québec entendent avancer sur la voie de l'autonomie ?

5. ET MANITOBANISATION ?

Incapables de le trouver dans les sous-corpus précédents, nous avons travaillé autrement pour retracer le terme *manitobanisation*, l'utilisant comme mot clé d'une recherche avec le moteur de recherche Google.

Comme nous allons le voir, l'expression est chargée négativement. Ainsi que cela avait été le cas pour *acadianisation*, la formule émerge d'un contexte spécifique¹³ (un moment d'entextualisation) sous la plume d'une poignée de scripteurs, en faisant au départ une expression

13. Celui de la tenue de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, dite Commission Bélanger-Campeau établie par l'Assemblée du Québec après le rejet de l'accord du lac Meech.

quasi idiolectale. Si Christian Rioux s’est fait le chantre négatif de l’*acadianisation*, *manitobanisation* a aussi son hérault tout aussi négatif. Le terme apparaît en effet presque exclusivement¹⁴ sous la plume de Georges Le Gal, un intervenant qui signe ses textes en tant qu’«ex-Franco-Manitobain immigré au Québec». En matière de dénonciation des «travers» d’une communauté, rien de mieux que la parole d’un interne ou d’un transfuge qui apporte à sa prise de position tout le point de son expérience. Ainsi, dans le corpus *louisianisation*, nous trouvons une lettre titrée «Les Québécois sont-ils tous endormis?», parue dans l’édition du *Devoir* du 27 juillet 1999 et signée John L. Thévenot, «natif de la Louisiane, résidant au Québec». Le Gal, qui par ailleurs est devenu un collaborateur régulier du site Vigile. Québec¹⁵, a remis en 1990 un rapport à la Commission Bélanger-Campeau pour alerter les autorités de sa province d’adoption du risque de *manitobanisation*. Il emploie aussi *se manitobaniser* en alternance avec *se louisianiser*. L’auteur souligne que, s’il a quitté le Manitoba, c’est pour que lui et sa famille puissent vivre une vraie vie de francophones et que cela n’est possible au Canada qu’au Québec. Ce discours est commun de la part d’une portion de «ceux qui sont partis» (Monnin 2016). On le retrouve dans nombre de nos données manitobaines. Ainsi, en guise de réponse au dramaturge winnipegais Marc Prescott, dont il a été question précédemment, on peut citer une longue publication de Laurent Desbois (signant «ex-franco-hors-Québec, d’origines acadiennes et métisses; fier Québécois depuis quarante ans»):

C’est quoi l’assimilation? [...] c’est pour cela que je suis venu vivre au Québec! J’étais tanné de vivre en chialant tout les jours dans ce beau Canada et de voir ma belle famille s’assimiler et se faire bafouiller! Je voulais juste être normal! Je dois malheureusement vous dire que le Québec ressemble de plus en plus à ce que j’ai quitté et cela m’attriste et me fait peur. L’assimilation c’est insidieux. C’est comme le cancer. [...] Le système fédéral canadien est le tombeau du

14. Dans le même contexte, l’Union des artistes du Québec dépose également un rapport dans lequel est notamment énoncé qu’«il sera bientôt trop tard pour réagir. L’assimilation du Québec sera devenue inélectable. Le risque de “louisianisation” et de “manitobanisation” que court le Québec va s’accroître à un rythme accéléré» (1990: 15).

15. Entre le 26 juillet 2006 et le 13 juin 2014, il est l’auteur de 48 tribunes libres sur ce site.

fait français au pays. Seule l'indépendance du Québec pourra assurer l'avenir du français en Amérique.

Un second auteur semble lui aussi friand de l'expression, Pierre Durand (également contributeur au site Vigile.Québec). Tous deux augures de la destinée « funeste » du Manitoba français, on retrouve, dans leurs prises de parole, ce discours illustrant une instrumentalisation de la francophonie manitobaine comme « épouvantail », comme ce qui risque d'arriver sans l'indépendance.

Je suis le père d'une famille québécoise de quatre enfants « émigrée » du Manitoba au début des années 1970 parce que le Manitoba français ne répondait plus. Je me souviens de notre histoire franco-manitobaine à l'entrée dans la Confédération en 1870, nous jouissions des même [sic]¹⁶ droits que les Anglophones. Mais en 1890, le Gouvernement nous les a enlevés et, au cours des années, nous ne sommes devenus qu'une petite minorité de quatre pourcent en voie d'assimilation. J'ai connu la crainte de se faire prendre à étudier en français et les reproches d'avoir parlé français dans l'autobus à Winnipeg. [...]

Pourquoi le Québec doit-il maintenant se choisir un Pays avant qu'il ne soit trop tard ? Résident du Manitoba nous avons connu le déclin démographique et culturel du peuple francophone manitobain. Depuis notre arrivée au Québec, grâce à nos nombreux voyages nous avons continué à constater la mort lente mais sûre du français au Manitoba. Ici au Québec, depuis notre arrivée, en dépit de la loi 101, le Québec français est menacé ; à preuve, l'anglicisation sournoise de l'outaouais [sic] québécois et du Grand Montréal et l'archarnement [sic] des cours de justices à briser les reins de la loi 101 [...]. Nous avons choisi le Québec pour que nos enfants puissent vivre en français. Je crains que si nous, Québécois, ne nous choisissons pas un Pays français comme le Canada est anglais très majoritairement, le Québec risque tranquillement mais sûrement de se Louisianiser ou pourquoi pas se Manitobaniser ! (Georges Le Gal, « *Non à la manitobanisation du Québec* » : mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec : résumé / présenté par un *ex-franco-manitobain* « immigré » au Québec, Mémoire déposé à l'Assemblée nationale du Québec, 1990).

16. À noter : les commentaires cités ont été reproduits fidèlement afin d'en assurer l'exactitude.

6. CONCLUSION

Au terme de cette contribution, peut-on répondre à notre question initiale : la francophonie manitobaine est-elle, dans le contexte de l'instrumentalisation des communautés minoritaires, mise à la même enseigne que nos deux premiers terrains ? Est-elle, elle aussi, pointée dans certains discours comme mauvais élève de la francophonie canadienne dans l'optique de mettre de l'avant le modèle de société promu par certains Québécois auprès des Québécois eux-mêmes ?

Pour y répondre, nous avons fait face à plusieurs difficultés en ce qui a concerné la collecte de données. Avant tout, la recherche par mots clés avec Eureka, fructueuse pour *louisianisation* et *acadianisation*, n'a pas ici donné de résultats. La bien moindre diffusion de *manitobanisation* nous a conduites à ouvrir doublement nos horizons : en matière de mots clés, mais aussi en matière de médias. En effet, il convient de noter les raisons qui expliquent l'invisibilité du terme *manitobanisation* dans Eureka : les « documents » au sein desquels on le retrouve soit débordent du cadre du type de sources que recense la base de données en question (ainsi les « mémoires »), soit relèvent de sources « marginales ». Que ce soit sous la plume de l'un ou l'autre de ses partisans, l'expression est mobilisée presque exclusivement dans des blogs militants dont l'obédience indépendantiste est très claire et parfois radicale : ainsi Vigile Québec ou encore le site du Mouvement Québec français. Sur ce type de sites, l'instrumentalisation reproduit quasiment point par point – autant dans sa forme que dans sa visée – l'argumentation étudiée pour la Louisiane et l'Acadie. La construction d'une certaine image du Manitoba français sert la cause de l'indépendance, puisque, dans un tel argumentaire, à défaut de celle-ci, la seule solution de rechange possible semblerait être celle de la *manitobanisation*.

Il convient de noter qu'en dépit de la faible circulation du terme lui-même, d'autres textes, comme celui de Prescott, témoignent néanmoins de la présence de discours qui stigmatisent la francophonie manitobaine, en matière de qualité de la langue notamment, sans pour autant donner un « nom » à l'anglicisation, l'assimilation ou la disparition dénoncées.

Cette recherche illustre aussi un propos que l'on ne trouve pas dans nos données pour la Louisiane et l'Acadie. Notre exploration a en effet mis au jour des écrits dans lesquels les Franco-Manitobains sont appelés à venir participer à l'édification d'une vraie francophonie nord-américaine qui ne pourra advenir qu'au sein d'un Québec indépendant. Un répondant au « Je suis tanné » de Prescott est particulièrement explicite sur ce point :

En fait, tu es tanné de ton status [*sic*] de minorité incapable de se payer les infrastructures culturelles qui te permettraient de vivre pleinement ton identité et qui assureraient [*sic*] la pérennité de ton peuple. Mais tu ne le peux pas parce que vous n'avez pas une masse critique le permettant. Votre taux d'assimilation [*sic*] à l'anglais est tel que vous serez disparus d'ici 40 ou 60 ans.

C'est pour ça que les Daniel Lavoie viennent ici au Québec. Ici ils peuvent vivre de leur art. Ils peuvent vivre en français. [...]

Il va donc te falloir faire des choix : Soit tu acceptes ton status [*sic*] de minoritaire traité comme de la marde par les têtes carrées et tu te résignes à disparaître d'ici quelques années... ou alors tu viens vivre au Québec et tu nous aides dans notre lutte pour un pays francophone indépendant en Amérique où ENFIN, tu seras vraiment chez toi. Ici ta descendance pourra vivre en français SI le Québec devient indépendant [...] (Eudémoniste Polémiste).

Ce dernier extrait établit clairement un sens et une visée alternative à la simple utilisation de communautés minoritaires francophones du Canada comme repoussoir (discours, image que l'on brandit essentiellement au nez des Québécois eux-mêmes). Parmi celles-ci, celle du Manitoba (en non celles de Louisiane et d'Acadie) peut également être tenue pour « recrue » « dans notre lutte pour un pays francophone indépendant en Amérique » et encore pour « vivier » afin de grossir les rangs d'un Québec en marche vers son indépendance. Dans cet appel à « revenir », les Louisianais (absents en raison de leur histoire nationale divergente) et les Acadiens (en raison des spécificités de leur origine) sont laissés de côté¹⁷ n'étant pas tenus pour des anciens

17. On retrouve ici ce fait souligné par Croteau, Martineau et Frenette (2018) : la « charge d'âmes » du Québec envers les minorités francophones d'Amérique du Nord ne s'applique pas à l'Acadie.

Québécois qui auraient tout intérêt à le redevenir¹⁸. Dans ce développement particulier du discours instrumentalisant les communautés francophones minoritaires, la sombre peinture de la situation de la communauté franco-manitobaine est aussi destinée à ses membres. Dans la mesure où l'épouvantail de la *manitobanisation* n'est pas mobilisé uniquement pour gourmander des Québécois trop laxistes en matière de défense des intérêts politiques et linguistiques de leur province, mais également pour tancer les Franco-Manitobains eux-mêmes, les inciter – eu égard à leur situation décrite comme déplorable – à «revenir dans le berceau québécois». Cet appel au retour semble commun puisqu'il fait partie des discours en circulation qui «tangent» fort notre dramaturge winnipégois, c'est l'objet de son 5^e énoncé :

Je suis tanné de leur [les Québécois] faire comprendre aussi que mes parents ne sont pas nés au Québec. Je suis tanné d'expliquer que nous y sommes depuis des générations et que nous n'avons ni le goût, ni le besoin de déménager au Québec pour vivre en français.

Ainsi, des convergences, mais aussi des divergences, dans le traitement de ces communautés émergent bel et bien à l'issue de notre travail. Et si les Franco-Manitobains sont pointés comme mauvais élèves de la francophonie nord-américaine, ce n'est pas uniquement pour servir à sermonner des Québécois tenus pour récalcitrants au projet souverainiste ou du moins jugés atones face au grand combat pour la place et la qualité du français au Québec, c'est aussi pour leur proposer une option : immigrer au Québec (ré-immigrer selon cette rhétorique) et s'éviter les affres d'une situation, la leur, que l'on se propose de leur décrire et de nommer parfois *manitobanisation*.

18. Notons au passage que cela indique aussi une méconnaissance de l'histoire de la francophonie manitobaine dont les origines sont diversifiées. On peut à ce sujet consulter la contribution de l'historien et sociologue Gratien Allaire dans Papen et Hallion (2014 : 21-67).

RÉFÉRENCES

- Allaire, Gratien (2014), «La francophonie de l'Ouest : pérennité, diversité et rapport à l'Autre», dans Robert A. Papen et Sandrine Hallion (dir.), *À l'ouest des Grands Lacs : communautés francophones et variétés de français dans les Prairies et en Colombie-Britannique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 21-67.
- Arrighi, Laurence, et Émilie Urbain (2014), «“Lousianisation”, “Acadianisation” : de l'instrumentalisation des communautés francophones minoritaires dans le débat sur l'avenir du français», *Langues, discours et idéologies*, Université de Moncton, campus d'Edmundston, 11-14 août 2014, Edmundston.
- Arrighi, Laurence, et Émilie Urbain (2016), «Arguments et enjeux d'une instrumentalisation linguistique – L'exemple du rapprochement Acadie-Louisiane», Beatrice Bagola et Ingrid Neumann-Holzschuh, *L'Amérique francophone – Carrefour culturel et linguistique*, Francfort, Peter Lang Verlag, p. 163-189.
- Arrighi, Laurence, et Émilie Urbain (2016-2017), ««Wake up Québec» : du recours aux communautés francophones minoritaires dans le discours visant l'émancipation nationale du Québec», *Francophonies d'Amérique*, 42-43 : 107-126.
- Blackledge, Adrian (2000), «Monolingual ideologies in multilingual states : Language, hegemony and social justice in Western liberal democracies», *Estudios de Sociolingüística*, vol. 1, n° 2, p. 25-45.
- Blommaert, Jan, et Jef Verschueren (1998), «The role of Language in European Nationalist Ideologies», dans Bamby B. Schieffelin, Kathryn A. Woolard et Paul Kroskrity (dir.), *Language Ideologies : Practice and Theory*, New York, Oxford University Press, p. 189-210.
- Blommaert, Jan (1999), *Language Ideological Debates*, Berlin et New York, Mouton de Gruyter.
- Blommaert, Jan (2005), *Discourse. A Critical Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bock, Michel (2001), «“Le Québec a charge d'âmes” : l'Action française de Montréal et les minorités françaises (1917-1928)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3, p. 345-384.
- Boudreau, Annette (2016), *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Garnier.

- Canut, Cécile, et Alexandre Duchêne (2011), « Introduction. Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », *Langage et société*, n° 136, p. 5-12.
- Corriveau, Claire (2006), « Informer ou défendre la cause : le dilemme de la presse franco-manitobaine », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), *Médias et milieux francophones*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 47-64.
- Croteau, Jean-Philippe, France Martineau et Yves Frenette (2018), « Les représentations du Canada français et de sa langue dans la presse en 1912-1913 », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 173-198.
- Denault, Anne-Andrée (2015), « Québec/Canada francophone : le mythe de la rupture », *Relations*, n° 778, p. 17-19.
- Denault, Anne-Andrée (2008), « Abandon ou solidarité : les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Montréal, Fides, p. 431-461.
- Duchêne, Alexandre, et Monica Heller (2012), *Language in Late Capitalism : Pride and Profit*, New York, Routledge.
- Duchêne, Alexandre (2006), « Dans les Etats où il existe des minorités... : les conditions de production institutionnelle, discursive et idéologique d'un article de loi aux Nations Unies », *Semen*, 21 [en ligne, consulté le 9 août 2018, URL <http://journals.openedition.org/semen/1977>]
- Duchêne, Alexandre (2010), « Des sociolinguistes au travail : Plurilinguisme, idéologies et processus sociaux », dans D. Huck et Th. Choremi (dir.), *Parole(s) et langue(s), espaces et temps*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, p. 287-298.
- Durocher, Jean-Yves (1992), « Un nouveau regard sur les médias francophones de l'Ouest », dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité – Analyses, essais et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 297-306.
- Eddie, Marie-Hélène (2011), *Médias en milieu minoritaire : les attentes et les perceptions des publics de l'Acadie du Nouveau-Brunswick envers leur quotidien*, L'Acadie Nouvelle, thèse de maîtrise inédite.
- Foucault, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Foucault, Michel (1966), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

- Frenette, Yves (1998), *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.
- Guilhaumou, Jacques (1996), « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire Épistémologie Langage*, vol. 18, n° 2, p. 103-126.
- Klinkenberg, Jean-Marie (2001), *La Langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France.
- Monnin, Isabelle C. (2016), « “Ceux qui sont partis”... Vers une ethnographie linguistique d'un contexte de migration particulière. Du Manitoba au Québec (1960-1980) », communication présentée à la 6^e édition du colloque *Les français d'ici*, Winnipeg, le 7 juin.
- Silverstein, Michael, et Greg Urban (1996), *Natural histories of discourse*, Chicago, University of Chicago Press.
- Waddell, Éric (2007), « La Louisiane : un poste outre-frontière de l'Amérique française ou un autre pays et une autre culture ? », dans Dean Louder et Éric Waddell (dir.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 195-211.
- Watine, Thierry (1992), « Pratiques journalistiques en milieu acadien : une tradition militante... », dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 75-82.

COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES, REVENDEICATIONS ET MÉDIAS SOCIAUX : L'EXEMPLE DU MOUVEMENT #NOUSCOMPTONS DANS LA CAMPAGNE ÉLECTORALE CANADIENNE DE 2015

GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

1. INTRODUCTION

Compte tenu de son importance dans la sphère publique canadienne, il n'est pas étonnant que la question linguistique ait fait l'objet de vives discussions au cours de la dernière campagne électorale fédérale (2 août-19 octobre 2015), qui a mené à l'élection du Parti libéral du Canada après un règne de près de dix ans du Parti conservateur. L'espace qui a été accordé à cette question a néanmoins été jugé trop peu suffisant par plusieurs francophones, à plus forte raison par ceux qui évoluent en contexte minoritaire. Cette situation n'est pas propre à la dernière campagne électorale, et de tels reproches ont été adressés à plusieurs reprises dans le passé. Or, cette fois, un des points cruciaux concerne le débat des chefs, et plus particulièrement sa version française diffusée à l'antenne de Radio-Canada le 24 septembre 2015.

Comme son nom l'indique, le débat des chefs est un échange pendant lequel les chefs des principaux partis politiques s'affrontent sur des thématiques centrales dans la vie politique canadienne. Il s'agit, selon Martel (2010), de l'événement médiatique le plus important de la campagne électorale. Le débat est mené par un animateur qui pose des questions aux chefs de parti, leur impose un temps de réponse et fait également place à certaines questions de l'électorat. À la suite du

débat du 24 septembre¹, plusieurs individus, groupes et associations ont critiqué Radio-Canada parce qu'aucune question concernant les francophones hors Québec n'a été posée, ce qui a été perçu comme un manque flagrant d'intérêt à leur égard, et ont reproché aux politiciens de ne pas avoir pris l'initiative d'aborder les enjeux touchant les communautés francophones minoritaires ni même de les avoir mentionnés. À ce sujet, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA²) a lancé une campagne de plainte contre Radio-Canada, au lendemain du débat, pour non-respect de ses obligations, dont l'une, en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, est de « refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue » (Gouvernement du Canada, 2016 : en ligne). Or, selon la FCFA, un tel reflet des communautés francophones a été complètement absent du débat du 24 septembre.

Le directeur général de l'information de Radio-Canada, Michel Cormier, s'est défendu de ces accusations en disant comprendre ce qu'il a nommé « les préoccupations » des francophones hors Québec, mais en assurant que les questions posées lors du débat ont été choisies en tenant compte de l'intérêt général de tous les francophones du Canada. En novembre, l'ombudsman de Radio-Canada a conclu que le diffuseur n'a pas manqué à ses obligations puisque les questions posées aux chefs politiques lors de l'émission *Élections 2015 : Le grand débat* concernaient l'ensemble des citoyens canadiens. Ce débat électoral, diffusé le 24 septembre 2015 sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé, respectait en tous points les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada (Tourangeau 2015 : en ligne).

1. Les chefs du Bloc québécois (Gilles Duceppe), du Nouveau Parti démocratique du Canada (Thomas Mulcair), du Parti conservateur du Canada (Stephen Harper), du Parti libéral du Canada (Justin Trudeau) et du Parti vert du Canada (Elizabeth May) ont participé à ce débat.

2. La FCFA se veut le porte-parole des Canadiens francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. Elle « se donne pour mission d'être la voix nationale, active, engagée et inclusive des communautés francophones et acadiennes du Canada, vouée à la promotion de la dualité linguistique, au développement de la capacité de vivre en français d'un bout à l'autre du pays et à la pleine participation des citoyens et des citoyennes francophones à l'essor du Canada » (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2016 : en ligne).

2. PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

C'est dans ce contexte que la discussion sur la (non-) représentation des francophones dans le débat des chefs s'est déplacée sur les réseaux sociaux, dont le populaire Twitter, tout en se poursuivant dans la sphère institutionnelle. Pour rappel, la plateforme de microblogage Twitter permet la publication de gazouillis (*tweets*), courts messages écrits de 140 caractères maximum, souvent accompagnés de matériel numérique comme des photos, des vidéos et, le plus important ici, de mots-clics (*hashtags*). Ces derniers consistent en une expression précédée du symbole dièse (#) et indexée en tant qu'hyperlien dans l'espace Twitter, par exemple *#politiquecanadienne*. Ce mot-clic a deux fonctions principales : catégoriser les gazouillis en les associant à une thématique et à un contenu précis, et reconstituer des discussions décentralisées autour d'un même thème.

Depuis quelques années, Twitter constitue une plateforme très populaire, surtout chez les jeunes et auprès de différents groupes et de diverses associations, pour faire la promotion d'enjeux sociaux et politiques (Small 2011 ; Raynauld, Lalancette et Tourigny-Koné 2016)³. Il n'est donc pas étonnant que cette plateforme ait été utilisée en réaction à l'absence de représentation des francophones dans le débat des chefs de Radio-Canada et, plus largement, dans l'ensemble de la campagne fédérale. Une des traces principales de cette utilisation de Twitter est la création, au mois d'août, du mot-clic *#nouscomptons*⁴. Ce dernier a toutefois réellement gagné en popularité le 24 septembre

3. Pensons seulement aux mouvements Idle No More, Occupy et Mariage pour tous, qui ont occupé une place importante dans les médias sociaux, et particulièrement sur Twitter, dans les dernières années. Si chaque mouvement a sa propre rhétorique, le fonctionnement général est le même. Twitter sert alors à rejoindre un maximum de personnes et à faire circuler largement de l'information de façon continue et quasi instantanée, permettant une plus grande visibilité de la cause défendue.

4. En raison de la nature de la twittosphère, où les gazouillis sont publiés à un rythme extrêmement rapide et où les discours circulent à une vitesse fulgurante (Turbide, Vincent et Kavanagh 2013), il est difficile de savoir avec exactitude à qui revient la première occurrence du mot-clic *#nouscomptons*. Notons toutefois quelques occurrences le 6 août 2015, à la suite d'un débat en anglais organisé par le magazine torontois *Maclean's*, dont une accompagne un gazouillis de la présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise, également membre du bureau de direction de la FCFA.

à la suite d'un gazouillis de la FCFA indiquant « Ce soir, 2,6 millions de citoyens francophones ont été exclus » et accompagné d'un *#nouscomptons* bien appuyé et d'une invitation aux utilisateurs de Twitter, toujours de la part de la FCFA, à faire usage de ce mot-clic. Cet appel a rapidement eu l'effet escompté : dès le 24 septembre, les individus – surtout, mais pas uniquement, des francophones hors Québec – qui écrivent sur Twitter à propos de leurs revendications, de leur déception envers les chefs politiques et Radio-Canada et, plus largement, à propos de leur situation de francophones, accompagnent leurs propos de *#nouscomptons*. L'objectif est double : dire haut et fort l'existence des francophones au Canada, souvent peu visibles en contexte politique (Cardinal 2008) et se donner une tribune pour faire valoir les enjeux qui sont importants pour eux.

C'est au phénomène *#nouscomptons* que nous nous intéressons ici. En nous appuyant sur une conception large de l'argumentation (Amossy 2012) et de la rhétorique de la revendication (Rennes 2011 ; Orkibi 2013, 2016), particulièrement sur le Web 2.0 (Loader et Mercea 2011 ; Raynauld, Lalancette et Tourigny-Koné 2016), nous mènerons une analyse en deux temps. Nous nous pencherons d'abord sur la façon dont sont construits les discours accompagnés du mot-clic *#nouscomptons* sur Twitter en montrant notamment comment s'est articulée l'argumentation des participants selon les grands moments de la période électorale. Nous serons ainsi à même d'illustrer la façon dont les individus se sont approprié un moyen de communication de large diffusion pour faire connaître leurs revendications et leurs prises de position. Dans un second temps, afin d'aborder la perception du mouvement, nous nous intéresserons au traitement du phénomène *#nouscomptons* dans la presse canadienne de langue française. Ultimement, l'analyse permettra de mettre au jour les différentes stratégies de mise en valeur des francophones au Canada et de leurs revendications, de même que la façon dont elles sont perçues dans l'espace public.

3. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Nous avons constitué un corpus double pour mener notre analyse. Dans un premier temps, nous avons relevé de façon informatisée

l'entièreté des gazouillis accompagnés du mot-clic *#nouscomptons*. Devant l'ampleur des données – plusieurs milliers de messages –, nous avons formé un sous-corpus en circonscrivant quatre périodes à partir desquelles il était possible de faire un relevé manuel et une analyse systématique des gazouillis publiés : les premières apparitions du mot-clic (6 août-23 septembre), le jour du débat des chefs en français diffusé à Radio-Canada (24 septembre), la semaine suivant le débat (25 septembre-2 octobre) et les jours précédant et suivant le scrutin (15-31 octobre)⁵. En excluant les doublons et les messages sans texte, c'est-à-dire qui ne contiennent que le mot-clic, nous avons recueilli 574 gazouillis. Précisons que ceux-ci peuvent être accompagnés d'autres mots-clics, par exemple *#frcan* (francophonie canadienne), *#languesofficielles* ou encore *#Onfr* (Ontario francophone), pour n'en nommer que quelques-uns. Nous avons toutefois choisi de nous concentrer uniquement sur *#nouscomptons*, suffisamment utilisé et répandu pour constituer un corpus nous permettant de mener notre étude.

Dans un deuxième temps, nous avons fait une recherche au moyen du mot-clé *nous comptons* dans les médias traditionnels canadiens publiés en français et disponibles dans la base de données Eureka⁶. C'est ainsi que nous avons pu identifier les articles où il était spécifiquement question du mouvement, et non plus largement de la question linguistique pendant la campagne électorale ou encore des réactions à la suite du débat des chefs. Nous avons identifié 26 articles – discours journalistiques et discours citoyens de type lettres de lecteurs – qui traitent explicitement du mouvement *#nouscomptons*, dans des journaux de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

5. Là n'est pas l'objectif de notre travail, mais une recherche effectuée parmi les gazouillis publiés dans les mois suivant le jour du scrutin nous a permis de constater que le mot-clé *#nouscomptons* a continué à être utilisé – bien que de manière ponctuelle et davantage par des militants ou des gens du milieu associatif – tout au long de l'année 2016. On peut alors croire que, selon les événements futurs de l'actualité canadienne, il pourrait resurgir et être employé à nouveau massivement dans la twittosphère.

6. <http://eureka.cc/fr/rechercher/>.

4. ANALYSE

4.1 Entre volonté d'affirmation et revendication

Les 574 messages du corpus Twitter ont d'abord été catégorisés en fonction de leur contenu propositionnel, c'est-à-dire sur le plan thématique, ce qui a permis de cerner dans quel contexte et à quelle fin est employé le mot-clic *#nouscomptons*. Puisque le mot-clic a pris de l'importance au moment du débat des chefs du 24 septembre et que c'est alors qu'il est devenu une réelle tendance sur Twitter, il est peu étonnant que plusieurs gazouillis concernent spécifiquement cet événement médiatique. De l'ensemble du corpus, 22 % des messages y sont consacrés, principalement afin de critiquer la formule du débat et les questions posées aux chefs de parti :

- (1) **#nouscomptons** qui a décidé des questions au juste? Vraiment. Nous demander aurait été super au moins cela aurait été plus intéressant⁷
- (2) Plate à dire, mais avec les thèmes qui restent, je pense qu'on peut oublier toute mention de la francophonie **#nouscomptons #debatdeschefs**
- (3) Où puis-je trouver le **#debatdeschefs** francophone?? J'ai seulement trouver la version Québécoise ce soir **#nouscomptons**

Plusieurs usagers reprochent également à Radio-Canada ce qu'ils jugent être une forme de québécocentrisme de la télévision d'État. Non sans une pointe d'ironie – sur laquelle nous reviendrons ultérieurement –, ces internautes critiquent le fait que, pour Radio-Canada, *francophones* et *Québécois* semblent synonymes puisque plusieurs des sujets abordés dans la version française du débat des chefs concernent exclusivement le Québec et ses habitants :

- (4) En direct du nombril Québécois, Radio-« Canada » présente le **#debatdeschefs #nouscomptons #canpoli #qcpoli**

7. Les exemples cités ont été reproduits fidèlement afin d'en assurer l'exactitude.

(5) Québec, Québec, Québec, Québec... qu'en est-il des francophones à l'extérieur du Québec ? **#debatdeschefs #nouscomptons**

(6) Et on parle d'un pont à Montréal... Le sujet préféré de la **#frcan** ! Merci **#SRC**. **#nouscomptons** réellement...

À ces critiques sont offertes des pistes de solution, notamment la suggestion de créer un débat parallèle pour les francophones hors Québec (exemple 7) ou encore l'invitation à faire une plus grande place aux journalistes provenant de communautés francophones minoritaires au sein de Radio-Canada (exemple 8), sous-entendant que la présence de ces journalistes permettrait une plus grande visibilité de leurs communautés :

(7) il faut réinventer la formule des débats ... ça marche pas !!! un débat juste pour nous ? **#népourvoter #debatdeschefs #nouscomptons**

(8) Il devrait avoir un des journalistes qui vient de l'ext du Qc... **@orfali** ça te tenterais pas ? **#debatdeschefs #nouscomptons**

L'exaspération des internautes transparaît de leurs messages, ce qui laisse croire que le débat des chefs est loin d'être le seul épisode télévisuel, sur les ondes de Radio-Canada, où les francophones hors Québec ne se sont pas sentis interpellés.

Mais outre ces messages, concentrés les 24 et 25 septembre, un élément se démarque très nettement dans le corpus : les usagers de Twitter se servent du mot-clic *#nouscomptons* surtout dans un but de monstration ou, en d'autres termes, pour se dire, pour se faire entendre, pour dire leur existence et leur identité. Plus de 54% des gazouillis analysés sont de cette nature :

(9) Je suis francophone ontarienne et tres fiere de l'etre **#Elxn42 #nouscomptons**

(10) Ici, en SK, les Francos regardent le débat des chefs. Ns sommes citoyens **#nouscomptons #frcan**

(11) Nous sommes 2,6 millions de francos à l'extérieur du Québec **#debatdeschefs #nouscomptons**

En ce sens, un des objectifs de la FCFA, qui souhaite d'abord et avant tout montrer que les francophones hors Québec existent, est bien atteint. Évidemment, cette volonté de se dire est loin d'être uniquement un acte assertif servant à informer autrui de l'existence d'un groupe. Elle constitue principalement une demande de reconnaissance de la part d'autrui, notamment des groupes majoritaires et du pouvoir politique (Heller et Labrie 2003) ou, autrement dit, un acte directif dont le contenu propositionnel est le suivant : « reconnaissez-nous ». Il s'agit donc en ce sens d'une revendication à proprement parler, revendication qui est en plein cœur du mouvement #nouscomptons.

Or, au-delà de cette demande de reconnaissance, on peut se demander si le mot-clic a servi à mettre de l'avant des revendications plus circonscrites et directement liées à des enjeux propres à la campagne électorale. Par exemple, Jean Johnson, directeur de l'Association canadienne-française de l'Alberta, a été clair sur ce point : « Parlons d'un engagement sur le respect de la loi sur les langues officielles, parlons de la Cour suprême et de la nomination de juges bilingues » (Radio-Canada 2016 : en ligne).

Les gazouillis contenant de telles revendications sont relativement nombreux (24% du corpus), mais moins que ceux qui servent principalement aux francophones à s'affirmer en tant que groupe. Notons ici un parallèle avec les travaux d'Allard, Landry et Deveau (2005), qui observent que les phénomènes de valorisation et d'affirmation de groupe, en contexte minoritaire, sont généralement plus fréquents que ceux de revendication. Malgré tout, quelques régularités sont observables dans notre corpus. Ainsi, parmi les revendications les plus fréquentes, on en retrouve sans surprise plusieurs qui concernent la question linguistique, notamment l'importance d'avoir un représentant des francophones au Parti libéral (exemple 12), le bilinguisme des juges à la Cour suprême (exemple 13) et l'accès aux services publics en français, entre autres le jour du scrutin (exemple 14) :

(12) Les francophones h-qc s'inquiètent de l'absence au gouvernement Trudeau d'un défenseur des langues officielles **#nouscomptons #iciottgat**

(13) Mulcair mentionne la loi pour éviter de nommer un autre vérificateur général unilingue... Et les juges de la cour suprême ? **#nouscomptons**

(14) Comment ça se passe au bureau de vote ? Y a-t-il bcp de monde ? N'oubliez pas que vous devez pouvoir être servis en français **#nouscomptons**

Toujours autour de la question linguistique, mais cette fois associée à d'autres thématiques, on note plusieurs messages concernant l'immigration, et surtout l'importance de l'immigration francophone (exemple 15), qui constitue d'ailleurs un enjeu politique jugé de plus en plus important au sein des communautés francophones minoritaires (Violette 2015), les médias et la culture (exemples 16 et 17) et l'éducation (exemple 18) :

(15) Qu'allez-vs faire pour favoriser l'immigration de francophones hors-Qc ? **#nouscomptons @JustinTrudeau @ThomasMulcair @ElizabethMay @pmharper**

(16) Les médias locaux souffrent **#frcan #nouscomptons**

(17) N'oublions pas la Journée des Franco-Ontariens ! **#frcan #nouscomptons**

(18) Indignons-nous ! Refus de la **#CSC** d'entendre les causes sur les droits scolaires aux TNO **#nouscomptons**

Enfin, d'autres thématiques mises de l'avant ne sont pas en lien direct avec la question linguistique à proprement parler (Premières Nations, santé, infrastructures, environnement, équité salariale, etc.), mais elles touchent évidemment les communautés francophones, comme l'ensemble des citoyens canadiens d'ailleurs. Notons à titre d'exemple le message suivant :

(19) On ne parle pas non plus de nos premières nations **#frcan #frab #jeunesengagés #nouscomptons**

L'ajout de *non plus* dans ce gazouillis montre que le *nous* de #*nouscomptons* fait référence, en plus des francophones hors Québec, aux Premières Nations, ces deux groupes étant considérés comme oubliés par les principaux acteurs de la campagne électorale. Mais, plus encore, ce *nous*, s'il est d'abord associé aux francophones dans le cadre du mouvement de revendication, devient ici dans une certaine mesure le représentant des communautés jugées laissées pour compte.

Ces revendications plus circonscrites ont été produites surtout le soir du débat, le 24 septembre, et dans les deux jours qui l'ont suivi. Les messages d'affirmation, quant à eux, sont présents tout au long de la campagne et sont particulièrement nombreux le jour même du scrutin. On peut alors associer les revendications plus précises à un moment où un interlocuteur potentiel – en l'occurrence les politiciens – est en principe à l'écoute des citoyens et des électeurs, ce qui est un des rôles du débat, et où les électeurs sont susceptibles de réfléchir au parti qui récoltera leur vote, le débat constituant en quelque sorte une campagne publicitaire pour les partis politiques. Les revendications jouent alors le rôle de demandes envers les politiciens. À l'inverse, plus la campagne progresse, plus on observe une multiplication des messages d'affirmation et d'appel à prendre sa place. L'objectif premier de la campagne #*nouscomptons* est alors en pleine réalisation.

4.2 Quelques stratégies discursives employées

Sur le plan interactionnel, très peu de gazouillis sont adressés directement à autrui. Si quelques-uns interpellent directement les politiciens – et, de ceux-ci, une importante majorité s'adressent aux chefs de parti, comme c'est le cas de l'exemple 15 présenté précédemment, et non aux candidats d'une circonscription donnée – ou mettent de l'avant un *vous* dont le sens est explicite en contexte (les médias, les politiciens, les Québécois, les anglophones...), la plupart sont écrits au *nous* et s'adressent à ce *nous*. Cela constitue un indice clair d'un des objectifs du mouvement : mobiliser les francophones autour d'enjeux communs et les inciter à prendre leur place et à faire entendre leur voix, notamment de la part des groupes dominants. Cet objectif de mobilisation, qui passe par une forme d'auto-appel à l'action (Bernard Barbeau 2015), est caractéristique de bon nombre de

mouvements de protestation qui, souvent, visent autant sinon plus le groupe protestataire que son opposant.

De façon générale, le ton employé par les individus faisant usage du mot-clic *#nouscomptons* est peu acerbe, ce qui diffère du discours protestataire et revendicateur que l'on observe parfois sur Twitter ou, plus largement, dans les mouvements de contestation (Fracchiolla et Moïse 2009). Une des explications pouvant être avancées est d'abord l'importance des associations francophones et de leurs représentants dans le mouvement *#nouscomptons*. Ainsi, bien qu'ils écrivent sur une plateforme de large diffusion et à l'extérieur du cadre purement institutionnel, ce qui augmente habituellement le risque de dérives langagières (Turbide, Vincent et Kavanagh 2013), ce sont en grande partie des porte-parole des groupes de représentation des francophones (la FCFA, par exemple, dont la présidente a été particulièrement active dans le mouvement) qui ont occupé un espace important, plusieurs de leurs messages étant *retweetés*, rediffusés. C'est donc sans surprise que l'on trouve nombre de messages au ton plutôt formel et posé, malgré la teneur des propos véhiculés qui, eux, témoignent assurément de colère ou, du moins, d'une importante déception. C'est notamment le cas de certaines injonctions assez fortes, par exemple une invitation à porter plainte contre Radio-Canada, qui ne basculent toutefois pas du côté du discours d'opposition ou de confrontation (Vincent, Laforest et Turbide 2008) :

(20) Hier, la **#frcan** a été ignorée lors du **#debatdeschefs**, prenez quelques minutes et portez plainte ! **#nouscomptons**

Par ailleurs, puisque plusieurs messages, principalement les invitations à se dire et à se faire entendre, s'adressent en partie aux francophones mêmes, donc aux membres du groupe (d'un *nous* à un *nous*), il n'est pas étonnant qu'un ton plutôt conciliant soit employé.

On note toutefois quelques signes d'exaspération, parfois vive, chez certains internautes, ce qui se manifeste entre autres par le recours à l'ironie. C'est le cas de l'exemple 21, où l'auteur fait référence à l'espace très important qui a été occupé, pendant la campagne électorale, par la question du port du niqab, voile religieux couvrant l'entièreté du visage des femmes à l'exception des yeux, dans l'espace public. Il critique ainsi l'absence de visibilité des francophones dans

la campagne électorale, jugeant que ces derniers feraient l'objet de plus de discussions et seraient davantage pris en considération par les politiciens s'ils étaient voilés :

(21) Faudra-t-il que les Francos du Canada portent le niqab pour que les politiciens sachent que **#nouscomptons** ?

On note également une certaine inventivité autour du mot-clic *#nouscomptons*, que ce soit par l'utilisation d'une ponctuation exacerbée après le mot-clic (le triple point d'interrogation à l'exemple 22), par l'ajout d'expressions ironiques (*yeah right!* à l'exemple 23) ou encore par la transformation du mot-clic sous une forme interrogative (*comptons-nous* à l'exemple 24). Ces modifications du mot-clic témoignent du fait que, pour plusieurs utilisateurs, un important doute plane sur le poids réel des francophones aux yeux des autres Canadiens et de la classe dirigeante, et qu'il est légitime de s'interroger à savoir s'ils comptent véritablement :

(22) Québec, niqab et pont champlain **#nouscomptons** ???

(23) Les francos du Canada sont peu connus... au Canada. **#nouscomptons** ... yeah right !

(24) Belle façon de se faire croire que tout va bien maintenant, qu'on ne se bat plus pour notre éducation. **#UniversitéFO**
#onfr #comptonsnous

4.3 Les discours de réception dans la presse

Si les médias ont beaucoup parlé de la campagne électorale et, après le débat des chefs du 24 septembre, s'ils ont relayé le mécontentement des communautés francophones hors Québec concernant le peu de visibilité qui leur est accordé, très peu d'entre eux se sont intéressés précisément au mouvement *#nouscomptons*. Il semblerait donc, du moins dans le cas de cet événement discursif, que médias traditionnels et médias sociaux entrent peu en dialogue. C'est d'ailleurs principalement sur les médias sociaux que s'observe la vitalité du mouvement – outre Twitter, Facebook a aussi participé à la visibilité de *#nouscomptons*, notamment sur la page de la FCFA et par l'intermédiaire de diverses associations centrées sur la question des communautés francophones.

Toutefois, des 26 articles qui traitent du mouvement #nouscomptons, la grande majorité se montrent favorables au mouvement. Il s'agit alors tantôt d'articles d'information dans lesquels les journalistes rapportent les propos des initiateurs du mouvement ou encore d'individus qui l'appuient, tantôt de discours citoyens, par exemple des lettres d'opinion, qui applaudissent cette initiative :

(25) Heureusement, les francophones hors Québec se sont fait entendre dans les médias sociaux pour exprimer leur mécontentement. Ils ont été nombreux à participer à la campagne de contestation avec le mot-clic #nouscomptons (*Le Devoir*, 30 septembre 2015)

Ce mouvement, qualifié de « vive campagne de contestation des francophones » (*Acadie Nouvelle*, 25 septembre 2015), est salué non seulement pour son aspect rassembleur et mobilisateur, mais aussi parce qu'il est jugé comme un pas en avant pour la reconnaissance du groupe aux yeux d'autrui. En ce sens, c'est l'utilisation principale du mot-clic par les internautes, soit à des fins d'affirmation et de monstration, qui est la plus saluée dans les médias.

Quelques rares articles, sans condamner le mouvement, présentent le point de vue d'individus qui doutent de son efficacité. C'est principalement le cas de lettres ouvertes, dont celle qui est citée en 26, où l'auteur qualifie certes la campagne #nouscomptons « d'ambitieuse initiative », mais se montre ensuite dubitatif quant à son effet réel. Il juge notamment que la question des francophones hors Québec n'est pas un enjeu électoral suffisamment important pour que les politiciens s'en préoccupent, voire qu'il pourrait leur être nuisible de le faire :

(26) L'ambitieuse initiative #NousComptons essaie de faire part dans la campagne électorale en cours d'importants enjeux pour les francophones à travers le Canada. [...] Il reste que, dans le système électoral actuel de clientélisme et de politique de division dirigé par les sondeurs, le poids des francophones « hors Québec » compte tellement peu qu'un parti politique qui dirait autrement que des banalités au sujet de cet aspect important du pays paierait au scrutin en effrayant la masse des électeurs courtisés dans les différentes majorités

linguistiques canadiennes. Donc il ne faut pas se surprendre qu'aucun des partis politiques ne soit prêt à promettre en campagne un audit financier indépendant du milliard aux cinq ans alloué au plan d'action des langues officielles, la pierre angulaire de la minorité francophone au Canada. (*L'Aquilon*, 9 octobre 2015)

Enfin, seule une lettre ouverte fait état d'un jugement plus critique envers le mouvement #nouscomptons. L'auteur, sans rejeter l'idée à la base de cette initiative et tout en soulignant l'importance et la nécessité des revendications des francophones, remet en doute certains arguments utilisés lors de la campagne, à commencer par la définition de ce qu'est un francophone et le chiffre avancé par la FCFA pour quantifier le nombre de francophones au Canada. Mais c'est surtout la dernière phrase du texte qui donne une certaine impression de virulence aux propos tenus : en transformant #nouscomptons en #nouscomptonsbizarrement, l'auteur attaque la FCFA et, de ce fait, en vient à disqualifier son initiative :

(27) La FCFA comptabilise maintenant comme « francophones » toutes les personnes au Canada qui déclarent lors du recensement être capables d'avoir une conversation en français. [...] Militant depuis toujours pour les droits des francophones en Ontario, il me peine de devoir critiquer la FCFA, mais quelqu'un doit dire quelque chose. On ne peut pas comptabiliser comme « francophones » des personnes qui ne se définiraient jamais eux-mêmes de la sorte. Je parle parfaitement la langue anglaise... mais est-ce que cela fait de moi un anglophone ? Pour le commun des mortels, la réponse est évidente : bien sûr que non. [...] On comprend aisément pourquoi il est de l'intérêt de la FCFA d'affirmer représenter 2,6 millions de personnes plutôt qu'un seul million. Le chiffre a évidemment de quoi impressionner, il donne du poids à l'organisme. Mais c'est un couteau à double tranchant et personne n'est dupe de l'opération. [...] Si l'on compte comme « francophones » les personnes de langue maternelle anglaise qui ont appris le français, on peut logiquement compter comme « anglophones » les francophones qui parlent anglais. C'est précisément l'argumentaire que nous servent

tous ceux qui, principalement au Canada anglais, jugent que les services en français à l'extérieur du Québec ne sont pas nécessaires puisque les francophones parlent à peu près tous anglais. [...] La Fédération des communautés francophone et acadienne doit cesser ce genre de pratique. [...] Pendant l'actuelle campagne électorale, la FCFA a choisi comme mot-clic #nouscomptons pour mobiliser les francophones du pays. Si elle persiste à compter comme francophones des gens bien aimables, mais qui ne se définiraient jamais eux-mêmes de la sorte, elle ne devrait pas se surprendre si plusieurs en viennent à juger que le mot-clic #nouscomptonsbizarrement serait plus approprié. (*La Presse*, 15 octobre 2015)

5. CONCLUSION

La question linguistique canadienne est complexe et suscite des réactions vives ; l'exemple de #nouscomptons l'illustre bien. Si le débat autour de la visibilité des francophones pendant la campagne électorale de 2015 a occupé un espace aussi important sur Twitter, c'est signe que les individus y ont vu une plateforme idéale pour faire part de leurs récriminations et de leurs revendications, certes, mais surtout pour se dire, pour s'affirmer. En ce sens, le mouvement #nouscomptons est réellement un mouvement d'affirmation. Cela est d'autant plus manifeste qu'il est vivement reproché aux médias traditionnels – notamment, dans ce cas-ci, à Radio-Canada – de ne pas faire de place aux communautés francophones hors Québec et aux enjeux qui les concernent. Les médias sociaux permettraient donc en partie de pallier ce manque d'espace et constitueraient alors un lieu à investir pour se donner une voix et la faire entendre à un public plus vaste et – peut-être – plus disposé à l'écouter.

Cette dimension d'affirmation transparaît aussi dans les réactions qui suivent le mouvement et qui ont été publiées dans la presse. Dans l'ensemble, ces réactions sont également signe que cette initiative a été jugée non seulement favorable, mais nécessaire. Quelques critiques ont été émises, portant notamment sur l'effet réel d'une telle initiative et sur la façon dont sont comptés les francophones au Canada, mais en général le mouvement a été perçu de la façon que la FCFA souhaitait

qu'il le soit, ce que conclut également sa présidente : « Des citoyens des quatre coins du pays ont utilisé le mot-clic #nouscomptons sur Twitter pour exprimer leur colère, mais aussi leur détermination d'être entendus, coûte que coûte [...]. La morale de cette histoire : nous prenons l'espace qui est le nôtre quand nous parlons, nous pouvons être entendus. »

RÉFÉRENCES

- Allard, Réal, Rodrigue Landry et Kenneth Deveau (2005), « Conscientisation ethnolinguistique et comportement engagé en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 95-109.
- Amossy, Ruth (2012), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2015), « De l'appel à la mobilisation à ses mécanismes sociodiscursifs : le cas des slogans revendicateurs écrits du printemps érable », *Argumentation et analyse du discours*, n° 14, <http://aad.revues.org/1969>.
- Cardinal, Linda (2008), « La participation des minorités francophones hors Québec à la vie politique au Canada : comment combler le déficit démocratique ? », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 385-430.
- Fédération des communautés francophones et acadienne (2016), *À propos*, <http://fcfa.ca/notre-mission/>.
- Fracchiolla, Béatrice, et Claudine Moïse (2009), « Construction de la violence verbale et circulation des discours : autour du contrat de première embauche », dans Juan Manuel López Muñoz, Sophie Marnette, Laurence Rosier et Diane Vincent (dir.), *La circulation des discours*, Québec, Nota bene, p. 103-125.
- Gouvernement du Canada (2016), *Loi sur la radiodiffusion*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/b-9.01/>.
- Heller, Monica, et Normand Labrie (dir.) (2003), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes.
- Loader, Brian, et Dan Mercea (2011), « Networking Democracy? Social media innovations and participatory politics », *Information, Communication & Society*, vol. 14, n° 6, p. 757-769.

- Martel, Guylaine (2010), «La performance communicationnelle en contexte médiatique. L'exemple du débat politique télévisé», *Mots. Les langages du politique*, n° 92, <http://mots.revues.org/19532>.
- Orkibi, Eithan (2016), «Peuple et *ethos* collectif dans la rhétorique de l'action collective : l'exemple du mouvement de l'été 2011 en Israël», *Exercices de rhétorique*, n° 7, <https://rhétorique.revues.org/469>.
- Orkibi, Eithan (2013), «Critique et engagement dans la rhétorique des mouvements sociaux», *Argumentation et analyse du discours*, n° 11, <http://aad.revues.org/1559>.
- Radio-Canada (2016), «Francophones minoritaires : Radio-Canada a fait une erreur monumentale, selon l'ACFA», <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/740839/acfa-debat-chefs-federaux-communautes-francophones>.
- Raynauld, Vincent, Mireille Lalancette et Sofia Tourigny-Koné (2016), «Political Protest 2.0: Social Media and the 2012 Student Strike in the Province of Quebec, Canada», *French Politics*, vol. 14, n° 1, p. 1-29.
- Rennes, Juliette (2011), «Les formes de la contestation. Sociologie des mobilisations et théories de l'argumentation», *A contrario*, n° 16, p. 151-173.
- Small, Tamara (2011), «What the hashtag?», *Information, Communication & Society*, vol. 14, n° 6, p. 872-895.
- Tourangeau, Pierre (2015), «Débats des chefs 2015 : des questions trop "québécoises"? Une vue de l'esprit», *Ombudsman Radio-Canada*, <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2015/debats-des-chefs-2015-des-questions-trop-quebecoises-une-vue-de-l-esprit-ici-radio-canada-tele/>.
- Turbide, Olivier, Diane Vincent et Éric Kavanagh (2013), «Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux. Lorsqu'un tweet devient une "affaire"», dans Danielle Londei, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré et Licia Reggiani (dir.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 23-34.
- Vincent, Diane, Marty Laforest et Olivier Turbide (2008), «Pour un modèle d'analyse fonctionnel du discours d'opposition : le cas de la *trash radio*», dans Claudine Moïse, Nathalie Auger, Béatrice Fracchiolla et Christina Schultz-Romain (dir.), *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, Paris, L'Harmattan, p. 81-108.
- Violette, Isabelle (2015), «L'immigration francophone comme marché. Luttres et tensions autour de la valeur des langues officielles et du bilinguisme en Acadie, Canada», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 39, n° 3, p. 115-133.

LA CONCEPTION DE LA LANGUE CHEZ LES RÉVISEURS DANS LES MÉDIAS ÉCRITS AU QUÉBEC

FRANZ MEIER
UNIVERSITÉ D'AUGSBOURG

1. INTRODUCTION

Au Québec, plusieurs quotidiens et hebdomadaires emploient des réviseurs linguistiques qui ont pour tâche de veiller à la correction de la langue utilisée dans les textes journalistiques, ce qui témoigne de la volonté de ces médias de diffuser une langue de bonne tenue. L'objectif de cet article est de mettre en lumière la conception de la langue de ces réviseurs, objet de recherche qui, jusqu'ici, a été relativement peu étudié. À partir d'une analyse de contenu d'un corpus d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès de huit réviseurs, nous examinerons les principes qui guident les pratiques de correction en presse écrite, notamment pour savoir comment les témoins conçoivent la norme et la langue qui y sont diffusées. Nous commencerons par aborder le rôle de la langue des journaux en tant que modèle normatif en contexte québécois avant de présenter brièvement les services linguistiques de certains médias écrits. Nous ferons ensuite état des résultats obtenus lors de l'analyse.

2. LES JOURNAUX QUÉBÉCOIS COMME MODÈLE LINGUISTIQUE

Le rôle de la presse écrite dans la normalisation de la langue est relativement bien décrit. Par exemple, pour Ammon (1997), les journalistes sont des scripteurs exemplaires qui, à l'instar d'autres scripteurs professionnels, participent à la mise en place d'un modèle linguistique normatif.

Pour ce qui est du Québec, Cajolet-Laganière et Martel (1995) ainsi que de Villers (2005) constatent que la presse écrite constitue une

référence normative en matière de langue. En effet, les Québécois considèrent généralement la langue des journaux comme un modèle, affirmant pour la plupart que la langue qui s'y trouve est supérieure à celle de leurs propres écrits (Maurais 2008). Cependant, on observe souvent des reproches faits aux médias écrits, que ce soit sous forme de lettres de lecteurs (de Villers 2005) ou de critiques de professionnels des médias contre leurs pairs (Raunet 2001). Les journalistes y sont régulièrement accusés d'utiliser abondamment des anglicismes ou de confondre les niveaux de langue. Qu'elles soient fondées ou non, ces critiques laissent entendre que les professionnels des médias, et partant les réviseurs, sont constamment confrontés aux avis linguistiques des lecteurs, rétroactions qui peuvent influencer sur leurs pratiques de correction, d'où l'intérêt d'étudier la conception de la langue des correcteurs.

La critique parfois très sévère à propos de la langue des médias écrits provient du contexte sociolinguistique particulier du Québec, qui est marqué depuis longtemps par le débat sur la norme et la qualité du français qui y est en usage. S'il est vrai qu'en règle générale les Québécois jugent aujourd'hui positivement l'emploi de certains traits linguistiques qui leur sont propres, notamment pour affirmer leur identité en tant que communauté francophone distincte (Oakes et Warren 2009), il n'empêche que cette ouverture envers leur variété reste fragile. Ainsi, les Québécois entretiennent un rapport ambigu envers le français en usage en France, qu'ils jugent souvent supérieur, mais qu'ils refusent toutefois d'adopter dans leurs pratiques (Remysen 2004). Étant donné la complexité de la situation sociolinguistique dans laquelle les réviseurs corrigent les textes journalistiques, nous cherchons à connaître le regard qu'ils portent sur l'emploi de la langue française et de ses variétés en presse écrite québécoise.

3. LES SERVICES LINGUISTIQUES

Même si Maurais estime que « les correcteurs ont progressivement disparu [des salles de rédaction et que les] journalistes sont de plus en plus laissés à eux-mêmes pour assurer la qualité linguistique de leurs textes » (1999 : 186), la majorité des médias écrits à tirage élevé déploient d'importants efforts pour garantir la correction de la langue.

Par exemple, les quotidiens montréalais *La Presse* et *Le Devoir* disposaient respectivement, au moment de notre étude effectuée entre 2011 et 2013, de quatre et de trois réviseurs professionnels, et le quotidien de Québec, *Le Soleil*, ainsi que l'hebdomadaire montréalais *L'Actualité* en employaient trois¹. La comparaison avec l'enquête de Raunet (2001) montre que le nombre de réviseurs travaillant dans ces médias est resté constant ou a légèrement augmenté. Néanmoins, la situation n'est pas forcément la même dans les quotidiens régionaux, comme à *La Tribune*, à Sherbrooke, où il existe seulement un chroniqueur de langage qui fournit certes des renseignements ponctuels, mais qui n'effectue pas de correction systématique.

Selon nos recherches auprès des responsables de ces services linguistiques, le processus de révision s'effectue généralement en différentes étapes : une première révision à l'aide de logiciels de correction, comme Antidote ou ProLexis, et une révision plus approfondie à l'écran et sur papier. À *La Presse*, le mandat des réviseurs est même défini dans un petit guide de révision, rédigé par l'ancien conseiller linguistique du journal, Paul Roux² (2011). On y constate que la tâche de correction des réviseurs consiste à surveiller non seulement la qualité de la langue, mais aussi plus largement la qualité de l'écriture :

La révision de base : La révision vise dans un premier temps à corriger les erreurs de grammaire, de syntaxe et d'orthographe. On peut ajouter à cette tâche la correction de la typographie et de la ponctuation. [...]

La révision linguistique : La révision linguistique va plus en profondeur. Elle tend à éliminer, outre les erreurs, les ambiguïtés, les archaïsmes, les barbarismes, les contresens, les impropriétés, les pléonasmes et les redondances, les répétitions inutiles, les clichés, les perronismes³, les mots trop familiers, les expressions trop vulgaires,

1. Ces chiffres nous ont été donnés par les responsables du service linguistique de ces médias.

2. Paul Roux était conseiller linguistique à *La Presse* jusqu'à sa retraite en 2009.

3. Au Québec, un perronisme consiste en la déformation d'une expression figée. L'appellation fait référence à Jean Perron, ancien entraîneur de hockey et commentateur sportif, qui avait fréquemment tendance à mélanger différentes expressions pour en former une nouvelle, jugée fautive.

les anglicismes critiqués, les québécoisismes de mauvais aloi, les mauvaises cooccurrences, etc. [...]

La révision stylistique : Enfin, la révision peut chercher à améliorer le style. Un tel mandat est très large. Il englobe la substitution de termes, la reformulation de phrases, voire la réécriture de textes. (Roux 2011 : 2)

Les réviseurs de *La Presse*, du *Devoir*, du *Soleil*, de *L'Actualité* et, bien que dans une moindre mesure, le chroniqueur de langage de *La Tribune* ont l'habitude d'expliquer aux journalistes les fautes de langue qu'ils ont commises. Ces explications sont souvent diffusées sous forme de capsules et sont répertoriées dans des glossaires accessibles sur le réseau intranet des journaux. Sur la base de ces documents, chaque journal a peu à peu bâti sa propre politique linguistique interne, qui impose aux journalistes certains usages à respecter, comme le souligne un réviseur d'un quotidien montréalais :

Je fais des petites capsules hebdomadaires aussi qui s'adressent aux journalistes, que je bâtis bien sûr en collaboration avec les autres correcteurs [de mon journal], qui vont toucher plus des erreurs courantes ... des ... capsules pour la politique par exemple, avec les mots des élections, les impropriétés, qu'est-ce qu'on utilise (?) des expressions comme *sortir le vote*, qui sont hyper populaires au Québec, mais qui ... en fait, il faut pas utiliser des trucs comme ça (P30)⁴.

Même si ces glossaires constituent surtout des outils destinés à l'emploi du personnel des journaux, quelques fiches ont fait l'objet de publication, que ce soit sous forme de livres, comme en témoigne le *Lexique des difficultés du français dans les médias*, écrit par Paul Roux (2004), ou de chroniques de langage, par exemple celle de Steve Bergeron à *La Tribune*, intitulée *Séance d'orthographe* (2003 à aujourd'hui), ou celles jadis animées par Paul Roux à *La Presse*, intitulées *Mot du jour* (1997-1999) et *Mots et actualités* (2004-2007).

4. Dans les exemples cités, les tours de parole des participants ont été marqués par un numéro de code suivant le modèle PXX, où la variable XX indique le numéro de l'entretien. La transcription évite dans la mesure du possible la ponctuation. Les virgules sont néanmoins utilisées pour indiquer la fin d'un segment de la chaîne parlée et les points d'interrogation entre parenthèses (?), pour signaler l'intonation montante finale d'une question. Une pause est indiquée par ... et une séquence omise, par [...].

4. MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'inscrit dans une recherche plus large portant sur la conscience linguistique des professionnels des médias écrits québécois (Meier 2017). Nous avons mené une analyse fondée sur un corpus constitué de 39 entrevues semi-dirigées d'une durée moyenne de 42 minutes. Les entrevues ont été conduites entre 2011 et 2013 auprès de seize enseignants de rédaction journalistique, de douze chroniqueurs, à savoir des journalistes qui donnent fréquemment leur opinion sur des sujets d'actualité, et de onze langagiers, c'est-à-dire des traducteurs et des réviseurs qui travaillent dans le milieu journalistique. Pour étudier les conceptions de la langue qui sous-tendent les pratiques de révision dans les médias écrits, nous nous penchons ici sur le discours de huit réviseurs (sept femmes et un homme) qui travaillent à *La Presse*, au *Devoir*, au *Soleil* et à *L'Actualité*⁵. Les réviseurs, dont l'âge moyen est de 46,6 ans, sont tous originaires du Québec, à l'exception du témoin P31, Français établi dans la province depuis longtemps. Les entrevues comprennent une vingtaine de questions, dont cinq ont été retenues dans la présente analyse⁶. Ces questions portent sur les conceptions de la langue attribuées à la notion de *français correct*, sur le rôle du registre familier dans les usages en presse écrite, sur la question de la spécificité québécoise en matière de langue et sur le rôle des normes prescriptives en écriture journalistique.

5. ANALYSE DU CORPUS

5.1 La notion de *français correct*

Les réviseurs recourent sensiblement aux mêmes étiquettes pour désigner un français qui, à leurs yeux, est correct, à savoir *français standard* (quatre témoins) et *bon usage* (trois témoins). Les répondants définissent ce français essentiellement de deux manières. Quatre d'entre eux l'associent à la langue qui est codifiée dans des ouvrages de référence et qui est promue par des institutions chargées de légitimer

5. Les trois autres langagiers interrogés sont des travailleurs indépendants qui ne sont pas employés par un journal.

6. Les questions figurent en annexe.

et de promouvoir les usages du français dit correct : « quand je donne le bon usage [...], je dis bon, *Le Petit Robert* dit ça [...], *Le Grevisse* dit ça, l'Office québécois de la langue française dit ça » (P06). Trois témoins considèrent quant à eux le français correct comme un niveau de langue dit moyen, c'est-à-dire comme un registre « qui est entre la langue familière et la langue soutenue » (P30).

Les réviseurs sont unanimes quant au rôle de l'orthographe comme critère essentiel de la correction de la langue, même si deux précisent que les coquilles représentent seulement des fautes d'inattention qu'ils ne jugent pas graves. Par ailleurs, quatre témoins invoquent le caractère parfois variable de l'orthographe qui, selon l'un d'entre eux, « n'est pas coulée dans le béton » (P06). Ces champs de variation sont associés surtout à la graphie concurrente de noms propres initialement peu connus, que les répondants déclarent uniformiser dans des documents spécialement conçus à cet effet :

La toute première fois où *Al-Qaïda* est arrivée le onze septembre là, on se demandait bien comment ça s'écrivait, *Al-Qaïda* là, il y a ... tu as beau chercher dans le web, tu avais huit graphies concurrentes, c'est clair, on s'est dit, ben faut en choisir une [...] ce nom ... ça, c'est une façon d'écrire *Al-Qaïda*, une façon d'écrire plus française et bon, on en choisit [...] pour pas que le lecteur se demande, mais comment il se fait qu'ils écrivent dans un papier des termes ... qu'ils changent et ils écrivent autrement (P28).

Même si l'orthographe n'est pas perçue comme un code immuable, les rectifications de 1990⁷ sont pour la plupart mal reçues. Cinq réviseurs justifient leur attitude négative par le caractère facultatif de la « réforme⁸ » de même que par les réactions défavorables des lecteurs. C'est que les témoins plaident plutôt en faveur de petites adaptations

7. Proposées par le Conseil supérieur français de la langue française, les rectifications de 1990 prévoient un ensemble de modifications qui visent à réduire le nombre d'incohérences orthographiques, notamment pour ce qui est de l'emploi du trait d'union pour les numéraux cardinaux, de la soudure des mots composés ainsi que de leur marque de nombre, de l'emploi des accents et des signes diacritiques, de l'accord du participe passé dans des périphrases verbales de sens passif, du pluriel et de l'accentuation des emprunts ainsi que d'autres anomalies orthographiques (Paveau et Rosier 2008).

8. Il s'agit là de la raison pour laquelle le Québec n'a pas adopté de position officielle par rapport à la réforme : « À défaut d'une application formelle des rectifications en France, le Québec s'est tenu à l'orthographe traditionnelle jusqu'à tout récemment. Ce n'est qu'en

qui permettent d'introduire graduellement certaines rectifications, comme la soudure des mots composés :

Les traits d'union, les ... comme la tendance à [...] enlever les traits d'union [...] à coller de plus en plus les mots, ça, on va le faire, mais pas pour tout, il y a de la réticence [...] on peut pas avec nos lecteurs ... euh ... tout changer l'orthographe du journal du jour au lendemain, mais [...] pour ce qui est de la nouvelle orthographe, c'est pas mal ... euh ... les traits d'union qui ont ... qui ont tendance à disparaître, je dirais, les temps des verbes simplifiés, les nouveaux accents, tout ça, c'est pas passé (P30).

La grammaire est aussi considérée unanimement comme un élément important du français correct. Lorsqu'il en est question, les réviseurs font exclusivement référence à la syntaxe, et non à la morphologie. Écrire de façon grammaticalement correcte revient alors à pouvoir composer des phrases qui sont conformes aux règles de la structure de la langue. Cette bonne syntaxe est conçue comme un système codifié et invariable qui ne permet que peu d'écarts. En ce sens, selon Paveau et Rosier, pour les réviseurs, « la syntaxe donne plutôt une impression de fixité » (2008 : 172). Cette conception est typique du discours puriste sur la langue française et se retrouve aussi dans certaines remarques faites par les témoins du corpus à propos d'éléments syntaxiques précis. Par exemple, un réviseur considère notamment l'usage des prépositions comme une source d'erreur qui, selon lui, revient souvent dans des articles, du moins dans ceux d'autres journaux :

Toutes les prépositions entraînent nombre d'erreurs [...] mais c'est dans toutes les langues, la préposition entraîne beaucoup d'erreurs, mais comme ici au Québec, les gens vont dire par exemple dans la rue *la lutte à la pauvreté*, en français, on dirait *la lutte contre la pauvreté*, alors on va lire dans beaucoup de quotidiens *la lutte à la pauvreté*, mais pas chez nous, on va dire *la lutte contre la pauvreté*, ce ... ce genre de détails là, on en ramasse beaucoup (P28).

Deux réviseurs exigent aussi un alignement sur l'idéal d'une phrase claire, qui devrait être simple et suivre le modèle canonique *sujet, verbe, complément* pour assurer la compréhension des textes. En

2004 que l'OQLF a modifié sa position en déclarant que les deux orthographes sont légitimes » (Pöll 2005 : 294).

d'autres termes, à la correction grammaticale s'ajoute une « "correction" communicative » (Paveau et Rosier 2008 : 171) qui se définit en fonction des règles rédactionnelles propres aux journalistes : « Les phrases sont bien construites, mais sans recherche stylistique poussée, la syntaxe est simple, l'enchaînement des phrases est soigné » (P31).

Les réviseurs soulèvent peu l'aspect lexical quand ils parlent de la correction de la langue. Seuls trois témoins soulignent l'exigence de définir le français correct en tenant compte du contexte québécois dans le choix des mots, sans pour autant expliquer en quoi consiste, selon eux, ce vocabulaire québécois correct. Par ailleurs, un répondant définit la correction lexicale en affirmant de façon très générale que les journalistes doivent trouver le mot juste, c'est-à-dire le terme dit « propre » qui permet de dénommer le mieux possible les référents du monde réel. Il semble alors que c'est surtout le respect de l'orthographe et de la grammaire qui est vu comme une condition de base à un français correct, tandis que le lexique est plutôt perçu comme un domaine où, selon le guide de révision de Roux, « on quitte le terrain rassurant des certitudes » (Roux 2011 : 2).

5.2 Le rôle du registre familier

Les réviseurs considèrent le choix du bon registre comme une question délicate en écriture de presse. Ainsi, quatre témoins non seulement soutiennent que les journalistes essaient d'être plus familiers, mais constatent aussi plus généralement un manque de conscience par rapport à la distinction des niveaux de langue⁹ :

Tout à fait [il y a un mélange de registres], mais ils [les journalistes] ont, comme je dis, même pas conscience de ça, ils pensent seulement que c'est imagé, que c'est différent et souvent ils vont me dire, oui, mais tout le monde dit ça et moi, je leur dis qu'on est un journal [...] on est un média écrit, ça peut pas être du même niveau (P39).

L'attitude des réviseurs est unanime au sujet du rôle du registre familier et varie selon les genres journalistiques. D'une part, les témoins affirment ne pas tolérer le vocabulaire familier dans les textes

9. Cette critique est invalidée par les résultats de l'étude menée par Kavanagh et ses collaborateurs (2015).

d'information et le changer au profit de termes qui appartiennent à un registre courant. Dans ce cas, une rupture de registre est vue comme un manque de rigueur de la part du journaliste, y compris dans les titres, dont le but est d'attirer l'attention des lecteurs :

Aujourd'hui, je pense dans *La Presse*, il y avait un titre, c'était *telle société brasse la cage*, qui est une expression très familière [...] mais c'est un article très, très sérieux sur la valeur en bourse [...] mais avec un titre comme ça, dans un article pareil, ça fait aucun sens, mais c'est comme [...] les rédacteurs [...] ne se rendent pas compte qu'il y a des niveaux de langage (P05).

D'autre part, les réviseurs déclarent être un peu plus souples avec les journalistes du commentaire, les chroniqueurs, et affirment les laisser un peu plus utiliser des termes familiers. Cependant, les répondants visent généralement un registre courant, de sorte que leur modèle normatif tranche avec les pratiques observées en chronique, sans pour autant que cela entraîne des modifications. Il existe donc une tension entre la volonté de correction des réviseurs et leur respect plus ou moins obligé de la liberté stylistique des chroniqueurs :

J'ai pris des exemples d'un seul chroniqueur [...] des expressions que moi, j'ai même jamais utilisées là, par exemple *avoir peur* ou *être fatigué* ou avoir euh ... *craindre d'entreprendre quelque chose* ... pour dire ça, il a dit *elle a eu la chienne* ... bon ça, c'est tellement familier que ça se traduit pratiquement pas [...] *varloper*, c'est presque intraduisible, je connais le mot, mais jamais je l'aurais mis dans un texte écrit [...] *se faire varloper*, c'est *se faire enguirlander*, *se faire engueuler*, mais je le mets [...] en italique ... qui représente le fait que nous savons très bien que ce n'est pas le bon terme, mais nous devons le laisser (P39).

Trois réviseurs déclarent aussi accepter le registre familier dans les citations, notamment par nécessité de ne pas transformer les propos d'autrui et de souligner la crédibilité des personnes interviewées. En ce sens, citer des paroles telles qu'elles ont été prononcées permet de rendre compte d'une situation de communication aussi authentique que possible. Cette façon de faire constitue une stratégie rédactionnelle souvent appliquée en écriture de presse (Burger 2005), qui, selon un témoin, fait une plus grande place à l'oralité :

Ils [les journalistes] essaient d'être plus familiers aussi pour montrer que les journalistes [...] ont interviewé des vraies personnes dans la rue [...] c'est pour ça que je vous disais, nous, ce que j'appelle les citations [...] il faut qu'[on] entende parler la personne, ça, c'est un nouveau principe journalistique et la personne, si tu l'entends parler, elle a pas un français châtié souvent, puis on est porté à le laisser (P28).

En somme, pour les réviseurs, la langue familière ne doit jouer qu'un rôle mineur dans les pratiques journalistiques, où elle peut toutefois être d'une certaine utilité dans des contextes très précis. Ainsi, l'emploi du registre familier ne constitue pas une fin en soi et est seulement jugé acceptable pour sa valeur d'authenticité dans les citations et, dans une moindre mesure, pour sa valeur stylistique en chronique.

5.3 La variation régiolectale

Le rapport qu'entretiennent les réviseurs avec le français en usage au Québec est loin d'être simple. Sept témoins lui confèrent un caractère plutôt pauvre. Pour justifier cette évaluation que l'on trouve souvent dans le discours sur le français québécois (Remysen 2004), un répondant fait par exemple valoir une étendue restreinte du vocabulaire courant chez une grande partie de la population :

Quand on parle, c'est comme si le vocabulaire devenait limité [...] c'est très pauvre, tu sais, puis je sais qu'un Français qui finit son bac a à peu près trois mille mots au moins de plus de vocabulaire que nous [...] le même niveau d'éducation [...] ça se peut qu'au Québec, on ait des lacunes (P30).

Le réviseur attribue aux Français une langue plus riche et précise, ce qui atteste non seulement un fort sentiment d'insécurité linguistique, mais aussi la valeur accordée à la variété hexagonale. Les propos d'un autre réviseur témoignent d'une relation diglossique¹⁰ entre le français québécois, qu'il conçoit comme une variété « basse » et « parlée », qui est plutôt cantonnée au registre populaire, et une variété « haute » et « écrite », proche du standard, avec laquelle les journalistes québécois

10. Nous suivons ici la définition classique de diglossie proposée par Ferguson (1959).

seraient mal à l'aise, un peu comme si cette variété ne leur appartenait pas :

Si on a un français oral très populaire [...] c'est un français qui s'éloigne beaucoup de la norme du français standard, [il y a] beaucoup de journalistes [...] qui disent, je parle québécois mais j'écris en français, moi, je veux bien, en principe, c'est possible, sauf que, à mon avis, c'est difficile de bien écrire une langue qu'on parle pas bien et donc quand on l'écrit, on essaie d'écrire en français standard, je sais pas si c'est sa véritable langue (P05).

Si tous les réviseurs prônent plus ou moins ouvertement un alignement sur un modèle normatif qui a cours à l'extérieur de leur communauté linguistique, ils insistent toutefois sur l'importance de rendre compte, dans une certaine mesure, des spécificités lexicales du français en usage au Québec, à condition qu'elles relèvent d'un registre neutre. On constate une situation paradoxale qui veut que les témoins valorisent certes un français qu'ils disent international, conçu comme un français dénué de variations régiolectales (Verreault 1999), alors qu'ils reconnaissent, sans en avoir conscience ou sans le vouloir, l'existence d'un vocabulaire standard proprement québécois¹¹ :

On essaie de rester sur le tronc commun [...] d'avoir un français de base qu'on va comprendre [...] dans toute la francophonie, c'est-à-dire une syntaxe en français avec ... des ... certains mots vraiment lexicographiques qui peuvent teinter une réalité d'un territoire (P28).

L'ouverture à l'emploi de termes québécois reste alors limitée et semble se restreindre à un certain nombre de particularismes jugés acceptables, un peu comme si l'on pouvait faire la part entre des québécismes, pour reprendre les mots de Dagenais (1967), de bon et de mauvais aloi¹².

Malgré leur orientation vers un modèle normatif externe, six réviseurs ne s'identifient pas à la langue utilisée dans les journaux français et font preuve d'une nette distanciation par rapport aux usages des professionnels des médias hexagonaux. Bien que de Villers (2005)

11. Remysen (2010) observe la même ambivalence à l'endroit d'une norme et d'une langue standard spécifiquement québécoises dans la politique linguistique de la Société Radio-Canada.

12. Notons aussi la reprise de l'expression et du concept, quelques années plus tard, par l'Office québécois de la langue française (1969).

ait montré que le taux d'emplois partagés par les journaux québécois et français s'élève à environ 80 %, les témoins perçoivent comme importants les écarts linguistiques entre la presse québécoise et française :

Souvent on dit, oh, mais c'est franco-français, ça, souvent, souvent, on écrit différemment ... euh ... [il y a] beaucoup de tournures inhabituelles au Québec, ils en ont beaucoup, beaucoup, beaucoup qui existeraient pas ici [...] mais ce sont pas les mêmes mots, c'est pas la même chose, ça, on reconnaît les journalistes français, ils ... ils emploieraient pas les mêmes termes (P28).

Un argument souvent invoqué est l'idée reçue selon laquelle les Français et les Québécois se distinguent principalement par l'emploi d'anglicismes (Remysen 2004). Plusieurs réviseurs s'en prennent alors aux journalistes français, auxquels ils reprochent de recourir trop souvent à des termes anglais, plutôt que de chercher un équivalent français ou francisé. Les exemples suivants, que Laurendeau (2007) appelle *rituels* en ce qu'ils sont stéréotypés, illustrent bien que ce n'est pas tant la quantité d'emprunts qui diffère que les termes empruntés (Martel et collab. 2001) :

Ce qu'on trouve, ce sont des emprunts directs ou des ... des anglicismes qui ... qui jamais on pourrait admettre au Québec, tu sais ... comme *pressing*, *shopping*, tous les mots qui ont été transformés en *ing*, on est vraiment allergique à ça, alors qu'en France, ils font partie de la réalité, puis personne a des problèmes avec ça (P30).

Seuls deux réviseurs affirment se reconnaître dans les usages des journalistes français et atténuent la spécificité de la langue utilisée en presse écrite québécoise. Dans ces cas, estomper les différences lexicales entre la langue des journaux français et québécois revient souvent à mettre en valeur le modèle normatif hexagonal. Par exemple, un témoin soutient que tant les journaux français que certains quotidiens québécois s'alignent sur un français dit international, notion que ce répondant associe explicitement au français européen, même s'il ne fait référence qu'à des journaux français. La citation témoigne ainsi non seulement d'une conception monocentrique de l'espace francophone, mais aussi de l'ambiguïté inhérente au terme *français*

international, qui est utilisé ici comme synonyme de français de France :

Le Devoir par exemple sonne parfois très européen¹³ [...] on voit que les journalistes lisent ... lisent *Le Monde*, lisent *Le Figaro*, sur ... sûrement, ça sonne parfois très, très européen ... mais [...] il y a aussi des fois où le ... où le journaliste, tout en écrivant le ... dans la majeure partie de son texte dans un français international impeccable, ou alors dans un français qui va sonner vraiment européen, bon, ça ... ça peut arriver qu'il utilise une ... une expression carrément québécoise (P17).

5.4 Les normes prescriptives

Les réviseurs accordent généralement une grande importance aux ouvrages de référence dans leurs pratiques de correction. La liste des dictionnaires habituellement utilisés par les témoins est très diversifiée (voir le tableau 1). En plus de dictionnaires de langue générale et d'ouvrages encyclopédiques, les témoins citent un grand nombre de dictionnaires de difficultés et d'autres ressources spécialisées, y compris des dictionnaires intégrés dans des logiciels de correction ou des sites Web de traduction. Tous les répondants affirment se servir des dictionnaires Robert, qui sont presque les seuls dictionnaires de langue générale mentionnés. *Le Multidictionnaire de la langue française* constitue l'ouvrage québécois le plus souvent cité et est valorisé surtout en raison de sa visée correctrice. Les dictionnaires Robert et le *Multidictionnaire* sont par ailleurs préférés aux dictionnaires Larousse, que les réviseurs considèrent comme des ouvrages trop lacunaires : « Il y a pas d'explications sur les mots, il y a juste un exemple ou deux » (P23). Les répondants invoquent aussi l'emploi de plus en plus fréquent des ouvrages sur support informatique et font appel à des sources élaborées par des institutions chargées de légitimer et de promouvoir les usages du français dit « correct », comme *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.

13. Aucun réviseur interrogé n'a abordé la question, mais précisons que, parmi les autres participants à l'étude, quelques chroniqueurs ont affirmé modifier certains termes référant à des réalités hexagonales pour les rendre plus compréhensibles pour le lectorat québécois.

Tableau 1
Liste des ouvrages de référence cités par les réviseurs

Titre de l'ouvrage	Nombre de mentions (N)
Dictionnaires de langue générale	
Dictionnaires Robert	8
Le Trésor de la Langue Française informatisé	1
Dictionnaire de l'Académie française	1
Le Nouveau Littré	1
Lexis : Dictionnaire de la langue française	1
Dictionnaires encyclopédiques	
Dictionnaires Larousse	5
Dictionnaires de correction/difficultés	
Multidictionnaire de la langue française	7
<i>Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne</i>	2
Le Colpron, dictionnaire des anglicismes	2
Lexique des difficultés du français dans les médias	1
Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada	1
Le VocabulAIDE	1
Le Grand Glossaire des anglicismes du Québec	1
Dictionnaire québécois-français	1
Autres dictionnaires	
Le grand dictionnaire terminologique	6
Banque de dépannage linguistique	2
Antidote	2
Termium	2
Sites de traduction	
Linguee	1
WeBiText	1

Si les témoins semblent accorder un rôle important aux dictionnaires français, ils ne les jugent pas entièrement satisfaisants, surtout lorsqu'il est question de vérifier plus en détail des mots ou des expressions qui désignent des réalités nord-américaines. Néanmoins,

les réviseurs affirment ne pas toujours avaliser les descriptions qu'ils trouvent dans les ouvrages québécois. Ainsi, six témoins jugent *Le grand dictionnaire terminologique* peu normatif et reprochent à ses rédacteurs d'être trop permissifs par rapport à l'acceptation de certains usages québécois :

Le Grand dictionnaire [...] recommande d'écrire au masculin *du fêta* pour dire du fromage fêta, alors que c'est féminin dans toute la francophonie, c'est *la fêta*, eux [les rédacteurs du GDT] ont choisi ça parce qu'ils se disent que les Québécois disent ça [...] et nous, on n'est pas d'accord parce que le monde entier dit *la fêta*, c'est sûr que si tu dis le fromage en sous-entendu, mais parce que l'OQLF fait ça avec la fêta, mais le fait pas avec la mozzarella, qui est aussi féminin, mais ça, ils gardent *la mozzarella*, mais ils disent *le fêta*, donc on calcule que dans ce cas-là, ils se sont gourés¹⁴ ... il y a dû avoir des étudiants qui font des fiches l'été (P28).

On observe que les témoins privilégient surtout des sources québécoises prescriptives, car celles-ci leur permettent de rendre compte des usages jugés fautifs en contexte québécois. Les réviseurs jouent donc un rôle de premier plan dans la reproduction de la norme légitime, qui, pour eux, est exogène, ce qui pourrait constituer un frein au changement vers une norme qui tient mieux compte des usages québécois. On constate donc à nouveau une certaine méfiance envers les pratiques langagières des Québécois : « [le *Multidictionnaire*] mentionne toujours à la fin [d'une entrée] les usages [...] qu'on emploie sans se douter parfois que l'usage est incorrect, donc, c'est une bonne source » (P29). Inversement, il incombe plutôt aux dictionnaires français de décrire globalement la langue française, ce qui semble leur conférer plus de poids normatif qu'aux ouvrages québécois, d'où l'emploi complémentaire de sources hexagonales et québécoises affirmé par les témoins. Dans cette perspective, il est peu surprenant que les témoins ne nomment aucun dictionnaire général publié au Québec qui vise à décrire le standard québécois, par exemple le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec (Usito)*. Bien que cet ouvrage ait été publié en 2013, une version pilote a été proposée en ligne dès 2009,

14. Contrairement à ce que l'expression *se gourer*, employée surtout en France, pourrait laisser croire, le réviseur ici cité est d'origine québécoise.

soit avant le début de notre enquête. Le fait de n'en trouver aucune mention dans le discours des réviseurs renforce l'idée selon laquelle ces derniers associent les ouvrages québécois presque exclusivement aux dictionnaires de difficultés.

6. CONCLUSION

L'analyse montre qu'il faut concevoir l'imaginaire prescriptif des réviseurs comme un ensemble de facteurs relevant de l'orthographe, de la grammaire et du vocabulaire. Ces domaines typiques de la codification linguistique rendent compte de l'importance que les témoins attribuent à l'emploi de la langue standard en écriture journalistique. Néanmoins, la manière dont les réviseurs conçoivent ce standard en contexte québécois est ambiguë. S'ils reconnaissent la nécessité de tenir compte de la spécificité québécoise dans la langue utilisée dans les médias, faisant ainsi montre d'une certaine autonomie linguistique par rapport à la France, ils ne tolèrent que certains québécismes « de bon aloi ». Les réviseurs valorisent alors relativement peu la norme qui se dégage des pratiques en usage au Québec et restent très proches du modèle normatif qui a cours en France, bien que celui-ci soit dit « international », ce qui se reflète aussi dans leur choix de dictionnaires.

L'analyse montre par ailleurs que la révision de textes journalistiques connaît ses propres règles qui ne commandent pas seulement une correction strictement linguistique. C'est notamment le cas dans les citations et dans les genres d'opinion, où les témoins doivent accepter l'emploi délibéré de mots familiers. Les réviseurs sont donc obligés de revoir leur rôle pour se considérer comme des négociateurs qui doivent faire la part entre des considérations d'ordre textuel et linguistique plutôt que comme de simples défenseurs de la norme puriste.

RÉFÉRENCES

Ammon, Ulrich (1997), « Standard und Nonstandard in den nationalen Varietäten des Deutschen », dans Klaus Mattheier et Edgar Radtke (dir.), *Standardisierung und Destandardisierung europäischer Nationalsprachen*, Frankfurt/Main, Peter Lang, p. 171-192.

- Burger, Harald (2005), *Mediensprache. Eine Einführung in Sprache und Kommunikationsformen der Massenmedien*, Berlin, Walter de Gruyter.
- Cajolet-Laganière, Hélène, et Pierre Martel (1995), *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Dagenais, Gérard (1967), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Montréal, Éditions Pedagogia.
- Ferguson, Charles (1959), «Diglossia», *Word*, vol. 15, p. 325-340.
- Kavanagh, Éric, Carline Marcoux, Isabelle Paré et Renée-Lise Roy (2015), *Étude sur la qualité de la langue dans six quotidiens québécois publiés de 2010 à 2013*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- Laurendeau, Paul (2007), «Avoir un méchant langage. Du comportement social dans les représentations épilinguistiques de la culture vernaculaire : le cas du Québec francophone», *Glottopol*, n° 9, p. 22-48.
- Martel, Pierre, Hélène Cajole-Laganière et Marie-France Langlois (2001), «Les textes journalistiques québécois sont-ils “envahis” par les emprunts critiqués à l’anglais ?», *Terminogramme*, n°s 97-98, p. 47-71.
- Maurais, Jacques (1999), *La qualité de la langue. Un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française.
- Maurais, Jacques (2008), *Les Québécois et la norme. L'évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*, Québec, Office québécois de la langue française.
- Meier, Franz (2017), *La perception des normes textuelles, communicationnelles et linguistiques en écriture journalistique. Une contribution à l'étude de la conscience linguistique des professionnels des médias écrits québécois*, Frankfurt/Main, Peter Lang.
- Oakes, Leigh, et Jane Warren (2009), *Langue, citoyenneté et identité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Office de la langue française (1969), *Canadianismes de bon aloi*, Québec, ministère des Affaires culturelles.
- Paveau, Marie-Anne, et Laurence Rosier (2008), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- Pöll, Bernhard (2005), *Le français langue pluricentrique? Études sur la variation d'une langue standard*, Frankfurt/Main, Peter Lang.
- Raunet, Daniel (2001), «La norme dans les médias», *Terminogramme*, n°s 97-98, p. 73-92.

- Remysen, Wim (2004), «La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois», dans Pierre Bouchard (dir.), *La variation dans la langue standard*, Québec, Office québécois de la langue française, p. 23-36.
- Remysen, Wim (2010), «La politique linguistique des médias au Québec et en Flandre : de quelle conception de la langue est-il question?», dans Diane Vincent et Wim Remysen (dir.), *Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières. Mélanges offerts à Denise Deshaies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 115-150.
- Roux, Paul (2004), *Lexique des difficultés du français dans les médias*, Montréal, Éditions La Presse.
- Roux, Paul (2011), *Petit guide de la révision à La Presse*, manuscrit inédit, Montréal, La Presse.
- Verreault, Claude (1999), «L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question?», *Terminogramme*, n^{os} 91-92, p. 21-40.
- Villers, Marie-Éva de (2005), «La norme réelle du français québécois», dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Saint-Laurent/Québec, Fides, p. 399-420.

Annexe

Liste des questions retenues dans la présente analyse

- Qu'est-ce que vous entendez par *français correct*? Quels sont les critères qui doivent être respectés pour garantir la correction de la langue?
- Le journaliste Daniel Raunet fait la critique selon laquelle « la presse québécoise [introduit] des formulations très familières à l'intérieur d'exposés rédigés par ailleurs en langue châtiée » (Raunet 2001 : 83). Raunet observe que la frontière entre les différents registres est devenue plus floue dans la langue des médias. Croyez-vous que les journalistes de la presse écrite utilisent plus de tournures familières qu'avant? Trouvez-vous cette évolution acceptable ou regrettable?
- L'ancien conseiller linguistique de *La Presse*, Paul Roux, affirme que « [les journalistes québécois sont] constamment écartelés entre deux normes : d'un côté, un français oral typiquement québécois et plutôt pauvre ; de l'autre, un français écrit un peu emprunté, qui [les] gêne aux entournures comme un vêtement qu'on ne porte que pour les grandes occasions » (Roux 2004 : 8). Partagez-vous cette opinion?
- Est-ce que vous vous identifiez à la langue que les journalistes français utilisent dans leurs articles?
- Quels dictionnaires et quelles grammaires utilisez-vous? Les dictionnaires faits en France sont-ils entièrement satisfaisants pour vous?

DIVERSITÉ DES FORMES PRONOMINALES DU VERBE DANS DEUX VARIÉTÉS DE FRANÇAIS CANADIENS : ACADIEN VS LAURENTIEN (EST ET OUEST), COMPARÉ AU FRANÇAIS DE FRANCE

PIERRE-DON GIANCARLI

UNIVERSITÉ DE POITIERS

1. INTRODUCTION

Nous proposons ici une étude exploratoire visant à mettre en relief quatre traits de la forme pronominale du verbe (dorénavant *forme pronominale*) en laurentien et en acadien¹ au travers desquels ces deux variétés de français soit divergent de façon commune du français standard de France² (du FF contemporain, mais pas forcément du FF préclassique), soit divergent entre elles sur un plan diatopique.

Les quatre traits abordés, qui comme nous allons le voir permettent de mettre en lumière un certain nombre de différences entre acadien et laurentien et entre laurentien de l'Est et laurentien de l'Ouest, sont 1) le choix d'auxiliaire (*être* ou *avoir*), 2) le réfléchi à possession inaliénable, 3) le placement du *en* pronominal et du *en* adverbial et 4) l'absence d'accord du clitique *se*.

1. Sur ces deux variétés de français qui ont des origines, une histoire et des caractéristiques linguistiques partiellement différentes, voir entre autres Auger 2005, Flikeid 1994, Martineau 2014, Massignon 1962, Péronnet 1995a.

2. *Français standard de France* est dorénavant abrégé en *FF*. Nous entendons par là celui qui est non marqué d'un point de vue diatopique et diastratique, autrement dit qui révèle aussi peu que possible l'origine sociale ou géographique du locuteur. Nous entendons par *français normatif* celui qui, en référence à une norme abstraite et codifiée servant de modèle, est prescrit, enseigné mais pas forcément employé par les locuteurs.

L'acadien est représenté ici par la province du Nouveau-Brunswick³. Le laurentien pour sa part sera divisé en trois aires : le Québec pour le laurentien de l'Est, l'Ontario et l'Ouest canadien⁴. Ce dernier sera examiné au travers des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le français de la totalité de ces six provinces est chaque fois exploré au moyen de deux corpus : un corpus oral constitué à partir d'enregistrements et un corpus écrit sous forme de pièces de théâtre tentant de rendre au plus près les particularités de l'oral.

2. CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Nous avons initialement pris comme base pour ce travail des corpus oraux constitués d'entrevues et de contes enregistrés et transcrits, brièvement présentés en annexe⁵. Ils diffèrent à deux égards, le niveau d'interaction respectivement quasi nul ou faible et la conformité ou la non-conformité à une certaine tradition littéraire : 1) Dans les entrevues, il y a un interlocuteur qui intervient peu (pour relancer la production si besoin) alors que, dans le récit oral, le conteur n'a pas d'interlocuteur proprement dit. 2) Le conte, bien qu'il soit « un excellent matériau pour l'étude d'une langue » (Péronnet 1995a : 39), revêt une dimension à la fois conservatrice et littéraire (cf. Martineau 2005 : 184) avec un certain nombre de particularités tels des formules rituelles ou l'emploi privilégié de certains temps.

Cependant le premier point n'empêche pas entre personnages la présence de dialogues (sous le contrôle du narrateur qui tend à faire parler tous ses personnages dans un même vernaculaire, cf. Martineau

3. Rappelons que l'Acadie englobe et dépasse le Nouveau-Brunswick puisqu'elle correspond à la partie est du Canada où vivent notamment les Acadiens, c'est-à-dire les descendants des colons francophones qui fondèrent l'Acadie en 1604.

4. Sur la francophonie en Ontario, voir entre autres Mougeon 1993 et Nadasdi 2005. Sur la francophonie dans l'Ouest, voir entre autres Hallion et collab. 2011, Papen 2004, Papen et Marchand 2006, Walker 2005.

5. Que soient remerciés ici D. Bigot, D. Gagnon, F. Martineau, L. Péronnet, R. Mougeon et R. Papen des universités Concordia, de Saint-Boniface, d'Ottawa, de Moncton, York et du Québec à Montréal (UQAM). Des renseignements supplémentaires sur plusieurs corpus oraux sont en outre disponibles : pour le fransaskois dans Martineau 2014 ; pour le franco-ontarien, le franco-manitobain et le franco-albertain dans Mougeon et collab. 2016.

2012 : 118), et le second point aurait une incidence forte si l'objet d'étude était par exemple le passé simple, les tours de parole ou des marqueurs discursifs d'interaction, mais tel n'est *a priori* pas le cas pour la construction pronominale en soi. La co-présence d'entrevues et de contes réunis en un corpus unique se pratique d'ailleurs déjà ; pour ce qui est du Canada, citons le corpus *Voix de l'Amérique française : entrevues et contes*⁶ ou les Récits du français québécois (RFQ) (Poplack et St-Amand 2009) de l'Université d'Ottawa.

Le nombre d'occurrences restant parfois faible, nous avons été conduit à élargir le corpus à des pièces de théâtre, qualifiées par Koch et Oesterreicher (2001 : 614) d'«oralité mimétique». Pourquoi ce choix ? En dépit du fait que le théâtre est un certain oral représenté à l'écrit par quelqu'un de lettré et pour un certain public (cf. Larthomas 1980, Martineau 2012), quand on veut avoir une idée des pratiques linguistiques orales vernaculaires à date ancienne qui ne soient pas limitées aux classes les plus éduquées (et dont il ne reste de toute façon que des indices écrits peu nombreux et peu accessibles⁷), les pièces de théâtre sont des ressources souvent mises à contribution, en particulier les comédies de mœurs mettant en scène des locuteurs de classes populaires⁸.

Nous avons procédé de même à titre contemporain, en choisissant des pièces écrites par des auteurs francophones natifs de chacune des six provinces mettant en scène des francophones de leur province et attachés à rendre le vernaculaire, et avons pris de surcroît la précaution d'opérer une stratification des personnages en deux groupes : classe sociale inférieure (femme de ménage, paysan, camionneuse, etc.) et classes sociales moyenne et supérieure (producteur de télévision, secrétaire de direction, maire, etc.) (Martineau et Mougeon 2003 : 131), précaution qui n'a livré que peu de résultats (auxiliaire et accord du clitique), dans la mesure où la plupart des personnages étaient déjà

6. Corpus de français familier ancien (LFFA) élaboré dans le cadre des projets dirigés par F. Martineau : <http://polyphonies.uottawa.ca/fr/corpus/v-voix-de-lamerique-francaise-entrevues-et-contes>.

7. Signalons à cet égard le corpus LFFA déjà cité.

8. Cf. Ayres-Bennett 2000, Schneider 2002, Martineau et Mougeon 2003, Martineau 1995 et 2012.

issus de classes sociales basses et que la quasi-totalité des productions pertinentes pour cette étude relève de leurs productions. Quand tel ne sera pas le cas, nous le préciserons dans les tableaux concernés par des chiffres entre parenthèses.

Étoffer les corpus d'oral par des corpus d'oral mimétique nous permettra aussi de façon annexe d'évaluer ce que les sources anciennes ne permettent pas de faire, à savoir vérifier s'il y a ou s'il n'y a pas un écart entre les seconds et les premiers et si oui de quelle nature. Ce sont donc les corpus d'oral transcrit que nous prenons comme référence primaire, étant entendu que, même si nos corpus oraux enregistrés sont *a priori* plus proches du vernaculaire que ne le sont nos pièces de théâtre, ils ne sont pas non plus entièrement fidèles à du vernaculaire dans la mesure où se posent des questions comme l'autocensure éventuelle des locuteurs face à un magnétophone, la perte de toute la dimension prosodique et paraverbale ou d'une partie de celle-ci, ou le filtre constitué par les choix graphiques lors de la transcription des enregistrements audio (voir à ce sujet nos notes 11 et 24).

Malgré ce support de douze corpus, on gardera présent à l'esprit le fait que le nombre d'occurrences reste parfois faible en fonction des sous-domaines de forme pronominale abordés, si bien que les interprétations moins affirmatives qu'indicatives gagneront à être vérifiées à partir d'un corpus d'une taille supérieure à celui d'un million sept cent mille mots utilisé ici. Mais, d'une part, entre des chiffres plus élevés, mais peu fiables et des chiffres moins élevés et fiables, nous avons toujours préféré le second membre de l'alternative, si bien que la prudence méthodologique nous a conduit à ne pas prendre en compte un certain nombre d'occurrences (cf. 4^e trait). D'autre part, on verra que les résultats obtenus sont en concordance avec des oppositions inter-variétés mises à jour dans des domaines autres que la forme pronominale abordée ici.

3. SÉLECTION D'AUXILIAIRE

Ayant déjà traité du premier trait en acadien et québécois⁹, je me contenterai d'étendre son exploration factuelle aux quatre autres provinces laurentiennes et m'interrogerai sur la pertinence des facteurs explicatifs précédemment proposés. Les résultats sont les suivants, avec mise en relief des convergences / oppositions par un fond grisé.

Tableau n° 1. Choix de l'auxiliaire avec les verbes pronominaux

		Nombre d'auxiliaires	ÊTRE	AVOIR
Acadie	oral	213	3 = 1,4%	210 = 98,6%
	théâtre	102	10 = 9,8%	92 = 90,2%
Québec	oral	124	123 = 99,2%	1 = 0,8%
	théâtre	174	174 = 100%	0 = 0%
Ontario	oral	319	307 = 96,3%	12 = 3,7%
	théâtre	62 (1)	62 (1) = 100%	0 = 0%
Manitoba	oral	299	278 = 93%	21 = 7%*
	théâtre	25 (2)	25 (2) = 100%	0 = 0%
Saskatchewan	oral	56	49 = 88%	7 = 12%
	théâtre	35	35 = 100%	0 = 0%
Alberta	oral	Fahler 18	18 = 100%	0 = 0%
		Bonnyville 184	174 = 95%	10 = 5%
		Edmonton 16	15 = 94%	1 = 6%
	théâtre	48 (10)	48 (10) = 100%	0 = 0%
Total		1675	1321	354

* Parmi les occurrences d'AVOIR sont incluses pour le Manitoba des formes particulières, qui ne sont pas exclusives au français mitchif bien qu'elles se retrouvent seulement dans le corpus manitobain qui est le seul à être du français mitchif. *Ils avaient* se dit *i ontvaient* comme *Ils étaient* se dit *i sontaient* avec ajout de la désinence non pas sur le radical, mais sur la forme déjà conjuguée au présent.

9. Le présent travail portant sur quatre traits et six provinces est une double extension de Giancarli 2014 qui ne portait que sur deux provinces (Québec et Nouveau-Brunswick) et deux traits (le type de procès autorisé, non traité ici pour raison de place, et le choix d'auxiliaire).

Deux éléments ressortent du tableau : d'une part que l'opposition est très marquée entre acadien et laurentien ; d'autre part que, si les corpus théâtraux conservent les tendances des corpus oraux, ils en minimisent la variation.

En acadien, on trouve surtout des pronominaux en AVOIR. En laurentien, la situation est plus contrastée. Claire dans les provinces de l'Est qui s'opposent diamétralement à l'acadien, moins claire dans celles de l'Ouest : en québécois et en ontarien on trouve presque toujours des pronominaux en ÊTRE dans le corpus oral, et toujours dans le corpus écrit. Mais, plus à l'Ouest, si la prédominance de ÊTRE reste totale à l'écrit, à l'oral AVOIR n'est pas absent. Et non seulement la répartition des auxiliaires se fait dans des proportions variables selon les locuteurs, mais l'alternance d'auxiliaire se loge parfois chez un même locuteur, pour un même verbe et dans un même contexte :

(1) *Il s'avait ben étendu là... le banc était... ça mettaient des bancs comme ça là pour le monde, hein ? Lui, il s'est étendu sur un des bancs-là... (Manitoba-PL)*

(2) *Ils se sont rencontrés pis après six mois huit mois après ils se sont mariés. Et puis euh il y avait une danse c'te soir-là puis on s'arencotrés puis comme ça arrive (Saskatchewan-MM)*

(3) *Je me suis acheté un disque d'elle / je m'est acheté¹⁰ une bonne guitare (Alberta-B)*

Si dans l'Ouest la première variation (domination de *être* moins nette qu'à l'Est avec une présence de *avoir* qui peut monter jusqu'à 12 %) pourrait être imputée à l'hétérogénéité de peuplement¹¹, la seconde (alternance parfois chez un même locuteur pour un même verbe dans un même contexte) constitue une difficulté pour notre analyse binaire du phénomène établie à partir de l'acadien et du

10. Nous avons conservé la graphie de la transcription, mais il y a tout lieu de penser que le locuteur a bel et bien alterné, passant d'un *être* à la 1^{re} personne non à un *être* de 3^e personne, mais à un *avoir* à la 1^{re} personne (*Je me suis acheté un disque d'elle / je m'ai acheté une bonne guitare*), d'où la pertinence de cet exemple ici.

11. Outre l'immigration historiquement québécoise, on compte aussi des francophones d'Europe surtout depuis le début du xx^e siècle (Papen et Marchand 2006) et des locuteurs des Maritimes. L'Ouest fait preuve d'une plus grande variabilité également d'un point de vue phonologique, cf. Walker 2005.

québécois dans la mesure où elle n'est pas *stricto sensu* transposable¹². Les corpus de l'Ouest ont entre autres avantages celui de nous rappeler que le sujet est loin d'être clos.

4. LE RÉFLÉCHI À POSSESSION INALIÉNABLE

Avec des verbes bivalents pleinement transitifs, la forme pronominale se prête (entre autres) à l'expression du réfléchi à objet inaliénable, illustrable par *elle s'est lavé les cheveux*. L'argument en fonction d'objet direct est un objet inaliénable, le plus souvent une partie du corps (souvent bien déterminée comme le montre le fléchage par article défini), qui est en outre repéré par rapport à l'argument sujet en général animé. Certaines formulations de ce pronominal, comme *elle s'est lavé les cheveux*, sont communes à toutes les variétés, en France comme au Canada (*mutatis mutandis* pour ce qui est du choix de l'auxiliaire bien sûr), mais d'autres formulations sont surprenantes pour un francophone de France. Ainsi, là où en France on dirait *j'ai ouvert les yeux* ou *j'ai levé la tête*, on peut au Canada entendre ceci, quelle que soit la province :

(4) *Voyons donc ! Ouvre-toé les yeux un peu !* (Québec-B)

(5) *T'as rien qu'à t'ouvrir les yeux pour t'en rendre compte, crisse !* (Manitoba-SLF)

(6) *Maman se lève la tête. Elle dit :* (Saskatchewan-MM)¹³

12. Il nous est en effet difficile de dire que, pour un même locuteur et sur un même verbe, le clitique *se* est parfois un argument syntaxique et parfois pas, au sein d'une construction à la valence parfois de 2 et parfois de 1 (cf. Giancarli 2014).

13. Avec une variété substantielle de verbes : *i se penchait la tête* (NB-CP), *a s'escouait la tête* (NB-CP), *il se branlait la tête* (Saskatchewan-MM), *Hélène Beaupré se plisse les yeux* (Ontario-QL), *ça pince, on se retire la main* (Québec-EF), *Raymond peut pas s'étendre les jambes* (Ontario-W), *Mon père il s'a élongé les deux jambes* (NB-LS).

Mais on trouve aussi la même formulation qu'en FF. Voici les proportions en fonction des provinces.

Tableau n° 2 : Pronominal ou pas avec la possession inaliénable

		Forme pronominale	Forme non pronominale
Acadie	oral	4	3
	théâtre	3	2
Québec	oral	6	1
	théâtre	7	8
Ontario	oral	3	1
	théâtre	4	3
Saskatchewan	oral	2	0
	théâtre	1	4
Alberta	oral	4	2
	théâtre	0	3
Total		34	27
Manitoba	oral	0	2
	théâtre	2	0
Totaux		36	29
		65	

On constate que, mis à part le corpus manitobain, quasiment tous les autres (et invariablement tous les corpus oraux) vont dans le même sens, celui d'une préférence légère, mais systématique, pour la forme non usitée en FF, c'est-à-dire la forme pronominale. Les trois corpus qui (sur dix) donnent la préférence à la forme non pronominale sont tous des corpus théâtraux, de ce point de vue sur-représentatifs de la forme standard.

Le corpus oral manitobain se singularise par rapport à ceux de toutes les autres provinces, et même par rapport au corpus théâtral de cette même province. Pourquoi ?

On sait que le mitchif, outre ses particularités d'expression de la possession sous la forme non pas possédé-préposition-possesseur,

mais possesseur-déterminant possessif-possédé¹⁴, réserve aussi sous l'influence des langues algonquiennes un sort particulier à la possession inaliénable, par laquelle les objets inaliénables sont toujours introduits par un déterminant possessif (Bigot et Papen 2015 : 40). Or la forme pronominale à objet inaliénable des français canadiens introduit l'objet par un article défini : *il plisse ses yeux / ? ? il se plisse ses yeux / il se plisse les yeux*. On peut donc penser à une influence du mitchif dans le corpus manitobain oral qui aurait constitué un frein à l'extension de la forme pronominale, singularisant ainsi cette province par rapport aux autres.

Autre question pendante : comment le choix s'opère-t-il au Canada entre les deux variantes ? Cinq critères nous apparaissent pertinents dans le choix de la forme pronominale, les deux premiers en creux et les trois suivants en plein¹⁵.

- 1) La relation doit être véritablement transitive avec objet affecté, c'est-à-dire que la formulation est prise au sens propre et non au sens figuré, faute de quoi la forme pronominale n'est pas choisie :

(7) *Pis ils ferment les yeux au reste hein* (Alberta-B)

- 2) L'objet inaliénable ne doit pas être qualifié, faute de quoi le lien entre l'objet et le sujet est explicité par un possessif et la forme pronominale n'est pas choisie :

(8) *Quand j'ai été toute... fagotée... j'me sus fermé les yeux, j'ai été me planter devant le miroir... pis j'ai rouvert mes grandes quénettes !* (Québec-H)

- 3) Quand l'objet inaliénable possède deux versions à la disposition du locuteur, une locale et une plus normée¹⁶, le français canadien choisit la structure pronominale quand il sélectionne en objet le lexème local, et préfère assortir le

14. Par exemple *Les cousins de Maman* se dira *Maman ses cousins* (Papen 2004 : 21).

15. Précisons que ces critères n'ont pas joué de rôle dans le non-choix de la forme pronominale dans le corpus oral manitobain.

16. Pour *gueule* par exemple, *goule* en acadien et *yeule* en laurentien.

lexème normé avec la structure non pronominale qu'aurait choisie le FF :

(9) *S'il y en a une qui ouvre la bouche pour parler euh l'anglais ça marche pas pantoute.* (Alberta-F) / (9') *Me sus fermé 'a yeule* (Alberta-B)

(10) *Ben quand c'est qu'il fait tant d'ouvrir la gueule* (NB-LS) / (10') *Et tu te farmeras la goule* (NB-LS)

- 4) et 5) La structure non pronominale se trouve dans des énoncés neutres à caractère descriptif, avec un sujet pleinement lexical et de façon générale à la 3^e personne, c'est-à-dire (dans un cadre déictique) un objet de parole absent ou à tout le moins situé en dehors de la sphère d'interlocution (cf. 9 et 10 ci-dessus et 11 ci-dessous). Inversement, la forme pronominale est préférée dans les énoncés modalisés (au sens d'énoncés à fort investissement émotionnel de l'énonciateur, comme dans des exclamatives, pour des faits non réels, mais à réaliser, comme dans le cas d'un impératif, mettant en jeu des jugements qualitatifs au sein de relations intersubjectives), avec un sujet pronominal et de préférence de 1^{re} ou de 2^e personne. Ces deux critères, qui sont évidemment liés puisque seuls des référents de 1^{re} ou de 2^e personne sont des acteurs de l'énonciation à même de nouer des relations intersubjectives, entrent en interaction dans plusieurs extraits, tels 12 et 13¹⁷ :

(11) *La sœur ouvre les yeux* (Québec-BS)

(12) *Farme-toé donc la yeule* (Québec-ML)

(13) *Ben si tu t'fermes pas la yeule, ma sacramente j'te garroche ça dans face* (Ontario-LC)

C'est donc le FF qui est plus restrictif dans son emploi de la forme pronominale, plus restrictif sur le choix de l'objet dans sa relation avec le sujet : au sein des objets inaliénables, le FF est sensible à une distinction sémantique selon qu'ils réfèrent à des parties éventuellement motrices, donc autonomes (comme les yeux ou les bras) ou pas (comme

17. C'était déjà le cas en 9 et 10.

le nez ou les cheveux). C'est ainsi qu'on peut gloser *elle a ouvert les yeux* par *elle fait que ses yeux s'ouvrent*, mais on ne peut pas gloser *elle s'est lavé les cheveux* par *elle a fait que ses cheveux se lavent*. La glose sera passive : *elle a fait que ses cheveux soient lavés*.

Si l'argument objet est non pas agissant, mais agi (agi seulement ou agi entre autres) par rapport au procès, c'est-à-dire qu'il a un rôle sémantique de patient, le FF a recours à une forme pronominale¹⁸. Étant entendu qu'à nos yeux il ne s'agit pas d'une représentation dichotomique binaire de propriétés inhérentes à des classes de référents, mais de propriétés qui d'une part ne sont pas généralisables de façon interlingue¹⁹ et, d'autre part, sont construites au cours des opérations de détermination selon le choix de l'énonciateur d'appréhender l'objet de telle ou telle façon et d'activer ou pas son éventuelle dimension agissante, si bien que l'opposition se fait, non entre classes, mais entre fonctionnements au sein d'une relation donnée. Ainsi *cheveux* ne peut être que seulement agi et permet de ce fait *elle s'est lavé les cheveux* (mais pas *elle a lavé les cheveux*), *yeux* est agissant dans *elle a ouvert les yeux*, mais seulement agi dans *elle s'est frotté les yeux*, et *mains* est entre autres agi dans *elle s'est lavé les mains*.

Si par contre l'argument est seulement agissant par rapport au procès (pas comme un causateur entièrement à l'initiative du procès, mais comme un causativé venant réaliser le procès initié par l'agent animé), alors tel n'est pas le cas, c'est-à-dire que le FF n'aura pas recours à une forme pronominale : *elle a ouvert les yeux* / *elle s'est ouvert les yeux*. Les français canadiens pour leur part ne sont pas sensibles à cette distinction et peuvent avoir recours à une forme pronominale dans les deux cas (*a s'est lavé les cheveux* / *a s'est ouvert les yeux*), sur-marquant alors (par rapport au FF) le caractère non quelconque de toutes les possessions inaliénables par rapport au sujet et introduisant une complémentarité entre les deux formulations sur la base des cinq critères précédemment proposés.

18. Formulé de la façon suivante dans l'article de Junker et Martineau consacré à ce qui serait ici la variante standard : « Si SN2 n'est pas auto-V-able alors se V SN2 » (p. 203).

19. Le périmètre de l'« inaliénabilité » varie selon les langues, par exemple celui du français est plus restreint que celui du corse (Giancarli 2011 : 256 sqq) ou de l'espagnol (Barra-Jover 2002 : 46).

5. PLACEMENT DE L'ADVERBE *EN* ET DU PRONOM *EN*

Nous distinguons l'emploi et le placement du *en* adverbial qui permet à certains verbes (en particulier de déplacement) de se pronominaliser (*s'en aller / s'en venir / s'enfuir*, etc.) de ceux du *en* pronominal en fonction objet indirect de n'importe quel verbe pronominal (*s'en servir*). En effet, comme le montrent les deux tableaux suivants, mis à part une province dans le second cas (à nouveau le Manitoba), les deux emplois donnent lieu à deux répartitions syntaxiques bien différenciées : soit l'ordre clitique-*en*-auxiliaire-V de la 1^{re} colonne des tableaux (*i s'en est/a allé, i s'en est/a servi*), soit l'ordre clitique-auxiliaire-*en*-V de la 2^e colonne (*i s'est/a en allé, i s'est/a en servi*)²⁰.

Tableau n° 3. Placement du *en* adverbe au sein de la forme pronominale

		Ordre clitique- <i>en</i> -auxiliaire-V	Ordre clitique- auxiliaire- <i>en</i> -V
Acadie	oral	17/17 = 100 %	
	théâtre	12/12 = 100 %	
Québec	oral		8/8 = 100 %
	théâtre		
Ontario	oral		34/34 = 100 %
	théâtre	2/3 = 66,6 %	1/3 = 33,3 %
Manitoba	oral	1/27 = 4 %	26/27 = 96 %
	théâtre		
Saskatchewan	oral		1/1 = 100 %
	théâtre		
Alberta	oral		21/21 = 100 %*
	théâtre		
Totaux		32/59	91/94
		123	

* Dans le sous-corpus Bonnyville. Pas d'occurrences testables dans les sous-corpus Edmonton et Fahler.

20. Pour pouvoir juger de la capacité de mobilité du *en*, les occurrences retenues sont forcément à une forme composée, c'est-à-dire avec auxiliaire. Les cases vides des tableaux signifient donc que, pour les corpus correspondants, il ne s'est pas trouvé d'occurrences testables.

Tableau n° 4. Placement du *en* pronom au sein de la forme pronominale

		Version 1	Version 2
Acadie	oral	1/1 = 100 %	
	théâtre	3/3 = 100 %	
Québec	oral		
	théâtre	2/2 = 100 %	
Ontario	oral		
	théâtre	1/1 = 100 %	
Manitoba	oral	1/6 = 17 %	5/6 = 83 %
	théâtre		
Saskatchewan	oral		
	théâtre		
Alberta	oral	Bonnyville 1/1 = 100 % Fahler 2/2 = 100 %	
	théâtre	1/1 = 100 %	
Totaux		12/17	5/6
		17	

Le tableau 3 montre que les corpus théâtraux se sont révélés peu utiles, à l'exception de l'acadien et dans une très faible mesure de l'ontarien, mais ce dernier livre une tendance en contradiction partielle avec son correspondant oral ainsi qu'avec tous les autres corpus. On voit aussi que, quand *en* est adverbe, l'ordre de la version 1 (*i s'en a allé*) est systématique en acadien, tandis que (à l'exception comme on l'a dit du corpus ontarien de théâtre) l'ordre de la version 2 (*i s'est en allé*) prévaut de façon quasi systématique en laurentien. Ainsi, en face de l'acadien *i s'en a venu jusqu'à la bogue* (NB-CP), on trouve le laurentien *i s'est en venu dans nuit'* (Québec-CPM) ou *il s'est envenu en ville* (Saskatchewan-MM) d'ailleurs graphié en un seul mot.

Dans le tableau 4, quand *en* est pronominal, le choix de la version 1 (*i s'en est/a servi*) prévaut partout, aussi bien en acadien qu'en laurentien, sauf dans le corpus oral manitobain qui est le seul à choisir très majoritairement l'ordre clitique-auxiliaire-*en-V* (*i s'est en servi*). Ainsi, en face de *Quand c'est que les Colette s'en avont aparçu i'était trop tard* en acadien (LS) ou de *Je m'en suis pas servi assez* en albertain

(F), on trouve dans le corpus manitobain *On s'est en-passé de la télévision* (PL).

Comment ces choix se positionnent-ils par rapport au FF ? Avec le *en* pronominal, l'ordre de la version 1 qui prévaut partout sauf dans le corpus oral manitobain permet de dire qu'à cette exception près les deux grandes variétés acadienne et laurentienne suivent toutes deux la même syntaxe que le FF. Dans le cas exceptionnel du corpus oral manitobain, qui est aussi le seul à connaître une influence mitchif, on peut se demander si son originalité (*i s'est en servi*) pourrait être mise sur le compte d'une influence syntaxique du mitchif, comme on l'a vu dans le cas du réfléchi à possession inaliénable. Cependant, cette piste est d'autant moins probable que les locuteurs qui ont recours à cette formulation font partie de la minorité qui ne sont pas mentionnés comme d'ascendance mitchif ni *a fortiori* comme locuteurs de saulteux ou de cri, à en juger par le témoignage (ou plutôt en creux l'absence de témoignage) d'un aîné de la communauté. C'est donc une piste qui reste à explorer par des spécialistes du mitchif et des langues algonquiennes.

Avec le *en* adverbial, la situation est plus complexe. On serait à première vue tenté de dire que l'acadien (qui suit systématiquement l'ordre de *i s'en a allé*) est syntaxiquement plus proche du FF contemporain que le laurentien (qui suit quasi catégoriquement l'ordre de *i s'est en allé*). Mais avec ces verbes auxquels l'adjonction de *en* ouvre la voie de la pronominalisation, la situation en FF contemporain n'est pas stabilisée et nécessite l'éclairage de la diachronie.

En ancien français, le *en* adverbial était autonome, il ne faisait pas corps avec le verbe. Cela se voit à la graphie, mais aussi directement par le placement du *en* devant l'auxiliaire lorsque le verbe était à un temps composé : *Et il s'en fu tornez vers Constantinople* (XIII^e siècle, Villehardouin, VI). À partir de là, l'évolution du FF dans ce domaine s'est faite de deux façons :

- Soit le maintien de la forme pronominale, mais la perte d'autonomie du *en* adverbial par sa transformation en préfixe (*s'en fuir* a laissé la place à *s'enfuir*). Si l'on considère que le *en* est initialement sémantisé (sémantisé locativement

puisqu'originellement il représente un circonstant de lieu²¹), on peut poser l'hypothèse que sa transformation en préfixe est due à sa désémantisation partielle, et sa disparition à sa désémantisation totale. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore il n'y a pas synonymie parfaite entre *fuir* et *s'enfuir* dans la mesure où la forme préfixée conserve un sens locatif/directionnel perceptible (Feigenbaum 1998)²².

- Soit la suppression de la forme pronominale en *se* en même temps que la suppression de l'adverbe *en* (*s'en avancer* / *avancer*, *s'en entrer* / *entrer*, et même *s'en venir* / *venir*)²³. Le FF a donc perdu un certain nombre de ses verbes de déplacement pronominaux au cours du temps. Ainsi à côté de la douzaine au moins qu'il comptait en ancien français²⁴, à la fin du XVII^e siècle le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 n'en relève plus que trois : *s'en aller*, *s'en retourner*, *s'en venir*. Aujourd'hui, sur ces trois, le FF n'utilise plus guère que *s'en aller* (Pinchon, 1972 : 253) alors que l'acadien et le laurentien ont conservé entre autres ces trois verbes²⁵, si bien qu'ils en possèdent plus que le FF actuel.

La comparaison entre français du Canada et FF est donc dès le départ biaisée : on compare une pluralité de verbes de déplacement

21. *En*, qui vient du latin *inde*, indiquait la provenance (= *de là*).

22. Et la graphie unaire ou binaire, avec *en* préfixé ou *en* adverbe autonome, n'est pas gratuite, mais révélatrice de la façon dont se construisent par exemple les impératifs, en France comme au Canada : *s'enfuir* avec *en* préfixé donne *enfuis-toi* et pas **fuis-t'en*. Par contre, dotés d'un *en* graphiquement autonome *s'en aller* ne donne pas **en va-toi* ni **en allez-vous* mais *va-t'en* et *allez-vous-en*, et *s'en venir* ne donne pas **en viens-toi* ni **en venez-vous* mais *viens-t'en* et *venez-vous-en*. Les graphies *s'envenir*, *envenu* ou *en-allé* choisies dans les corpus de l'Ouest impliquent donc une construction à l'impératif qui n'est pas celle que l'on trouve en réalité dans ces corpus, ni dans les français canadiens de façon générale.

23. Ces deux évolutions ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre : *aller* existe, mais le vieux *s'en aller* pronominal et en deux mots a été conservé ; *fuir* existe, *s'en fuir* pronominal en deux mots a disparu, mais *s'enfuir* pronominal préfixé a été conservé.

24. *S'en aller*, *s'en partir*, *s'en fuir*, *s'en venir*, *s'en revenir*, *s'en tourner*, *s'en retourner*, *s'en avancer*, *s'en entrer*, *s'en rentrer*, *s'en exir*, *s'en issir* (Pinchon 1972 : 252).

25. Avec ajout éventuel de *back* dans les corpus manitobain et acadien (cf. Giancarli 2013). Citons à titre d'exemples respectivement *Après ça on s'est en-allé back*, *On s'est en venu back*, et *I s'en a revenu back*, *A s'en a revenu back à la maison*.

pronominaux, auxquels ont recours de façon productive les variétés canadiennes, au seul verbe de déplacement pronominal encore fréquent qui subsiste en FF, un verbe dont la situation est instable, qui n'offre à un certain nombre de locuteurs aucune formulation satisfaisante aux temps composés²⁶, et qui a échappé à l'évolution du FF dans son domaine²⁷. Il est d'ailleurs concurrencé en FF non normatif²⁸ par *il s'est en allé* (qui est la forme employée en laurentien), avec un déplacement du *en* qui marque une étape vers sa transformation en préfixe et montre que les pressions de la première évolution mentionnée plus haut sont toujours à l'œuvre.

À la question de savoir quelle variété est la plus proche du FF, nous répondrons donc que les deux en sont aussi éloignées ou aussi proches, tout dépend de quel FF on parle :

- Si l'on prend comme référence le FF contemporain, cela dépendra des verbes²⁹, de la personne / temps / plan d'énonciation (critères pertinents en FF) et du niveau de langue selon qu'on parle de français normatif ou non normatif.

26. En particulier à la 1^{re} personne ni *je m'en suis allé* ni *je me suis en allé*. Même en FF contemporain standard, il est dépendant du choix des personnes, des temps et des plans d'énonciation : la forme simple au présent *je m'en vais* est courante, mais la forme composée de 1^{re} personne *je m'en suis allé* est inusitée sur un plan d'énonciation de Discours, et à la 3^e personne sur un plan de Récit *il s'en est allé* est souvent ressenti comme solennel, parodique ou artificiel, justement en raison d'un décalage entre l'autonomie maintenue de l'adverbe *en* et la difficulté de le sémantiser.

27. On aurait pu s'attendre à ce que, ayant échappé aux deux évolutions précédemment décrites, il s'accompagne du maintien d'une sémantisation locative nette, mais tel n'est pas le cas car sa charge locative est faible (le *en* de *s'en aller* ne précise pas *de tel endroit*) et le peu de charge locative présente n'est sans doute pas due à *en*, mais au sens global du verbe qui est un déictique, comme l'est tout autant *partir*, bien qu'il soit dépourvu de *en*.

28. Mais on le trouve aussi chez Balzac : *Il m'a baisée au front et s'est en allé*. (*Mémoires de deux jeunes mariées*).

29. Par exemple, si l'on considère *s'en venir*, les variétés canadiennes divergent toutes deux du FF, si l'on considère *s'en aller*, la comparaison peut s'établir, mais est biaisée et l'on dira que les deux variantes canadiennes ont une base commune, mais exploitée différemment.

- Si l'on prend comme référence le FF du XVII^e siècle³⁰, il faut se rappeler que même le FF normatif de cette époque a beaucoup hésité dans la formation des temps composés de ces verbes, qui posait déjà problème : selon le témoignage de Chifflet (Essay 1680 : 123) avec *s'enfuir* « l'on met entre-deux le verbe substantif auxiliaire, *je m'en suis fuy, il s'en est fuy, ils s'en estoient fuy* », mais, selon Thomas Corneille (Commentaires sur les remarques de Vaugelas II : 764), dire *ils s'en sont fuis* relèverait de la faute : « il faut dire *il se sont enfuis* parce que la particule *en* ne se doit séparer de *fuir*, et que les deux ne font qu'un seul mot. »

L'acadien (*i s'en a venu*) suit une des deux options coprésentes et discutées au XVII^e siècle, celle de Chifflet qui est la plus ancienne et héritée de l'ancien français, et qu'il conserve dans une structure analytique figée, en marge d'une évolution pourtant déjà en marche au XVIII^e siècle. Alors que le laurentien suit de façon systématique l'autre option (*i s'est en venu*), sans doute plus récente, et que Thomas Corneille justifie de façon normative, comme si le laurentien avait adopté ces verbes une fois préalablement modifiés par le processus d'évolution qui mènera de l'adverbe au préfixe, une évolution vers un pôle synthétique dont le seul verbe de FF encore couramment utilisé (*s'en aller*) subit également l'attraction, comme *s'enfuir* l'a subie avant lui.

Bien que la syntaxe de l'acadien soit (sur la base de *s'en aller*, vestigial et défectif) celle du FF normatif d'aujourd'hui et que celle du laurentien ne le soit pas, le laurentien et le FF en sont à des étapes différentes d'une évolution dans laquelle ils sont tous deux engagés, alors que l'acadien est resté à l'écart de cette évolution³¹.

30. Rappelons que des colons français s'implantèrent en Acadie dès 1604 et au Québec dès 1608.

31. Cela rejoint la caractéristique de conservateurs/archaïques souvent notée pour d'autres domaines de l'acadien : Massignon 1962 : 732-753 ; Flikeid 1994 : 286 ; Péronnet 1995b : 412-419.

6. ABSENCE D'ACCORD DU CLITIQUE (PERTE DE CONTRÔLE)

En FF, le pronom personnel régime clitique varie normalement selon l'argument avec lequel il s'accorde (*je + me lave, tu + te laves, etc.*). Mais il varie aussi devant la forme non personnelle qu'est l'infinitif, par exemple dans les structures équi-sujets (*je veux me laver, tu veux te laver, etc.*) ou de façon plus générale quand, dans une phrase comprenant deux propositions, un pronom de la subordonnée est co-indexé à un argument de la principale (*il m'envoyait me coucher, il t'envoyait te coucher, il nous envoyait nous coucher*). C'est dans ces cas de figure que les français canadiens peuvent se démarquer, en des emplois qui se figent sur la base du pronom régime de l'infinitif (*se*), indépendamment de tout accord. Par exemple, non pas *ils nous envoyaient nous coucher* mais :

(14) *I' venaient chez nous avec leurs bébés pis nous-autres i' nous envoyaient s'coucher assez d'bonne heure après ça* (rires) (Ontario-W)

Dans *ils nous envoyaient nous coucher*, le deuxième *nous* est un pronom objet au cas accusatif, bien qu'il soit sujet sémantique du verbe. On dit qu'il y a contrôle du second argument par le premier. Dans *i' nous envoyaient s'coucher*, il le reste, mais voile sa référence sémantique. Au lieu que, par une anaphore, le premier pronom transporte sa référence au second et permette clairement de remonter du second au premier lors d'une construction à contrôle, il faut chercher comment attribuer à *se* sa référence en suivant un chemin qui n'est pas balisé, car l'objet *nous* dans la principale ne contrôle pas le sujet *se* qui reste invariable et non co-indexé, il y a absence de contrôle du sujet de la subordonnée par l'objet de la principale. En voici d'autres exemples :

(15) *Ça serait plus facile pour nous de s'exprimer* (Alberta-B)

(16) *Ça va nous aider beaucoup ça de s'exprimer... plus facilement* (Ontario-W)

Il est à signaler que toutes les occurrences (5 sur 5) mettent en jeu le pronom *nous*. On sait que *nous* sujet préverbal est souvent inusité au profit de *on* en laurentien oral, et plus encore en acadien (parfois en concurrence avec *je*). Sachant que *on* fait son accord à la 3^e personne

et qu'il est souvent associé à un *nous* sous sa forme renforcée *nous autres* (*nous autres on*), on pourrait émettre l'hypothèse que *se* serait dû à un accord avec un *on* sous-jacent, remplacé par un *nous* pour la seule raison que, dans ce contexte où le second argument pronominal doit être au cas objet, *nous* est licite, mais pas *on*, limité au cas nominatif (**Ça va aider on beaucoup ça*, **Ça serait plus facile pour on de s'exprimer*). Cependant 1) cela reviendrait à raisonner sur ce qu'on n'a pas au lieu de ce qu'on a puisque formellement aucun *on* n'apparaît, mais bien un *nous*, et 2) cela serait en contradiction avec la tendance générale que nous tentons d'explicitier ici, à savoir non pas le contrôle, mais l'absence de contrôle.

Parallèlement à l'absence de contrôle du sujet par l'objet, on relève aussi l'absence de contrôle du sujet (de la subordonnée) par le sujet (de la principale). Par exemple :

(17) *Nous avons pas à s'plaind* (Ontario-W)

(18) *J'as pris, je sais pas combien d'heures pour s'en venir là* (Manitoba-PL)

(19) *Levez-vous, levez-vous... Ah c'est moi qui doit se lever* (Alberta-RC)³²

Cette absence de contrôle ne se voit bien sûr qu'avec un verbe pronominal pouvant être mis en relation avec un argument à une personne autre que les 3^e du singulier et du pluriel car, *se* apparaissant aussi bien en cas d'accord à ces personnes qu'en cas d'absence d'accord, on ne saurait pas si la présence de *se* devant le verbe est due à un accord imputable au contrôle ou à une absence de contrôle qui, masquée, passerait alors inaperçue. De fait, nous n'avons pas pris en compte dans le tableau ci-dessous les nombreux extraits où le contrôleur (sujet ou objet) était aux 3^e personnes du singulier ou du pluriel. Il se

32. On trouve même, de façon minoritaire et seulement en laurentien de deux provinces de l'Ouest (Manitoba et Alberta), quelques occurrences dans lesquelles l'absence d'accord se produit au sein d'une même proposition : *après je se couche* (Alberta-E), *T'en sou/ Ben, s'en souviens-tu* (Manitoba-PL).

pourrait donc que le nombre d'absences de contrôle soit plus important que celui (minimal, mais indubitable) qui est présenté ci-dessous³³.

Tableau n° 5. Pourcentage d'absence de contrôle du clitique du verbe pronominal

		Absence / présence de contrôle par l'objet, et pourcentage d'absence de contrôle	Absence / présence de contrôle par le sujet, et pourcentage d'absence de contrôle
Acadie	oral	sur 4: 0-4 = 0%	sur 4: 0-4 = 0%
	théâtre		sur 30: 1-29 = 3,3%
Québec	oral		sur 6: 0-6 = 0%
	théâtre	sur 3: 0-3 = 0%	sur 18: 0-18 = 0%
Ontario	oral	sur 3: 3-0 = 100%	sur 6: 1-5 = 16,6%
	théâtre		sur 2: 0-2 = 0%
Manitoba	oral		sur 10: 3-7 = 30%
	théâtre	sur 3: 0-3 = 0%	sur 3: 0-3 = 0%
Saskatchewan	oral	sur 3: 0-3 = 0%	sur 5: 0-5 = 0%
	théâtre		sur 10: 0-10 = 0%
Alberta	oral	Bonnyville sur 5: 2-3 = 40% Edmonton sur 2: 0-2 = 0%	Bonnyville sur 18: 3-15 = 16,6% Edmonton sur 10: 0-10 = 0% Falher sur 5: 0-5 = 0%
	théâtre	sur 6: 0-6 = 0%	sur 29 (1): 1(1)-28 = 3,5%
Total		sur 29: 5-24	sur 156: 9-147

On constate que l'absence de contrôle, que ce soit par l'objet ou par le sujet, se trouve plus à l'Ouest qu'à l'Est: n'apparaissant que faiblement en acadien et absente en québécois, elle se manifeste à partir de l'Ontario qui, de ce point de vue, fait partie de l'Ouest, puis au Manitoba et en Alberta, les deux provinces qui allaient jusqu'à

33. Précisons que deux conditions supplémentaires devaient être remplies: n'ont été retenues que les occurrences se trouvant 1) dans un cadre inter-propositionnel et pas au sein d'une même proposition et 2) devant une forme non finie (verbe à l'infinitif).

autoriser l'absence d'accord au sein d'une même proposition. Et toujours plus dans les corpus oraux que dans ceux de théâtre.

La répartition sociale telle qu'elle apparaît dans le corpus de théâtre albertain ne plaide pas pour une pertinence du critère de hiérarchie sociale³⁴. Une anglicisation plus avancée de l'Ouest étant bien connue dans le contexte canadien (cf. Papen 2004 : 14 et 42 ou Hallion et collab. 2011 : 109), le critère inter-systémique de l'anglicisation mériterait d'être exploré puisque sont épargnés, d'une part, le québécois et, d'autre part, l'acadien examiné ici au travers de locuteurs ruraux peu influencés par l'anglais. Il faudrait cependant expliquer 1) pourquoi la Saskatchewan a un comportement à part non pas sur un, mais sur les deux types d'absence de contrôle, et 2) pourquoi le FF n'est pas totalement hermétique à ce phénomène.

Le premier point est peut-être imputable au corpus qui, aux antipodes de ce qu'on a pu voir avec d'autres corpus oraux de l'Ouest, à savoir une absence de contrôle du sujet à la fois par l'objet (extraits 15 et 16) et par le sujet (extraits 17 et 18), écarte au contraire le *se* légitime et attendu au profit d'un *nous*, alors que le sujet en *on* de la principale aurait dû entraîner un accord de 3^e personne (*se*) sur le sujet de la subordonnée, comme il l'entraîne sur le verbe qui le suit (*on avait* et *on a* ci-dessous) :

(20) *On avait de quoi sur la ferme pour nous nourrir pis on était bien*

(21) *On était tous malades dans le lit et puis euh on a voulu faire de la soupe pour nous guérir*

Pour ce qui est de la seconde question, nous n'avons pas de réponse, seulement le sentiment que, par rapport à l'Ouest canadien, les absences de contrôle inter-propositionnelles sont moins fréquentes et (car?) plus stigmatisées en FF. Ce sentiment qui est celui du francophone de France que je suis dans ses interactions quotidiennes est partiellement corroboré par une recherche effectuée dans un corpus

34. L'unique absence de contrôle est produite par un personnage appartenant à une classe sociale haute, tandis que la majorité (25 sur 28) des contrôles est assurée par des personnages appartenant à une classe sociale basse.

de FF oral³⁵ montrant que, si les absences de contrôle n'y sont pas totalement absentes, elles sont néanmoins moindres que les pourcentages trouvés pour l'Ouest canadien³⁶. Il se pourrait que ce phénomène, qui s'inscrit dans la tendance générale des français canadiens à la réduction de la morphologie verbale³⁷, relève d'une zone de fragilité du français (cf. français zéro de Chaudenson, Mougeon et Beniak) d'autant plus apte à évoluer de façon intra-systémique que la pression normative (chez ces auteurs, facteur extra-systémique) est faible (Chaudenson, Mougeon et Beniak 1993).

7. CONCLUSION

Nous terminerons par une remarque, une hypothèse et une prévision : au pire certains corpus théâtraux donnent une vision contraire à celle des corpus oraux (critères 2 et 3), au mieux ils en conservent les tendances, mais en minimisent la variation (conformément à la position de Schneider 2002) en livrant une image plus standardisée pour ne pas dire caricaturale (critères 1 et 4). Cette distorsion / diffraction confirme la nécessité de faire preuve d'une grande prudence sur les conclusions à tirer quand on travaille sur des corpus de théâtre, en synchronie et probablement aussi en diachronie.

On a vu que certains critères (le 3^e et le 1^{er}) sont en interaction. D'un point de vue théorique, le 4^e et le 1^{er} le sont peut-être aussi : l'absence d'accord du clitique à l'Ouest est peut-être le signe de la fragilisation de son statut argumental et une étape vers son absorption (cf. Giancarli 2011, chapitres 4 et 6) trahissant une hésitation sur le statut valentiel de la forme pronominale (2 ou 1). Or l'absorption du terme-source étant selon nous liée au choix de l'auxiliaire AVOIR, ce pourrait être là un facteur jouant en faveur de la sélection de cet auxiliaire avec les verbes pronominaux dont on a vu que, en particulier dans les corpus oraux, elle est plus substantielle en laurentien de l'Ouest

35. Corpus Beeching (www.uwe.ac.uk/hlss/llas/iclru/corpus.pdf) récolté entre 1980 et 1990 dans diverses régions de France à partir de 95 locuteurs et totalisant 155 000 mots.

36. Absence / présence de contrôle par l'objet sur 5 : 1-3 = 25% d'absence. Absence / présence de contrôle par le sujet sur 18 : 3-15 = 17% d'absence.

37. On pense à l'alignement des désinences de 6^e personne sur la 3^e, ou en cajun de Louisiane à la disparition des désinences verbales à toutes les personnes (Rottet 2005 : 224).

qu'en laurentien de l'Est (0,8% au Québec, 3,7% en Ontario, 8,1% en moyenne dans les trois provinces les plus à l'Ouest).

Des oppositions de bloc à bloc ont pris forme, mais elles dessinent des frontières variables selon le sous-domaine considéré à l'intérieur de la forme pronominale : l'opposition entre acadien et laurentien reste fondamentale, soutenue par le placement de l'adverbe *en* et par le choix d'auxiliaire³⁸. Au sein du laurentien, ce dernier critère est cependant d'autant moins catégorique qu'on progresse de l'Est vers l'Ouest. Sur la base de l'accord / absence d'accord du clitique se fait jour une opposition entre Est et Ouest, que nous imputons moins à un plus grand degré d'anglicisation à l'Ouest qu'à un plus faible degré de pression normative dans un milieu francophone très minoritaire. Quant à l'Ontario, cette étude confirme sa position intermédiaire au sein du laurentien : de pair avec le Québec à l'Est pour ce qui est de la sélection d'auxiliaire, il s'aligne sur les Prairies quant à l'absence de contrôle. Le Manitoba enfin s'oppose à toutes les autres provinces au travers du réfléchi à possession inaliénable et du placement du *en* pronominal. L'influence mitchif du corpus oral explique probablement le premier fait et reste à établir pour le second. Si celle-ci est réelle, il faudrait s'attendre à ce qu'une étude sur un corpus de français mitchif d'une autre province livre la même tendance, montrant ainsi qu'il s'agit moins d'une opposition entre provinces qu'entre le français mitchif et les autres variétés de français canadien.

38. Et aussi par le type de procès autorisés (cf. Giancarli 2014) : en acadien la bivalence au sens large est une condition suffisante à l'acceptabilité d'une construction pronominale, en laurentien, par contre, elle est une condition nécessaire mais non suffisante car un second critère est requis, que le verbe ait une agentivité non nulle.

RÉFÉRENCES

- Auger, Julie (2005), «Un bastion francophone en Amérique du Nord : le Québec», dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Presses de l'Université Laval, p. 39-79.
- Ayres-Bennett, Wendy (2000), «Voices from the Past», *Romanische Forschungen*, p. 323-348.
- Barra-Jover, Mario (2002), «Datif, possessif, article défini, ou comment se passer de la possession inaliénable», *Recherches linguistiques de Vincennes*, 31, p. 43-60.
- Bigot, Davy, et Robert Papien (2015), *Cours de sociolinguistique variationniste à travers l'exemple des français de l'Ouest canadien*, module 3 «Les variétés de français de l'Ouest canadien», [En ligne], URL : http://uoh.concordia.ca/sociolinguistique/module3/co/module3_web.html.
- Chaudenson, Robert, Raymond Mougeon et Édouard Beniak (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, ACCT Didier-Erudition.
- Dubois, Lise (2005), «Le français en Acadie des Maritimes», dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Presses de l'Université Laval, p. 81-98.
- Feigenbaum, Susanne (1998), «Les verbes pronominaux intrinsèques de mouvement *s'en aller, s'enfuir, s'envoler*», *Proceedings of the 16th International Congress of Linguists*, Pergamon, p. 1-7. URL : <http://research.haifa.ac.il/~french/feigenbaum/pronominaux.html>.
- Flikeid, Karin (1994), «Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine», dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les Origines du français québécois*, Presses de l'Université Laval, p. 275-326.
- Giancarli, Pierre-Don (2014), «La forme pronominale en québécois et en acadien», Université de Moncton, dans *La francophonie en Acadie*, Laurence Arrighi et Matthieu LeBlanc (dir.), Sudbury, Prise de parole, p. 81-105.
- Giancarli, Pierre-Don (2013), «Back en chiac», *Travaux du CLAIX*, n° 24, Presses universitaires de Provence, p. 73-89.
- Giancarli, Pierre-Don (2011), *Les auxiliaires ÊTRE et AVOIR : étude comparée corse, français, acadien et anglais*, Presses universitaires de Rennes.

- Hallion, Sandrine, France Martineau, Davy Bigot, Moses Nyongwa, Robert Papen et Douglas Walker (2011), «Les communautés francophones de l'Ouest canadien», *Francophonies d'Amérique*, n° 32, p. 109-144.
- Junker, Marie-Odile, et France Martineau (1987), «Les possessions inaliénables dans les constructions objet», *Revue Romane*, vol. 22, n° 2, p. 194-209.
- King, Ruth, et Terry Nadasdi (2001), «How Auxiliaries be/have in Acadian French», dans Patricia Balcom, Louise Beaulieu et Gisèle Chevalier (dir.), *Actes du 24^e Colloque annuel de l'ALPA*, Université de Moncton, p. 61-72.
- Koch, Peter, et Wulf Oesterreicher (2001), «Langage parlé et langage écrit», *Lexicon der Romanischen Linguistik*, t. 1, Max Niemeyer Verlag, p. 584-627.
- Larthomas, Pierre (1980 [1972]), *Le langage dramatique – sa nature, ses procédés*, PUF.
- Martineau, France (2014), «L'Acadie et le Québec : convergences et divergences», dans Annette Boudreau (dir.), «Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick», *Minorités linguistiques et société*, n° 4, p. 16-41.
- Martineau, France (2014), «Le français des pionniers de la Saskatchewan», *À l'ouest des Grands Lacs : communautés francophones et variétés de français dans les Prairies et en Colombie-Britannique*, dans Robert Papen et Sandrine Hallion (dir.), Presses de l'Université Laval, p. 155-187.
- Martineau, France (2012), «Les voix silencieuses de la sociolinguistique diachronique», *Cahiers de linguistique*, vol. 38, n° 1, p. 111-135.
- Martineau, France (2005), «Perspectives sur le changement linguistique : aux sources du français canadien», *Revue canadienne de linguistique*, vol. 50, n°s 1-4, p. 173-213.
- Martineau, France (1995), «*Corpus du français familier ancien*, sous-corpus Théâtre et textes parodiques de France et d'Amérique française du XVII^e siècle au XX^e siècle», Université d'Ottawa. URL : <http://polyphonies.uottawa.ca/fr/corpus/iv-theatre-et-textes-parodiques-de-france-et-damerique-francaise-du-xviiie-siecle-au-xxe-siecle/>.
- Martineau, France, et Raymond Mougeon (2003), «A Sociolinguistic Study of the Origins of *ne* Deletion in European and Quebec French», *Language*, vol. 79, n° 1, p. 118-152.

- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Klincksieck.
- Mougeon, Raymond (1993), « Le français en Ontario », dans Didier De Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, t. 1, Honoré Champion, p. 53-77.
- Mougeon, Raymond, Sandrine Hallion, Davy Bigot et Robert Papen (2016), « Convergence et divergence sociolinguistique en français laurentien : l'alternance *rien que/juste/seulement/seulement que/ne... que* », *Journal of French Language Studies*, vol. 26, n° 2, p. 115-154.
- Nadasdi, Terry (2005), « Le français en Ontario », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Presses de l'Université Laval, p. 99-115.
- Papen, Robert (2004), « La diversité des parlers français de l'Ouest canadien : mythe ou réalité? », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 16, nos 1-2, p. 13-52.
- Papen, Robert, et Sandrine Hallion (2014), *À l'ouest des Grands Lacs : communautés francophones et variétés de français dans les Prairies et en Colombie-Britannique*, Presses de l'Université Laval.
- Papen, Robert, et Anne-Sophie Marchand (2006), « Un aspect peu connu de la francophonie canadienne de l'Ouest : le français hexagonal », « Les variétés de français en Amérique du Nord », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 37, n° 2, p. 133-147.
- Péronnet, Louise (1995a), « L'apport de la tradition orale à la description linguistique », *Francophonies d'Amérique*, 5, p. 37-44.
- Péronnet, Louise (1995b), « Le français acadien », dans Pierre Gauthier et Thomas Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada*, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Université Lyon 3, p. 399-439.
- Pinchon, Jacqueline (1972), *Les pronoms adverbiaux en et y*, Genève, Droz.
- Poplack, Shana, et Anne St-Amand (2009), « Les Récits du français québécois d'autrefois : reflet du parler vernaculaire du 19^e siècle », *Revue canadienne de linguistique*, 54, n° 3, p. 511-546.
- Rottet, Kevin (2005), « Variation et étiolement en français cadien : perspectives comparées », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Presses de l'Université Laval, p. 243-260.

-
- Sankoff, Gillian, et Pierrette Thibault (1977), «L'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* en français parlé à Montréal», *Langue française*, 34, p. 80-108.
- Schneider, Edgar (2002), «Investigating Variation and Change in Written Documents», dans J.K. Chambers, Peter Trudgill et Nathalie Schilling-Estes (ed.), *The Handbook of Language Variation and Change*, Blackwell, p. 67-96.
- Walker, Douglas (2005), «Le français dans l'Ouest canadien», dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 187-205.

ANNEXE : LES CORPUS, THÉÂTRAUX EN 1) ET ORAUX EN 2)

Nouveau-Brunswick

- 1) Maillet, Antonine, 1971, *La Sagouine*, Leméac. 43 300 mots (LS)
- 2) Corpus 85 de Louise Péronnet, Université de Moncton. 75 000 mots (CP)

Corpus d'acadien traditionnel recueilli dans le sud-est de la province à partir de sept informateurs âgés et ruraux racontant des contes traditionnels et qui sont nés et habitent dans des villages à forte majorité francophone.

Québec

- 1) Tremblay, Michel, 1971, *À toi, pour toujours, ta Marie-Lou*, Leméac (ML)
 1972, *Les Belles-Sœurs*, idem (BS)
 1973, *Hosanna*, idem (H)
 1974, *Bonjour, là, bonjour*, idem (B)
 1998, *Encore une fois, si vous le permettez*, idem (EF)
 80 547 mots
- 2) Légaré, Clément, 1978, *Contes populaires de la Mauricie*, Montréal, Fides. 84 000 mots (CPM)

Ontario

- 1) Dalpé, Jean-Marc, 1987, *Le chien*, Sudbury, Prise de parole (LC)
 1999, *Il n'y a que l'amour*, idem³⁹ (QL)
 46 813 mots
- 2) Corpus Mougeon-Hébrard, 1975. 584 604 mots (W)

Corpus recueilli à Welland auprès de 52 adultes et 10 adolescents. Les francophones représentent 16% de la population de la ville au sein d'une majorité anglophone.

39. De ce recueil nous avons conservé les pièces et les contes urbains, mais exclu le poème (*Jonas et la baleine*), la conférence (*Culture et identité canadienne*) et le texte poétique (*L'âme est une fiction nécessaire*).

Manitoba

- 1) Prescott, Marc [1993], 2013, *Sex, Lies et les Franco-Manitobains*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé (SLF)
2011, *Mes shorts*, idem (MS)
46 000 mots
- 2) Corpus du père Lavallée, 1987. 484 200 mots (PL)
Entretiens réalisés à Saint-Laurent par le père Lavallée avec 50 locuteurs entre 17 et 94 ans quasiment tous d'ascendance métis/mitchif, c'est-à-dire partiellement autochtone⁴⁰.

Saskatchewan

- 1) Blais-Dahlem, Madeleine [2005], 2007, *Foyer*, Le théâtre fransaskois, tome 2, Saskatoon, Les Éditions de la nouvelle plume (F)
2009, *Tournesol*, idem, tome 4 (T)
Gareau, Laurier, 2008, *Husky Stop*, *ibid.*, tome 3 (HS)
Granger, Raoul, 2007, *Le costume*, *ibid.*, tome 2 (C)
2006, *Le mariage d'la fille Gareau*, idem, tome 1 (LM)
56 634 mots
- 2) Corpus Martineau-Mocquais, du corpus de français familial ancien (Martineau 1995-), 1998. 72 281 mots (MM). URL : www.polyphonies.uottawa.ca

Il s'agit d'un corpus en ligne d'un total de 66 Fransaskois, comptant en janvier 2016, lors de la consultation du site en ligne, six entrevues de personnes âgées toutes nées en Saskatchewan.

40. Pour autant il s'agit d'un corpus de franco-manitobain au sens de français mitchif du Manitoba, pas d'un corpus de mitchif au sens de la langue mixte franco-crie parlée par certains Métis de l'Ouest. Précisons enfin que tous les Franco-Manitobains ne connaissent pas d'influence mitchif.

Alberta

- 1) Levasseur-Ouimet, France [1992], 2004, *Bureau de la minorité, bonjour!* Pour rire. Onze des pièces les mieux connues, Edmonton, Éditions Paroles d'ici (BM)
 [1996], 2004, *Un héros ben ordinaire*, idem (HO)
 [1999], 2004, *Un oscar pour six femmes en or*, idem (OF)
 [2000], 2004, *Mystère au Roquefort*, idem (MR)
 [2001], 2004, *La visite*, idem (LVI)
 [2001], 2004, *Le cinquantième anniversaire*, idem (CA)
 [2002], 2004, *Le voyage*, idem (LVO)
 [2003], 2004, *Roc Starr*, idem (RC)
 [2003], 2004, *Une histoire d'amour*, idem (HD)
 81 884 mots

- 2) Corpus Papen-Creore-Rochet, 1976. 337 000 mots (PCR)

Il s'agit d'un corpus recueilli à Bonnyville (B, 23 locuteurs), 182 200 mots ; Falher (F, 11 locuteurs), 44 600 mots, et Edmonton (E, 26 locuteurs de moins de 25 ans), 110 250 mots.

L'ASPECT HABITUEL DANS LES FRANÇAIS D'ACADIE, DE TERRE-NEUVE ET DE LOUISIANE

INGRID NEUMANN-HOLZSCHUH ET JULIA MITKO

UNIVERSITÉ DE REGENSBURG

1. PRÉLIMINAIRES

Les parlers français d'Acadie, de Terre-Neuve et de Louisiane s'avèrent particulièrement intéressants quand il s'agit d'analyser certains aspects morphosyntaxiques qui distinguent les parlers d'outre-mer du français hexagonal. Le choix d'analyser justement ces variétés est motivé dans un premier temps par leur affiliation historique, dans un deuxième temps par leur situation minoritaire et le contact étroit avec l'anglais, d'où résultent nombre de traits communs. Loin de toute pression normative, ces variétés affichent des traits aussi bien conservateurs qu'innovateurs qui les distinguent, par exemple, du français québécois. Les nombreuses divergences qu'on relève d'autre part dans leur grammaire montrent cependant qu'elles constituent des variétés de français distinctes qui doivent leur genèse particulière à des conditions sociohistoriques différentes¹.

Le fait que les variétés qui nous intéressent ici suivent dans certains domaines de la grammaire leur propre voie par rapport au français de France sera illustré dans le présent article par l'exemple de l'expression de l'aspect habituel. De fait, pour exprimer cet aspect, ces parlers disposent de moyens inconnus en français hexagonal ou dont celui-ci ne profite pas au même degré, et ils font preuve de certaines restructurations qui sont particulièrement notables en français

1. Cf. Klingler (2009, 2015), Neumann-Holzschuh (2014), Picone (2015) ainsi que Neumann-Holzschuh et Mitko (2018).

louisianais (FL)² et qui s'expliquent en partie par le contact avec l'anglais.

Sans entrer ici en détail dans les théories sur les aspects verbaux, nous nous contenterons, pour le besoin de notre étude, de définir « l'habitualité » comme la répétition d'une action verbale à différentes occasions sans indication, dans le contexte ou par l'emploi d'adverbes temporels, de bornes de cette action répétée³ : le nombre des répétitions de même que la question de savoir si l'action verbale se prolonge jusqu'au moment de l'énonciation restent inexprimés (cf. Jansen 2013 : 119). L'action verbale étant donc présentée de manière non contournée, l'aspect habituel est généralement considéré comme appartenant au sous-domaine de l'imperfectivité (cf. le schéma de Comrie 1976 : 25 ; cf. aussi Langacker 2008)⁴. Ne connaissent une lecture habituelle que les actions verbales qui peuvent être interrompues et répétées⁵. Il ressort de la comparaison interlinguistique de Bybee et collab. (1994) que c'est notamment en référence au passé que des formes grammaticales particulières pour l'expression de l'aspect habituel se développent⁶. La raison en est que la perfectivité est la

2. Les corpus et les études dépouillés pour la présente étude sont, en ordre chronologique : Stäbler (1995, corpus), Brasseur (2001), Rottet (2001), *Découverte* (2003), Arrighi (2005), Wiesmath (2006), DLF (2010), Hennemann (2014).

3. L'itérativité, en revanche, consiste en la répétition d'une action verbale à un moment ou pendant un laps de temps déterminé ; l'action est ainsi bornée à un moment précis dans le contexte ou par des adverbes temporels ; de là s'explique que l'itérativité ait des affinités avec la perfectivité (pour plus de détails, cf. Bertinetto et Lenci 2012 : 854-860 ; Jansen 2013 : 119).

4. L'affinité *imperfectivité-habitualité* est bien observable dans beaucoup de langues (cf. Bybee et collab. 1994 : 125-126). Cf. aussi Bertinetto et Bianchi (2003 : 587), qui parlent de l'observation typologiquement bien établie que l'habituel est corrélé avec l'imperfectivité.

5. Les verbes statiques de durée illimitée n'acceptent pas l'idée d'une occurrence qui se répète à plusieurs reprises (cf. par ex. *être grand/petit, avoir le nez aquilin* etc.). Indiquons que les termes *verbes statiques/dynamiques, verbes duratifs, verbes téliques* constituent une simplification (cf. pour les classes de verbes : Vendler 1967). De fait, c'est tout le groupe verbal, les adverbes dans le contexte, les propriétés sémantiques du sujet, voire parfois l'ordre des mots dans la phrase (cf. Dessi Schmid 2014) qui sont à prendre en compte lorsqu'il s'agit de déterminer le degré de stativité, de dynamicité, de durée ou de télicité d'un événement ou d'une action.

6. « [...] [T]here is a strong overlap between perfective and simple past meaning, since both are used to narrate simple sequences of events. [...] [P]resent tense is really the same as present imperfective. It follows then that habitual may be one of the basic or default aspectual readings of present tense, but not of past. Thus explicit expression of habitual

perspective « naturelle » sur les événements passés, car ils peuvent être présentés comme ayant des contours nets et s'étant déroulés les uns après les autres. Comme il y a donc une affinité entre le passé et la perfectivité, on ne s'étonnera guère que des formes particulières soient créées pour signaler une perspective qui en diffère, à savoir la vue imperfective (dans notre cas : habituelle⁷) des événements dans le passé. Ce qui n'empêche pas que bien des langues au monde qui disposent de moyens grammaticaux pour exprimer l'aspect habituel au passé en disposent aussi pour le présent ou que ces moyens existent seulement pour le présent (cas rare, cf. Bybee et collab. 1994 : 151-160).

Pour exprimer l'habitualité, les parlers étudiés ici connaissent certes aussi les stratégies qui sont courantes en français hexagonal : l'indicatif présent, l'imparfait, les périphrases lexicales et certains adverbes. Mais disons d'emblée que ces parlers emploient en outre des éléments grammaticaux particuliers pour exprimer cet aspect. L'objectif de notre étude est précisément de décrire les moyens grammaticaux particuliers qui servent à exprimer l'habitualité et qui, par contraste avec le présent ou l'imparfait, ont l'avantage d'être analytiques et explicites. Ce sont le conditionnel (passé) pour le passé et le futur périphrastique pour le présent. En outre, on discutera du rôle des périphrases qui se sont forgées sur la base du substantif *habitude*, dont certains emplois montrent des affinités indéniables avec les tours anglais *to be used to sth.* et *s.o. used to do sth.* Il importera ici, comme dans les autres procédés mentionnés ci-dessus, de jauger à sa juste valeur l'influence de l'anglais et de mentionner les mécanismes internes qui pourraient également avoir joué un rôle dans la création de ces tours. La recherche de l'analyticité et de la transparence dans l'expression des catégories grammaticales est souvent signalée comme un trait typique des variétés se développant sans la pression normative

meaning will be more frequent in the past than in the present, leading to the development of explicit grammatical marking of habitual in the past» (Bybee et collab. 1994 : 151).

7. Notons que la présentation d'événements en déroulement – l'aspect dit « progressif » – constitue également une perspective imperfective ; en français hexagonal, l'aspect progressif s'exprime au passé principalement par l'imparfait et, dans une moindre mesure, par la périphrase *être en train de* ; dans les variétés concernées ici, ce sont d'autres périphrases qui entrent en ligne de compte, comme *être après faire*. En FL, le recours à la périphrase est même obligatoire aujourd'hui pour présenter un événement en cours (Rottet 2011 : 315, note 14, et 320, note 17).

(*cf.* Chaudenson et collab. 1993). Les variétés étudiées ici participent ainsi apparemment d'une tendance que partagent toutes les variétés orales du français, à laquelle s'ajoute pourtant l'influence de l'anglais comme un facteur non négligeable dans le développement de ces parlers.

Notons que, contrairement à l'anglais, où l'aspect habituel a fait l'objet de nombreuses études (*cf.* par exemple celles de Bertinetto 1994, 1997 et 2000, de Bertinetto et Lenci 2012 et de Binnick 2005), de pareilles recherches font défaut dans le domaine français, abstraction faite de l'étude de LeBlanc (2009), qui est vouée à l'expression de l'habituel présent par la périphrase *aller faire* au Canada (Hull, Québec)⁸.

2. LE CONDITIONNEL

Bien que l'imparfait reste majoritaire pour exprimer l'aspect habituel dans le passé (Rottet 2011 : 316), le conditionnel passé y concourt également dans tous les parlers concernés ici⁹.

(1) MD : Pis les plus vieux, ma grand-mère là les histoires là, ça allait dans le bois / euh / pis on a ramassé des acapes EL : On **arait** touT **ramassé** les grenages dedans le bois MD : Pis ça **arait** / ça **arait ramassé** des écopeaux (NÉ – Hennemann, ILM, MD et EL)¹⁰

(2) la plupart du monde t'avais tout' cinq six vaches . t'**arais eu** euh . un six cochons t'**arais eu** des poules . SO ça te donnait tes œufs (NB – Wiesmath 1, B , p. 533sq.)

8. LeBlanc (2009 : 103) mentionne d'ailleurs elle aussi le manque d'études dans le domaine.

9. Pour une analyse détaillée des fonctions du conditionnel en FL, *cf.* Rottet (2011).

10. Retenons les abréviations suivantes : NÉ = Nouvelle-Écosse ; BSM = Baie Sainte-Marie ; ILM = Isle Madame ; NB = Nouveau-Brunswick ; TN = Terre-Neuve ; LOU = Louisiane ; FA = français acadien ; FTN = franco-terre-neuvien ; FL = français louisianais. Dans les citations prises dans le corpus Hennemann, les lettres indiquées après le nom de l'auteur réfèrent au prénom et au nom des informateurs. De même, dans le corpus Wiesmath, les lettres renvoient au nom de l'informateur ; les chiffres renvoient au numéro du texte sur le cédérom.

(3) ça fait que j'ai juste euh arrêté de coudre ce temps-là j'**aurais coudu** des choses simples . choses qu'**auraient été** vite (NB – Wiesmath 6, L: 316)

(4) Tu n-n **arais iu** pt-être iun ... iun ou deux dans ène traînée qu'**avait fait** cinq longueurs de traîne (TN – Brasseur: s.v. *traînée*, p. 452)

(5) Dans les vieux temps, le monde déménageait des bâtisses. Ça **aurait mis** [= ils mettaient] des rolons en dessous et ça l'**aurait halé** [= ils le tiraient] avec des mulets (LOU – DLF 2010: s.v. *rolon*, p. 560, Lafayette; Rottet 2011: 316)

(6) On avait des chiens à lapins. On **aurait tué** [= tuait] peut-être huit, dix lapins en allant là-bas. Et **s'aurait fait** [= on se faisait] une grosse cuite, bien mangé (LOU – DLF 2010: s.v. *cuite*, p. 177, St. Landry; Rottet 2011: 31)

(7) Ouais, on se faisait des *party*. On se faisait des veillées de prâlines. On s'invitait, on s'invitait, tu connais. Un comme le voisinage si on avait quelques *friend*, on **s'aurait invité** à venir à soir, ouais. À soir on va aller se faire une grosse praline de pistache. Là, on en faisait un aussi ou si c'était pas une de pistache, on **aurait fait** un avec du benné. On avait plein des bennés, ou si c'était pas une comme ça, on **aurait fait** une avec du *tactacopcorn* (LOU – *Découverte*, Châtaigner, Évangéline)

De façon irrégulière et parsemée au sein de formes de l'imparfait ou du conditionnel passé, le conditionnel présent apparaît également dans cette fonction :

(8) Maman a lisait dans la BIBLE pis tout-ce que c'est que maman dit ça **sarait**: [...] (NÉ – Hennemann, ILM, IS)

(9) pis les soirs des fois j'ai vu honze heures douze heures le soir on/ on avait pas fini surtout si que ta pluie pren/**prendrait** hein si que / si qu'i arait mouillé demain ben/ si t'avais du foin tu le coup/ tu voulais tout' le rentrer SO tu rentrais le foin (NB – Wiesmath 1, B: 644sq.)

(10) [Avec les noncs et les tantes], follait qu'on dit 'vous'. C'était eine insulte si on disait pas 'vous'. On se faisait disputer ... Not' mame nous **disputerait** si on les **appellerait** pas//qu'on **aurait** pas de respect pour eusse (LOU – Papen et Rottet 1997 : 100) (Papen et Rottet traduisent en anglais par : «Our mom would scold us if we wouldn't call them// that we wouldn't have respect for them.»)

L'expression de l'habituel par le conditionnel passé¹¹ :

(a) est compatible avec les adverbes et les locutions adverbiales spécifiques, non spécifiques et génériques (ces derniers indiquent une régularité absolue).

– adverbes spécifiques

(11) De mon temps, de / quand j'étais étudiant, on **aurait dit** par exemple / euh : «Ça c'tait un beau CAR rouge» (NÉ – Hennemann, ILM, RF)

(12) Tous les vendredis, ça **aurait été** du *lost bread* (LOU – *Découverte*, Mamou, Évangéline)

(13) Mom cousait dans ces années ça, elle nous **aurait acheté** du linge ça. Popa avait une boutique (LOU – *Découverte*, Mamou, Évangéline)

– adverbes non spécifiques

(14) des fois t'**arais eu** un/ . un petite / petite plaque de neige de reste pis t'**arais sauté** par dessus (NB – Wiesmath 1, B : 496-497)

(15) Mêmes des fois ... **aurait conté** des histoires qu'on **s'aurait souvenu** longtemps (LOU – *Découverte*, Carencro, Lafayette)

11. Comme les formes du conditionnel présent sont minoritaires, nous nous bornerons à parler du conditionnel passé ici. Les mêmes remarques valent pour le conditionnel présent.

– adverbes et locutions adverbiales génériques

(16) Il **aurait** tout le temps **embrassé** moi et les enfants, et si mom est là, il **aurait embrassé** elle aussi (LOU – *Découverte*, Church Point, Acadia)

(17) Dans les vieux temps, le monde déménageait des bâtisses. Ça **aurait mis** [= ils mettaient] des rolons en dessous et ça l'**aurait halé** [= ils le tiraient] avec des mulets (LOU – DLF 2010 : s.v. *rolon*, p. 560, Lafayette; Rottet 2011 : 316)

(b) semble être favorisée par une séquence de plusieurs phrases. Mentionnons dans ce contexte que, dans les parlers étudiés ici, l'imparfait peut servir à la narration d'événements uniques qui s'enchaînent les uns aux autres, empiétant ainsi sur le terrain qui est occupé en français standard par le passé composé¹². Le conditionnel passé peut donc être perçu comme un moyen moins ambigu dans l'expression de l'habituel. Ce sont surtout les verbes dynamiques et téliques qui sont relevés dans cette fonction (*cf.* note 5).

(18) Pour les, euh, les boucheries là ... Popa lui le matin, beau matin là, il **s'aurait levé**, il **aurait mis** deux grosses chaudières d'eau au feu. [Enquêteur : Dehors ?] Dehors, pour bouillir ça. Là il **aurait tué** ses cochons. Quand l'eau **aurait commencé**, alle **aurait bouilli** là, commencé à bouillir fort là, il **aurait été**¹³, il les **aurait tués** parce que fallait ça les saigne, tu connais ? Là, après ça là, il **aurait pris** un baril, puis il **aurait arrangé** le baril là, manière couché, tu connais ? [E : ouais, ouais] Comme ça là, puis là, il vidait l'eau chaude là en dedans là. [...] On les nettoyait propre, propre là, et puis

12. Pour le FA: Arrighi (2005 : 174); pour le FTN: Brasseur (2001 : XLV); pour le FL: Conwell et Juilland (1963 : 155). À cela s'ajoute la difficulté de distinguer entre les formes de l'imparfait, de l'infinitif et du participe passé du moment que la terminaison en *-ais* est souvent, régionalement même de façon systématique (*cf.* le FL) prononcée avec un [e] fermé (*cf.* Dubois 2015 : 664). Pour exprimer une action en cours de réalisation, les parlers étudiés ici recourent souvent (FA, FTN), voire systématiquement (FL), à des périphrases progressives (*être après faire* – FA, FL –, *être à faire* – FTN) pour la même raison d'ambiguïté de l'imparfait (*cf.* notes 7 et 41). Pour la restructuration du système aspectuel en FL, *cf.* Neumann-Holzschuh et Mitko (2016).

13. Signalons qu'*être* dans un temps composé signifie « aller ».

on **aurait rempli** le baril avec ça, et puis là on **aurait mis** notre béquine. On l'**aurait empaillé**, [Enquêteur : ouais] empaillé. Il l'**aurait enveloppé** avec du papier, là il l'**aurait euh mis** dedans ça là. [Il gardait ça dans la maison.] Dans la cabane là-bas. Il avait peur les rats ou les souris **auraient** peut-être **coupé** ou vouloir rentrer, [...], tu connais? Ça fait là comme ça là, il **aurait été** sûr euh il y **aurait pas eu rien** dans la maison avec (LOU – *Découverte*, Mamou, Évangéline)

(19) Oh à peu près n'importe qui que t'avais, t'**aurais été** [= tu allais] là-bas. Mal aux dents, mal d'oreille, mal au ventre, et là il connaissait les tisanes et tout. [...] Il **aurait pris** [= il prenait] une racine d'un certain bois. Il te donnait et t'**aurais pris** [= tu prenais] ça et faire la tisane avec ça. Et tu buvais ça pour tant de jours, il t'**aurait dit** [= il te disait] combien de jours de boire ça pour (LOU – Rottet 2011 : 316)

3. LA PÉRIPHRASE *ALLER* + INFINITIF

À côté du présent, qui reste le moyen usuel pour exprimer l'habituel au présent¹⁴, la périphrase *aller* + infinitif – courante bien sûr pour exprimer des événements à venir – est employée également dans cette fonction.

(20) T'sais, habituellement je **vas s/ faire venir** un groupe mais ça va / des jeunes **va l'aimer** ou je **vas faire venir** un groupe moi **va l'aimer** pis Edna **va l'aimer** pis les jeunes **va dire** : ben, écoute, que ça c'est pas ma musique (NÉ – Hennemann, ILM, LL)

(21) lorsque t'as un tuyau tu **vas avoir** un problème de/ de tuyau qui **va se boucher** à cause du calcium qu'est dans l'eau (NB – Wiesmath 2006 : 188; Wiesmath 12, J: 163)

14. Pour Hull (Québec), LeBlanc (2009 : 108) indique les chiffres suivants : indicatif présent : 79 %, forme périphrastique : 20 %, futur simple : 1 %. Cf. aussi Papen et Rottet : «[...] the present habitual is conveyed with the simple present tense, which, unlike in SF, is not ambiguous between habitual and progressive aspect, because progressive aspect is almost always marked with the *être après* construction» (1997 : 102).

(22) Faut le couper quand la lune décline, oui ! Là i chesse, le bois chesse pi y a pas beaucoup qui **va repousser** (TN – Brasseur 2001 : s.v. *décliner*, p. 148)

(23) et s'il après faire beaucoup bien ... mais guette-toi . il 'n a quelqu'un qui **va acheter** le terrain droit au ras-là et puis il **va bâtir** quelque chose joliment proche pareil (LOU – Stäbler 1995 : 217, corpus)

L'étude de LeBlanc (2009) révèle que plus la régularité d'un événement/d'une action est certaine et réelle, moins l'emploi de la périphrase *aller faire* est favorisé, ce qui est confirmé par l'analyse des parlars étudiés ici. On distingue ici les résidus de la valeur modale du futur qui comporte toujours une note d'incertitude et d'hypothèse.

- (a) Ainsi s'explique aussi le fait que la périphrase puisse s'ancrer dans un adverbe **non** spécifique (cf. LeBlanc 2009 : 113), mais elle n'est pas relevée, dans les corpus consultés, avec les adverbes spécifiques¹⁵ :

(24) Souvent, t'as/ tu **vas avoir** des LEADER qui **vont corriger** quelqu'un sur le/le moment pis dire : C'que t'as dit là, c'est pas bien (NÉ – Hennemann, ILM, BJ)

(25) des fois faut/ faut/ faut que j'alle dans le langage anglais pour trouver le mot pis je **vais tirer** ça dans une phrase française (NB – Arrighi 2005 : 170, Michelle NB 16 : 75-77)

(26) des fois tu **vas les voir tournailler** (LOU – Stäbler 1995 : 49, corpus)

- (b) Tout comme dans l'étude de LeBlanc, *aller faire* est favorisé si le cadre habituel est établi par une subordonnée introduite par un *si* hypothétique ou un *quand* temporel ou, encore, par une structure hypothétique implicite :

(27) si vous êtes pas malades, i **allent** vous **rendre** malade (NÉ – Hennemann, ILM, EL) (*ils = les médecins*) (*vous* en emploi généralisant)

15. L'ancrage dans un adverbe générique n'a pas non plus été observé dans les sources consultées.

(28) c'est pas un sujet qu'est abordé euh quand tu sors euh à un/ à une fête le soir euh . tu **vas pas parler** de la religion (NB – Wiesmath 2006 : 128 ; Wiesmath 11, U : 160)

(29) si tu le donnes du *slop*, ta viande **va** pas être si bonne (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne)

(30) Et tu pourrais plus faire ça asteur là, la loi, *the Board of Health* **va** pas te **quitter faire** ça (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne)

- (c) Dans les sources consultées, la périphrase apparaît fréquemment dans le contexte d'emploi du pronom sujet *tu* ou objet *te* dans un sens générique.

(31) L'eau **va te faire profiter** l'huître pareil comme l'herbe **va te faire profiter** une vache. Mais s'il y a trop d'eau salée il **va te faire** un bigorneau vient, et là lui tue la z-huître (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne) (*cf.* aussi les ex. 21, 24, 26, 28, 30, 32)

- (d) LeBlanc (2009 : 114) mentionne que les séquences narratives ou descriptives favorisent légèrement l'usage de *aller faire* en français québécois (notamment dans le deuxième verbe d'une séquence). Nous trouvons des exemples comparables :

(32) Tu prends ça [= l'ortie] avec un gant, et tu le [= le capon] frottes tout partout dessus. Ça lui met des petits piquants dedans. Tu le renfermes dans une cage avec ces tout petits poulets là, et ça frotte là-dessus. Et il aime ça. Ça fait sentir bien, tu sais ... à peu près pareil comme gratter ton dos équand ça te démange. Équand tu **vas le lâcher** de dans cette cage là, il y a pas un chien ou un homme ce qu'est assez mauvais de prendre un de ces poulets de lui. Il **va les soigner** pareil comme la poule couveuse faisait (LOU – *Découverte*, Bayou Goula, Iberville)

4. HABITUDE

Le substantif *habitude* connaît en français divers emplois et peut, selon son emploi, perdre plus ou moins son statut substantival : celui-ci

reste intact, par exemple, dans la périphrase lexicale *avoir l'habitude de*, alors qu'il se perd dans les tours adverbiaux *d'habitude* ou *par habitude*. Le FA et le FL emploient l'élément *habitude* également dans divers contextes, en tant que périphrase lexicale¹⁶ ou comme adverbe, mais à la différence du français de France ils admettent également l'apparition d'un référent non animé dans la position sujet et d'un verbe dénotant un état temporaire dans la position du verbe¹⁷ :

(33) c'est pas aussi cloîtré que ç'avait l'habitude (NB – Wiesmath 6, L: 68-69) (ellipse de «[habitude] d'être»)

(34) j'aurais tout le temps eu l'habitude d'avoir un docteur et donc moi fallait toujours j'en ai eu un (LOU – *Découverte*, Châteaignier, Évangéline) (On notera aussi l'emploi du conditionnel passé en tant que marqueur de l'aspect habituel dans cet exemple.)

Or, ce n'est pas dans les variétés acadiennes que l'évolution du nom *habitude* nous semble particulièrement intéressante, mais en FL.

4.1 Emploi adverbial

En tant qu'adverbe, *habitude*¹⁸ apparaît soit seul, soit sous les formes *l'habitude* ou *d'habitude* ou, avec la marque morphologique de l'adverbe, *habituellement*, et couvre les sens de *usually* («de coutume») et de *formerly* («par le passé, autrefois») en anglais (cf. DLF 2010 : s.v. *habitude*, p. 326 et s.v. *habituellement*, p. 327).

16. À la différence du français de France où le tour est peu courant aujourd'hui, les parlars étudiés ici emploient fréquemment aussi la périphrase *avoir coutume de* et *être coutumé à* : «C'est coumme que, tu sais, coumme qu'on/ qu'on a coutume de dire : l'ouvrage tue pas une personne» (NÉ – Hennemann, ILM, EL) ; «Des paroles que t'es coutumé à dire. Ça, c'est un diton, ça !» (TN – Brasseur 2001 : s.v. *coutumé*, p. 131) ; «J'ai coutume pêcher des hameçons mais depuis les POND à poissons, ils ont commencé farmer les CATFISH» (LOU – DLF 2010 : s.v. *coutume*, p. 168, St. Martin). Notons aussi l'adverbe *accoutume*, cf. «accoutume on avait la chambre du nord qu'on appelait» (NÉ – Arrighi 2005 : 305).

17. La même remarque vaut pour le tour *avoir coutume* : «Cette maison, elle avait coutume d'être un Bed & Breakfast» (NÉ – Hennemann, ILM, oral).

18. Pour la prononciation de *habitude* en FL, retenons les formes suivantes : [abityd], [abityb] (cf. Stäbler 1995 : 77), [abit□yd] (DLF 2010 : s.v. *habitude*¹, p. 326), [abytyd] (Rottet 2001 : 122 ; DLF 2010 : s.v. *habitude*¹, p. 326).

– « de coutume » :

(35) **Habitude**, je vas au village le lundi matin (DLF 2010 : s.v. *habitude*², p. 326)

– « par le passé, autrefois » :

(36) **Habitude** on avait TV5 ; on a p'us (LOU – DLF 2010 : s.v. *habitude*², p. 327, St. Landry)

(37) Elle aimait-z-à cuire, **habitude**. Parce qu'elle alle connaît faire ça aussi (LOU – DLF 2010 : s.v. *habitude*², p. 327)

(38) et **habitude** tu pouvais payer de la terre (LOU – Stäbler 1995 : 203, corpus)

(39) on dirait le monde est plus charitable asteur que autant que nous **habitude** [abityb] (LOU – Stäbler 1995 : 216, corpus)

4.2 être *habitude de/avec*

Équivalent à l'expression *être accoutumé à*, *habitude* apparaît, en FL – mais pas dans les autres parlers étudiés ici, dans le tour *être habitude de/avec qq.ch.*¹⁹. Soulignons qu'il ne s'agit pas d'une périphrase pour exprimer l'aspect habituel.

(40) [les boucheries] Et j'étais habitude (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne)

(41) Mais ça, ça gênait pas I. non plus parce que il était habitude avec ça (LOU – *Découverte*, Church Point, Acadia)

(42) Moi, j'étais habitude de, j'ai fait ça plein quand j'étais jeune, j'ai commencé (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne) (avec préposition orpheline)

L'influence de l'anglais qui se traduit dans le remplacement de *avoir* par *être* nous semble indéniable ici, le tour correspondant à *to*

19. Notons que le DLF n'atteste pas le tour avec *être*, mais note l'expression *être habitude à/avec*, dont le premier existe également en français hexagonal : « J'étais habitude avec les nouveaux chars » (DLF 2010 : s.v. *habitué*, p. 327).

be used to sth. («to be accustomed to sth.») en anglais (cf. ci-dessous 5.1.).

Notons cependant que la forme avec *être* peut également revêtir le sens de *sth. used to be sth.* C'est le cas dans l'exemple suivant où la qualité du sujet – ça, inanimé – rend la lecture *to be used to sth./to doing sth.* («être accoutumé à») impossible :

(43) Et il y en avait plein, il y avait de la prairie qu'ils pouvaient piéger, mais il y a plus de ça asteur autrement que loin dans l'eau douce. Mais ici, quand tu viens dessus le chemin là à travers là, qui tu regardes de chaque bord de toi, qui tu vois, juste de l'eau, hein? *Well*, était habitude **d'être** la prairie ça! Tu comprends? (LOU – *Découverte*, Isle Jean Charles, Terrebonne)

4.3 (avoir) habitude (de) faire – un processus de grammaticalisation?

Le plus souvent, la périphrase se construit pourtant avec le verbe *avoir* et elle peut revêtir les sens des tours anglais *to be used to doing sth.* et *s.o./sth. used to do/be*.

– *to be used to doing s.th.* :

(44) J'**ai habitude travailler** pour une piastre par jour. «I'm used to working for one dollar a day» (LOU – DLF 2010 : s.v. *habitude*¹, p. 326, Évangéline)

– *used to do/be* :

(45) Quand elle était plus jeune elle **avait habitude de coudre**. «When she was younger, she used to sew» (LOU – DLF 2010 : s.v. *habitude*¹, p. 326, Jefferson)

On aura noté que, dans la plupart des exemples, les tours construits avec l'élément *habitude* renvoient au passé²⁰. Or il nous semble bien que la périphrase *avoir (l')habitude de* est entrée dans un processus de grammaticalisation en FL, au cours duquel l'élément *habitude* est ré-analysé comme l'équivalent de l'anglais *used* dans la

20. Cela vaut également pour l'emploi adverbial d'*habitude*, qui correspond dans la majorité des exemples à l'adverbe *formerly* en anglais («par le passé, autrefois»).

périphrase (*s.o./sth.*) *used to (do/be)*. Comme celle-ci, *habitude (de)* exprime, dans cette hypothèse, tout d'abord la validité d'une situation dans le passé, détaché du moment de l'énonciation (Bertinetto et Lenci 2012 : 872) ; le tour se combine fréquemment avec les verbes statiques²¹. Bertinetto (1997 : 220) parle, en référence à *used to*, du « confinement to the past » qui est ainsi exprimé²². Tout comme *used to*, *habitude (de)* n'est donc pas principalement une périphrase habituelle, mais la valeur habituelle est une « extension pragmatique » (Bertinetto 1997 : 217) qui en découle facilement et qui est tout à fait courante dans l'usage (*cf.* aussi les cas d'interchangeabilité de *would* et de *used to* en anglais).

Il semble bien qu'en FL *habitude* ait cette valeur, même si le verbe est placé au présent ou si le verbe est absent²³ :

- verbe au présent, référence au passé :

(46) Anciennement, il y avait pas de réfrigérateur. [...] [on appelait ça] des boucheries de quartier, ayoù il y avait tant de familles qui se mettaient ensemble [...]. Moi, j'**ai habitude** d'aller à chercher la viande pour ma famille à moi, mon père et ma mère et mon grand-père et ma grand-mère. Et ça, ça durait pour le samedi et le dimanche. Là, lundi, il fallait faire, il fallait soit saler la viande ou la mettre à, à la, à la boucane [...] (LOU – *Découverte*, Swords, St. Landry)

- omission du verbe :

(47) et là j'ai eu un HEART ATTACK . c'est ça qui a/ . qu'a tout arrêté l'affaire . et Dieu merci je suis pas/ . je suis pas frappé des bras . c'est mes jambes qu'est/ . qu'est . manière

21. Tout comme *used to*, ne peuvent entrer dans la construction que les verbes statiques qui acceptent l'idée d'un changement dans le temps, *cf.* note 5.

22. Ce qui n'exclut pas que la situation soit toujours valable au moment de l'énonciation ; la non-validité au moment de l'énonciation n'est qu'une implicature qui peut être falsifiée : « Erik used to be a member of the Volapük League (and he still is) » (Bertinetto et Lenci 2012 : 872). Selon Binnick (2005 : 348), *used to* ne constitue pas un passé mais est un temps du présent : « With its past-tense morphology and present-tense semantics, *used to* is rather like the preterito-present modals – *might*, *must*, and so on. [...] [*U*] *used to* has as its past-tense counterpart (at least in British usage) the pluperfect *had used to* [...] ».

23. Pour l'hypothèse qu'*habitude (de)* exprime le passé habituel, *cf.* Stäbler (1995 : 77) et Papen et Rottet (1997 : 102).

mal installé . peux plus marcher . comme j'**habitude** (Stäbler 1995 : 187, corpus)²⁴

(48) Et mon **habitude de dire** (Rottet 2001 : 122) (Signalons que, dans ce parler, la forme *mon* correspond au pronom tonique *moi* «je»). («I would say...»)

– cas ambigus (*ç'a* ou *ça*) :

(49) **ç'a**²⁵ **habitude** d'être du même mais . c'est tout déséréasteur (Stäbler 1995 : 32, corpus)

(50) **ç'a** pas **habitude** de moisir comme ça (Stäbler 1995 : 158, corpus)

En l'absence du verbe, l'élément *habitude* équivaut à lui seul à la forme anglaise *used* : cette réduction formelle constitue l'ultime stade du processus de grammaticalisation signalé ci-dessus.

5. COPIAGE DE CODE OU ÉVOLUTION INTERNE ?

Dans le contexte de l'emploi du conditionnel passé dans la fonction du futur dans le passé et du passé habituel, Rottet (en s'appuyant sur le modèle de Mougeon, Nadasdi et Rehner 2005) pose la question de savoir dans quelle mesure

[...] il s'agit d'innovations intrasystémiques, c'est-à-dire motivées par l'opération d'analogies ou de régularisations internes à la langue, comme la préférence pour l'analyticité à la synthèse, ou s'il est plutôt question d'innovations intersystémiques, donc attribuables au contact avec l'anglais américain. (Rottet 2011 : 300)

Dans ce qui suit nous suggérons que, dans les procédés qu'on vient de présenter, le copiage de code dans le sens de Johanson (2002) joue un

24. Dans le cas de *j'habitude*, l'hypothèse d'un phénomène morphophonématique (*j'a habitude* → *j'habitude*) ne peut pas être écartée ici. Signalons l'existence de la forme analogique *j'a* («j'ai») (cf. Guilbeau 1950 : 202). Par ailleurs, en français langue seconde (FL2 des étudiants ayant appris la langue en immersion française), on trouve la forme *je besoin de* («I need to») au Manitoba (communication personnelle de Sandrine Hallion).

25. Il s'agit probablement du pronom *ça* suivi du verbe *avoir* placé au présent. Mais l'hypothèse de l'absence du verbe n'est pas à écarter, cf. l'exemple 48 cité ci-dessus. La référence au passé ne soulève, pourtant, aucun doute.

certain rôle, bien que cette influence soit évidemment plus tangible dans le cas de l'expression de l'habituel par le conditionnel et par la périphrase *habitude de* que dans le cas de la forme périphrastique *aller faire*²⁶.

5.1 Le rôle de l'anglais

- (a) Le recours au conditionnel passé pour exprimer le passé habituel constitue, sans aucun doute, le résultat d'un copiage (*copying*) de la structure anglaise *would* + infinitif (cf. Rottet 2011)²⁷. Rottet parle dans ce contexte, en s'appuyant sur le modèle de Sakel et de Matras, du désir de maximiser l'isomorphisme (cf. par ex. Sakel 2007 : 15 ; Matras 2009 : 236 sq.)²⁸. Le processus à l'œuvre ici peut être décrit comme suit : une forme – en l'occurrence le conditionnel passé – qui existait déjà dans le code de base – en l'occurrence le français – mais qui y avait d'autres fonctions, élargit ses fonctions et apparaît dans de nouveaux contextes sous l'influence de la langue modèle – en l'occurrence l'anglais. Il s'agit donc d'un type de copiage sélectif (*selective copying*), à savoir du copiage sémantico-combinatoire (*semantic-combinational copying*) (cf. Johanson 2002 : 294 sq.).

Dans notre hypothèse, les arguments suivants militent en faveur de l'hypothèse de la source anglaise comme seule source possible de l'emploi habituel (cf. aussi Rottet 2011) :

26. Dans son modèle de « copiage de code », Johanson (2002 : 291 sq.) distingue trois types de copiage : le copiage global (*global copying*), le copiage sélectif (*selective copying*) et le copiage mixte (*mixed copying*), qui combine les techniques du copiage global et du copiage sélectif. Le type de copiage qui nous intéressera dans ce qui suit, est le copiage sélectif qui peut se manifester sous quatre formes : le copiage matériel (1), le copiage sémantique (2), le copiage combinatoire (3) et le copiage de fréquence (4).

27. Notons en passant que le tour anglais est particulièrement fréquent en anglais américain, moins en anglais britannique (Bertinetto 1997 : 193).

28. Que la construction anglaise ait pu servir de modèle au développement en FL était déjà souligné par Conwell et Juilland : « Under the influence of the English WOULD, habitual past actions may sometimes be expressed by the conditional perfect instead of the imperfect, e.g. *ils auraient joué l'accordéon, [et] ils auraient dansé* » (1963 : 155-156).

-
- Le conditionnel passé ne connaît pas cet emploi en français parlé de France ni en français québécois (Rottet 2011 : 321-322), alors que les variétés qui nous occupent ici et qui sont en contact intense avec l'anglais le connaissent. Selon Rottet (2011), l'emploi du conditionnel en tant que forme de l'aspect habituel – « une innovation surprenante » (p. 321) – est exclusivement dû à l'influence de l'anglais. Reste cependant à trouver pourquoi, d'une part, cette forme a également été relevée dans le parler des Îles de la Madeleine, moins exposé à cette influence que les autres parlers qui nous intéressent ici, et pourquoi, d'autre part, cette forme ne semble pas avoir été observée dans certains parlers laurentiens pourtant fortement influencés par l'anglais²⁹. L'expression de l'aspect habituel par le conditionnel (passé) ne correspond pas aux sources que Bybee et ses collaborateurs (1994 : 154) ont identifiées comme étant, dans une perspective universelle, la base des éléments grammaticaux qui expriment l'aspect habituel, ceux-ci remontant généralement aux tours lexicaux contenant des expressions comme *avoir coutume / l'habitude*, etc., *de*. Ce sont donc des expressions qui restent généralement très proches de ce qu'elles sont destinées à exprimer sur le plan grammatical (Bybee et collab. 1994 : 154 sq., 160). Or, en anglais, les formes *will* et *would* (passé de *will*) ont été employées dans les contextes habituels dès les premières sources écrites de l'ancien anglais, le processus de grammaticalisation de *would* pour exprimer l'aspect habituel suivant les sentiers universels de grammaticalisation (*cf.* Bybee et collab. 1994 : 157, *cf.* ci-dessous).
 - Le conditionnel passé est aussi employé, dans ces parlers, pour exprimer le futur dans le passé après les verbes cognitifs ou discursifs (au lieu du conditionnel présent qui y serait de mise), copiant ainsi le futur dans le passé anglais (= *future in the past*) ; en FL, cet emploi est même quasi systématique (*cf.* Rottet 2011) :

29. Comme par exemple dans le français du Manitoba (Hallion 2000), le français des Métis (Papen 2004) et le franco-albertain (Walker 2005).

(51) je pensais que j'**aurais manqué** mon avion (NÉ – Hennemann, ILM, DO) [au lieu de : *manquerais*]

(52) I criyait qu'il **arait mouri** à l'âge de sa mère, mais il est deux ans passés (TN – Brasseur 2001 : s.v. *croire*, p. 136) [au lieu de : *mourrait*]

(53) Là, j'ai décidé j'**aurais arrêté** [= que j'arrêteraais] ça, j'**aurais repris** [= je reprendrais] à jouer du violon (LOU – Paroisse d'Évangéline, Valdman et collab., cité dans Rottet 2011 : 309)

Ce procédé est inconnu en France, en Suisse romande, en Wallonie (région francophone en Belgique) et au Québec, où le français est la langue dominante (Rottet 2011 : 322-323). Il est possible qu'à partir de cet emploi (futur dans le passé) d'autres fonctions (à savoir : expression de l'aspect habituel) de la forme anglaise *would* + infinitif aient été adoptées également par le conditionnel passé³⁰.

Nous suivons Rottet dans l'idée que le conditionnel passé imite le tour *would* + infinitif également à un certain degré sur le plan formel³¹, c'est-à-dire que la recherche de davantage d'isomorphisme avec l'anglais soutient l'emploi du conditionnel passé comme moyen d'expression de l'habituel, même si, en français, c'est la forme du participe passé et non celle de l'infinitif qui apparaît en position de verbe 2. Mais le participe passé est homophone à l'infinitif dans la majorité des verbes (les verbes du premier groupe en *-er*)³². Notons que l'usage du conditionnel passé comme moyen grammatical d'expression de l'habituel est aujourd'hui conventionnalisé (cf. Johanson 2002) dans les parlars étudiés ici.

30. Pour les locuteurs qui ont établi une équivalence partielle de WOULD et *aurait* pour une construction donnée, il serait d'autant plus facile de procéder à l'extension du conditionnel passé à d'autres contextes où WOULD s'utilise en anglais (cf. Rottet 2011 : 319 sq.).

31. Ce n'est donc pas un élément (*unit*) mais une structure (*pattern*) qui est copiée (cf. Johanson 2002 : 289).

32. Chez « quelques semi-locuteurs interviewés dans les paroisses de Terrebonne et de Lafourche », Rottet (2011 : 319, note 16) relève même des cas d'un « isomorphisme total », la forme [ore] + infinitif remplaçant [ore] + participe passé : *aurait lire, aurait pouvoir, aurait finir* (*ibid.*).

En ce qui concerne le conditionnel présent, rappelons la rareté de cette forme en emploi habituel. Il s'agit sans doute également d'un copiage sémantico-combinatoire, mais sans la recherche de l'isomorphisme : de fait, il s'agit d'une traduction littérale, en français, du tour *would* + infinitif en français³³.

- (b) Pour ce qui est de la périphrase *aller* + infinitif, signalons que l'expression de l'habituel par des formes originaires futures correspond à une tendance bien répandue dans les parlers du monde (cf. Bybee et collab. 1994 : 157 ; LeBlanc 2009 : 104)³⁴ et que l'usage de *aller faire* dans un contexte habituel est également connu en français de France³⁵. Mais cet emploi semble beaucoup plus fréquent dans d'autres variétés de français, par exemple dans le français québécois (cf. LeBlanc 2009) et, justement, dans les parlers étudiés ici³⁶. Signalons que c'est seulement au présent que la périphrase *aller faire* peut adopter un sens habituel, non pas dans le passé.

Rappelons dans ce contexte qu'en anglais *will* est marqueur de l'habituel (du présent) tout autant que *would* (dans le passé) (cf. Binnick 2005). Nonobstant les tendances internes qui favorisent l'emploi de la périphrase pour exprimer l'habituel, on pourrait donc suggérer que l'influence de l'anglais pourrait au moins avoir renforcé, dans les variétés concernées ici, l'emploi de la périphrase *aller* + infinitif dans la fonction de

33. Ajoutons que, dans les parlers concernés, l'imparfait et le conditionnel sont interchangeables dans d'autres contextes, notamment après un *si* hypothétique, ce qui pourrait avoir facilité l'entrée de la forme du conditionnel dans d'autres domaines de l'imparfait.

34. Les chercheurs « y voient plutôt une conséquence de la modalité *irrealis* que partagent le futur et l'*habituel présent* (par ex., Comrie 1976, p. 39 ; Dahl 1985, p. 423 ; Tröbs [2004], p. 157) » (LeBlanc 2009 : 104).

35. De même d'ailleurs que le futur simple, rare dans la fonction habituelle, et guère employé en FL, indépendamment de sa fonction. Pour la périphrase dans un sens habituel dans le parler hexagonal, cf. par ex. : « Par moments, il a la fièvre, et puis ça va le quitter le lendemain et le reprendre le jour d'après » (1920, Damourette et Pichon §1662, cité par LeBlanc 2009 : 100). L'emploi ne constitue pas une innovation récente : on en trouve des traces déjà chez Molière (LeBlanc 2009 : 102). En revanche, la fréquence du phénomène semble avoir considérablement augmenté outre-Atlantique.

36. Soulignons que les variétés concernées recourent également beaucoup plus que le français de France à la périphrase *aller faire* pour exprimer le futur, même s'il y a des différences régionales considérables quant à cet usage (cf. Neumann-Holzschuh et Mitko, 2018).

l'habituel. On aurait donc affaire à un type de copiage de fréquence (*frequency copying* dans le sens de Johanson 2002 : 292), le phénomène de la convergence jouant sans doute un certain rôle³⁷.

- (c) En ce qui concerne les tours *avoir habitude de* et *être habitude de*, il nous paraît évident que l'apparition du verbe *être* au sein de la périphrase est le fruit d'une recherche d'isomorphisme avec le tour anglais *to be used to (doing) sth.*³⁸. De plus, nous avons vu que la périphrase *avoir / (être)*³⁹ *habitude de faire* a subi, à cause d'une fréquence plus importante que dans l'oral hexagonal, un processus de restructuration interne de sorte qu'elle peut apparaître, aujourd'hui, sous la forme « pronom + *habitude* + (*de*) », d'où un isomorphisme total avec la forme anglaise *used to* :

j'habitude	de	faire
I used	to	do

5.2 Les évolutions internes

Les actes de copiage sélectif décrits sous 5.1. sont d'autant plus « attractifs » (Johanson 2002) que les structures anglaises soutiennent les tendances internes dans les variétés qui nous occupent, à savoir la tendance à exprimer les catégories grammaticales par des moyens analytiques et transparents. C'est vrai pour tous les procédés mentionnés ci-dessus qui obéissent au même schéma : une forme (plus ou moins)

37. Pour le concept de *convergence*, cf. Johanson (2008 : 76-77), Chaudenson et collab. (1993 : 66 sqq.) et Palacios et Pfänder (2014 : 222); ces derniers soulignent que c'est la perception d'une similarité qui est décisive dans le processus de copiage : « a convergence process based on perceived similarity can be compatible with copying from A to B [...] ». La question de savoir s'il y a similarité ou non entre des éléments de la langue modèle et de la langue de base est donc entièrement sujette à la perception subjective du locuteur (cf. Johanson 2002).

38. Cf. aussi le tour *être peur* en français ontarien qui est clairement motivé par le contact avec l'anglais (« I am afraid ») (relevé à Pembroke chez les locuteurs restreints du français) (Mougeon, Nadasdi et Rehner 2005 : 108 sq.).

39. Notons que nous n'avons relevé qu'une occurrence où *être habitude de* à l'imparfait équivalait à *sth. used to be* (cf. ci-dessus l'exemple 43). Normalement, *être habitude de* se traduit, en anglais, par *to be accustomed to sth.*, *to be used to sth.*

invariable ([ore]⁴⁰ / *va* / *habitude*) qui, en marquant l'aspect et le temps, est porteuse de l'information grammaticale, précède une forme invariable du verbe (le participe passé ou l'infinitif) qui comporte l'information lexicale. L'information est donc répartie sur deux éléments. L'imparfait et le présent en revanche, formes verbales courantes pour exprimer l'habituel en français standard, cumulent l'information grammaticale et lexicale dans une seule forme et souffrent en outre d'une certaine surcharge fonctionnelle⁴¹.

Même si l'expression du passé habituel par le conditionnel passé n'a pas de modèle en français hexagonal (contrairement à la périphrase *aller* + infinitif), la tendance à l'analyticité observable dans les variétés étudiées ici – comme dans toutes les variétés non standard du français – constitue sans aucun doute un moment décisif dans l'acte de copiage. Que l'anglais soit la source primordiale de cette innovation en FL est, bien entendu, hors de doute⁴².

6. CONCLUSION

L'analyse des sources consultées révèle un certain nombre de traits communs entre le FA, le FTN et le FL en ce qui concerne l'expression de l'aspect habituel, qui jusqu'à présent n'a guère été décrit pour ces variétés, abstraction faite de l'emploi du conditionnel, amplement analysé par Rottet (2011) en référence au FL. Alors que l'emploi de la périphrase *aller* + infinitif dans cette fonction est également courant dans toutes les variétés concernées, ce n'est pas vrai dans la même mesure pour la périphrase comportant l'élément

40. [ore] est la forme unique en FL; les parlers acadiens, en revanche, distinguent bien entre les personnes.

41. Pour pallier cette surcharge, l'imparfait se voit aujourd'hui dans les variétés concernées concurrencé dans une autre de ses fonctions nucléaires par une périphrase: par *être après faire* pour exprimer des événements en déroulement (cf. note 12).

42. En revanche, Rottet (2011: 321-322) exclut une explication interne dans le cas du conditionnel passé comme marqueur de l'aspect habituel: «[...] le remplacement de l'imparfait par le conditionnel passé est une innovation surprenante, beaucoup plus difficile à motiver d'un point de vue interne. Il n'est pas du tout évident pourquoi un imparfait synthétique devrait se voir remplacé par un conditionnel périphrastique. Ce manque d'explication interne plausible milite en faveur d'une explication par le contact avec la langue anglaise, où le mot WOULD sert à exprimer non seulement le conditionnel, mais aussi le passé habituel.»

habitude. La grammaticalisation de cet élément semble beaucoup plus avancée en FL qu'en FA, et de futures recherches seront nécessaires pour évaluer le rôle d'*habitude* en FTN⁴³.

L'expression de l'habituel par les trois procédés qu'on vient de présenter est sans doute motivée par plusieurs facteurs et illustre donc bien le principe de « multiple causation » (Thomason et Kaufman 1988 : 57 ; Johanson 2002 : 308) : pour expliquer certaines évolutions de la grammaire dans les parlers concernés ici, les tendances internes à la langue se conjuguent à l'influence externe que constitue le contact des langues, toutes les deux dépendant cependant aussi de facteurs extra-linguistiques – parmi ces derniers facteurs comptent par exemple l'écart du prestige entre les langues impliquées, le degré d'isolement d'une variété et des facteurs sociolinguistiques (cf. Johanson 2002 : 306 sq.)⁴⁴.

RÉFÉRENCES

Corpus et dictionnaires

Arrighi, Laurence (2005), *Étude morphosyntaxique du français parlé en Acadie. Une approche de la variation et du changement linguistique en français*, Thèse de doctorat, Avignon, Université d'Avignon.

Brasseur, Patrice (2001), *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer.

Découverte = Albert Valdman et collab. (2003), *À la découverte du français cadien à travers la parole / Discovering Cajun French through the spoken word*, cédérom, Bloomington, Indiana University Creole Institute.

43. Chez Brasseur, *habitude* ne figure que comme adverbe dans la forme d'*habitude* (« Ben i dit : – je pense je m'en vas [aller*] haler, i dit, comme d'habitude [dabytyd] »), Brasseur (2001 : s.v. *cemetery*, p. 98).

44. En ce qui concerne l'emploi du conditionnel passé pour exprimer le futur dans le passé, très fréquent en français louisianais, Rottet (2011) suggère également la coexistence d'explications internes et externes : « Dans une population bilingue au contact des langues intense, il est presque impossible de conclure que la langue dominante n'a joué aucun rôle dans un changement dont le résultat manifeste est un plus grand isomorphisme des deux langues » (2011 : 325).

- DLF = Albert Valdman, Kevin J. Rottet et collab. (2010), *Dictionary of Louisiana French as spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*, Jackson, University Press of Mississippi.
- Hennemann, Julia (2014), *Le français acadien de l'Isle Madame / Nouvelle-Écosse / Canada*, Berlin, Erich Schmidt Verlag.
- Rottet, Kevin (2001), *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, New York, Peter Lang.
- Stäbler, Cynthia (1995), *La vie dans le temps et aeteur. Ein Korpus von Gesprächen mit Cadiens in Louisiana*, Tübingen, Narr. (= Stäbler 1995, corpus).
- Wiesmath, Raphaële (2006), *Le français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick / Canada*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrages et articles

- Bertinetto, Pier Marco (1994), «Statives, progressives, and habituais : analogies and differences», *Linguistics*, vol. 32, n° 3, p. 391-423.
- Bertinetto, Pier Marco (1997), *Il dominio tempo-aspettuale. Demarcazioni, intersezioni, contrasti*, Torino, Rosenberg & Sellier.
- Bertinetto, Pier Marco (2000), «The progressive in Romance, as compared with English», dans Östen Dahl (dir.), *Tense and Aspect in the Languages of Europe*, Berlin, De Gruyter, p. 559-604.
- Bertinetto, Pier Marco, et Valentina Bianchi (2003), «Tense, aspect, and syntax», *Linguistics*, vol. 41, n° 3, p. 565-606.
- Bertinetto, Pier Marco, et Alessandro Lenci (2012), «Chapter 30: Habituality, Pluractionality, and Imperfectivity», dans Robert I. Binnick (dir.), *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, Oxford, Oxford University Press, p. 852-880.
- Binnick, Robert I. (2005), «The markers of habitual aspect in English», *Journal of English Linguistics*, vol. 22, n° 4, p. 339-369.
- Bybee, Joan, Revere D. Perkins et William Pagliuca (1994), *The evolution of Grammar: Tense, aspect and modality in the languages of the world*, Chicago, University of Chicago Press.
- Chaudenson, Robert, Raymond Mougeon et Édouard Beniak (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Érudition.
- Comrie, Bernard (1976), *Aspect: An Introduction to the Study of Verbal Aspect and Related Problems*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Conwell, Marilyn, et Alphonse Juilland (1963), *Louisiana French Grammar. I: Phonology, Morphology, and Syntax*, The Hague, Mouton & Co.
- Dahl, Östen (1985), *Tense and Aspect Systems*, Oxford/Cambridge, Blackwell.
- Dessi Schmid, Sarah (2014), *Aspektualität. Ein onomasiologisches Modell am Beispiel der romanischen Sprachen*, Berlin, De Gruyter.
- Dubois, Sylvie (2015), «Wither Cajun French: Language Persistence and Dialectal Upsurges», dans Michael D. Picone et Catherine Evans Davis (ed.), *Language Variety in the South: Historical and Contemporary Approaches*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, p. 1327-1354.
- Guilbeau, John J. (1950), *The French spoken in Lafourche Parish, Louisiana*, Ph. D. Thesis, Chapel Hill, University of North Carolina.
- Hallion, Sandrine (2000), *Étude du français parlé du Manitoba*. Thèse de doctorat (manuscrit inédit), Université Aix – Marseille I – Université de Provence, 3 vol.
- Jansen, Silke (2013), «Tempus und Aspekt als linguistisches und sprachdidaktisches Problem: Perspektiven der Kognitiven Linguistik», *Zeitschrift für Romanische Sprachen und ihre Didaktik*, vol. 7, n° 1, p. 105-128.
- Johanson, Lars (2002), «Contact-induced change in a code-copying framework», dans Mari C. Jones et Edith Esch (ed.), *Language Change. The Interplay of Internal, External and Extra-Linguistic Factors*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 285-313.
- Johanson, Lars (2008), «Remodeling Grammar. Copying, Conventionalization, Grammaticalization», dans Peter Siemund et Noemi Kintana (ed.), *Language Contact and Contact Languages*, Amsterdam / Philadelphia, Benjamins, p. 61-79.
- Klingler, Thomas A. (2009), «How much Acadian is there in Cajun?», dans Ursula Mathis-Moser et Günter Bischof (dir.), *Acadians and Cajuns. The Politics and Culture of French Minorities in North America / Acadiens et Cajuns. Politique et culture des minorités francophones en Amérique du Nord*, Innsbruck, Innsbruck University Press, p. 91-103.
- Klingler, Thomas A. (2015), «Beyond Cajun: Towards an Expanded View of Regional French in Louisiana», dans Michael D. Picone et Catherine Evans Davies (ed.), *New Perspectives on Language Variety in the South. Historical and Contemporary perspectives*, Tuscaloosa, The University of Alabama Press, p. 627-640.
- Langacker, Ronald W. (2008), *Cognitive Grammar. A basic introduction*, Oxford, Oxford University Press.

- LeBlanc, Carmen (2009), «ALLER parfois, PRÉSENT souvent : l'expression de l'habituel en français parlé», dans France Martineau, Raymond Mougéon, Terry Nadasdi et Mireille Tremblay (dir.), *Le français d'ici : études linguistiques et sociolinguistiques sur la variation du français au Québec et en Ontario*, Toronto, Éditions du Gref, p. 91-125.
- Matras, Yaron (2009), *Language contact*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mougéon, Raymond, Terry Nadasdi et Katherine Rehner (2005), «Contact-induced linguistic innovations on the continuum of language use : The case of French in Ontario», *Bilingualism : Language and Cognition*, vol. 8, n° 2, p. 99-115.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid (2014), «Carrefour Louisiane : Aspects of Language Contact in the History of Louisiana French», *Journal of Language Contact*, vol. 7, n° 1, p. 124-153.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid et Julia Mitko (2016), «Die Restrukturierung des aspektuellen Systems im Louisiana-Französischen», communication au 10^e congrès de l'Association des franco-romanistes allemands, 28 septembre-10 octobre, Université de la Sarre, Sarrebruck.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid, et Julia Mitko (2018), *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane. Avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin, Mouton / de Gruyter.
- Palacios, Azucena, et Stefan Pfänder (2014), «Similarity effects in language contact. Taking the speakers' perception of congruence seriously», dans Juliane Besters-Dilger et collab. (dir.), *Congruence in Contact-Induced Language Change. Language Families, Typological Resemblance and Perceived Similarity*, Berlin / Boston, De Gruyter, p. 219-238.
- Papen, Robert A. (2004), «Sur quelques aspects structuraux du français des Métis de l'Ouest canadien», dans Aidan Coveney, Marie-Anne Hintze et Carol Sanders (dir.), *Variation et francophonie*, Paris, L'Harmattan, p. 105-129.
- Papen, Robert, et Kevin Rottet (1997), «Cajun French in two Louisiana Parishes», dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York / London, Plenum Press, p. 71-108.
- Picone, Michael D. (2015), «French Dialects in Louisiana : A Revised typology», dans Michael D. Picone et Catherine Evans Davies (dir.), *New Perspectives on Language Variety in the South. Historical and Contemporary Perspectives*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, p. 267-287.

- Rottet, Kevin (2011), « Les emplois du conditionnel passé en français louisianais », dans France Martineau et Terry Nadasdi (dir.), *Le français en contact. Hommages à Raymond Mougeon*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 299-330.
- Sakel, Jeanette (2007), « Types of loan : Matter and Pattern », dans Yaron Matras et Jeanette Sakel (dir.), *Grammatical Borrowing in Cross-Linguistic Perspective*, Berlin / New York, De Gruyter, p. 15-29.
- Stäbler, Cynthia (1995), *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax : das français cadien in Louisiana*, Tübingen, Narr.
- Thomason, Sarah Grey, et Terence Kaufman (1988), *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*, Berkeley / Los Angeles / Oxford, University of California Press.
- Tröbs, Holger (2004), « Progressive and habitual aspects in Central Mande », *Lingua*, vol. CXIV, n° 2, p. 125-163.
- Vendler, Zeno (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- Walker, Douglas C. (2005), « Le français dans l'Ouest canadien », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université de Laval, p. 187-205.

LES EMPRUNTS LEXICAUX COMME TÉMOINS DU PASSÉ DES MADELINOTS*

CARMEN LeBLANC

UNIVERSITÉ CARLETON

1. INTRODUCTION

Le terme *madelinot* désigne à la fois une variété de français et les habitants des Îles de la Madeleine. Les Îles¹ forment un petit archipel situé au cœur des provinces de l'Atlantique rattaché à la province de Québec où les Acadiens se sont installés après la période coloniale française. Le frère Marie-Victorin (1920) lors de son passage aux Îles parle de «l'effrayante solitude du Golfe». Aujourd'hui, le développement des moyens de transport et des communications a sorti les Madelinots de leur isolement. La présente étude porte sur les emprunts lexicaux à l'anglais dans le français madelinot au début de cette période d'ouverture au monde qu'est l'après-guerre. Le sujet sera abordé des points de vue de la linguistique et du contexte sociohistorique; deux questions de recherche seront au cœur de l'enquête. Quel est le niveau d'intégration de ces emprunts dans la langue locale? Comment sont-ils entrés dans le vocabulaire? Nous commençons par une brève description de la région et du corpus avant d'aborder l'analyse proprement dite.

2. LA COMMUNAUTÉ

L'histoire de la colonie française d'Acadie débute avec la fondation de Port-Royal en 1605. Après le siège de Port-Royal en 1710, l'Acadie située dans la Nouvelle-Écosse péninsulaire passe sous contrôle anglais (Griffiths 1992). Quand la France cède la plupart de

* Ce travail a bénéficié d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (#435-2012-1195). Merci à K. G. Acquah pour le repérage des données.

1. Le mot *Îles* sera désormais employé pour alléger le texte.

ses possessions en Amérique du Nord à l'Angleterre en 1763 par le traité de Paris, le lien avec la métropole était déjà presque rompu.

Les colons qui peuplèrent l'Acadie venaient surtout du centre-ouest de la France (Massignon 1962), « des anciennes provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois » (Horiot 2013 : 182). Dès 1755 et jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans, leurs descendants furent emprisonnés ou déportés vers les colonies anglaises et l'Europe. Quelques Acadiens s'installent aux Îles après 1760 (Fortin et Larocque 2003), suivis vers 1791-1793 par ceux qui étaient réfugiés à Miquelon, restituée à la France en 1763 (Hubert 1926). Jusqu'au milieu du XIX^e siècle arrivent de petits groupes d'exilés qui étaient éparpillés en Nouvelle-Angleterre, en Europe et dans l'est du Canada. On peut suivre leur parcours à l'aide des dates et des lieux consignés dans les actes religieux, les recensements et les documents administratifs anciens. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle s'ajoutent des Québécois, des Français, voire quelques Irlandais ou Jersiais. Ces déserteurs, commerçants ou naufragés, épousèrent très souvent des Acadiennes et s'établirent à demeure (Carbonneau 2009). La population des Îles s'élevait à 1738 habitants en 1844 au terme de l'errance acadienne ; elle est aujourd'hui d'environ 12 000. Selon le recensement canadien de 2011², à la question « quelle est votre langue maternelle ? », 94 % des Madelinots ont répondu le français et 5 % l'anglais ; les proportions n'ont guère changé depuis le premier recensement. En résumé, les Madelinots sont francophones et ont une connaissance limitée de l'anglais dont ils ne font usage que lorsqu'ils quittent leurs Îles.

3. LE CORPUS

La dimension historique du phénomène des emprunts fait que toute étude se heurte inévitablement à l'absence de données diachroniques sur la langue parlée. Le corpus a été constitué à partir d'archives de folklore contenant des entrevues d'archives ethnologiques et des récits de vie tirés de quatre collections³ et recueillis à partir des années 1960.

2. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/index-fra.cfm> consulté le 25 janvier 2017.

3. Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (Université de Moncton), Centre d'archives régionales des Îles de la Madeleine, Musée de la mer (Îles de la Madeleine), Archives de folklore et d'ethnologie (Université Laval).

Le mode d'interaction est de type semi-dirigé. Les locuteurs avaient été interviewés par des chercheurs acadiens eux-mêmes (p. ex. Anselme Chiasson, Antonine Maillet) et des Madelinots (p. ex. Frédéric Landry, Avila Leblanc). Les enregistrements de dix-sept locuteurs (255 352 mots et 27 heures) dont la transcription était terminée au moment de l'étude ont été retenus. Bien qu'ils soient de longueur variable, ces enregistrements sont les plus anciens qui ont été conservés pour cette variété; les dix-sept locuteurs sont nés entre 1874 et 1925. Comme pour la plupart des collections d'archives, les critères de sélection des participants étaient tout autres que ceux qui sont issus de la sociolinguistique urbaine moderne. Les locuteurs étaient âgés de 45 à 90 ans au moment de l'enregistrement et la proportion d'hommes (quatorze) était plus élevée que celle des femmes (trois). En outre, la population représentée est homogène du point de vue sociodémographique; ce sont des pêcheurs, travailleurs manuels ou d'usines, petits commis et ménagères ayant fréquenté quelques années les petites écoles de cantons qui offraient les sept premières années de la scolarité. Ils sont les descendants directs des Acadiens qui s'établirent aux Îles au XIX^e siècle en provenance des provinces maritimes (Carbonneau 2009), ces localités sont dites de peuplement tardif (Flikeid 1994) ou communautés du golfe (Péronnet et collab. 1998).

4. LES DONNÉES

Une première étape consistait à cerner l'objet de recherche. Les alternances codiques et les emprunts sont les manifestations les plus répandues du contact linguistique; la distinction entre les deux fait toujours l'objet d'un débat. Si des chercheurs la considèrent comme importante (p. ex. Poplack 2012), d'autres préfèrent parler d'un continuum d'emprunts (p. ex. Myers-Scotton 2002) ou encore de formes intermédiaires ou neutres par rapport aux codes des langues en présence (Picone 1994).

Les alternances sont définies par Gumperz comme « la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux distincts » (1989 : 57). La plupart des chercheurs s'entendent sur cette définition pour les séquences de plusieurs mots dans les situations de

bilinguisme équilibré. Poplack (1980) classe les alternances en trois grandes catégories selon que le locuteur alterne à l'intérieur de la phrase (1a), à l'extérieur de la phrase, sous la forme d'un commentaire ou d'une traduction par exemple (1b). La troisième catégorie, qui comprend les extraits où l'alternance entre les deux langues correspond à celle entre deux phrases, est absente du corpus. Les exemples en (1) montrent la répartition des alternances codiques du corpus. Mis à part quelques traits de phonologie, les séquences empruntées ne sont pas adaptées à la langue d'arrivée.

(1a) INTRAPHRASTIQUE (dix-neuf occurrences, cinq locuteurs)

Il a commencé à parler vers midi, une heure, pis il a parlé «right straight long». (01/1771)⁴

(1b) EXTRAPHRASTIQUE (22 occurrences, cinq locuteurs)

Le prêtre a dit, «that's too bad» (05/2507)

Le terme *emprunt* quant à lui peut porter à confusion puisqu'il traduit à la fois *borrowing* (Haugen 1950), *loanword* (Poplack 2012) et *insertion* (Muysken 2000), le résultat et le procédé. Encore que, pour certains auteurs (p. ex. Thomason et Kaufman 1988), la distinction se situe entre emprunts lexicaux et emprunts grammaticaux, le terme désigne en général des mots simples ou composés qui sont importés dans la langue. Il est courant que ces emprunts subissent une adaptation plus ou moins complète, comme le montrent les exemples suivants.

(2a) PHONOLOGIE

Elle s'a mis à chanter des «reels» pour faire danser ses enfants (12/6)

(2b) MORPHOLOGIE

Ils l'ont «boosté» jusqu'à temps qu'il arrive à l'hôpital (13/1610)

(2c) SYNTAXE

La peau est plus «tough» que de la toile, y avait pas de danger que ça déchire (8/3540)

4. Les chiffres renvoient au locuteur et à la ligne de la transcription.

Pour ce qui a trait à la phonologie, chaque occurrence du corpus est rendue avec une prononciation qu'on peut qualifier de madelinienne⁵. À titre d'exemple, dans la phrase en (2a), le mot « reels » désignant un type de musique sera prononcé [□□l] sans le *s* du pluriel et avec une voyelle courte centralisée plutôt relâchée, un /R/ uvulaire et un /l/ apico-alvéolaire. L'exemple en (2b) illustre quant à lui, la morphologie : le verbe anglais « to boost » (ranimer) est employé comme participe passé avec la désinence des verbes du premier groupe. Enfin, pour ce qui est de la syntaxe, l'ordre des constituants est toujours le même que celui des mots natifs de la même catégorie. Dans l'exemple (2c) le comparatif français *plus* apparaît devant « tough » alors qu'en anglais on aurait un seul mot, « tougher ». L'adaptation quasi totale de tous les emprunts du corpus était prévisible dans la mesure où le contact avec l'anglais est rare et les locuteurs en majorité unilingues. La distinction entre, d'un côté, les emprunts répandus dans la langue et bien adaptés et, de l'autre, les emprunts spontanés employés une seule fois pour combler une lacune lexicale immédiate et non adaptés (voir *established loanwords* et *nonce borrowings*, dans Meechan et Poplack 1998) se montre ici de peu d'utilité pour ce qui concerne le madelinot puisque l'adaptation y est généralisée.

Les séquences de plusieurs mots ont été exclues des analyses pour deux raisons. Tout d'abord, les données pour les alternances intraphrastiques (1a) étaient insuffisantes : dix-neuf occurrences pour cinq locuteurs. Ensuite, les 22 alternances extraphrastiques provenant des cinq mêmes locuteurs ne permettent pas de déterminer si les mots anglais qu'elles contiennent ont cours dans la communauté puisqu'il s'agit de dialogues rapportés et d'occurrences uniques. Une question demeure tout de même concernant le statut des mots simples. En effet, la présence, même rare, d'alternances intraphrastiques (1a) pourrait laisser croire que certains mots uniques (2a-c) peuvent aussi en être. En plus de l'adaptation phonologique complète dont il a été question précédemment, d'autres arguments soutiennent la thèse des emprunts. En premier lieu, il y a les indices grammaticaux, comme la présence de déterminants français accordés en genre et en nombre (2a), les dérivés morphologiques (2b) ou le placement de l'adjectif (2c). Ensuite,

5. Voir Falkert (2010) pour une description phonétique du madelinot.

il y a les catégories syntaxiques empruntées qui, comme nous allons le voir, sont essentiellement lexicales. Enfin, viendront s'ajouter la distribution des emprunts dans la communauté et leur attestation dans les ouvrages lexicographiques.

5. LA COMPARAISON ET LA DISTRIBUTION

La distribution des emprunts en fonction de leur catégorie syntaxique figure au tableau 1 et permet d'établir d'entrée de jeu une comparaison avec d'autres études sur des variétés acadiennes.

Tableau 1. Emprunts par catégorie syntaxique⁶

	Îles	Pubnico (NÉ)	Chéticamp (NÉ)	Sud-Est (NB)	Abram Village (IPÉ)	Saint-Louis (IPÉ)
Nom	64%	61%	67%	33%	48%	39%
Verbe	24%	19%	18%	26%	15%	14%
Adjectif	8%	9%	9%	7%	4%	7%
Adverbe	<1%	6%	2%	7%	4%	10%
Interjection	4%	2,5%	3,5%	1%	8%	5%
Préposition	0	1,5%	<1%	<1%	3%	5%
Conjonction	0	1%	<1%	26%	18%	19%
Pronoms	0	<1%	<1%	<1%	1%	<1%
Total occurrences	841	n.d.	n.d.	571	8203	8256

On peut voir que les 841 emprunts du corpus des Îles se répartissent en cinq catégories syntaxiques. La hiérarchie pour ces catégories est en tous points semblable à celle qui avait été établie par Haugen en 1950 dans un article qui allait jeter les bases des recherches subséquentes sur les emprunts. Les interjections (4%) se résument à trois mots de haute fréquence : *alright*, *golly*, *goddamn*. À la comparaison, on remarque que le madelinot n'emprunte pas de prépositions, de

6. Les données pour la Nouvelle-Écosse (NÉ) proviennent de Flikeid (1989 : 196), pour le Nouveau-Brunswick (NB) de Péronnet (1989 : 237) et de King (2000 : 93) pour l'Île-du-Prince-Édouard. Les pourcentages ont été arrondis.

conjonctions ou de pronoms, nous sommes donc vraiment en présence d'emprunts lexicaux⁷. Comme l'a démontré McMahon, «Lexical borrowing requires only very restricted bilingualism» (1994: 204). En effet, tant les alternances de codes que l'emprunt des catégories syntaxiques grammaticales nécessitent que les langues soient en contact au quotidien dans des communautés bilingues (Mougeon et Beniak 1991 ; Poplack et collab. 1988). Pour les variétés de l'Île-du-Prince-Édouard et du sud-est du Nouveau-Brunswick, la fréquence de conjonctions comme *well*, *anyway*, *but* et *so* gonfle les résultats de cette catégorie. Toutefois, pour ce qui a trait aux pronoms et aux prépositions, les différentes variétés sont assez semblables. La comparaison entre le sud-est du Nouveau-Brunswick et les Îles est d'autant plus pertinente que le profil des locuteurs était très similaire, c'est-à-dire des hommes âgés, pêcheurs de métier pour la plupart. En résumé, la distribution des catégories lexicales pour le madelinot est semblable à celle de la Nouvelle-Écosse et, hormis les conjonctions, à celles de l'Île-du-Prince-Édouard et du sud-est du Nouveau-Brunswick pour ce qui concerne les autres catégories grammaticales.

Quand on se tourne vers le total d'emprunts par locuteur, on obtient une distribution inégale qui va de 2 à 200. Cette distribution est tributaire de la contribution de chaque locuteur : le locuteur 04 a fourni une demi-heure d'enregistrement, le locuteur 05, deux heures, et le locuteur 08 a parlé pendant quatre heures. Une fois les taux normalisés au nombre d'emprunts par 1000 mots, on obtient la distribution plus régulière affichée à la figure 1.

7. Voir Perrot (2014) pour un survol de l'emprunt des catégories syntaxiques ou fonctionnelles dans d'autres variétés acadiennes.

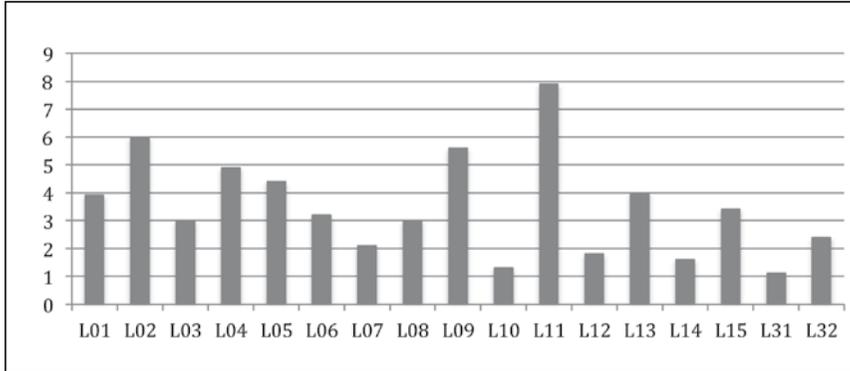


Figure 1 : Emprunts par 1000 mots et par locuteur

La figure 1 indique en effet que les taux varient entre un et huit emprunts pour 1000 mots, soit de 0,1 % à 0,8 % selon le locuteur. À titre comparatif, Flikeid (1989) rapporte des taux de 1,8 % à 8,0 % pour les différentes communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse et King (2000) de 3,1 % à 8,8 % pour l'Île-du-Prince-Édouard. On note d'ailleurs dans les résultats pour les locuteurs précités (04, 05 et 08) qu'il n'y a pas de corrélation entre le taux d'emprunts et la durée de l'enregistrement. D'un point de vue diachronique, il n'y a pas non plus de corrélation avec l'âge et le sexe, seuls facteurs qui différencient les locuteurs entre eux. Les différences de taux ne semblent pas causées par des facteurs externes à la langue ; la seule conclusion qu'on peut tirer à ce stade-ci est qu'en madelinot les taux d'emprunts lexicaux sont très bas.

6. L'INTÉGRATION DANS LA LANGUE

6.1 Les types et les occurrences

Derrière les taux d'emprunts se cache la division entre types et occurrences. Un type désigne une racine lexicale et les occurrences sont ses formes et ses dérivés.

(3a) Vous allez « smoker », au moins d'un mois qu'on a pas fumé (05/246)

(3b) Il a dit, tu « smokait » comme un « tug » (08/2532)

(3c) Comme une « smoke », tout a disparu (01/77)

Par exemple, le type *SMOK*(E) compte trois occurrences : comme verbe employé à l’infinitif (3a), comme verbe conjugué (3b) et en tant que nom (3c). Au tableau 2, on peut noter que les 841 occurrences du corpus se divisent en 185 types différents.

Tableau 2. Types et occurrences

Fréquence (% du total des données)	Types / occurrences	Exemples
1 occurrence (9,3%)	78/78	<i>shack, game, barley</i>
2 à 10 occurrences (35,1%)	79/295	<i>call, rough, strap</i>
11 occurrences et plus (55,6%)	24/468	<i>truck, blow, run</i>
	181/841	

Le tableau 2 indique que 78 types n’ont qu’une seule occurrence. À l’aide des exemples qui figurent dans la troisième colonne, on peut voir que ces types ont peu en commun avec ceux chez Flikeid (1989) qui comptent au reste pour plus de 50% de ses données. Pour les Îles, il ne s’agit pas de la recherche du mot juste, mais bien d’emprunts répandus dans les variétés de français nord-américains. Ensuite, il y a 79 types qu’on pourrait qualifier de fréquence moyenne, c’est-à-dire de deux à dix occurrences. Selon les divisions de Poplack, Sankoff et Miller (1988), 24 types peuvent être considérés comme fréquents en madelinot car ils possèdent plus de dix occurrences⁸. La fréquence est fonction à la fois du nombre d’occurrences d’un type et du nombre de locuteurs qui l’emploient (Poplack, Sankoff et Miller 1988). On doit aussi pouvoir rendre compte des données aberrantes. Pour ce faire, le nombre de locuteurs a été calculé pour chaque type de plus de dix occurrences, les résultats sont présentés au tableau 3.

8. Les petites majuscules sont employées pour désigner les types.

Tableau 3. Types et locuteurs, plus de dix occurrences

Type	Occ. /Loc.	Type	Occ./Loc.
CLEAR	37/9	BLOW	14/2
JUMP	36/8	REEL	14/3
ALRIGHT	32/6	WATCH	13/7
GANG	24/4	TOUGH	13/5
CAKE	22/2	RUN	13/5
BOSS	21/7	SETTLE	13/5
COOK	21/6	BARGAIN	12/5
ROOM	20/7	FIT	11/6
YOKE	19/1	SUITCASE	11/3
TRUCK	16/3	START	11/5
WAGON	14/4	SMART	11/5
ROD	14/2	JOB	11/5

On peut voir que YOKE (harnais) est employé par un seul locuteur, CAKE (tourte cuite dans une poêle) et ROD (tige de métal pour localiser une veine d'eau) le sont par deux locuteurs seulement, enfin, BLOW (coup asséné) est aussi employé par deux locuteurs malgré ses quatorze occurrences. Ces quatre types seront exclus des analyses détaillées qui vont suivre puisqu'il s'agit de termes spécialisés dont l'emploi est lié au contexte discursif ou qui sont simplement moins répandus dans la communauté. On peut d'ores et déjà faire une deuxième généralisation, 20 des 24 emprunts les plus fréquents sont employés par trois locuteurs ou plus.

6.2 Les attestations lexicographiques

Afin de vérifier l'hypothèse voulant que les types fréquents et répandus soient d'emploi courant dans les vernaculaires français nord-américains, j'ai vérifié l'attestation des plus fréquents dans un échantillon d'ouvrages lexicographiques acadiens, louisianais et québécois, anciens et modernes dont voici la liste :

ACADIENS

Poirier et Guérin (1993) *Glossaire du parler acadien*.

Cormier (2009) *Dictionnaire du français acadien*.

Boudreau (2009) *Glossaire du vieux parler acadien*.

Naud (1999) *Dictionnaires des régionalismes du français parlé aux Îles de la Madeleine*.

LOUISIANAIS

Valdman et Rottet (2009) *Dictionary of Louisiana French*.

Ditchy (1997) *Les Acadiens louisianais et leur parler*.

Read (1931) *Louisiana French*.

QUÉBÉCOIS

Société du parler français au Canada (1930) *Glossaire du parler français au Canada*.

Dionne (1909) *Le parler populaire des Canadiens français*.

Bergeron (1980) *Dictionnaire de la langue québécoise*.

Belisle (1971) *Dictionnaire général de la langue française au Canada*.

Boulanger et Rey (1993) *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.

Meney (1999) *Dictionnaire québécois français*.

La compilation des attestations pour chacun des types fréquents figure au tableau 4. Les résultats des attestations pour les ouvrages acadiens ne correspondent pas à ceux auxquels on s'attendrait pour un dialecte de l'acadien; ils sont cependant révélateurs d'une tendance dans ces ouvrages à consigner principalement les archaïsmes. En ce sens, le *Dictionnaire des régionalismes du français parlé aux Îles de la Madeleine* constitue une exception, car l'auteure y consigne quinze emprunts parmi les plus fréquents. Les ouvrages louisianais ont des taux d'attestations intermédiaires et les ouvrages québécois des taux élevés qui viennent en appui à l'hypothèse que les emprunts fréquents en madelinot possèdent une distribution géolinguistique large. Il sera question plus loin du rôle du contact entre Madelinots et Québécois.

Tableau 4. Attestations des emprunts fréquents⁹

	ACADIENS				LOUISIANAIS			QUÉBÉCOIS					
	Poirier 1993	Cormier 2009	Boudreau 2009	Naud 1999	Valdman 2009	Ditchy 1997	Read 1931	Société 1930	Dionne 1909	Bergeron 1980	Belisle 1971	Boulanger 1993	Meney 1999
CLEAR	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
JUMP				✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
ALRIGHT				✓						✓			✓
GANG					✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
COOK				✓	✓					✓	✓		✓
BOSS					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
ROOM				✓				✓		✓	✓		
TRUCK					✓			✓	✓	✓	✓		✓
REEL				✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓
WAGON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
WATCH				✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓
TOUGH				✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓
RUN				✓				✓	✓	✓	✓		✓
SETTLE				✓				✓	✓	✓	✓		✓
BARGAIN				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
START				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
SMART				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
JOB					✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
FIT				✓	✓					✓	✓		✓
SUITCASE										✓			

Le tableau 5 présente de son côté une mise en parallèle des résultats pour la fréquence et les attestations. En résumé, chaque type fréquent employé par plus de deux locuteurs de la communauté est attesté dans au moins un ouvrage lexicographique.

9. Les ouvrages de la liste figurent dans le même ordre dans le tableau 4, chacun est identifié par un code [premier auteur et année de publication] à des fins de présentation par tableau.

Tableau 5. Mise en parallèle des résultats

Type	Occurrences	Locuteurs	Attestations
<i>CLEAR</i>	37	9	10
<i>JUMP</i>	36	8	8
<i>ALRIGHT</i>	32	6	3
<i>GANG</i>	24	4	8
<i>BOSS</i>	21	7	8
<i>COOK</i>	21	6	5
<i>ROOM</i>	20	7	4
<i>TRUCK</i>	16	3	6
<i>WAGON</i>	14	4	12
<i>REEL</i>	14	3	7
<i>WATCH</i>	13	7	7
<i>TOUGH</i>	13	5	7
<i>RUN</i>	13	5	6
<i>SETTLE</i>	13	5	6
<i>BARGAIN</i>	12	5	9
<i>START</i>	12	6	7
<i>SMART</i>	11	5	9
<i>JOB</i>	11	5	8
<i>FIT</i>	11	6	5
<i>SUITCASE</i>	11	3	1

On remarque que *ALRIGHT*, troisième emprunt parmi les plus fréquents dans le corpus, est attesté seulement trois fois. Cela est certainement attribuable au fait que les interjections sont rarement consignées dans ce type d'ouvrage. Quant à *SUITCASE*, terme employé par trois locuteurs, il n'est attesté que chez Bergeron (1980).

6.3 L'adaptation morphosyntaxique

La productivité dérivationnelle constitue un paramètre qui permet de mesurer plus avant l'intégration des emprunts dans la langue. Il s'agit de savoir si les occurrences d'un même type appartiennent à plusieurs catégories syntaxiques, en d'autres mots s'ils ont produit des dérivés. Parmi les 185 types du corpus, 24 se retrouvent sous plus d'une catégorie syntaxique. Par exemple, *TOUGH*, *START* et *CLEAR* sont

les plus productifs, ils sont employés comme nom, verbe et adjectif. Pour la majorité des emprunts, on a un nom et un verbe et, pour un petit groupe, on aura un emploi adjectival ou adverbial. Les quinze types les plus productifs et leurs catégories syntaxiques figurent en (4).

(4) Nom / Verbe / Adjectif

TOUGH, START, CLEAR

Nom / Verbe

SMOKE, COOK, BELT, RUN, STRAP, SUIT, BARGAIN, SHAKE, SETTLE

Nom / Adjectif

LUCK

Verbe / Adverbe

BACK

Verbe / Adjectif

FIT

Ensuite, pour la morphologie flexionnelle, il y avait 26 verbes qui affichaient une désinence française (premier groupe), ils ont été regroupés en (5). Parmi les quinze verbes les plus productifs, JUMP affiche les trois modèles de flexions, neuf verbes en affichent deux et les autres, un seul.

(5) Participe présent + Participe passé + Verbe fléchi

JUMP

Participe passé + Verbe fléchi

WATCH, RUN, BACK, CLEAR, FIT, START, SHAKE, SETTLE, TRIM

Verbe fléchi

BELT, BUM, SMOKE, MOVE, DRIVE, LOOSE

Participe passé

CALL, TOUGH, STRAP, BOTHER, KICK, STEP, SUIT, BARGAIN, SLACK

Participe présent

DAMN

Les extraits placés en (6) ont pour but de mettre en relief l'intégration morphologique (flexionnelle et dérivationnelle).

(6) JUMP

C'était gelé, il faisait des «jump(s)» [nom] (08-4057)

Il a «re-jump-é» [part. passé] sur son cheval pis il s'en a été (03-964)

TOUGH

C'était «tough» [adjectif] aux Îles de la Madeleine (01-1326)

Le vieux était un brin plus fort, il a «tough-é» [part. passé] lui (04-59)

FIT

Il a dit, t'es pas «fit» [adjectif] de monter dans un «forecastle» (08-2769)

Ah, ça le «fittait» [verbe fléchi] pas (11-43)

Elle a été au magasin, pis là elle s'a «fitté(e)» [part. passé] (05-2766)

Regardons maintenant la combinaison des résultats pour la productivité dérivationnelle et flexionnelle des quinze types les plus productifs au tableau 6. La fréquence, ajoutée dans la colonne de droite, permet de constater que JUMP et CLEAR sont non seulement fréquents, mais aussi productifs du point de vue morphologique.

Tableau 6. Productivité morphologique et fréquence

Type	Dérivations	Flexions	Fréquence
<i>JUMP</i>	2	3	36
<i>CLEAR</i>	3	2	37
<i>START</i>	3	2	12
<i>TOUGH</i>	3	1	13
<i>RUN</i>	2	2	13
<i>BACK</i>	2	2	10
<i>FIT</i>	2	4	11
<i>SHAKE</i>	2	2	10
<i>SETTLE</i>	2	2	13
<i>TRIM</i>	1	3	4
<i>SMOKE</i>	2	1	3
<i>WATCH</i>	1	2	13
<i>BELT</i>	2	1	3
<i>STRAP</i>	2	1	5
<i>SUIT</i>	2	1	3

De plus, il est important de noter que les types *START*, *TOUGH*, *RUN*, *BACK* et *FIT*, qui sont de fréquence moyenne, et *TRIM*, *SMOKE*, *BELT*, *STRAP* et *SUIT*, qui sont peu fréquents, sont malgré tout morphologiquement productifs. Ce résultat démontre que le paramètre de la fréquence est ici relativement indépendant de celui de la productivité, et qu'il dépend de l'étendue du corpus et des thèmes abordés, lesquels varient d'un locuteur à l'autre.

Les analyses de la fréquence, des attestations, de l'adaptation et de la productivité confirment que les locuteurs du corpus, devenus adultes avant la Seconde Guerre mondiale, font usage d'emprunts bien établis qui se comportent comme des vocables natifs français.

6.4 L'étude de Falkert

Falkert (2008) a relevé les emprunts établis dans un corpus de français madelinot moderne (12 heures) recueilli en 2003 auprès de locuteurs âgés de 14 à 92 ans et provenant de toutes les localités des

Îles¹⁰. La différence entre les deux corpus ne permettant pas de comparaisons directes, il est toutefois intéressant de constater que certains emprunts comme les noms *gang, job, joke, truck, stuff*, les adjectifs *dull, smart, tough* et les verbes *feel* et *fit*, qui figurent dans les deux corpus, ont traversé le xx^e siècle. L'auteure aborde l'adaptation phonologique et morphologique des emprunts par l'absence du *s* du pluriel sur les noms et le modèle des verbes du premier groupe (p. 97-98). En s'appuyant sur l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* (Péronnet et collab. 1998), Falkert souligne que les Madelinots et les communautés acadiennes des provinces maritimes partagent des emprunts du domaine de la pêche : les termes *rack, shed, strap, cook, factrie* et *shipper* qu'elle a relevés sont aussi attestés dans cet ouvrage¹¹. L'auteure arrive à la conclusion que « les mots anglais qui relèvent du domaine de la pêche ont été intégrés [...] à une époque où les circonstances socioéconomiques ont favorisé le contact avec la population anglophone » (p. 104). J'apporterai quelques nuances et précisions sur ce point à la prochaine section où il sera question des circonstances sociohistoriques qui ont favorisé l'anglicisation du vocabulaire des pêcheries.

7. ORIGINE DES EMPRUNTS

7.1 Champs lexicaux et grammaticaux

La discussion qui suit met l'accent sur le chemin parcouru par les emprunts avant leur « naturalisation ». Pour ce faire, nous avons classifié chacun des emprunts en fonction du champ lexical auquel il appartenait. Afin de pallier le degré de subjectivité inhérent au choix des champs, nous avons tenu compte du thème qui était abordé dans l'extrait de l'entrevue où se trouvait l'emprunt en question. Il y avait en tout 96 types (52 % du corpus) regroupés en quatre champs principaux. Nous avons placé quelques exemples en (7) pour illustrer chaque catégorie¹².

10. Merci à un des évaluateurs pour cette référence et à l'auteure d'en avoir mis une copie à notre disposition.

11. L'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* n'a pas été retenu parmi les ouvrages lexicographiques à la section 5.2 car c'est un ouvrage très spécialisé.

12. Ici nous citons les occurrences et non les types (petites majuscules) pour mieux illustrer les thèmes abordés.

(7) Pêcheries (31 types): JIGGER, TRAWL, FACTORY

Commerce et marchandises (25 types): BARGAIN, BARLEY, BUSINESS

Travail (22 types): BOSS, DUE-BILL, FOREMAN

Transports (18 types): WINDSHIELD, TRUCK, TRACK

Il est peu surprenant que le champ de la pêche arrive en tête puisqu'il s'agit depuis toujours de l'industrie première aux Îles. Le champ qui arrive deuxième, le commerce et les marchandises, est lié historiquement au premier. Les deux derniers champs, le travail et les transports, constituent des apports plus récents qui datent de l'industrialisation et du développement dans la province de Québec.

Un deuxième groupe de champs lexicaux qui contient 29 types (16% du corpus) renferme ceux ayant un sens plus large que ceux en (7). On remarque par les exemples en (8) que certains emprunts pourraient appartenir à plusieurs champs; SHED et SHACK sont aussi employés pour désigner les cabanes de pêcheurs, ils n'étaient toutefois pas employés avec ce sens par les locuteurs.

(8) Loisirs (14 types): BREAKDOWN, FROLIC, FUN

Habitation (8 types): PANTRY, SHACK, SHED

Justice (7 types): FAIRPLAY, INDICTÉ, HANDCUFFS

Enfin, la liste qui figure en (9) regroupe des exemples des 60 derniers types (32% du corpus) par champs syntaxiques, leur emploi ne pouvant être rattaché à un champ lexical en particulier. Il est aujourd'hui à peu près impossible de déterminer la trajectoire exacte de ces emprunts, soit ils appartenaient au départ à un domaine précis et ils ont étendu leur emploi dans la langue locale à la suite de changements sémantiques ou référentiels, soit ils ont été empruntés à l'origine avec un sens plus large.

(9) Verbes (24 types): BACKER, CHECKER, KICKER

Noms (22 types): STUFF, MESS, SWITCH

Adjectifs (7 types): FANCY, ROUGH, DULL

Autres (7 types): OKAY, ALRIGHT, GOLLY

Afin de répondre à la deuxième question de recherche, à savoir comment les emprunts sont entrés dans la langue, nous devons remonter le temps puisque la fréquence des emprunts dans les domaines de la pêche, du commerce et des marchandises témoigne de l'histoire passée des Acadiens et plus récente des Madelinots¹³.

7.2 Les pêcheries

Malgré les efforts des autorités coloniales françaises pour établir une pêche sédentaire, celle-ci demeure un revenu d'appoint pour les Acadiens attachés à leur «petite colonie agricole» (Lanctôt 1941 : 193). À cette époque, chaque secteur du golfe du Saint-Laurent et des côtes de l'Acadie est attribué à des compagnies de monopole françaises qui parfois engagent des Acadiens pour pêcher et travailler sur les graves (bordure de mer) (Morandière 1962). Cependant, au cours du xvii^e siècle, Anglais et Américains pêchent et commercent le long des côtes acadiennes où ils viennent s'approvisionner en bois et en eau (Comeau 1949). La possibilité que les Acadiens aient alors emprunté certains termes liés au domaine de la pêche n'est pas écartée. Au milieu du xviii^e, les Français et les Québécois développent la pêche commerciale à la morue sur les Grands Bancs et la partie nord du golfe (Paquet 1986). Comeau (1949 : 97) cite des documents d'époque qui attestent que quelques Acadiens possèdent des petites entreprises de pêche dès les années 1700. Français et Américains utilisent les mêmes agrès de pêche, mais le vocabulaire qui sera transmis aux générations futures est de souche française (Babitch 1996, Geistdoerfer 1991).

Après la guerre de Sept Ans (1756-1763), Français et Québécois se retirent du golfe. Les Acadiens ayant obtenu l'autorisation d'y faire la pêche pour des compagnies privées s'installent sur ses côtes et deviennent pêcheurs de métier. C'est à cette époque que les premiers habitants arrivent aux Îles. En l'absence de ressources, ils s'engagent

13. Un des évaluateurs propose que l'attestation ancienne de certains emprunts en français métropolitain pourrait expliquer leur présence en madelinot. Le dictionnaire en ligne du Centre national de ressources textuelles et lexicales (www.cnrtl.fr) indique que certains (p. ex. *truck, wagon, boss, job, business, buggy*) sont attestés en France à partir du xix^e siècle, parfois avec un sens différent (p. ex. *cake, lorry, smart*). Cette époque est postérieure à l'exil des ancêtres des locuteurs en Europe ou dans des îles françaises.

«à bord des bâtiments américains et français qui font la pêche sur la côte du Labrador et les bancs de Terre-Neuve» (Bouchette 1815 : 67 cité dans Geistdoerfer 1987 : 252) et parfois à bord de navires jersiais. Des emprunts comme *belter* et *forecastle* datent sans doute de cette époque.

Le déclin de la pêche hauturière à la morue est concomitant à la montée de la pêche côtière au homard. Une technique de pêche à l'aide de cages, mise au point dans les îles Britanniques et adaptée dans l'état américain du Maine, est importée aux Îles par les marchands de la Nouvelle-Écosse (Geistdoerfer 1987). Une partie du vocabulaire de la pêche sur les goélettes est transférée à la pêche au homard et s'ajoute au lexique anglais propre à la pêche aux cages (p. ex. *trawl*) ; les deux cohabitent d'ailleurs toujours. C'est à la même époque que des marchands néoécossais installent les premières conserveries pour mettre le homard en boîte afin de l'exporter ; des emprunts comme *factrie* et *boiler* entrent alors dans le vocabulaire.

7.3 Les marchandises et le commerce

On aurait tort de penser qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles la population de la petite colonie était isolée du reste du monde. Certainement, la France ne jouait pas le même rôle qu'à Québec, étant donné le nombre de fois où l'Acadie passe sous administration anglaise. La citation suivante démontre bien que, pour ce qui concerne le commerce et les marchandises, même sous administration française, les liens avec les Anglo-Américains étaient maintenus.

Malgré l'empiètement des Anglais, la Cour exhortait quand même les Acadiens à se les ménager en tant que leur conservation en dépendait, c'est à dire [*sic*], en tant que la France ne pouvait leur fournir certaines marchandises et denrées dont ils avaient une absolue nécessité. C'est ainsi que le 28 mai 1695 le ministre demandait à M. de Villebon de persuader les Acadiens de Port-Royal à faire preuve de prudence. (Comeau 1949 : 68-69)

Il était déjà question des échanges dans le traité de paix et de commerce signé en 1644 entre l'Acadie et le Massachusetts qui mena au libre-échange entre les deux colonies deux ans après. Ce traité permettait aux Américains de venir pêcher et sécher la morue et de commercer

avec les Acadiens. De même, après 1667, lorsque l'Acadie fut restituée à la France pour la énième fois, le gouverneur reçut l'autorisation officielle du ministre Colbert de commercer avec les marchands de Boston (Lanctôt 1941 cité dans Babitch 1996). Certains Acadiens, à l'esprit d'entrepreneuriat, avaient instauré un système de cabotage avec Boston pour l'échange de marchandises. Nul doute que, dès les débuts, la langue du commerce et des marchandises a aussi accueilli un nombre d'emprunts à l'anglais.

À l'arrivée des premiers Acadiens aux Îles, le commerce était placé à la même enseigne que la pêche. L'anglicisation du domaine de l'économie en général est liée au système des marchands et de la tenure des terres : les Îles étaient une seigneurie jusqu'en 1894. Comme l'indique l'extrait à la figure 2, elles deviennent en partie la propriété d'Américains ou de Canadiens anglais par la suite (Fortin et Larocque 2003).



Figure 2. L'Américain Coffin vend les Îles à une société canadienne-anglaise¹⁴

14. <http://www.centredarchivesdesiles.org/2017/01/ephemeride-21-janvier-vente-des-iles.html> consulté le 25 janvier 2017.

Les marchands-proprétaires possédaient « les agrès de pêche qu'ils mettaient à la disposition des pêcheurs en échange de la livraison de la totalité de leur production » (Geistdoerfer 1987 : 93) pour s'acquitter de la rente foncière et se procurer des marchandises pour l'hiver. Comme en témoignent des locuteurs âgés du corpus, les marchands possédaient aussi la plupart des usines de transformation, les moyens de transport et les magasins généraux. Les Madelinots étaient contraints de se plier à leurs lois et de faire du commerce avec eux ; la langue des échanges était un mélange d'anglais et de français. Au XIX^e siècle, quelques Madelinots se construisent des goélettes (Bariteau 1978) et deviennent propriétaires des moyens de production pour chasser les loups-marins (phoques) l'hiver et pêcher sur la côte nord du golfe le reste de l'année (Hubert 1926). Cette initiative sera de courte durée, car les monopoles canadiens-anglais et américains contrôlent les marchés (Rapport 1860 : 17, cité dans Geistdoerfer 1987) et gardent la mainmise sur l'économie. La faillite des marchands lors de la crise économique de 1929 annonce la fondation de la première coopérative de pêcheurs.

7.4 Les transports et le travail

Des types comme SWITCH, TRUCK, GASOLINE et TRACK, attestés dans la plupart des variétés nord-américaines, reflètent une réalité où l'anglais et le français se côtoient au quotidien. Pour ce qui est du madelinot, ils pourraient être entrés dans la langue au contact des Québécois et lors du travail pour des compagnies anglophones. À partir de l'entre-deux-guerres, les Îles s'ouvrent sur le monde, c'est la fin de l'isolement extrême et le début du rapprochement avec la province de Québec. Les Madelinots qui pêchent à la belle saison s'engagent pendant l'hiver au Québec dans les chantiers de l'industrie forestière et des grands projets de développement. Des types comme FOREMAN, LORRY, CRANE et OFFICE devaient être inconnus de ces pêcheurs de métier qui les ont amenés dans leur communauté.

8. CONCLUSION

En résumé, les manifestations du contact entre le madelinot et l'anglais prennent la forme presque exclusive d'emprunts lexicaux qui se comportent exactement comme le vocabulaire français. Par ailleurs, les analyses de fréquence ont démontré, grâce à la normalisation des taux, que l'emprunt était un phénomène assez marginal dans cette variété de français acadien en comparaison à d'autres, mais que l'ordre des catégories syntaxiques principales était le même. Les analyses qui suivaient la présentation de la distribution générale ont permis de répondre par l'affirmative à la question de l'intégration des emprunts dans la langue et la communauté. Il s'avère que plus un emprunt est fréquent, plus il est utilisé par un grand nombre de locuteurs. De même, ceux qui apparaissent plus de dix fois dans le corpus sont attestés dans des ouvrages lexicographiques nord-américains variés et leur productivité morphologique n'est plus à démontrer. La deuxième question de recherche portait sur l'origine des emprunts. Nous avons vu, grâce à l'analyse des champs lexicaux, que la variété de types était plus grande dans les extraits d'entrevues où il était question de la pêche et du commerce. Ce résultat témoigne du passé d'engagés et de la dépendance des Madelinots auprès des compagnies et des marchands anglophones jusqu'à l'entre-deux-guerres. Il met aussi en relief une page d'histoire madelinienne et acadienne aujourd'hui presque oubliée.

Les emprunts bousculent rarement l'organisation du lexique, ils ne font que l'étendre. Contrairement au phénomène de l'emprunt dans les sociétés bilingues, nous sommes ici en présence de mots détachés de leur système d'origine et qui ont été transmis d'une génération à l'autre. Certains comme *TRAWL* (palangre) ont rencontré peu d'opposition dans la langue d'arrivée puisqu'ils correspondaient à des réalités nouvelles qu'il fallait bien nommer. Enfin, d'autres, comme *WHIP* (fouet) qui ne désigne plus un objet courant, sont aujourd'hui sortis de l'usage. La prochaine étape de ce travail consistera à effectuer une enquête auprès de jeunes locuteurs en incluant un groupe de travailleurs du domaine des pêcheries afin de vérifier si les efforts des différents échelons de gouvernements pour franciser le lexique ont porté leurs fruits.

RÉFÉRENCES

- Babitch, Rose Mary (1996), *Vocabulaire de la pêche aux îles de Lamèque et Miscou*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Bariteau, Claude (1978), *Liens de dépendance et stratégies de développement : le cas du Havre-aux-Maisons (Îles-de-la-Madeleine)*, Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill.
- Bouchette, Joseph (1815), *Description topographique de la Province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis d'Amérique*, Londres, W. Faden.
- Carbonneau, Pauline (2009), *Découverte et peuplement des Îles-de-la-Madeleine*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Comeau, Roger (1949), *Pêche et traite en Acadie jusqu'en 1713*, Thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- Falkert, Anika (2010), *Le français acadien des Îles-de-la-Madeleine, étude de la variation phonétique*, Paris, L'Harmattan.
- Falkert, Anika (2008), « Typologie et dynamique des emprunts à l'anglais dans un parler acadien », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 28 n° 1, p. 88-107.
- Flikeid, Karin (1989), « Moitié anglais, moitié français? Emprunts et alternance de langue dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 177-228.
- Flikeid, Karin (1994), « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 275-326.
- Fortin, Jean-Charles, et Paul Larocque (2003), *Histoire des Îles-de-la-Madeleine*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Geistdoerfer, Aliette (1987), *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots : ethnologie d'une communauté de pêcheurs*, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Centre national de la recherche scientifique.
- Geistdoerfer, Aliette (1991), « Parler poisson, de l'astuce des pêcheurs saint-pierrais et Madelinots », dans Brigitte Horiot (dir.), *Français du Canada, français de France. Actes du colloque de 1988*, Tubingen, Niemeyer, p. 57-65.
- Griffiths, Naomi (1992), *The Contexts of Acadian History, 1686-1784*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

- Gumperz, John (1989), *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.
- Haugen, Einar (1950), «The Analysis of Linguistic Borrowing», *Language*, vol. 26, n° 2, p. 210-231.
- Horiot, Brigitte (2013), «Les parlers acadiens et les parlers occitans», dans Lilianne Rodriguez et André Lapierre (dir.), *D'est en ouest : la variation géolinguistique canadienne*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface.
- Hubert, Paul (1926/1979), *Les Îles de la Madeleine et les Madelinots*, Paris, Éditions de la Source.
- King, Ruth (2000), *The Lexical Basis of Grammatical Borrowing*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins.
- Lanctôt, Gustave (1941), «L'Acadie et la Nouvelle-Angleterre 1603-1763», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 2, p. 182-205 et 348-370 (2 parties).
- Marie-Victorin, Frère (1921), *Chez les Madelinots : Croquis laurentiens*, Montréal, F.E.C.
- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français en Acadie, enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, Tome 1.
- McMahon, April M.S. (1994), *Understanding Language Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Meechan, Marjorie, et Shana Poplack (1998), «How languages fit together in code-mixing», *International Journal of Bilingualism*, vol. 2, n° 2, p. 127-138.
- Morandière, Charles de la (1962), *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 3 vol.
- Mougeon, Raymond, et Édouard Beniak (1991), *Linguistic Consequences of Language Contact*, Oxford, Clarendon Press.
- Muysken, Pieter (2000), *Bilingual speech : A typology of code-mixing*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Myers-Scotton, Carol (2002), *Language contact : Bilingual encounters and grammatical outcomes*, Oxford, Oxford University Press.
- Paquet, Lucie (1986), *Pêcheurs du Saint-Laurent, 1713-1763 : les engagés à Québec pour la région de la rive sud du fleuve et du golfe*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.

- Péronnet, Louise (1989), «Analyse des emprunts dans un corpus acadien», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 229-251.
- Péronnet, Louise, Rose-Mary Babitch, Wladyslaw Chichocki et Patrice Brasseur (1998), *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Perrot, Marie-Ève (2014), «Le trajet linguistique des emprunts dans le chiac de Moncton : quelques observations», *Minorités linguistiques et sociétés*, vol. 4, p. 200-218.
- Picone, Michael D. (1994), «Code-Intermediate Phenomena in Louisiana French», dans Katharine Beals, Jeannette Denton, Robert Knippen, Lynette Melnar, Hisami Suzuki et Erica Zeinfeld (dir.), *Papers from the 30th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society, Volume 1: The Main Session*, Chicago, The Society, p. 320-334.
- Poplack, Shana (1980), «Sometimes I'll start a sentence in Spanish Y TERMINO EN ESPAÑOL», *Linguistics*, vol. 18, p. 581-618.
- Poplack, Shana (2012), «What does the Nonce Borrowing Hypothesis hypothesizes?», *Bilingualism: Language and Cognition*, vol. 15, n° 3, p. 644-648.
- Poplack, Shana, David Sankoff et Christopher Miller (1988), «The social correlates and linguistic processes of lexical borrowing and assimilation», *Linguistics*, vol. 26, p. 47-104.
- Rapport sur les pêcheries* (1860), Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Thomason, Sarah, et Thomas Kaufman (1988), *Language Contact. Creolization and Genetic Linguistics*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.

Ouvrages lexicographiques

- Bélisle, Louis-Alexandre (1971), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.
- Bergeron, Léandre (1980), *Dictionnaire de la langue québécoise*, Saint-Laurent, VLB éditeur.
- Boudreau, Éphrem (2009), *Glossaire du vieux parler acadien*, Québec, Lambda.
- Boulanger, Jean-Claude (dir.) (1993), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : Langue française, histoire, géographie, culture générale*. Rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Montréal, Dicorobert inc.

-
- Cormier, Yves (2009), *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides.
- Ditchy, Jay K. (1997), *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Montréal, Comeau & Nadeau [1^{re} éd., 1932].
- Dionne, Narcisse-Eutrope (1909), *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proulx.
- Meney, Lionel (1999), *Dictionnaire québécois français*, Québec, Guérin.
- Naud, Chantal (1999), *Dictionnaires des régionalismes du français parlé des Îles de la Madeleine*, Québec, Éditions Vignaud.
- Poirier, Pascal (1993), *Glossaire du parler acadien*, Moncton, Centre d'études acadiennes, Édition critique de Pierre M. Gérin.
- Read, William Alexander (1931), *Louisiana French*, Louisiana. Baton Rouge, State University Press.
- Société du parler français au Canada (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Valdman, Albert, Kevin J. Rottet, Barry Jean Ancelet, Amanda Lafleur, Richard Guidry, Thomas A. Klinger, Tamara Lindner, Michael D. Picone et Dominique Ryon (2010), *Dictionary of Louisiana French: As spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*, Jackson, University Press of Mississippi.

FOULARD, ÉCHARPE, CACHE-NEZ, CRÉMONE OU *SCARF* : SYNONYMES ET VARIATION TOPOLECTALE DANS LE « VOCABULAIRE DISPONIBLE » DES JEUNES MANITOBAINS

LILIANE RODRIGUEZ
UNIVERSITÉ DE WINNIPEG

1. INTRODUCTION

Y a-t-il une variation lexicale à l'intérieur du Manitoba, une fluctuation intraprovinciale, ou bien le vocabulaire en usage est-il plutôt uniforme dans l'ensemble de la province ? Il a été constaté dans l'histoire des langues qu'un idiome longtemps en situation minoritaire peut s'éroder face à la langue dominante. Que le lexique français en usage au Manitoba puisse être uniforme est donc une hypothèse justifiée par sa situation isolée et minoritaire en cette province. D'une part, le français du Manitoba a subi un isolement historique et culturel pendant des décennies, loin de ses origines françaises (européennes ou québécoises), qui a pu déterminer un amenuisement lexical. Ayant atteint cette province au début du XVIII^e siècle, le français y est maintenant implanté depuis près de trois siècles, mais nous connaissons les revers de son statut parlementaire et scolaire : officiel (avec l'anglais) à l'entrée de la province dans la Confédération canadienne en 1870, puis déchu dès 1898, et enfin reconquis au prix de batailles qui ont duré près d'un siècle (Rodriguez 2006 : 56-66 ; Blay 1987). L'isolement a été indéniable. D'autre part, ce français est resté, non seulement isolé de ses sources, mais plongé en situation minoritaire, au sein d'un pays, d'un continent et d'un monde où l'anglais domine. Cet adstrat inéluctable a pu uniformiser le lexique, l'éroder ou infléchir son développement néologique.

La variation topolectale dont nous cherchons la trace peut s'appréhender de plusieurs façons, notamment au moyen de deux

questions. D'abord, quelle est la place géolinguistique de l'adstrat anglais au Manitoba ? Du fait de la situation minoritaire du français, y a-t-il des régions du Manitoba plus anglicisées que d'autres ? L'analyse de cooccurrents notionnels, nommés ci-après « bisynonymes » français (F) et anglais (A) puisqu'ils appartiennent à deux systèmes linguistiques, permet d'observer si les mots français sont remplacés par des mots anglais en certains points d'enquête ou s'ils cohabitent. Ensuite, quelle est la place géolinguistique des topolectes ? Du fait de l'ancienneté de son implantation, des origines diverses de ses premiers locuteurs et des contacts engagés avec les populations autochtones, y a-t-il, dans le français en usage au Manitoba, des topolectes qui varient d'un point d'enquête à l'autre ? Nous analyserons des cas de synonymes de français transnational¹ (FT) et de français régional² (FR). Pour répondre à ces deux questions, nous nous appuierons sur des extraits de nos trois corpus de « vocabulaire disponible », résultant d'enquêtes menées chez les jeunes Manitobains entre 1990 et 2006.

1. Le terme « français transnational » (FT) est défini dans L. Rodriguez (2006 : 90-91). Le terme « français de référence », souvent utilisé « presque » dans le même sens, garde toutefois une forte connotation prescriptive et hiérarchisante peu compatible avec une linguistique descriptive. Il est, d'autre part, insuffisamment défini, d'où ses nombreux synonymes : « français standard », « français central », voire « français de Paris » (chez les anglophones), etc. Il est souvent seulement défini en fonction de son appartenance lexicographique (par exemple, le français du *Robert* ou du *Larousse*). Au lieu de se définir comme fixé, localisé en France ou dans un dictionnaire, le terme « français transnational » est plus précis, dynamique et inclusif. Il signale un mouvement (*trans*) : c'est le français qui traverse les frontières, celui qui permet aux francophones de tous les pays de se comprendre. Linguistiquement, il désigne le tronc commun de la langue française en usage chez les francophones. Sur le plan du lexique, il inclut donc la langue générale et les langues scientifiques et techniques, telles qu'elles sont partagées internationalement.

2. Le terme « français régional » (FR) désigne ici, de façon générale, tout type lexical qui se distingue de FT, que ce soit un néologisme canadien, un archaïsme français, un dialectalisme ou un amérindianisme. Les types FR peuvent aussi être attestés ailleurs qu'au Manitoba, notamment dans l'Ouest, au Québec, en France ou ailleurs. Ce seront plus rarement des « manitobismes » (non attestés en dehors de la province).

2. CORPUS DE «DISPONIBILITÉ LEXICALE» ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

La variation topolectale peut se rechercher dans des corpus établis selon des méthodes diverses. Il y a trois façons principales de recueillir des données lexicales et de les organiser en corpus. L'une consiste à relever des mots dans des corpus écrits (journaux, lettres, chansons, etc.). Une autre méthode s'emploie traditionnellement pour étudier les parlers régionaux : celle du questionnaire. Elle consiste à poser une série de questions à des témoins soigneusement choisis pour leur représentativité du groupe. Il y a alors généralement un seul témoin par point d'enquête (cf. Gilliéron et Edmont 1902-1910 ; Horiot et Massignon 1971-1983). Enfin, une troisième méthode, plus récente, consiste à poser moins de questions, dans un cadre lexico-sémantique plus général (par exemple : Quels noms d'animaux connais-tu ?). Elle s'applique à plusieurs locuteurs en un même point d'enquête. Alain Lerond, avant l'avènement des moyens informatiques, avait bien entrevu le rôle de ce type d'enquête, quand il en décrit le principe, qui est celui de l'enquête de disponibilité : «Une méthode efficace pour déterminer l'état de langue d'un point donné consiste à interroger plusieurs sujets de formation et d'âge identique» (1968 : 94).

Après une première enquête de type traditionnel (Rodriguez 1984), nous avons choisi cette dernière méthode pour construire un corpus mettant en évidence le vocabulaire disponible, actif, des jeunes. Le concept psycholinguistique de «disponibilité lexicale» revient à René Michéa (1950 : 187-192) : «Un mot disponible est un mot qui, sans être particulièrement fréquent, est cependant toujours prêt à être employé et se présente immédiatement et naturellement à l'esprit au moment où l'on en a besoin» (Michéa 1953 : 338-344). Sémantiquement, les mots disponibles sont surtout des noms concrets. Pragmatiquement, ils sont liés aux champs de l'expérience quotidienne immédiate des témoins, conformément à leur jeune âge (manger, s'habiller, aller à l'école, jouer, travailler, etc.). Ces champs d'activité (dits «centres d'intérêt» ou «C.I.») sont ceux d'enfants de 8 à 13 ans, âge ciblé pour sa courbe d'acquisition lexicale élevée. Le vocabulaire disponible est également «fondamental», car il est stable dans l'usage et utile à la communication au quotidien. C'est lors de *L'Élaboration du français fondamental* (Gougenheim et collab. 1964) que l'enquête de

disponibilité a été entreprise pour la première fois. Nous l'avons développée en y intégrant des paramètres géolinguistiques, sociolinguistiques, lexico-sémantiques et dialectaux exploitables et combinables grâce à un programme informatique spécifiquement conçu pour cette recherche (Rodriguez 2006).

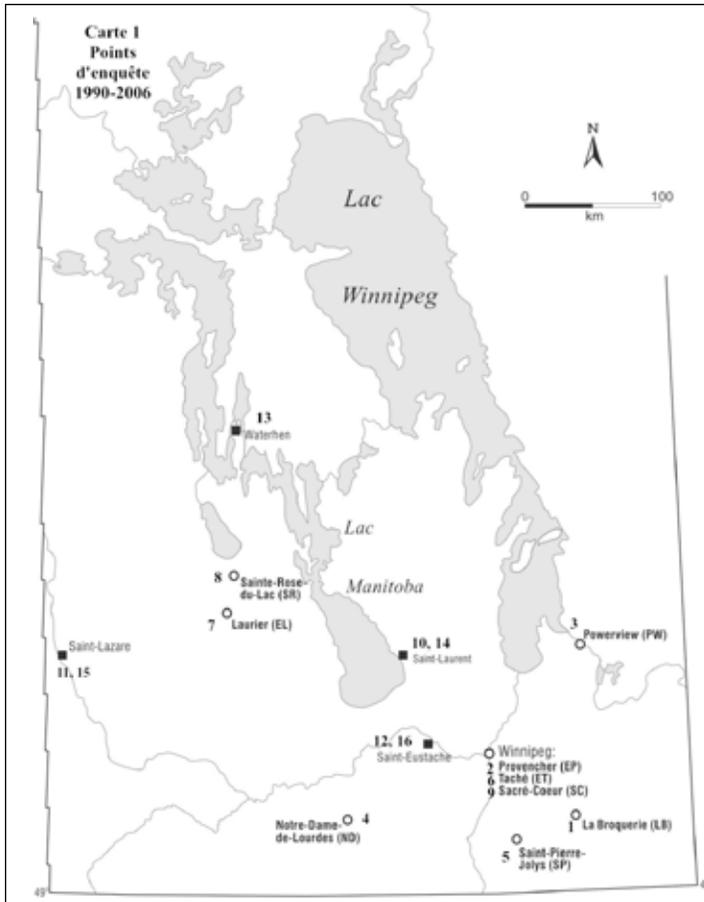
Voici les trois étapes qui ont mené à la construction des « corpus de saisie de données », puis des « corpus lexicométriques de disponibilité ». La première étape est celle du relevé des données brutes, sur le terrain, selon un protocole précis et des conditions d'enquête systématiquement répétées³ : en classe, dans un cadre de communication souple, les témoins font la liste, par exemple, de tous les noms d'animaux qu'ils connaissent ; ils ont la consigne d'écrire en français (sans souci d'orthographe, et les synonymes étant permis), l'anglais n'étant utilisé que si le mot français n'était pas disponible dans le temps imparti, etc. Comme l'ont souligné plusieurs linguistes, cet exercice étant d'ordre associatif, il abolit la distinction entre langue écrite et langue orale (Picoche 1992 ; Muller 1992).

La seconde étape est celle de l'établissement d'un corpus informatisé de saisie des données : les données brutes ont été lemmatisées (orthographe unique pour chaque mot), et chaque mot saisi a été accompagné de balises électroniques représentant neuf paramètres géolinguistiques, sociolinguistiques, lexico-sémantiques et dialectaux (et leurs 48 sous-ensembles) : le point d'enquête, l'âge, le sexe, le milieu géographique, le type d'école, la classe, la ou les langues parlées à la maison, le thème lexico-sémantique (C.I.) et le type dialectal des mots recueillis.

La troisième étape consiste à établir des corpus lexicométriques. Cela se fait selon les paramètres propres à l'étude visée (par exemple, les taux de disponibilité pour l'ensemble des témoins, ou bien des études de paramètres combinés, comme le nombre de régionalismes dans le C.I. des vêtements, ou bien le nombre d'anglicismes chez les

3. Le même protocole a été appliqué aux trois enquêtes, pour les 16 mêmes notions, dites « centres d'intérêt » (ou « C. I. ») : 1. les parties du corps ; 2. les vêtements ; 3. la maison ; 4. les meubles de la maison ; 5. la nourriture ; 6. les objets posés sur la table ; 7. la cuisine ; 8. l'école ; 9. le chauffage et l'électricité ; 10. la ville ; 11. le village ; 12. les moyens de transport ; 13. les travaux des champs ; 14. les animaux ; 15. les jeux et les distractions ; 16. les métiers.

filles de milieu rural, etc.). Chaque corpus lexicométrique donne donc des résultats pour l'ensemble des témoins, ou pour certains d'entre eux, selon les paramètres choisis. Un programme d'extraction des données et de calcul lexicométrique a été spécifiquement créé pour sélectionner les données dans le corpus informatisé des données préalablement établi, et produire divers corpus lexicométriques, sous forme de tableaux d'indices de disponibilité, le plus souvent classés par ordre décroissant. Ces indices représentent l'usage statistique réel (fréquence relative, dans le contexte de la question posée) dans la communauté composée par les témoins enquêtés, et l'état du vocabulaire disponible à une date donnée.



- points d'enquête en 1990 et 1991
- points d'enquête en 1993, 2004-2006

Carte 1. Points d'enquête

La carte 1 montre les points enquêtés et les dates des enquêtes, pour trois synchronies : 1990, 1993 et 2006. Cette tranche temporelle d'une quinzaine d'années est du même ordre que celle qui est pratiquée en lexicographie pour établir ou actualiser une nomenclature de dictionnaire. Quant aux points d'enquête, il y en a 12. Les points 1 à 9 ont été enquêtés entre 1990 et 1991. Le corpus lexicométrique (tous paramètres inclus) de cette enquête a été publié dans sa totalité dans Rodriguez (2006). Les points 10, Saint-Laurent, 11, Saint-Lazare, et 12, Saint-Eustache, ont été enquêtés en 1993. Le point 13 (Waterhen) qui figure dans le tableau 2a n'a pas été inclus dans le corpus de saisie, car les témoins étaient presque tous anglophones. Les points 14, 15 et 16, enquêtés entre 2004 et 2006, sont les mêmes que 10, 11 et 12, dans une visée comparative diachronique. Des extraits de ces corpus figurent dans divers articles (Rodriguez 2009a ; 2009b) et la publication de la totalité des deux corpus est prévue pour 2018.

Le tableau 2a montre les points d'enquête (villes et villages francophones) et le nombre de témoins : 344 témoins pour 1990-1991 (tous en 5^e et 6^e années), 48 (dont 33 de 5^e et 6^e années) en 1993 et 68 (tous en 5^e et 6^e années) en 2004-2006. C'est un total suffisant pour assurer aux statistiques leur stabilité. L'âge des témoins varie entre 8 et 13 ans, pour une moyenne de 11 ans. La répartition est équilibrée entre filles et garçons, francophones et bilingues précoces. Les zones rurale ou urbaine sont présentes, avec une dominance rurale.

**Tableau 2a. Enquêtes de disponibilité lexicale au Manitoba 1990-2006 :
points d'enquête, dates et nombre de témoins**

Points d'enquête	Type de lieu	Type d'école	Date des enquêtes	Nombre de témoins
1. La Broquerie	r	f	mai 1991	42
2. Saint-Boniface (Provencher)	u	f	février 1991	55
3. Powerview (Saint-Georges)	r	i	mai 1991	42
4. Notre-Dame-de-Lourdes	r	f	novembre 1990	48
5. Saint-Pierre-Jolys	r	f	janvier 1991	39
6. Saint-Boniface (Taché)	u	f	mars 1991	40
7. Laurier	r	f	juin 1991	24
8. Sainte-Rose-du-Lac	r	f	juin 1991	39
9. Winnipeg (Sacré-Cœur)*	u	i	janvier 1991	15
10. Saint-Laurent	r	mf	juin 1993	19
11. Saint-Lazare	r	mf	juin 1993	15
12. Saint-Eustache	r	mf	juin 1993	14
13. Waterhen**	r	ma	octobre 1993	15
14. Saint-Laurent	r	mf	décembre 2004	11
15. Saint-Lazare	r	mf	juin 2005	27
16. Saint-Eustache	r	mf	décembre 2006	29
points 1 à 9			1990-1991	344
points 10 à 12			1993	33***
points 14 à 16			2004-2006	67

*Winnipeg (Sacré-Cœur):

15 témoins francophones ou bilingues retenus pour le corpus (sur 78 participants)

** Waterhen (La Petite Poule d'eau): données non incluses dans le corpus

(milieu majoritairement anglophone)

*** Témoins de 5e et 6e années

Points d'enquête:

les points 10, 11 et 12 de 1993 sont les mêmes que les points 14, 15 et 16 de 2004-2006

Type de lieu: u/r: lieu urbain/rural

Type d'école: f: école française

i: école d'immersion

mf: population scolaire francophone, bilingue, avec traditions métisses

ma: population scolaire anglophone, parfois bilingue, avec traditions métisses

Le tableau 2b indique les paramètres linguistiques utilisés dans le programme de calcul lexicométrique des indices. Le corpus de 1990-1991 et celui de 1993 y figurent séparément, en dépit de leur proximité

chronologique, car ils proviennent de points d'enquête différents, comme cela est indiqué dans le tableau 2a. Les neuf paramètres (et leurs 48 sous-ensembles) sont de trois types : le paramètre géolinguistique comprend les douze points d'enquête⁴ ; les paramètres sociolinguistiques sont au nombre de dix (avec plusieurs sous-ensembles tels que f/g, r/u, etc.) ; le paramètre lexico-sémantique désigne les thèmes ou C.I. ; le paramètre dialectal désigne trois types de lexies, FT, FR et A. Ces paramètres ont été intégrés sous forme de « balises » dans le programme d'analyse informatique. À la saisie des données de terrain, chaque mot a été accompagné des balises qui lui sont propres. Ici, nous traitons exclusivement les résultats portant sur le paramètre géographique que sont les points d'enquête.

4. Le choix de neuf de ces douze points ne s'est pas fait au hasard, car il ciblait une étude diachronique. Au moment de commencer ma première enquête de disponibilité, une conversation fortuite avec le linguistique québécois Gaston Dulong m'apprit l'existence de son rapport *L'État actuel du français au Manitoba* [...] sur son enquête de 1963 en certains points de la province. En effet, une trentaine d'années auparavant, G. Dulong avait enquêté sur le français en danger au Manitoba, à la demande du Conseil de la Vie française en Amérique (Lettre inédite de G. Dulong à L. Rodriguez, 21 janvier 1989). Malheureusement, les données de terrain originales de l'enquête de disponibilité de G. Dulong de 1963 ont été perdues, après avoir été traitées partiellement en 1983, avec de nombreuses erreurs (lettre citée), à l'occasion d'un mémoire de maîtrise non publié. Mais j'ai donc décidé de revenir sur les mêmes points d'enquête, pour assurer une continuité à l'étude du vocabulaire disponible des jeunes Manitobains – décision accueillie avec enthousiasme par G. Dulong.

Tableau 2b. Enquêtes de disponibilité lexicale au Manitoba 1990-2006 : paramètres linguistiques (balises)

Critères linguistiques (balises)				
Dates	1990-1991	1993	2004-2006	total
paramètre géolinguistique : points d'enquête	9	3	3	12
paramètres sociolinguistiques	âge (10, 11, 12 et 13 ans)			4
"	sexe (fille/garçon)			2
"	lieu (rural/urbain)			2
"	classe (5 ^e /6 ^e)			2
"	type d'école			3
"	la ou les langues parlées à la maison (f/a/b/o)			4
paramètres lexico-sémantique	lexique et sémantique : thèmes (C.I.)			16
paramètres dialectaux	type de lexie : transnational/topolecte/adstratisme			3
nombre total de paramètres (balises)	9			48

Le tableau 2c indique, à chaque date, l'occurrence totale (nombre d'items lexicaux) et le nombre de mots différents. La première enquête a donné une occurrence de 129 353 items lexicaux traités (le total recueilli de 131 144 incluait des redites et des non-mots), constituant un corpus lexicométrique de 19 250 lemmes (mots différents) pour 16 C.I., publié dans sa totalité dans Rodriguez (2006). Les enquêtes de 1993 et de 2004-2006 ont donné une occurrence combinée de l'ordre de 75 000 items lexicaux⁵.

5. Le terme « item lexical » s'emploie en lexicométrie pour désigner les éléments d'un corpus informatisé (lexies ou mots disponibles) qui entrent dans le calcul statistique. En sémantique lexicale, une « lexie » (Pottier 1989) désigne une unité lexicale mémorisée, fonctionnelle et de morphologie variable (mot simple, composé, locution, etc.).

**Tableau 2c. Enquêtes de disponibilité lexicale au Manitoba 1990-2006 :
occurrence totale et nombre de mots différents**

Occurrence totale* et nombre de mots différents			
date	1990-1991	1993	2004-2006**
occurrence	129 353	13 867	24 792
nombre de mots différents	19 250	4 637	6 783

* résultats excluant les non-mots et redites

** corpus inédits

3. LA VARIATION TOPOLECTALE SELON LE LIEU ET LES TAUX DE DISPONIBILITÉ

Nos enquêtes confirment que le vocabulaire disponible du Manitoba se divise en trois sous-ensembles, comme celui du Québec et d'autres provinces canadiennes. Le plus vaste est celui du français transnational (FT, partie commune à la francophonie). Puis vient celui des régionalismes (FR, ensemble des canadianismes incluant dialectalismes, néologismes canadiens, archaïsmes et amérindianismes). Enfin, le plus restreint en nombre est celui des anglicismes (A). Ces trois types sont présents partout au Manitoba. Toutefois, l'analyse des lexies elles-mêmes et la comparaison entre synonymes FT, FR et A apportent des renseignements supplémentaires présentés dans les tableaux 3, 4 et 5. Ces tableaux résument trois niveaux d'analyse portant sur des exemples du corpus. Le tableau 3 rend compte d'une variation géolinguistique selon les synonymes F (qu'il s'agisse de FT ou de FR, indifféremment) et A attestés, exprimant 12 notions. Le tableau 4 rend compte de la variation géolinguistique selon les «plurisynonymes» attestés (en deux langues différentes, le français et l'anglais), de types FT, FR et A, exprimant cinq notions. Le tableau 5 rend compte de la variation statistique selon les indices lexicométriques des plurisynonymes FT, FR et A pour exprimer une seule notion, *foulard*, représentative de centaines d'autres de nos corpus, du point de vue lexicométrique.

Le tableau 3 est consacré à douze notions exprimées en paires de bisynonymes F et A, répertoriés pour tous les lieux enquêtés. Ce premier niveau d'analyse, l'étude bisynonymique, vise à repérer le degré d'anglicisation selon le point d'enquête, dans le cas de 12 notions. Y a-t-il des zones plus anglicisées que d'autres, c'est-à-dire où seraient attestés davantage de A que dans d'autres zones ?

**Tableau 3. Variation topolectale manitobaine :
« bisynonymes » F (français) et A (anglais) (1990-2006)**

- C.I. 1 Les parties du corps; C.I. 3 La maison; C.I. 5 La nourriture; C.I. 12 Les moyens de transport; C.I. 13 Les travaux des champs et le jardinage; C.I. 14 Les animaux; C.I. 15 Les jeux et les distractions; C.I. 16 Les métiers

Lexies		C.I.	Points d'enquête															
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	14	15	16	
1	fraise	5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	strawberry		✓	✓	✓	✓				✓	✓			✓				
2	toit	3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	roof			✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
3	pelle	13	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	shovel			✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓				✓	
4	épaule	1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	shoulder		✓	✓		✓						✓		✓	✓	✓	✓	
5	jambe	1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	leg			✓		✓										✓		
6	cheville	1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	
	ankle			✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓	✓	✓	✓	
7	orignal	14	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	moose		✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓	✓	✓	✓	
8a	framboise	13	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	
	raspberry			✓	✓	✓			✓			✓	✓	✓				
8b	framboise	5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	
	raspberry				✓	✓			✓	✓		✓		✓		✓	✓	
9	camion	12	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓				✓	
	truck			✓		✓	✓	✓										
10	clôture	3	✓			✓		✓		✓						✓	✓	
	fence				✓	✓												
11	dames	15	✓			✓	✓	✓			✓						✓	
	checkers		✓		✓	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	
12	houe	13	✓														✓	
	hoe		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
nombre total de lexies F			13	9	10	12	11	12	10	10	8	9	10	7	7	11	11	
nombre total de lexies A			5	10	10	13	5	3	5	6	4	76	4	8	8	8	9	

Points d'enquête 1990-1991

1. La Broquerie
2. Saint-Boniface (école Provencher)
3. Powerview (aujourd'hui école Saint-Georges)
4. Notre-Dame-de- Lourdes
5. Saint-Pierre-Joly
6. Saint-Boniface (école Taché)
7. Laurier

Points d'enquête 1993

10. Saint-Laurent
11. Saint-Lazare
12. Saint-Eustache

Points d'enquête 2004-2006

14. Saint-Laurent
15. Saint-Lazare
16. Saint-Eustache

Les 12 notions choisies s'expriment, dans le vocabulaire disponible des témoins, par 12 paires de synonymes. Nous avons choisi ces paires, car elles sont statistiquement représentatives de l'ensemble des corpus, où plusieurs centaines de notions sont présentes en paires F/A (Rodriguez 2006 : 143). Les cases cochées signalent le lieu des attestations, sans inclure l'indice lexicométrique qui indiquerait le nombre de témoins ayant cité ce mot. Il s'agit donc de lire ce tableau comme si un seul témoin par point avait cité le mot (même si, en fait, il y a souvent plus de 25 témoins par point d'enquête).

La paire 1, fraise/*strawberry*, a le profil le plus répandu de ces paires : le mot français y domine largement sur le mot anglais quant au nombre de points d'attestation. Le mot fraise est attesté aux 12 points d'enquête, et *strawberry* est attesté en 7 de ces points (1, 2, 3, 4, 8, 9, et 12). Il en va de même, pour les paires 2, toit/*roof*; 3, pelle/*shovel*; 4, épaule/*shoulder*; et 5, jambe/*leg*, ainsi que pour des centaines d'autres exemples de nos trois corpus. Contrairement aux synonymes A, les synonymes F sont attestés en tous les points de nos enquêtes.

La paire 6, cheville/*ankle*, montre aussi un mot F attesté aux 12 points. L'absence du mot cheville aux points 12 et 14 est compensée par sa présence aux points 10 et 16, puisque 10 et 14, comme 12 et 16, représentent les mêmes points à deux dates différentes (voir tableau 2a). Le mot anglais est attesté en 8 points. Le mot français est donc dominant, quant au nombre de points d'attestation.

La paire 8 (8a et 8b), framboise/*raspberry*, issue de deux C.I. différents, montre que le mot français est présent dans tous les points d'enquête. Le mot anglais est attesté en 7 points, mais toujours en plus du mot français, non à sa place.

Parmi les bisynonymes moins attestés, les paires 9, camion/*truck* et 10, clôture/*fence*, montrent aussi une dominance du mot F quant au nombre de points d'attestation. Les A *truck* et *fence* ne sont attestés sans leurs synonymes français qu'en un seul point, et ce n'est pas le même point pour les deux mots (point 2 pour *truck*, point 3 pour *fence*). Cela indique que le synonyme A n'est pas plus dominant en un point qu'en un autre.

Enfin, les paires 11, dames/*checkers* et 12, houe/*hoe*, sont typiques du rare cas de figure où c'est le mot anglais qui domine. Le mot dames est attesté en 6 points, *checkers* en 8 points ; houe est attesté en 2 points, et *hoe* partout. Nous remarquons que les points 1 (La Broquerie, 1991) et 15 (Saint-Lazare, 2006) sont les seuls où les deux mots français dames et houe ont été attestés. Aux points 4, 5, 6, et 9 dames est présent, mais houe est absent.

Quatre conclusions se dégagent de l'analyse des bisynonymes F et A du tableau 3 :

1. Les lexies françaises dominent largement quant au nombre de points d'enquête où elles sont attestées.
2. Les lexies anglaises ne sont attestées qu'en certains points : il n'y a pas de région où elles sont absentes.
3. Les lexies anglaises sont présentes surtout en cooccurrence avec leurs synonymes français en un même point, ce qui est signe de bilinguisme en ce point. En effet, elles sont attestées en plus des mots français, non à leur place.
4. Il y a toutefois une certaine différence entre les points d'enquête pour les paires de bisynonymes analysées : le nombre total de lexies F et le nombre total de lexies A ne sont pas identiques partout. Aux points 1 (La Broquerie), 5 (Saint-Pierre-Jolys), 6 (Saint-Boniface-Taché), 7 (Laurier) et 11 (Saint-Lazare), les synonymes français dominent (10 à 13 F contre 3 à 5 A), ce qui indique un bilinguisme clairement dominant en français. Par contre, les points 2 (Saint-Boniface-Provencher), 3 (Powerview), 4 (Notre-Dame-de-Lourdes) et 12-16 (Saint-Eustache) ont un nombre similaire de bisynonymes français F et anglais A (entre 9 à 12 F contre 9 à 13 A), ce qui indique un bilinguisme français-anglais sans dominance marquée de l'une des deux langues. Cette « dominance » statistique, qui est celle du lieu, et non nécessairement de tous les témoins, est livrée par les indices lexicométriques, en ce qui concerne le vocabulaire disponible.

Le tableau 4 illustre cinq notions exprimées par des plurisynonymes FT, FR et A et leurs lieux d'attestation. Ces cinq notions, représentatives des corpus, sont les suivantes (en formulation

FT) : foulard, maillot de bain, bouilloire, couverture et chaussette. Ces cinq notions sont exprimées par des plurisynonymes FT, FR et A reflétant les trois composantes F, R et A du lexique. Les résultats pour A sont identiques à ceux de tableau précédent : des lexies A sont attestées partout, toujours en minorité, et plutôt accompagnées d'un bisynonyme F. Mais y a-t-il des points où se marquerait une différence entre le nombre de FT et celui de FR ?

Comme dans le tableau 3 qui précède, les cases cochées signalent le lieu des attestations, sans inclure les index lexicométriques qui indiqueraient le nombre de témoins ayant cité ces mots. Il s'agit donc de lire aussi le tableau 4 comme si un seul témoin par point avait cité chaque mot (même si, en fait, il y a souvent plus de 25 témoins par point d'enquête).

Pour la notion foulard (qui est celle de notre titre), le FT foulard domine, présent aux 12 points d'enquête. Il est accompagné de deux autres lexies FT, cache-nez et écharpe, présentes en 3 et 1 points, respectivement. Le FR crémone est attesté en 3 points. Quant au synonyme A, *scarf*, il est attesté en 8 points. Pour la notion maillot de bain, c'est aussi le synonyme FT maillot de bain (et maillot) qui domine dans la totalité des points d'enquête, accompagné du FR costume de bain en 3 points. Le synonyme A se divise en cinq formes (*bathing suit*, *swim suit*, etc.), dont l'une ou l'autre est attestée en 11 des 12 points d'enquête.

La notion chaussette est exprimée par le FR bas, le FT chaussette et le mot A *sock*. C'est le FR bas qui est attesté aux 12 points d'enquête. Le FT chaussette est attesté presque partout (11 points sur 12, la seule exception étant le point 7, Laurier). Le mot A *sock* est minoritaire quant au nombre de points d'attestation (7 points sur 12).

Les notions de couverture et chaussette ont un profil synonymique similaire : ce sont les FR couverte et bas qui dominent par le nombre de leurs points d'attestation. Pour la notion bouilloire, le FT bouilloire est majoritaire, attesté en 6 points (1, 3, 4, 5, 6 et 15). Mais ses deux synonymes FR canard (5 points) et FR bombe (2 points) concurrencent, par leur total combiné (8 points d'attestation), le mot A *kettle* (7 points, dont 5 en cooccurrence avec un mot F ; et 2 points sans mot F, au point 7, Laurier et 16, Saint-Eustache).

**Tableau 4. Variation topolectale manitobaine :
« plurisynonymes » FT, FR et A (1990-2006)**

C.I. 2 Les vêtements; C.I. 4 Les meubles de la maison; C.I. 6 Les objets placés sur la table;

C.I. 7 La cuisine; C.I. 9 Le chauffage et l'électricité; C.I. 12 Les moyens de transport

Points d'enquête		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12*	14	15	16
bas	C.I.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
chaussette	2	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
sock			✓		✓				✓	✓	✓		✓ ^{1/2}	✓	✓	✓
foulard	C.I.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
crémone	2	✓			✓	✓										
cache-nez							✓									
écharpe			✓				✓							✓		
scarf			✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓		✓	✓
maillot de bain	C.I.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
maillot	2					✓	✓		✓							
costume de bain							✓	✓			✓					
bathing suit		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
swim suit			✓			✓								✓	✓	
swimming suit								✓						✓		
swimming shorts														✓	✓	
swimming trunks																✓
bouilloire	C.I.	✓		✓	✓	✓	✓								✓	
canard	6,	✓ ₃	✓		✓	✓								✓		
bombe	7		✓									✓				
kettle/ tea kettle			✓	✓	✓		✓	✓				✓				✓
couverte	C.I.2,	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
couverture	4,		✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓			✓	✓
blanket	9		✓ ₄	✓	✓ ₄			✓		✓ ₄				✓		
auto/etc.	C.I.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
automobile	12	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
voiture/etc.		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
char		✓		✓	✓	✓	✓	✓				✓				
buggy/etc.		✓ ₅	✓	✓ ₆	✓ ₇	✓	✓	✓			✓ ₅	✓ ₆		✓	✓ ₅	✓ ₈
car/etc.		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓	✓	✓

Points d'enquête 1990-1991

1. La Broquerie
2. Saint-Boniface (école Provencher)
3. Powerview (aujourd'hui école Saint-Georges)
4. Notre-Dame-de-Lourdes
5. Saint-Pierre-Jolys
6. Saint-Boniface (école Taché)
7. Laurier

8. Sainte-Rose-du-Lac
9. Winnipeg (école Sacré-Cœur)

Points d'enquête 1993

10. Saint-Laurent
11. Saint-Lazare
12. Saint-Eustache

Points d'enquête 2004-2006

14. Saint-Laurent
15. Saint-Lazare
16. Saint-Eustache

* Point 12, mot sock, etc. Notes 1 à 8 figurant dans le tableau 4:

1 *ankle sock*; 2 *hockey sock*; 3 canard et canard à café; 4 *blanket et electric blanket*; 5 *buggy, dune buggy*
6 *dune buggy*; 7 *dune buggy, golf buggy*; 8 *buggy, dune buggy, moon buggy*

Quatre conclusions se dégagent de l'analyse des plurisynonymes FT, FR et A du tableau 4 :

1. Il n'y a pas de grande variation topolectale en ce qui concerne le mot dominant pour chaque notion. Un FT est souvent attesté partout (foulard, maillot et bouilloire), et les synonymes A sont attestés en moins de points (8 points pour *scarf*, par exemple) que les F.
2. Parfois, c'est le synonyme FR qui est attesté partout ou presque (bas et couverte), ce qui prouve l'existence d'une norme lexicale canadienne à l'œuvre au Manitoba.
3. Une variation topolectale se dégage aussi quand un synonyme FT ou FR n'est attesté qu'en un ou quelques rares points. Par exemple, alors que les FT foulard et maillot de bain sont attestés aux 12 points de la province, le FT écharpe n'est attesté qu'aux points 2 et 6 (Saint-Boniface) et 14 (Saint-Laurent), le FT cache-nez au point 6 (Saint-Boniface) et le FR crémone aux points 1 (La Broquerie), 4 (Notre-Dame-de-Lourdes) et 5 (Saint-Pierre-Jolys). Les divers synonymes F de la notion bouilloire confirment l'existence d'une variation topolectale. Le FR canard est dominant, présent en 5 points (1, 2, 4, 5 et 14) et même doté d'un composé (canard à café), ce qui prouve sa vitalité. Le FR bombe, plus rare et sans composé, apparaît néanmoins en 2 points (2 et 11).
4. Sur le plan diachronique, nous remarquons aussi que beaucoup de lexies FR (crémone, costume de bain, canard, bombe, couverte et bas) restent disponibles dans le temps, de 1990 à 2006, avec les mêmes sens et connotations⁶.

Au-delà de l'attestation purement géographique (fondée sur les points d'enquête), une autre question statistique se pose : est-ce qu'un

6. Au Manitoba, des mots FR comme «couverte» s'emploient encore couramment sans être nécessairement perçus comme régionaux. Au Québec, la perception de régionalité est souvent plus forte, ce qui fait glisser la variation diatopique vers la variation diaphasique. Ainsi, le mot «couverte» pourra être ressenti, ou considéré, comme familier au lieu de régional. Ce phénomène de glissement a aussi eu lieu en France, à la disparition des patois de l'usage courant.

mot attesté en plus de points qu'un autre est statistiquement plus fréquent? Il est légitime de se demander, entre autres, si un mot A (anglais), présent en plus de points que son synonyme F, est en réalité plus disponible en chacun de ces points. Cela conduit à un autre niveau d'analyse, fondé sur les indices lexicométriques, qui indiquent le taux de disponibilité. Calculés pour chaque mot, ces indices rendent compte du nombre de témoins l'ayant utilisé en un point donné. Comme chaque groupe de témoins compte en moyenne 25 personnes, ces indices sont essentiels pour évaluer l'expansion d'un mot dans l'usage collectif.

Le tableau 5 traite de la variation géolinguistique de la notion foulard en s'appuyant sur un élément additionnel : les indices de disponibilité de ses plurisynonymes FT, FR et A. Il y apparaît une variation lexicale d'ordre statistique, indiquée par les indices lexicométriques de disponibilité des plurisynonymes qui expriment la même notion. Rappelons que l'indice de disponibilité d'une lexie s'obtient par la formule $(n : T)100$, où n représente la fréquence absolue de la lexie dans un corpus donné (un C.I., par exemple), et T le nombre de témoins ayant participé à ce corpus. L'indice de disponibilité, représentant une fréquence relative, se distingue d'autres indices lexicométriques, comme ceux de fréquence absolue, de valence, de dispersion, etc. – tous contribuant à l'analyse statistique du langage (Michéa 1950 ; Muller 1992). Les cases du tableau 5 ne sont donc plus simplement cochées pour indiquer une attestation, mais contiennent les indices lexicométriques des plurisynonymes. Ils rendent compte de l'usage réel pour tout le groupe, non pour un seul témoin.

Tableau 5. Variation topolectale manitobaine (1990–2006)

Indices lexicométriques des mots exprimant la notion « foulard » du C.I. 2 Les vêtements, par point d'enquête. Les indices représentent le pourcentage de témoins ayant employé chaque lexie; le nombre de témoins en chaque point d'enquête figure au tableau 2a; tous les témoins de cette étude sont en 5e et 6e années.

points d'enquête	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	14	15	16
foulard FT	38	43,6	50	29	51,2	57,3	20,8	28,2	20	50	18,2	20	10	44	44,8
crémone FR	14,2			2	5,1										
cache-nez FT						7,5									
écharpe FT		1,8				2,5							10		
<i>scarf</i> A		10,9	2,3	18,7			8,3	7,6	6,6			10		16	10,3

Points d'enquête 1990–1991

1. La Broquerie
2. Saint-Boniface (École Provencher)
3. Powerview (aujourd'hui École Saint-Georges)
4. Notre-Dame-de-Lourdes
5. Saint-Pierre-Jolys
6. Saint-Boniface (École Taché)
7. Laurier
8. Sainte-Rose-du-Lac
9. Winnipeg (École Sacré-Cœur)

Points d'enquête 1993

10. Saint-Laurent
11. Saint-Lazare
12. Saint-Eustache

Points d'enquête 2004–2006

14. Saint-Laurent
15. Saint-Lazare
16. Saint-Eustache

Le tableau 5 met en relief la dominance du FT foulard, par sa présence dans les 12 points d'enquête, mais aussi par ses taux élevés de disponibilité: de 10% à 57,3% dans l'ensemble des points. Les deux synonymes FT cache-nez, au point 6, et écharpe, aux points 2 et 6, ont respectivement obtenu des indices de 7,5%, 1,8% et 3,5%. Le FR crémone est attesté en 3 points, 1, 4 et 5, avec des indices de disponibilité de 14,2%, 2% et 5%, respectivement. Enfin, le A *scarf*, attesté en 8 points, a obtenu des indices allant de 2,3% à 18,7% selon les points d'attestation. Deux conclusions se dégagent de l'analyse des

plurisynonymes FT, FR et A et de leurs indices de disponibilité tels qu'ils figurent dans le tableau 5 :

1. Du point de vue géolinguistique, les synonymes FT sont attestés en une majorité de points d'enquête, mais des synonymes FR apparaissent diversement en certains de ces points.
2. Du point de vue lexicométrique, une variation topolectale FR se constate également. Des synonymes FR moins disponibles, tels que *crémone*, *canard* et *bombe*, sont attestés en un nombre de points différents, et leurs taux de disponibilité varient selon le point d'attestation. Quant à la disponibilité des synonymes A, elle varie aussi selon le lieu.

4. CONCLUSION

En conclusion, nous répondons à nos deux questions initiales sur la place intrarégionale de l'adstrat anglais et sur la variation topolectale intrarégionale des lexies FT et FR dans le vocabulaire manitobain.

À la question « Y a-t-il des régions du Manitoba plus anglicisées que d'autres? », la réponse est non. L'analyse de bisynonymes F et A et de plurisynonymes FT, FR et A issus du vocabulaire disponible des jeunes Manitobains a montré, d'une part, une certaine uniformité des proportions des trois groupes FT, FR et A en tous les points d'enquête. L'adstrat anglais est donc présent partout, et il est aussi signe de bilinguisme dans l'ensemble de la province.

En outre, cette étude des bisynonymes F et A a donné des indications sur le type de bilinguisme collectif de chaque lieu d'enquête. Il s'agit, par exemple, d'un bilinguisme français statistiquement dominant aux points 1 (La Broquerie), 5 (Saint-Pierre-Jolys), 6 (Saint-Boniface-Taché), 7 (Laurier) et 11 (Saint-Lazare) dans le cadre spécifique du français disponible des jeunes. Cette dominance ou différence topolectale s'avère d'abord dans le nombre de mots différents français (bisynonymes F) attestés en un point donné par rapport au nombre de mots différents anglais (bisynonymes A) attestés au même point, comme l'illustrent les tableaux. Cette dominance

statistique se constate aussi dans les indices de disponibilité de ces mots français, majoritairement plus élevés que ceux des mots anglais, comme le confirment les exemples du tableau 5 et l'ensemble des indices des autres C.I. (Rodriguez 2006).

À la question «Y a-t-il une certaine variation topolectale dans le lexique français?», la réponse est oui. Pour évaluer la place de la variation topolectale des types lexicaux FT et FR, l'analyse de plurisynonymes, incluant des lexies FT, FR et A, a montré que les lexies FT et FR existent en tous les points d'enquête, et qu'il n'y a pas de régions plus transnationales (FT) ou plus régionales (FR) que d'autres. Par contre, la comparaison entre les synonymes FT et FR a révélé la fréquence de certains types FR seulement en certains points d'enquête (crémone, char, etc.). Une variation topolectale FR apparaît donc dans le vocabulaire disponible des jeunes, non parce qu'une région serait plus profondément «régionale» qu'une autre, mais parce qu'il y existe des différences d'usage entre synonymes FT et FR. Dessiner une isoglosse pour chaque topolecte FT et FR et superposer ces isoglosses sur une carte du Manitoba est un moyen de faire ressortir des faisceaux démarquant des zones dialectales de type FR, ce que nous avons fait dans une recherche récente (Rodriguez 2016).

Enfin, cette étude des plurisynonymes FT, FR et A a mis au jour une norme canadienne FR pour certains types lexicaux (FR bas et couverte), tant par le nombre de leurs points d'attestation que par le caractère élevé de leurs taux de disponibilité.

Comme le démontrent ces analyses fondées sur les corpus et les taux lexicométriques, une norme canadienne, un bilinguisme généralisé et une variation topolectale apparaissent dans le vocabulaire disponible. Le fait qu'une variation topolectale se décèle dans les corpus de disponibilité est très significatif. En effet, ce vocabulaire est, par nature, assez uniforme, puisqu'il s'agit d'un vocabulaire «fondamental», partagé par un grand nombre de jeunes locuteurs. Or, si même dans ce cadre circonscrit une variation topolectale apparaît, cela signifie que cette variation se confirmera hors du champ statistique du vocabulaire disponible. En soi, le vocabulaire des jeunes révèle déjà une variation marquée, notamment sur le plan de l'évolution d'une langue en contexte minoritaire. La présence de mots disponibles dialectaux, archaïques

et amérindiens (lexies FR), dont certains de moyenne ou faible disponibilité (parfois même des hapax), signale les origines du lexique en usage en cette région de la francophonie, isolée géographiquement, mais où l'histoire du français continue à s'écrire et à se transmettre.

RÉFÉRENCES

- Blay, Jacqueline (1987), *L'article 23*, Saint-Boniface (Manitoba), Les Éditions du Blé.
- Boulanger, Jean-Claude (dir.) (1993), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert inc.
- Centre national de ressources textuelles et lexicales – CNRTL (2012), Nancy (France).
- Dugast, Daniel (1980), *La statistique lexicale*, Genève, Slatkine.
- Dulong, Gaston, *L'État actuel du français au Manitoba, Enquête faite par Gaston Dulong, professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval (Québec). (Mai et juin 1963)*. Manuscrit dactylographié, n.p.
- Dulong, Gaston, Lettre inédite à Liliane Rodriguez, 21 janvier 1989.
- Gilliéron, Jules, et Edmont Edmond (1902-1910), *Atlas linguistique de France* (ALF), Paris, Champion.
- Gougenheim Georges, Paul Rivenc, René Michéa et Aurélien Sauvageot (1964), *L'élaboration du français fondamental*, Paris, Didier.
- Horiot, Brigitte, et Geneviève Massignon (1971-1983), *Atlas linguistique et ethnographique du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et d'Angoumois Ouest* (ALO), Éditions du CNRS.
- Le Grand Robert de la langue française*, 10^e édition (2001), Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Le Petit Larousse illustré*, 100^e édition (2005), Paris, Larousse.
- Lerond, Alain (1968), « L'enquête dialectologique en territoire gallo-roman », *Socio-linguistique*, sous la direction de Joseph Sumpf, *Langages*, année 1968, vol. 3, n^o 11, p. 84-100.
- Michéa, René (1950), « Vocabulaire et culture », *Langues modernes*, fascicule B, mai-juin, p. 187-192.
- Michéa, René (1953), « Mots fréquents et mots disponibles, un nouvel aspect de la statistique lexicale », *Langues modernes*, vol. 47, n^o 4, p. 338-344.
- Muller, Charles (1992), *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, Hachette.

- Picoche, Jacqueline (1992), *Précis de lexicologie française : l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan.
- Pottier, Bernard (1989), «Qu'est-ce qu'un mot?», dans Ibrahim Amr Helmy (coord.) *Lexiques*, Paris, Hachette, p. 120.
- Rodriguez, Liliane (1984), *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines.
- Rodriguez, Liliane (2005), «Interférences phonétiques et variation topolectale», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 16, n^{os} 1 et 2, p. 99-109.
- Rodriguez, Liliane (2006), *La Langue française au Manitoba (Canada) : histoire et évolution lexicométrique*, Tübingen, Niemeyer.
- Rodriguez, Liliane (2009a), «Histoire et langue d'un village franco-manitobain : Saint-Eustache (Canada)», dans *La Dialectologie hier et aujourd'hui (1906-2006)*, textes rassemblés et édités par B. Horiot, Centre d'études linguistiques Jacques-Goudet, série Dialectologie 5, p. 251-268.
- Rodriguez, Liliane (2009b), «Vocabulary Acquisition among Rural School-children : A Comparative Study of Lexical Acquisition in St Eustache and Other French-Speaking Manitoba Communities», dans Liliane Rodriguez (ed.) *Aboriginal Governance and Globalization*, The University of Winnipeg, p. 79-101.
- Rodriguez, Liliane (2010), «Le rôle du marquage lexicométrique des anglicismes dans un corpus franco-canadien», *Jadt2010, Statistical Analysis of Textual Data*, Proceedings of the 10th International Conference Journées d'analyse statistique des données textuelles, 9-11 June 2010 – Sapienza University of Rome, Sergio Bolasco, Isabella Chiari et Luca Guiliano (ed.), p. 1295-1303.
- Rodriguez, Liliane (2012), «Le rôle du marquage lexicométrique des régionalismes dans un corpus franco-canadien», *Jadt2012, Statistical Analysis of Textual Data*, Proceedings of the 11th International Conference Journées d'analyse statistique des données textuelles, p. 871-882.
- Rodriguez, Liliane (2016), «Existe-t-il une variation lexicale intraprovinciale au Manitoba (Canada) ? À la recherche d'isoglosses dans le vocabulaire disponible des jeunes entre 1990 et 2006», Ingrid Neumann-Holzschuh et Beatrice Bagola (ed.), *L'Amérique francophone – Carrefour culturel et linguistique. Actes du 10^e Colloque international Français du Canada – Français de France (Trèves, 19-21 juin 2014)*, Frankfurt am Main (Peter Lang Edition), Canadiana. Literaturen / Kulturen – Literaturen / Cultures – Littératures / Cultures 17, p. 205-221.

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE PHONÉTIQUE ET GÉOLINGUISTIQUE DU R EN FRANÇAIS PARLÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

WLADYSLAW CICHOCKI ET YVES PERREAULT
UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK ET UNIVERSITÉ DE MONCTON

1. APERÇU DU R EN FRANÇAIS ACADIEN

Dans les études classiques portant sur le français acadien, on constate que le R est prononcé comme une consonne apico-alvéolaire vibrée, soit [r]. Cette prononciation a été observée en 1946 par Massignon (1947) dans toutes les régions des provinces maritimes du Canada. Lucci (1972) en fait aussi mention quand il s'agit de la région de Moncton dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et Ryan (1981) la retrouve à Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse. Selon les auteurs de l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada (ALEC)*, (Dulong et Bergeron 1980), la prononciation du R est l'une des isoglosses qui délimitent le domaine acadien du domaine laurentien. Selon les données de l'*ALEC*, le domaine acadien est associé au R apical, alors que la partie du domaine laurentien voisine des régions acadiennes est associée au R dorsal.

Les données de l'*ALEC* documentent aussi la présence d'une isoglosse qui divise le Québec en deux zones : l'aire de l'ouest associée au R apical et l'aire de l'est au R dorsal. Cependant, des observations plus récentes montrent que le R apical perd du terrain, depuis quelques décennies, au profit du R dorsal. Ce changement est analysé dans plusieurs études sociolinguistiques portant sur le français parlé à Montréal. La plupart de ces travaux montrent que ce changement est rapide et qu'il suit une trajectoire linguistique et sociale bien définie (Cedergren 1985 ; Morin 2013 ; Sankoff et Blondeau 2007 ; Santerre 1979, 1982 ; Tousignant 1987a, 1987b, parmi d'autres). Ce changement semble aussi être en cours dans d'autres régions du domaine laurentien.

Côté et Saint-Amant Lamy (2012) observent une coexistence du R apical et du R dorsal à Trois-Rivières, localité située près de la division est-ouest sur le territoire québécois. En français ontarien, cette variation entre R apical et R dorsal se retrouve aussi dans des entrevues faites dans les années 1970 dans les communautés de Cornwall, North Bay, Hawkesbury, Pembroke et Sudbury (Baligand 1995 ; Thomas 1986). Cependant, dans d'autres entrevues enregistrées à Hearst en 2009, l'emploi du R dorsal est presque catégorique (Tennant 2012).

Le présent article propose une mise à jour de la situation du R en français acadien parlé au Nouveau-Brunswick, la province avoisinant l'isoglosse qui sépare le domaine acadien du domaine laurentien. Étant donné qu'on observe présentement une variation entre le R apical et le R dorsal chez des locuteurs francophones du Nouveau-Brunswick (Cichocki 2012 ; Flikeid 1984), il importe de reconnaître les facteurs internes et externes qui conditionnent cette variation et de comprendre si le changement en cours est le même – soit la montée du R dorsal – que celui qui est attesté dans les différentes régions du domaine laurentien.

1.1 Études précédentes

Les recherches faites à partir des données phonétiques de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* (ALVMA, Péronnet et collab. 1998) montrent la présence de plusieurs variantes de R dans le domaine acadien. Les données de cet atlas ont été recueillies dans les années 1980 auprès de 54 locuteurs (hommes) originaires de dix-huit localités (soit trois locuteurs par localité) des trois provinces maritimes : l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'analyse de ces données met en lumière quatre variantes principales : R apical, R dorsal, R anglais et R zéro (Cichocki 2006). Notons que la quatrième variante, R zéro, rend compte de l'absence de R surtout dans le contexte /Vr/ en finale de mot quand ce phonème pourrait être réalisé, comme dans les mots *sur* [sy], *nord* [no] et *pêcheur* [p□□ø]. Dans les données de l'ALVMA, la forme dominante est le R apical, 51,3% ; les autres variantes ont des fréquences moins importantes : R dorsal, 23,8% ; R anglais, 18,2% et R zéro, 6,7%. On note cependant que le R anglais domine dans les mots empruntés de l'anglais.

Dans ses premières analyses des données de l'*ALVMA*, Cichocki (1993) montre que la distribution des diverses prononciations du R varie de façon significative à travers les provinces maritimes. La figure 1 présente les proportions relatives des trois variantes principales. On note (figure 1) que certaines localités – Richibouctou (N.-B.) et Baie Sainte-Marie (N.-É.) – ont des taux importants de R apical tandis que d'autres – Chéticamp (N.-É.) et Petit-Rocher (N.-B.) – ont une prononciation riche en R dorsal. Dans d'autres localités – Pubnico (N.-É.) et Tignish (Î.-P.-É.) – le R anglais est une variante importante. À l'intérieur même d'une région – comme dans le nord-est du Nouveau-Brunswick (voir le triangle Miscou–Neguac–Anse-Blue sur la figure 1) – les proportions des variantes diffèrent grandement.

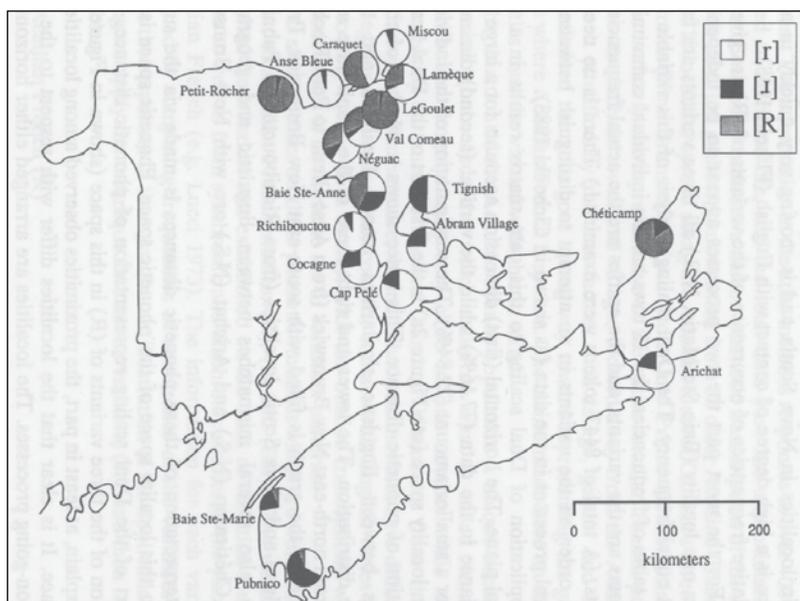


Figure 1. Fréquences relatives des trois variantes principales du R en français acadien selon les données de l'*ALVMA* (source : Cichocki 1993)

Il est important de mentionner qu'une autre prononciation du R est attestée chez les locuteurs acadiens des Îles de la Madeleine, au Québec. Falkert (2009, 2010) fait mention d'un R palatalisé dans un petit nombre de mots tels *travailler* [tʃavaje] et *mari* [maji]. Chez les locuteurs madelinots, cette variante s'ajoute à trois autres formes : le [r] apico-alvéolaire, le [R] dorso-vélaire et le R zéro. Notons que la

variante dominante sur le territoire des Îles de la Madeleine est le R dorsal.

Une série d'études sociophonétiques, menées par Karin Flikeid, a permis de relever trois changements qui ont eu lieu dans la prononciation du R dans le français parlé en Acadie. Le premier est la régression du R apical en faveur du R dorsal observée dans la région de Tracadie dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Selon Flikeid (1982, 1984), ce changement est rapide et il a débuté dans la position de coda syllabique pour finalement atteindre la position d'attaque syllabique. Flikeid (1982, 1984) observe que les locuteurs plus jeunes produisent les deux variantes. La variante apicale se retrouve dans les positions d'attaque syllabique – en position initiale de mot (*roue, train*) ou en position intervocalique (*hareng*) – alors que la variante dorsale a tendance à apparaître en position de coda syllabique – en finale de mot (*tour*) ou suivie d'une consonne à l'intérieur du mot (*parti, forte*). Dans une étude basée sur des enquêtes menées dans cinq régions de la Nouvelle-Écosse, Flikeid (1988 : 96) compare ses observations à celles de Massignon (1947, 1962) et suggère que ce changement de [r] vers [R] a été achevé dans la région de Chéticamp (N.-É.) pendant la période entre les deux enquêtes (soit entre les années 1940 et les années 1980).

Le deuxième changement documenté par Flikeid (1988) est la chute ou l'amuïssement du R final. À Pomquet en Nouvelle-Écosse par exemple, chez les locuteurs plus jeunes, *frère* et *frais* se prononcent [fræ] (Flikeid 1988). Flikeid observe aussi que, dans trois régions de la Nouvelle-Écosse (Chéticamp, Richmond et Pomquet), cette chute peut parfois donner naissance à des paires minimales, *peu* [pø] – *peur* [pø:] , dans lesquelles la longueur vocalique sert à différencier les deux éléments. Falkert (2009, 2010) observe le même type d'évolution dans le parler des Îles de la Madeleine où le R final peut tomber dans des mots dont la fréquence est élevée, comme *toujours, leur(s), encore* et *mort* et dans des formes en *-ure* (*voiture, nature*) et en *-ir* (*revenir, partir*).

Finalement, le troisième changement est la montée du R anglais. Flikeid (1988) observe que le [ɹ] rétroflexe, dit « anglais », remplace les [r] apicaux dans un nombre important d'environnements dans

plusieurs communautés de la Nouvelle-Écosse. Elle remarque que, dans les régions de Richmond et de Pomquet, ce phénomène bloque le changement de [r] vers [R].

1.2 Objectifs de la présente étude

Dans cette étude, nous mettons l'accent sur des données recueillies en 2006 au Nouveau-Brunswick. Notre premier objectif est de faire une mise à jour des différentes prononciations de R dans ces données et de décrire précisément ces formes du point de vue phonétique. Même si le corpus utilisé est limité, nous regarderons de près les contextes phonologiques dans lesquels se trouvent les variantes de R. En plus, nous voulons déterminer s'il existe des modèles – des patrons – dans la distribution géographique et dans la distribution sociale des variantes. Cet article se veut une contribution à l'étude des trois changements relatifs au R en français acadien que nous avons présentés à la section 1.1. Il s'agit d'une première comparaison entre le français acadien et le français laurentien quant aux changements qui affectent le R.

2. MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées proviennent du corpus RACAD, un ensemble de phrases lues colligées à des fins de la recherche en reconnaissance automatique de la parole. La structure de ce corpus s'inspire du protocole de TIMIT, un corpus conçu pour la recherche en reconnaissance automatique de l'anglais américain (voir les détails dans Cichocki et collab. 2008). Le corpus RACAD a été recueilli auprès de locuteurs francophones natifs de cinq régions du Nouveau-Brunswick (figure 2). Ces régions sont celles où la présence francophone est relativement importante : le Nord-Ouest (Edmundston, Saint-Quentin), le Nord (Campbellton, Allardville), le Nord-Est (Shippagan, Paquetville, Neguac), le Sud-Est (Richibouctou, Bouctouche, Cap-Pelé) et la région urbaine de Moncton-Dieppe.

Le corpus compte un nombre important de locuteurs dans chaque région : Nord-Ouest (26 locuteurs), Nord (26), Nord-Est (39), Sud-Est (25), Moncton-Dieppe (24) pour un total de 140 locuteurs. Étant donné

que le corpus RACAD a été conçu pour la recherche en reconnaissance automatique de la parole et non pour la recherche en sociolinguistique, les informations sociales relatives aux locuteurs sont limitées. Par exemple, aucune information n'est disponible en ce qui a trait à la classe socioéconomique, au niveau d'instruction ou au degré de bilinguisme des locuteurs. Toutefois, le corpus est stratifié selon le sexe – 70 femmes versus 70 hommes – et selon l'âge – 70 locuteurs plus jeunes (de 16 à 27 ans ; moyenne 21,1 ans) versus 70 locuteurs plus âgés (de 39 à 60 ans ; moyenne 48,3 ans). Cette distribution en ce qui a trait à l'âge a été utilisée comme variable indépendante catégorique dans nos analyses parce qu'elle génère des groupes égaux, un avantage sur le plan statistique, et que tout autre type de regroupement – par tranche de 10 ans, par exemple – résulterait en un nombre inégal de locuteurs dans les différents niveaux du facteur.



Figure 2. Carte des cinq régions francophones du Nouveau-Brunswick représentées dans le corpus RACAD

Dans le corpus RACAD, les 140 locuteurs ont lu une série de dix phrases dont deux sont communes à tous les participants. Selon la terminologie du protocole de TIMIT, ces deux phrases sont des « phrases de calibration » puisqu'elles contiennent un grand nombre de traits

susceptibles de générer de la variation. La variable R, qui fait l'objet de la présente étude, se retrouve dans cinq mots – *lire*, *pêcheur*, *Caraquet*, *Français*, *Europe* – de ces deux phrases. Notons que le mot *gars* que l'on retrouve aussi dans ces phrases ne contient pas de /r/ phonétiquement réalisé.

(1) *Je viens de lire dans l'Acadie Nouvelle qu'un pêcheur de Caraquet va monter une petite agence de voyage. C'est le même gars qui, l'année passée, a vendu sa maison à cinq Français d'Europe.*

Les mots lus contiennent le phonème /r/ dans l'un ou l'autre des trois contextes syllabiques suivants. Les deux premiers contextes sont en position d'attaque syllabique, soit au début du mot comme dans *Français*, alors que l'attaque est complexe, soit au milieu du mot comme dans *Caraquet*, *Europe*, alors que l'attaque est simple. Le troisième contexte est en position de coda syllabique en fin de mot après une voyelle : *lire*, *pêcheur*.

Les cinq mots ciblés ont été prononcés par tous les locuteurs. Le corpus étudié contient donc 700 occurrences de /r/ (5 mots × 140 locuteurs). Les enregistrements du corpus RACAD étant de haute qualité, des analyses acoustiques de chacune des 700 réalisations du R ont pu être effectuées. Ces analyses acoustiques détaillées ont été réalisées à l'aide du logiciel Praat et servent de complément à une analyse auditive. Cette double approche, auditive et acoustique, a permis de mettre en évidence divers regroupements de prononciations du R qui tiennent compte des nombreuses réalisations de ce phonème.

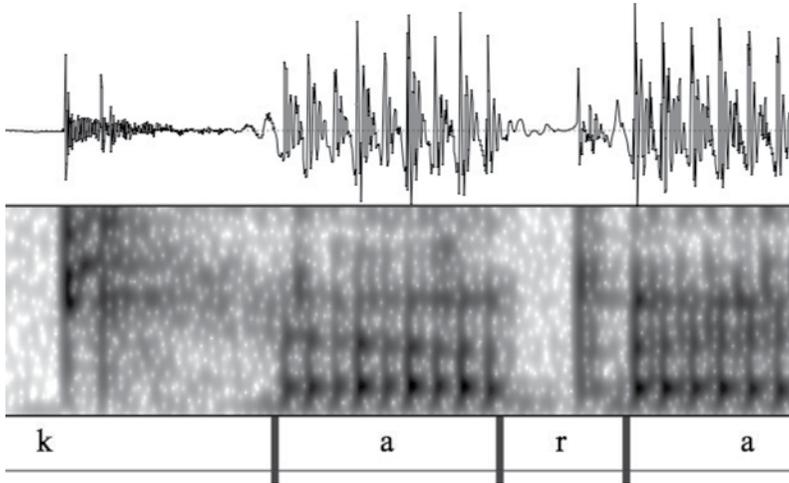
3. RÉSULTATS

3.1 Inventaire des prononciations observées

Nous avons regroupé les prononciations observées en cinq variantes principales dont la description articulatoire et acoustique suit.

Le premier groupe de prononciations est celui du R apical. Cette variante est produite avec un ou plusieurs battements de la pointe de la langue contre la zone alvéolaire, soit [□, r] en alphabet phonétique international (API). Le spectrogramme de cette variante est montré à la figure 3. Notons que le battement est parfois absent et que seule une

faible constriction dans la zone alvéolaire est observable. Dans les attaques complexes à l'initiale de mot, on note aussi parfois la réalisation d'un schwa qui accompagne le ou les battements. Le spectrogramme de la réalisation du mot *Français* sur la figure 4 illustre ce dernier type de réalisation.



**Figure 3. Spectrogramme d'un R apical dans *Caraquet*.
On note un fort battement apico-alvéolaire (locuteur 19, Allardville).**

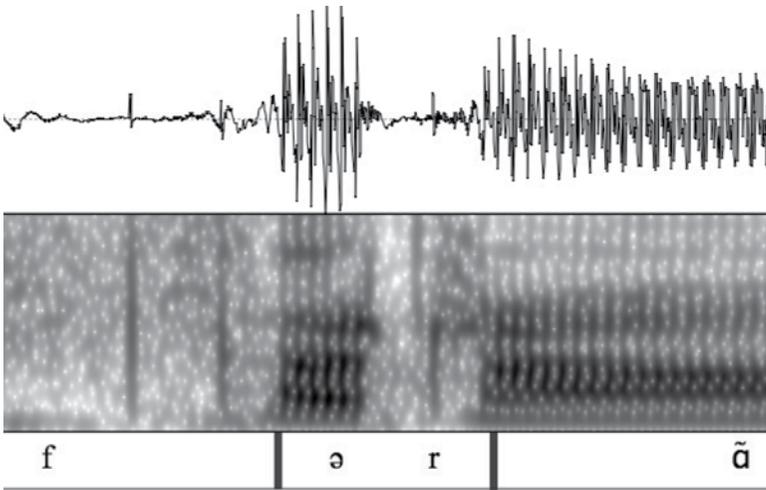
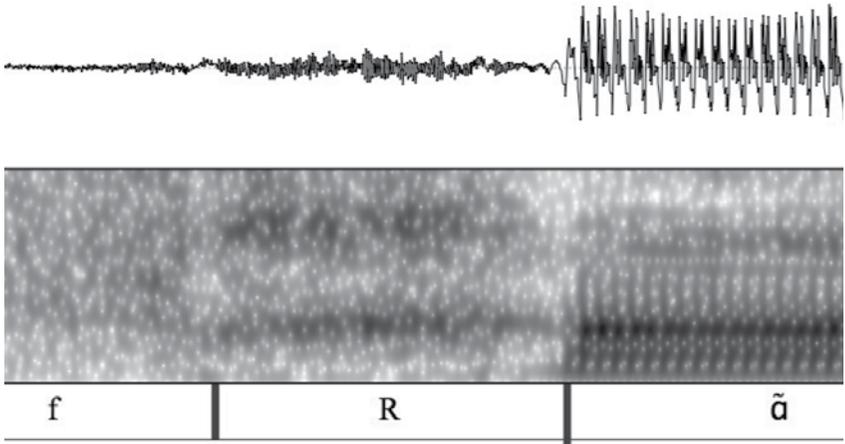


Figure 4. Spectrogramme d'un R apical dans *Français*. Un schwa accompagne un fort battement apico-alvéolaire (locutrice 129, Moncton-Dieppe)

Le deuxième regroupement est celui du R dorsal. Cette catégorie contient des réalisations montrant diverses articulations dans les zones vélaire et uvulaire. Certaines de ces articulations sont des frictions ou des constriction ([χ , χ]), alors que d'autres sont produites par un ou des battements de l'uvule ([\square , \square]). Les spectrogrammes sur les figures 5 et 6 illustrent ces deux articulations.



**Figure 5. Spectrogramme d'un R dorsal dans *Français*.
On note une articulation fricative (locutrice 17, Allardville).**

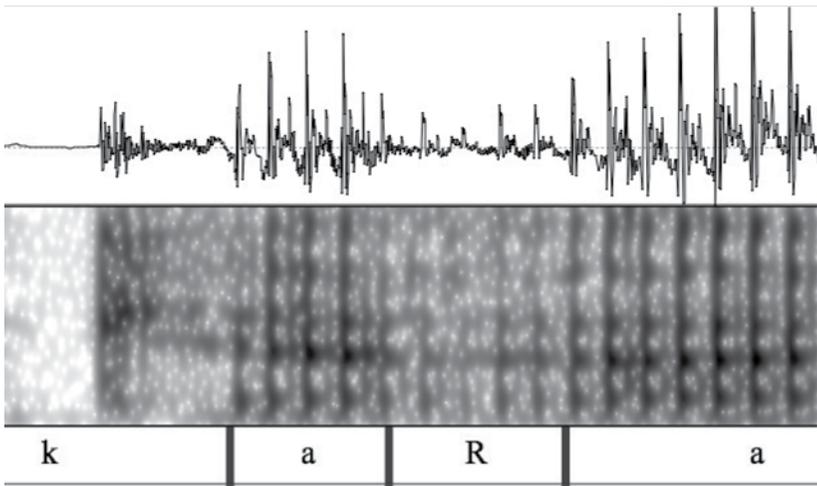


Figure 6. Spectrogramme d'un R dorsal dans *Caraquet*. On note une articulation avec de légers battements (locuteur 24, Allardville).

Le troisième groupe de prononciations est celui du R anglais. Cette variante est ainsi étiquetée parce que, du point de vue auditif, sa sonorité est semblable à celle du [ɹ] de l'anglais parlé. La réalisation articulaire de ce R est probablement rétroflexe (l'apex de la langue monte et le dorsum descend) quoiqu'une articulation «groupée» (*bunched*: l'apex descend et le dorsum monte) est aussi possible (Mielke 2015). Cette catégorie inclut la voyelle rhotacisée comme dans *pêcheur* [peɹɹ], illustrée sur la figure 7.

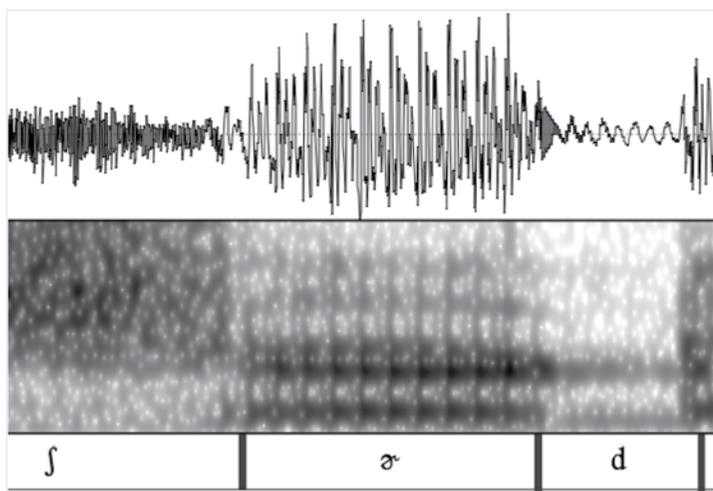
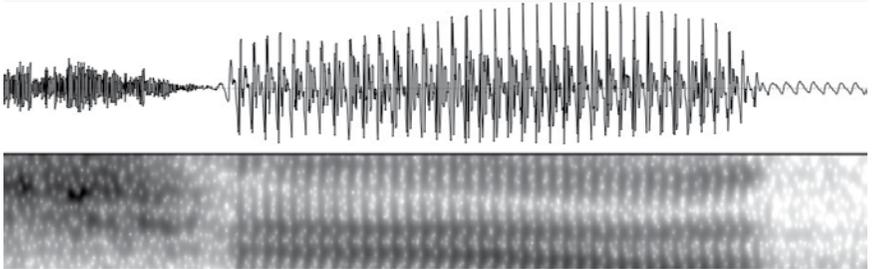


Figure 7. Spectrogramme du R anglais dans *pêcheur*. Les deux premiers formants sont stables, mais le troisième formant descend (locuteur 55, Richibouctou).

Le quatrième regroupement est le R vocalisé qui se trouve surtout en fin de mot après une voyelle (figure 8). En fait, la voyelle est suivie d'une diphtongue qui semble remplacer l'articulation consonantique ; c'est pourquoi cette variante est aussi appelée «diphtonguée» par Tousignant (1987b : 76). Dans la présente étude, on observe ce type de diphtongue dans *lire* et dans *pêcheur*. Du point de vue auditif, ces diphtongues ont des valeurs phonétiques qui correspondent aux sons [ø, œ, ə, ɹ], mais qui diffèrent de la voyelle rhotacisée [ɹ]. Sur le plan acoustique, les deux premiers formants de la rime syllabique ne sont pas stables, mais ils se rapprochent ; ils peuvent même être parfois très rapprochés. Par exemple, on observe que, chez les hommes, le deuxième formant descend parfois sous la barre de 1400 Hz, dans le cas de *lire*, et sous 1300 Hz, dans le cas de *pêcheur*. Ce phénomène

confirme la nature vocalique et diphtonguée de ce regroupement de prononciations.



**Figure 8. Spectrogramme d'un R vocalisé dans *pêcheur*.
Les deux premiers formants se rapprochent vers la fin de la rime syllabique
et le troisième formant est stable (locutrice 57, Richibouctou).**

Finalement, le cinquième et dernier regroupement est celui du R zéro qui rend compte de l'absence totale de constriction consonantique. Cette variante se trouve souvent en finale de mot après une consonne, par exemple dans *quatre* [kat], ou dans une préposition monosyllabique comme *sur* [sy]. Certains auteurs désignent cette réalisation de R par des expressions telles que R « chuté » (Tousignant 1987b : 76) ou R « absent » (Côté et Saint-Amant Lamy 2012 : 1444). Dans notre étude, cette prononciation se retrouve en fin de mot après une voyelle, comme dans *lire* et *pêcheur*. Dans la réalisation de ces deux mots, la voyelle qui précède le R est parfois allongée, mais elle n'est pas diphtonguée. On distingue le R zéro du R vocalisé par le degré de diphtongaison de la voyelle. Dans le R vocalisé, la diphtongaison est observable dans la baisse du deuxième formant et dans la tendance du premier formant à monter. Le R zéro quant à lui ne montre pas de mouvement important des formants. On note aussi que le R vocalisé a une durée plus longue que le R zéro (de l'ordre de 25 à 30 ms). Sur le spectrogramme de *pêcheur* à la figure 9, montrant une prononciation de R zéro, les trois premiers formants de la voyelle [ø] restent assez stables et il n'y a aucune trace de constriction consonantique.

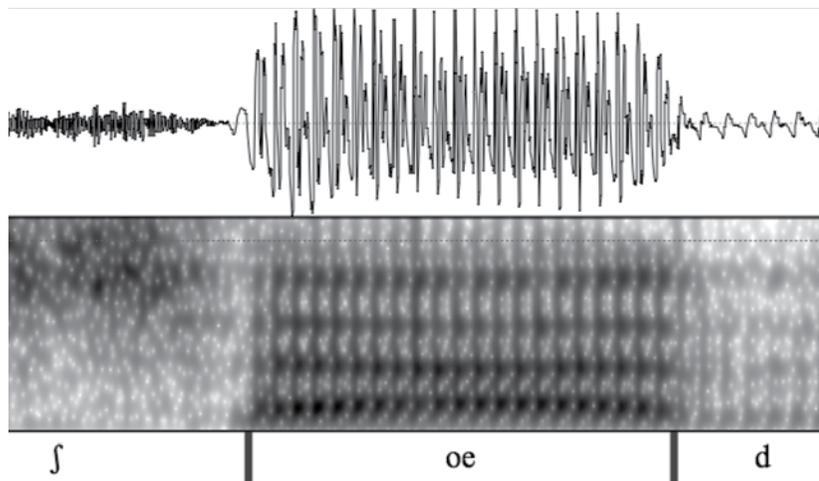


Figure 9. Spectrogramme d'un R zéro dans *pêcheur*. Les trois premiers formants sont stables, ce qui atteste de l'absence de R (locuteur 140, Moncton-Dieppe).

3.2 Fréquence d'occurrence des variantes selon le mot

Le tableau 1 montre les fréquences relatives des cinq principales variantes de R pour chacun des mots analysés. D'abord, on note que, dans les trois mots qui ont un R en position d'attaque syllabique (*Français*, *Europe*, *Caraquet*), seules deux des cinq variantes apparaissent fréquemment, soit R apical et R dorsal. Dans ces trois mots, les fréquences relatives de ces deux variantes sont très semblables. On observe aussi que la variante R zéro a un nombre peu élevé d'occurrences. Par contre, dans les mots *lire* et *pêcheur*, dans lesquels le R est en position de coda, on retrouve aussi les trois autres variantes (R anglais, R vocalisé et R zéro). De plus, les taux d'occurrence de ces variantes sont très différents pour ces deux mots. Dans le mot *lire*, la grande majorité des occurrences sont des R vocalisés alors que, dans le mot *pêcheur*, le R vocalisé et le R zéro sont les variantes dominantes.

Tableau 1. Fréquences relatives (en %) des variantes principales de R selon le mot lu

	R apical	R dorsal	R anglais	R vocalisé	R zéro
<i>Français</i> (N=140)	48,6	50,0	0	0	1,4
<i>Caraquet</i> (N=140)	53,6	40,7	0	0	5,7
<i>Europe</i> (N=140)	53,6	46,4	0	0	0
<i>lire</i> (N=140)	0	2,1	4,3	91,4	2,1
<i>pêcheur</i> (N=140)	0,7	0	2,1	30,0	67,1
Total (N=700)	31,3 (N=219)	27,9 (N=195)	1,3 (N=9)	24,3 (N=170)	15,3 (N=107)

Dans la suite de cette étude, nous examinerons la distribution des variantes selon la position syllabique et selon le mot. Nous regarderons d'abord les trois mots dans lesquels le R est en position d'attaque et les deux mots dans lesquels le R est en position de coda, puis nous nous intéresserons plus particulièrement aux mots *lire* et *pêcheur*.

4. ANALYSES ET DISCUSSION

4.1 Position d'attaque

4.1.1 Distribution géographique et sociale des variantes

Le tableau 2 présente les modèles de la distribution géographique et sociale des trois variantes observées en position d'attaque. Encore une fois, on observe que la variante R zéro n'a qu'un nombre restreint d'occurrences et que ce sont les variantes R apical et R dorsal qui dominent. Quant aux fréquences de ces deux dernières variantes selon les facteurs externes, on remarque que la variabilité est importante quand il s'agit des facteurs Région et Groupe d'âge, mais qu'elle est beaucoup moins présente pour le facteur Sexe.

Tableau 2. Fréquences relatives des variantes principales de R en position d'attaque syllabique selon la région, l'âge et le sexe dans les mots Français, Europe, Caraquet

	R apical 51,9% (N=218)	R dorsal 45,7% (N=192)	R zéro 2,4% (N=10)
<i>Région</i>			
Nord-Ouest	46,2	51,3	2,6
Nord	25,6	70,5	3,8
Nord-Est	41,0	54,7	4,3
Moncton-Dieppe	62,5	37,5	0
Sud-Est	92,0	8,0	0
<i>Âge</i>			
jeune	30,9	65,2	3,9
âgé	72,3	26,8	0,9
<i>Sexe</i>			
femme	51,0	48,6	0,5
homme	52,9	42,9	4,3

Une analyse de régression logistique binaire qui permet d'examiner l'opposition R apical versus R dorsal confirme les modèles observés. Les résultats de cette analyse montrent les effets significatifs des facteurs Région ($W=20,654$, $p<0,0001$) et Âge ($W=12,048$, $p<0,001$) sur le choix de la variante dominante, R dorsal. De plus, on note une tendance statistique ($W=8,363$, $p<0,079$) qui met en lumière l'effet d'une interaction entre les facteurs Région et Âge. Quant au facteur Sexe ($W=0,333$, $p<0,564$), il n'a pas d'effet significatif.

Regardons de plus près la nature de la relation entre Région et Âge, illustrée à la figure 10. Dans quatre des cinq régions, les locuteurs plus jeunes ont des taux plus importants de la variante dorsale que les locuteurs plus âgés. C'est dans les régions du nord – Nord, Nord-Est et Nord-Ouest – suivies de la région urbaine Moncton-Dieppe que les taux de cette variante sont les plus élevés. On note que le Sud-Est ne semble pas suivre ce modèle. Dans cette région, le R dorsal a des fréquences relativement faibles (environ 8%) chez tous les individus jeunes et plus âgés, alors que le R apical (92%) domine (tableau 2).

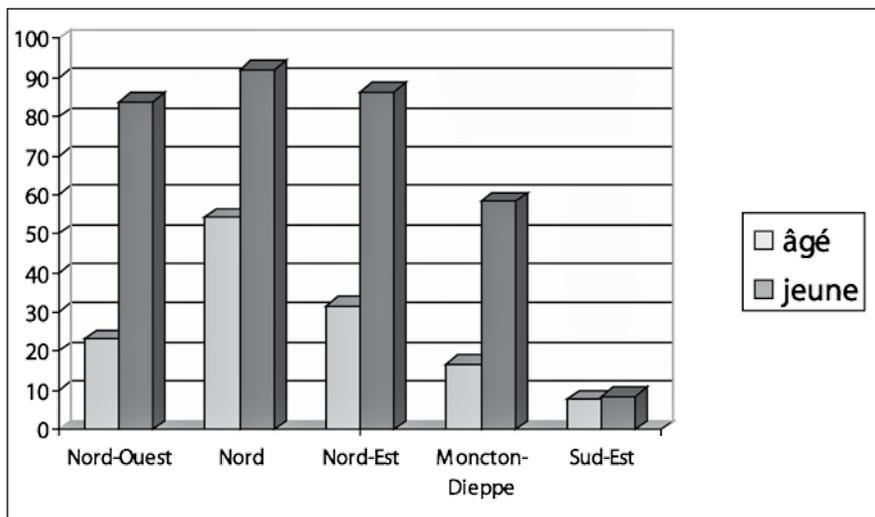


Figure 10. Fréquences relatives du R dorsal en position d'attaque syllabique selon la région et l'âge (le % de R dorsal = $[R \text{ dorsal} / (R \text{ apical} + R \text{ dorsal})]$)

4.1.2 *Changement de R apical vers R dorsal*

Dans la position d'attaque, l'effet significatif du facteur Âge suggère qu'il s'agit d'un changement vers une augmentation de la prononciation dorsale. La variante apicale, soit la variante «traditionnelle» qui domine chez les locuteurs plus âgés (72,3 % de R apical), est moins fréquente chez les locuteurs plus jeunes (30,9 % de R apical). Ce changement semble avancer assez rapidement : les variantes dorsales sont deux fois plus présentes (65,2 % versus 26,8 %) chez les jeunes locuteurs que chez les locuteurs plus âgés. On observe cette différence relative à l'effet de l'âge dans chacune des quatre régions qui participent au changement.

Ces résultats sont conformes, du moins partiellement, à ceux de Flikeid (1984) qui a observé un changement vers le R dorsal dans la région de Tracadie, ville située dans le Nord-Est, et qui a suggéré que ce changement avait commencé dans la coda syllabique avant de progresser vers l'attaque syllabique. Selon nos observations, la région du Nord-Est montre un taux de 54% de R dorsal en position d'attaque. Précisons aussi que nos résultats suggèrent que ce changement est semblable à celui qui a été attesté dans plusieurs régions du domaine laurentien, à Montréal par exemple (voir Cedergren 1985, parmi d'autres).

La diffusion de ce changement semble suivre une trajectoire géographique précise. En effet, le changement est plus avancé dans les trois régions du nord – Nord, Nord-Est et Nord-Ouest – que dans les deux régions du sud du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, la plus grande agglomération des régions du sud, Moncton-Dieppe, ne mène pas dans ce changement. Dans cette ville, les taux d'occurrence du R dorsal sont inférieurs à ceux des régions du nord et ce chez tous les locuteurs, jeunes et plus âgés. La proximité géographique des trois régions du nord avec la frontière du Québec, province où l'on retrouve la prononciation dorsale, offre une explication possible en ce qui a trait à la trajectoire de ce changement linguistique. Selon le modèle de vagues, proposé par les philologues du XIX^e siècle (voir Bailey 1973), la diffusion spatiale d'un nouveau trait linguistique se fait par vagues successives qui s'éloignent peu à peu d'un point d'origine. Plus on s'éloigne du point d'origine, plus faible est la vague. Étant donné que les régions du nord ont des taux plus élevés de la variante dorsale que les régions du sud, il semble que, sur le territoire néo-brunswickois, la diffusion du R dorsal suit une trajectoire nord-sud.

Il nous semble important de mentionner une différence phonétique observée dans la prononciation du R dorsal. Dans la présente étude, la variante dorsale est une catégorie qui représente plusieurs prononciations dorsales du R, dont des constrictions dorsales, des fricatives dorsales ainsi que des battements uvulaires. Les données montrent que plus de la moitié des R dans le Nord-Ouest sont des battements uvulaires. Dans les quatre autres régions, la prononciation du R avec une constriction ou une friction dorsale est celle qui domine.

4.2 Position de coda

4.2.1 Distribution géographique et sociale des variantes

Nous avons vu à la section 3.2 qu'en position finale de mot deux variantes dominant – le R vocalisé et le R zéro – et que ces deux variantes ont des modèles différents dans les deux mots à l'étude qui ont un R dans cette position. Les tableaux 3 et 4 présentent les modèles de la distribution géographique et sociale des variantes du R dans les mots *lire* et *pêcheur*.

Tableau 3. Fréquences relatives des variantes principales dans *lire* selon la région, l'âge et le sexe

	[r], [R] 2,1 % (N=3)	R anglais 4,3 % (N=6)	R vocalisé 91,4 % (N=128)	R zéro 2,1 % (N=3)
<i>Région</i>				
Nord-Ouest	3,8	0	96,2	0
Nord	0	0	96,2	3,8
Nord-Est	2,6	0	94,9	2,6
Moncton-Dieppe	4,2	4,2	87,5	4,2
Sud-Est	0	20,0	80,0	0
<i>Âge</i>				
jeune	2,9	4,3	91,3	1,4
âgé	1,4	4,2	91,5	2,8
<i>Sexe</i>				
femme	2,9	2,9	92,9	1,4
homme	1,4	5,7	90,0	2,9

La distribution des variantes dans le mot *lire* (tableau 3) montre que le R vocalisé est la variante dominante (91,4%), dans toutes les régions. On note peu de différences dans les fréquences de cette variante entre les régions, les groupes d'âge et les sexes. Une analyse de régression logistique binaire, qui teste l'effet de ces facteurs externes sur la présence ou l'absence du R vocalisé (R vocalisé versus les autres variantes), confirme qu'il n'y pas d'effet significatif pour ces facteurs (Région, $W=5,721$, $p<0,221$; Âge, $W=0,013$, $p<0,669$; Sexe, $W=0,641$, $p<0,423$).

Toutefois, un modèle qui mérite d'être souligné est la présence du R anglais dans le sud de la province. Même si ce modèle n'est pas statistiquement significatif, il est néanmoins remarquable que les seules régions où se trouve cette variante soient le Sud-Est et Moncton-Dieppe.

Quant à la distribution des formes dans le mot *pêcheur* (tableau 4), on note que les variantes les plus fréquentes sont le R zéro (67,1 %) et le R vocalisé (30,0%). On observe aussi des différences dans les fréquences de ces variantes selon les trois facteurs externes. Quant au

R anglais, il est peu fréquent (2,1 %) mais, encore une fois, cette variante se distingue des autres formes puisqu'elle se retrouve uniquement dans le Sud-Est, où elle est attestée chez trois jeunes locuteurs.

Tableau 4. Fréquences relatives des variantes principales dans pêcheur selon la région, l'âge et le sexe

	[r], [R] 0,7 % (N=1)	R anglais 2,1 % (N=3)	R vocalisé 30,0 % (N=42)	R zéro 67,1 % (N=94)
<i>Région</i>				
Nord-Ouest	0	0	19,2	80,8
Nord	0	0	38,5	61,5
Nord-Est	0	0	23,0	76,9
Moncton-Dieppe	0	0	37,5	62,5
Sud-Est	4,0	12,0	36,0	48,0
<i>Âge</i>				
jeune	1,4	4,3	17,4	76,8
âgé	0	0	42,3	57,7
<i>Sexe</i>				
femme	0	1,4	27,1	71,4
homme	1,4	2,9	32,9	62,9

Regardons maintenant de plus près les deux variantes dominantes. Afin d'étudier l'effet des trois facteurs externes sur le choix de ces variantes, nous avons fait une analyse de régression logistique binaire des fréquences d'occurrence de ces deux variantes (R zéro versus R vocalisé). Les résultats montrent un effet significatif pour le facteur Âge ($W=8,344$, $p<0,004$), alors que les facteurs Région ($W=4,966$, $p<0,291$) et Sexe ($W=0,535$, $p<0,465$) ne sont pas significatifs. La figure 11 permet de mieux comprendre le rôle des facteurs Âge et Région dans cette variation.

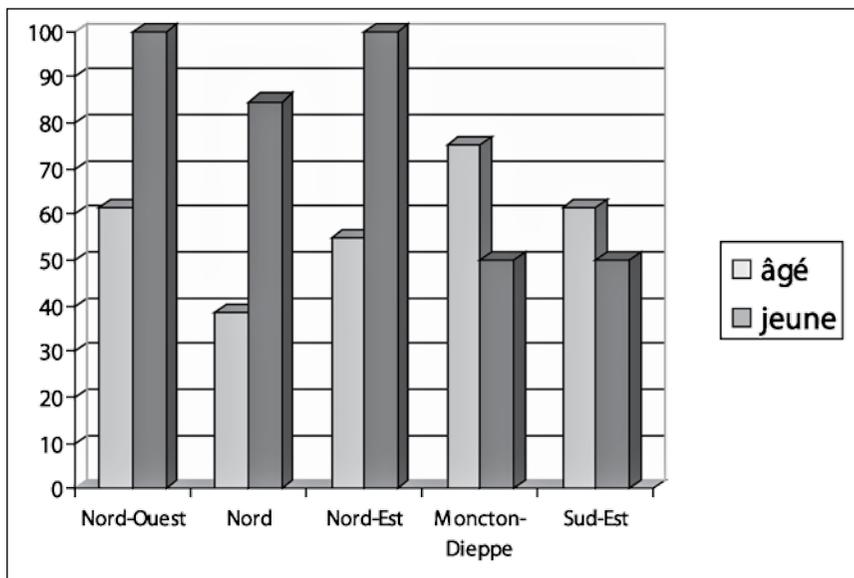


Figure 11. Fréquences relatives de la variante zéro dans le mot *pêcheur* selon la région et l'âge (le % de R zéro = R zéro / (R zéro + R vocalisé))

Dans les trois régions du nord, les locuteurs jeunes, si on les compare aux locuteurs plus âgés, semblent avoir une préférence pour la variante zéro. Par contre, dans les deux régions du sud, le contraire semble vrai : les locuteurs plus jeunes ont tendance à faire un usage un peu plus fréquent de la variante vocalisée. Des analyses statistiques supplémentaires montrent que les différences d'âge dans les trois régions du nord sont statistiquement significatives : les jeunes, comparés aux locuteurs plus âgés, préfèrent le R zéro au R vocalisé ($W=15,049$, $p<0,0001$). Cependant, dans les deux régions du sud, les différences d'âge ne sont pas significatives ($W=0,182$, $p<0,182$). Ces données appuient l'hypothèse d'un changement en cours dans les trois régions du nord, alors que les deux régions du sud ne semblent pas touchées par ce changement.

4.2.2 Montée du R vocalisé et du R zéro

Dans les résultats présentés jusqu'à maintenant, relatifs aux deux mots dans lesquels le R est en position de coda simple, on note la quasi-absence des variantes apicales et dorsales. En effet, le R vocalisé domine dans le mot *lire* (91,4 %) et sa fréquence n'est pas négligeable

dans *pêcheur* (30,0%), mot dans lequel le R zéro domine (67,1%). C'est dire que les articulations consonantiques sont pratiquement absentes dans ces deux mots. Cet affaiblissement du R final, par la chute ou la vocalisation de R, a aussi été observé en Nouvelle-Écosse (Flikeid 1988) et aux Îles-de-la-Madeleine (Falkert 2009, 2010). Il est donc évident que le contexte de coda syllabique, plus précisément le R postvocalique en fin de mot, ne participe pas au changement vers le R dorsal observé en position d'attaque syllabique.

L'effet significatif du facteur Âge observé dans le mot *pêcheur*, dans lequel la fréquence relative de la variante zéro augmente au détriment de la variante vocalisée, suggère qu'il s'agit d'un changement vers la variante zéro. Dans les trois régions du nord, la vitesse de ce changement est remarquable : les locuteurs plus jeunes ont des taux de R zéro presque deux fois plus élevés que ceux des locuteurs plus âgés (95,6% versus 52,2%). Dans le sud de la province, les jeunes ne semblent pas participer à ce changement ; au contraire, chez ces locuteurs, on note un maintien de la prononciation vocalisée.

À la suite de l'examen de ces résultats, on doit se demander si la montée de R zéro est spécifique au mot *pêcheur*, étant donné que ce mot a une importance particulière dans le contexte acadien. En effet, la pêche a toujours joué un rôle important dans la vie économique et sociale de beaucoup d'Acadiens et les pêcheurs constituent souvent le groupe social le plus important dans plusieurs communautés acadiennes. En français acadien traditionnel, la prononciation de *pêcheur* avec un R zéro, [pe□ø, p□□ø], est fréquente. Dans l'*ALVMA* (Q124, 126, 393, 395), plus de la moitié des occurrences de ce mot ont un R zéro. Toutefois, il semble étrange que cette prononciation traditionnelle tienne une place importante même dans le style de lecture des participants. Une autre constatation qui s'impose porte sur la trajectoire linguistique du changement. On sait que, dans l'évolution du français (Bourciez 1967), plusieurs classes de mots – par exemple, les noms en *-eur*, *-oir* et les infinitifs en *-ir* – ont subi un effacement du R final au xvii^e siècle, suivi d'une période de restauration du R au xviii^e siècle. On peut donc suggérer que la variation observée pourrait être conditionnée par la classe de mots. Étant donné que nous n'avons analysé qu'un seul mot par classe possible de mots, notre interprétation en ce qui a trait à l'influence des classes de mots est très limitée.

Soulignons que les prononciations R vocalisé et R zéro en position de coda simple ne sont pas propres au français acadien. Ces variantes sont attestées dans les variétés laurentiennes, bien que leurs fréquences d'occurrence semblent moins importantes. Par exemple, chez vingt locuteurs de Montréal, Tousignant (1987a) observe 29,0 % de R vocalisé («diphthongué» selon la terminologie de Tousignant) et 3,4 % de R zéro («chuté») en position de fin de mot et, chez six locuteurs de Trois-Rivières, Côté et Saint-Amant Lamy (2012) notent des taux de R vocalisé allant de 48 % à 88 %. Ces variantes se retrouvent aussi dans le français parlé aux Antilles. Pustka (2012) observe des taux de 15,0 % de R zéro et de 35,0 % de R vocalisé en lecture chez deux locuteurs de la Guadeloupe. Ces comparaisons restent très approximatives, car il existe des différences importantes entre les corpus étudiés. Néanmoins, on peut suggérer que la description phonétique et la description sociophonétique de R en position de coda simple en finale de mot restent à peaufiner et que ces descriptions doivent tenir compte du conditionnement dû aux classes de mots.

4.2.3 R anglais

Regardons maintenant de plus près le R anglais. Cette variante est remarquable, d'une part, par sa fréquence peu élevée dans le corpus (1,3 %) et, d'autre part, par sa distribution géographique limitée. En effet, le R anglais ne se retrouve qu'en position de coda et il n'est attesté que dans le sud du Nouveau-Brunswick. En fait, cette variante se retrouve surtout dans le Sud-Est, où elle a une présence non négligeable (20 % des réalisations dans *lire*, 12 % dans *pêcheur*). Le fait que ce R anglais soit employé le plus souvent par les locuteurs plus jeunes suggère qu'un changement est en cours. Malheureusement, la paucité des données ne nous permet pas d'examiner plus avant cette suggestion. Cependant d'après sa distribution, on peut penser que cette prononciation fait entrave au processus de vocalisation de R en position finale (comme dans *pêcheur*) qui est en cours dans les régions du nord de la province. On peut aussi constater que la distribution géographique limitée du R anglais semble délimiter une frontière entre une région en particulier, le Sud-Est, et toutes les autres régions acadiennes de la province dans lesquelles cette variante n'est pas attestée.

Selon les données de l'*ALVMA* (figure 1), le R anglais se retrouve dans plusieurs régions acadiennes. Cichocki (2008) note que les taux d'occurrence de cette variante se situent entre 1 % et 35 % dans les dix-huit communautés qu'il a étudiées. Flikeid (1988) remarque que la fréquence du R anglais connaît une augmentation dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Le R anglais a une présence très limitée à Montréal – moins de 1 % (Tousignant 1987b : 87) – et à Sudbury, en Ontario – 1,4 % en parole spontanée et 2,2 % en lecture (Thomas 1986 : 62, 70), si l'on compare ces régions aux autres régions du Canada. Toutefois, Mielke (2015) fait remarquer que, chez plusieurs locuteurs en Ontario et au Québec, le R anglais est présent dans les voyelles /ø œ/ rhotacisées.

4.3 Image géolinguistique du Nouveau-Brunswick

Les modèles de variation phonétique de R selon les facteurs géographiques et sociaux mettent en lumière plusieurs différences régionales sur le territoire néo-brunswickois. Premièrement, les régions du nord mènent dans le processus de changement du R apical vers le R dorsal en position d'attaque syllabique, bien que la région de Moncton-Dieppe, située dans le Sud, participe aussi à ce changement, mais à un niveau moindre. Quant à la région du Sud-Est, cette dernière ne participe pas au changement ; on y observe plutôt un maintien de la prononciation apicale traditionnelle. Deuxièmement, les trois régions du nord mènent aussi dans le changement vers un R zéro dans *pêcheur*. Les deux régions du sud, où les locuteurs plus jeunes montrent un emploi plus ou moins semblable de la variante R vocalisée et du R zéro, ne semblent pas participer à ce changement. Finalement, le R anglais, variante peu fréquente, se retrouve uniquement dans les régions du sud de la province. Le Sud-Est a des fréquences plus élevées de cette variante, si on les compare à celles de Moncton-Dieppe.

Ces modèles de variation phonétique présentent une image géolinguistique du Nouveau-Brunswick selon laquelle les régions francophones forment des regroupements distincts. Le regroupement principal se fait sur un axe nord-sud, c'est-à-dire que la division est entre les trois régions du nord – Nord-Ouest, Nord et Nord-Est – et les deux régions du sud – Sud-Est et Moncton-Dieppe. Une étude

dialectométrique permettrait de décrire plus en détail ces différences régionales.

Rappelons que l'image géolinguistique classique veut que le R apical domine en français acadien et qu'une isoglosse – R apical versus R dorsal – sépare le domaine acadien du domaine laurentien. Le déclin du R apical chez les locuteurs plus jeunes, surtout chez ceux des régions qui se trouvent près de l'isoglosse, suggère que cette image n'est plus représentative de la réalité linguistique du Nouveau-Brunswick francophone. De plus, les locuteurs plus jeunes des trois régions du nord de la province ont des taux de R dorsal au-delà de 80 % (figure 10). L'emploi de cette variante dans le nord de la province est donc semblable aux prononciations attestées dans le domaine laurentien. Cependant, la présence de trois autres variantes sur le territoire du Nouveau-Brunswick – R vocalisé, R zéro et R anglais – suggère qu'il existe, outre le R dorsal, d'autres différences dans la prononciation du R qui séparent les domaines acadien et laurentien.

4.4 Études à venir

Soulignons encore une fois que l'une des limites importantes de la présente étude est le petit nombre de contextes phonologiques dans lesquels se trouve le R. Dans les analyses contrôlées du R (p. ex., Colantoni et Steele 2007), on étudie généralement neuf contextes dans lesquels on retrouve cette consonne, cinq en position d'attaque et quatre en position de coda. Notre étude ne tient compte que de trois de ces positions (deux en attaque et une en coda) et le nombre de mots analysés est minimal. On doit donc se demander si le changement observé vers le R dorsal est aussi en cours dans la position d'attaque simple (comme dans *roi*) et dans les trois positions de coda que nous n'avons pas examinées.

Des éléments permettant de répondre à cette question se trouvent dans les données du corpus RACAD que nous n'avons pas encore analysées. Les quelque 210 phrases de ce corpus contiennent des occurrences de R dans les quatre contextes que nous n'avons pas encore étudiés. Cependant, contrairement aux phrases de calibration, le nombre de locuteurs qui lisent chacune des autres phrases du corpus varie selon la phrase ; il s'agit là d'une limite dans les données due au

design technique du corpus. C'est donc dire qu'une étude des quatre contextes non examinés à partir du corpus RACAD serait basée sur des données dont la distribution, en ce qui a trait au nombre de locuteurs et au nombre de mots, serait inégale. Néanmoins, une telle analyse pourrait fournir des informations utiles relativement à la réalisation des variantes de R, au contexte phonologique et à la spécificité des mots et des classes de mots.

Soulignons aussi que des études articulatoires et acoustiques plus détaillées que celles que nous avons présentées dans cet article permettraient de mieux décrire les réalisations des cinq variantes principales de R. Un premier exemple de ce type d'analyse est l'étude de la vocalisation du R final dans le mot *lire*. Ce mot est un lieu de variation non négligeable en ce qui a trait au degré de diphtongaison de la voyelle /i/. La gamme des glissantes – dont les voyelles centrales [ə, ɘ] – mériterait de faire l'objet d'études précises quant aux trajectoires des trois premiers formants. Un deuxième exemple d'une analyse plus détaillée est la distinction entre le R diphtongué et le R zéro dans le mot *pêcheur*. Comme nous l'avons mentionné, le degré de mouvement des formants semble déterminer la distinction entre ces deux réalisations. Il va sans dire qu'un examen plus précis de la trajectoire de chacun des formants fournirait une base beaucoup plus solide à cette catégorisation. À partir de mots tels que *lire, pur, hiver, locataire, tuteur, soir, tard* contenus dans les 210 phrases du corpus RACAD, il serait possible de faire une analyse de chacune des voyelles dans le contexte /Vr/ en finale de mot.

Il semble qu'il serait aussi important d'examiner les différents facteurs sociaux et démographiques qui sont en mesure de rendre compte des tendances observées dans les données. Afin d'expliquer le changement du R apical vers le R dorsal, nous avons fait mention de la proximité entre le Québec et les régions du nord et de la non-proximité entre cette province et les régions du sud du Nouveau-Brunswick. Les distances géographiques entre ces régions montrent une bonne corrélation avec l'usage de la variante innovatrice : plus on s'éloigne de la zone laurentienne, moins la variante dorsale est utilisée. Toutefois, l'existence de cette corrélation ne suffit pas à expliquer le changement. En effet, cette corrélation n'est qu'un indicateur du fait

que la nature des contacts linguistiques des locuteurs varie d'une région à une autre. On sait de façon informelle que les résidents du nord du Nouveau-Brunswick ont divers types de contacts avec leurs voisins du Québec – la pêche, le commerce, les médias tels que la radio et la télévision – et que ces contacts sont aussi, et même souvent, plus fréquents que ceux qu'ils entretiennent avec les résidents francophones du sud de leur propre province. Quant aux francophones du Sud, leurs contacts les plus fréquents sont avec la population anglophone avoisinante et avec un nombre plus restreint de francophones qui viennent d'un peu partout, du Canada ou d'ailleurs. Une étude des réseaux sociaux des locuteurs ajouterait une dimension sociale importante à la corrélation géolinguistique que nous avons présentée (voir Beaulieu et Cichocki 2002 pour les détails relatifs à ce type d'étude). Un autre facteur qui mérite d'être mentionné est le taux de concentration des francophones dans chacune des régions étudiées. Dans son analyse de la distribution géographique du R anglais dans les données de l'*ALVMA*, Cichocki (2008) montre que, dans les régions acadiennes où la concentration de francophones est relativement faible, les taux de R anglais sont beaucoup plus élevés que dans les régions où la concentration de francophones est plus forte. Il serait intéressant d'inclure le taux de concentration dans l'analyse de chacune des variantes dans les cinq régions comprises dans notre étude afin de comprendre l'apport de ce facteur démographique à la participation ou à la non-participation des régions au changement linguistique en cours.

Un dernier phénomène qui devrait faire l'objet d'études plus détaillées est le style de parole. Nos observations quant à la fréquence relativement importante de R zéro, la variante traditionnelle, dans *pêcheur* nous amènent à réfléchir à la variation due au style. Étant donné que les locuteurs de la présente étude ont lu des phrases, ce qui représente un style relativement formel, il serait très intéressant d'examiner les fréquences de R zéro en parole spontanée, un style beaucoup moins formel.

5. CONCLUSION

Des analyses acoustiques et auditives de la prononciation de R par des locuteurs des cinq régions francophones du Nouveau-Brunswick ont mis en évidence cinq variantes principales : R apical, R dorsal, R anglais, R vocalisé et R zéro. L'étude de ces variantes montre que, pour comprendre la nature de cette variation, il importe de tenir compte du contexte phonologique – attaque syllabique versus coda syllabique – dans lequel les variantes apparaissent. Les différences observées entre les mots suggèrent que la classe des mots est un autre facteur interne important.

La présente étude montre aussi qu'en français acadien, en position d'attaque syllabique, on retrouve les éléments d'un changement en cours depuis quelques siècles en français laurentien : la montée du R dorsal au détriment du R apical traditionnel. Au Nouveau-Brunswick, la diffusion de ce changement est géographique : les trois régions du nord mènent ; elles sont suivies de celle de Moncton-Dieppe située dans le sud de la province. Le Sud-Est quant à lui ne semble pas participer à ce changement car on y observe un maintien du R apical.

En ce qui a trait à la position de coda, plus précisément la position postvocalique en fin de mot, notre étude montre que ce contexte ne participe pas au changement. Dans cette position, on observe la présence de deux variantes – R vocalisé et R zéro – dont les fréquences varient selon le mot. Dans le mot *lire*, la variante vocalisée a des taux d'occurrence élevés dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Dans le mot *pêcheur*, on note plutôt qu'un changement vers R zéro, au détriment de R vocalisé, est en cours dans les trois régions du nord, alors que les régions du sud ne semblent pas participer à ce changement. De plus, une troisième variante peu fréquente, le R anglais, se retrouve principalement dans une seule région géographique, le Sud-Est.

En somme, la conclusion générale qui s'impose est que l'isoglosse du R (R apical versus R dorsal), qui selon les études classiques de dialectologie délimite le domaine acadien du domaine laurentien, est en changement. La coexistence de cinq variantes de R trace un portrait géolinguistique du Nouveau-Brunswick selon lequel les régions francophones forment des regroupements distincts basés principalement sur un axe nord-sud : les trois régions du nord – Nord-

Ouest, Nord et Nord-Est – versus les deux régions du sud – Sud-Est et Moncton-Dieppe. Une étude dialectométrique plus précise permettrait de décrire plus en détail les différences entre ces régions.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la Fondation canadienne pour l'innovation et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada de leur appui financier dans le développement et l'analyse du corpus RACAD ainsi que nos collaborateurs dans ce projet: Louise Beaulieu, Sid-Ahmed Selouani et Mona-Luiza Ungureanu. Nous remercions aussi deux lecteurs anonymes dont les commentaires judicieux nous ont aidés à améliorer ce chapitre.

RÉFÉRENCES

- Bailey, Charles-James N. (1973), *Variation and Linguistic Theory*, Arlington (Virginia), Center for Applied Linguistics.
- Baligand, Renée (1995), « La variation du /R/ en franco-ontarien », dans Robert Fournier et Henri Wittmann (dir.), *Le français des Amériques, Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 12, Trois-Rivières (Québec), Presses universitaires de Trois-Rivières, p. 23-36.
- Beaulieu, Louise, et Wladyslaw Cichocki (2002), « Le concept de réseau social dans une communauté acadienne rurale », *Revue canadienne de linguistique*, vol. 47, p. 123-150.
- Bourciez, Édouard (1967), *Phonétique française: étude historique*, Paris, Klincksieck.
- Cedergren, Henrietta (1985), « Une histoire d'R », dans Monique Lemieux et Henrietta Cedergren (dir.), *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, vol. 1, Québec, Gouvernement du Québec, p. 25-56.
- Cichocki, Wladyslaw (1993), « A Dual Scaling representation of phonetic distances in Acadian French », dans Wolfgang Viereck (dir.) *Verhandlungen des Internationalen Dialektologenkongresses Bamberg 1990*, Band 1, *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik-Beiheft*, 74, p. 340-355.
- Cichocki, Wladyslaw (2006), « Geographic variation in Acadian French /r/: What can Correspondence Analysis contribute toward explanation? », *Literary and Linguistic Computing*, vol. 21, n° 4, p. 529-541.

- Cichocki, Wladyslaw (2008), «Retroflex realizations of Acadian French /R/: A dialectological perspective», *Toronto Working Papers in Linguistics*, vol. 27, p. 17-30.
- Cichocki, Wladyslaw (2012), «An overview of the phonetics and phonology of Acadian French spoken in northeastern New Brunswick (Canada)», dans Randolph Gess, Chantal Lyche et Trudel Meisenburg (ed.), *Phonological Variation in French: Illustrations from Three Continents*, Amsterdam, John Benjamins, p. 211-233.
- Cichocki, Wladyslaw, Sid-Ahmed Selouani et Louise Beaulieu (2008), «The RACAD speech corpus of New Brunswick Acadian French: Design and applications», *Canadian Acoustics*, vol. 36, n° 4, p. 3-11.
- Colantoni, Laura, et Jeffrey Steele (2007), «Acquiring /r/ in context», *Studies in Second Language Acquisition*, vol. 29, n° 3, p. 381-406.
- Côté, Marie-Hélène, et Hugo Saint-Amant Lamy (2012), «D'un [r] à l'aut[] e: contribution à l'étude de la chute du R apical au Québec», dans Franck Neveu et d'autres (dir.), *Actes du 3^e Congrès mondial de linguistique française*, Paris, Institut de linguistique française, p. 1441-1453.
- Dulong, Gaston, et Gaston Bergeron (1980), *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines: Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Falkert, Anika (2009), «La variable R dans le parler des Îles-de-la-Madeleine: vers une analyse pluridimensionnelle de la variation phonétique», dans Béatrice Bagola et Hans-J. Niederhe (dir.), *Français du Canada – Français de France. Actes du huitième Colloque international de Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 103-120.
- Falkert, Anika (2010), *Le français acadien des Îles-de-la-Madeleine: étude de la variation phonétique*, Paris, L'Harmattan.
- Flikeid, Karin (1982), «Variantes du /r/ dans le parler acadien du nord-est du Nouveau-Brunswick», *Journal of the Atlantic Provinces Linguistic Association*, vol. 4, p. 9-26.
- Flikeid, Karin (1984), *La variation phonétique dans le parler acadien du nord-est du Nouveau-Brunswick: étude sociolinguistique*, New York, Peter Lang.
- Flikeid, Karin (1988), «Unity and diversity in Acadian phonology: an overview based on comparisons among the Nova Scotia varieties», *Journal of the Atlantic Provinces Linguistic Association*, vol. 10, p. 64-110.

- Lucci, Vincent (1972), *Phonologie de l'acadien. Parler de la région de Moncton, Nouveau Brunswick, Canada*, Montréal, Paris, Bruxelles, Didier.
- Massignon, Geneviève (1947), «Les parlers français d'Acadie», *French Review*, vol. 21, n° 1, p. 43-53.
- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie : enquête linguistique*, 2 vol., Paris, Klincksieck.
- Mielke, Jeff (2015), «An ultrasound study of Canadian French rhotic vowels with polar smoothing spline comparisons», *Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 137, n° 5, p. 2858-2869.
- Morin, Yves Charles (2013), «From apical [r] to uvular [ʀ]: what the apico-dorsal *r* in Montreal French reveals about abrupt sound changes», dans Fernando Sánchez Miret et Daniel Recasens (ed.), *Studies in Phonetics, Phonology and Sound Change in Romance*, Munich, Lincom Europa, p. 65-93.
- Péronnet, Louise, Rose Mary Babitch, Wladyslaw Cichocki et Patrice Brasseur (1998), *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Pustka, Elissa (2012), «Le caméléon dans la jungle sonore : variation du *r* en Guadeloupe», dans André Thibault (dir.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, L'Harmattan, p. 271-311.
- Ryan, Robert (1981), *Une analyse phonologique d'un parler acadien de la Nouvelle-Écosse (Canada), région de la Baie Ste-Marie*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Sankoff, Gillian, et Hélène Blondeau (2007), «Language change across the lifespan», *Language*, vol. 83, p. 560-588.
- Santerre, Laurent (1979), «Les [r] montréalais en régression rapide», *Protée*, vol. 7, n° 2, p. 117-131.
- Santerre, Laurent (1982), «Des [r] montréalais imprévisibles et inouïs», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n° 1, p. 77-96.
- Tennant, Jeff (2012), «Laurentian French phonology in a majority setting outside Québec: Observations from the PFC Hearst Ontario study», dans Randolph Gess, Chantal Lyche et Trudel Meisenburg (ed.), *Phonological Variation in French: Illustrations from Three Continents*, Amsterdam, John Benjamins, p. 319-339.
- Thomas, Alain (1986), *La variation phonétique, le cas de Sudbury*, Montréal, Didier.

Tousignant, Claude (1987a), *La variation sociolinguistique : modèle québécois et méthode d'analyse*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.

Tousignant, Claude (1987b), «Les variantes du /R/ montréalais : contextes phonologiques favorisant leur apparition», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 6, n° 3, p. 73-113.

L'ESPACE LINGUISTIQUE ET LE VÉCU DANS *L'ANGE* DE JEAN CHICOINE

SAMANTHA COOK
UNIVERSITÉ DE WINNIPEG

1. INTRODUCTION

Né à Montréal, Jean Chicoine vit depuis 1990 à Winnipeg où il explore sur le plan littéraire la richesse de la langue française en contexte minoritaire. En 2014, il publie *l'ange*, un roman, « bilingue et bilangue » d'après la quatrième de couverture, qui fait partie de la trilogie du Village Osborne¹. Cette série évoque le quotidien d'un poète² francophone à Winnipeg. Dans *l'ange*, il tombe amoureux d'une femme farouche et énigmatique, tout en conservant son insouciance inébranlable quant aux exigences de la réussite traditionnelle. L'univers textuel est à la fois défini et ouvert, peuplé de personnages qui échappent aux contraintes d'une vie ordinaire. Leur liberté et leur élan sont reflétés dans un texte à un seul fragment de phrase, presque sans majuscules : le premier mot du premier chapitre commence par une

1. Les deux autres textes s'intitulent *les galaxies, nos voisines* (2007) et *la forêt du langage* (2010). L'intrigue de *l'ange* s'insère chronologiquement entre celle des deux autres publications, bien que le récit qui nous intéresse soit sorti en dernier.

2. Il s'appelle Jean, ce qui favorise une lecture autobiographique du roman, au moins selon la définition pionnière de Philippe Lejeune, qui insiste sur l'identité de l'auteur, du narrateur et du personnage, et sur le développement de la personnalité de l'auteur et du personnage (Philippe Lejeune 1975 : 14-46). Quoique le protagoniste soit adulte pendant tout le déroulement de l'intrigue, son passage d'une période de relations sexuelles amicales, mais pas amoureuses, avec diverses partenaires à la poursuite résolue et monogame de l'ange marque un tournant important dans sa vie. Or, il n'y a qu'une mention de son nom dans *l'ange* (p. 62), donc l'identité des trois entités, n'est pas une caractéristique prépondérante du volume qui nous intéresse. En revanche, la quatrième de couverture de *la forêt du langage* classe ce récit comme autofiction, ce qui rend explicite une volonté autobiographique. L'emploi de la première personne du singulier pour désigner le protagoniste ainsi que le narrateur met l'accent sur leur identité partagée et semble associer l'écriture de la prose de *l'ange* au personnage. Or, nous nous référerons au « poète », puisque la poésie est la seule forme littéraire qu'il assume en tant que vocation.

lettre minuscule, et le dernier caractère du livre est une virgule. Ainsi, nous avons effectivement l'impression de commencer notre lecture au milieu d'une narration qui serait déjà en cours, et de la terminer sans aboutir à une résolution définitive. Si la ponctuation donne au texte une structure ouverte, le langage des personnages renforce tout autant la souplesse fonctionnelle de leur communication. Névine El Nossery paraphrase la définition de la « bi-langue » que propose l'auteur maghrébin Abdelkébir Khatibi : il s'agit d'« une troisième langue, qui ne serait ni la langue adoptive ni la langue maternelle, mais plutôt un espace intermédiaire, vide et neutre et, paradoxalement, inventif et fertile » (2007 : 392). Nous verrons que le curieux mélange du français et de l'anglais qui facilite la communication des personnages de *l'ange* sert effectivement de décor à leur développement collectif ainsi qu'individuel.

Il est à noter que le pronom anglais « *I* » s'écrit avec la lettre minuscule, bien que la première lettre des noms propres des personnages et des lieux soit en majuscule. Nous nous demandons si ce respect partiel des conventions graphiques indiquerait une importance relative attribuée à autrui et à l'environnement dans lequel les personnages circulent dans ce texte qui fait découvrir le fonctionnement de la langue dans un milieu minoritaire particulier. Par exemple, Lalonde fait des photographies du parc Fort Rouge (p. 106) et le studio où a lieu la séance de photographie à laquelle le groupe d'amis participe se situe dans l'Exchange District (p. 116). Le lien entre le poète et l'ange se construit lors de leurs sorties aux bars Toad (p. 86) et O-Zone (p. 146) et au glacier Dutch Maid (p. 101). Ils s'embrassent pour la première fois au coin d'Osborne et de River (p. 106). Il faut dire que cette concentration de majuscules dans un texte qui n'est pas composé de phrases usuelles renforce le rôle que joue le décor spécifique du village Osborne dans le développement de la créativité et de l'amour chez les personnages francophones et anglophones.

L'entourage du protagoniste qui nous intéresse est peuplé d'autres artistes qui expriment leur créativité et leur joie de vivre, quelle que soit la réception de leurs œuvres. Le personnage lui-même écrit presque en cachette, soutenu par l'assurance chômage. L'ange qui suscite son adoration étale dans la rue les bijoux qu'elle fabrique

sans trop se préoccuper des ventes. Ivy, la beauté rebelle qui vit « selon le crédo du Death Metal » (p. 33), écoule paisiblement sa marijuana en construisant son portfolio de modèle. Lalonde, la photographe francophone d'origine antillaise, aspire à vendre ses œuvres, tout en couchant allègrement avec le propriétaire de son studio en échange d'un loyer réduit : « “yes, i use my body”, dit Lalonde, “i tell you, some guys would be ready to give you half of the world for sex” » (p. 121). Il faut dire qu'elle se concentre sur les bénéfices qu'elle tire de la situation, malgré la chosification qui est souvent associée à cette pratique. Bref, l'art est fondamental dans la vie de ces personnages, et ces derniers désirent vivre de leurs créations, mais la quête du statut privilégié de l'artiste qui a réussi n'est pas ce qui les motive. S'ils ne jouissent pas du confort d'une existence rangée, ils se créent une communauté vigoureuse fonctionnant aux croisements souvent problématiques du français et de l'anglais, ce qui semble rappeler le concept de la « surconscience linguistique » que développe Lise Gauvin :

[...] les littératures francophones d'Amérique partagent le fait d'être écrites en français dans des contextes où cette même langue se trouve en relation concurrentielle, voire conflictuelle, avec d'autres langues, tout particulièrement l'anglais. Ce qui entraîne chez ces écrivains se situant « à la croisée des langues » une sensibilité particulière à la problématique langagière, soit une surconscience linguistique qui fait de la langue un lieu de réflexion privilégié, un espace de fiction, voire de friction (2008 : 11-12).

Pour sa part, Claire Riffard affirme de manière peut-être plus optimiste que l'écrivain bilingue « a l'expérience intime de la relativité de toute langue humaine, par son passage constant d'une langue à une autre » (2007 : 38). Le narrateur-protagoniste francophone de *l'ange* dirige un récit ayant lieu dans un milieu à majorité anglophone. Or, l'emploi souvent simultané du français et de l'anglais semble correspondre aux besoins pratiques de communication dans des situations particulières plutôt que de signaler une concurrence entre les deux langues. La suprématie d'une langue ou de l'autre n'est pas en jeu. Le contact du français et de l'anglais dans *l'ange* semble témoigner de l'esprit de coopération qui unit les personnages. Nous verrons que leurs interactions se déploient dans des circonstances qui

mettent en relief leurs vulnérabilités physiques et socioéconomiques autant que langagières, et que c'est la bonne volonté avec laquelle ils abordent le carrefour linguistique dans lequel ils se trouvent qui leur permet de s'épanouir. Nous examinerons comment le recours souvent simultané aux deux langues permet au protagoniste de vivre pleinement non seulement son quotidien, mais aussi son expression artistique et sexuelle à l'intérieur d'une communauté variée. Pour ce faire, nous nous inspirerons de la théorie de la « surconscience linguistique de Gauvin », ainsi que des études du bilinguisme au Manitoba et du concept de la « bi-langue » d'Abdelkébir Khatibi. Vu que l'originalité de *l'ange* doit beaucoup à ses particularités typographiques, nous emploierons l'approche de la lecture attentive (*close reading*) pour explorer l'univers de ce texte.

2. DIRE LE FAMILIER POUR MIEUX AFFRONTER L'INCONNU

Les expressions populaires abondent dans le discours du poète-narrateur lorsque celui-ci évoque la réalité concrète de son univers physique, voire intime. Par exemple, il insiste sur la permission dont les visiteurs auraient besoin pour entrer dans les parties successives de son appartement (p. 11-19). Son emploi d'un lexique nord-américain pour les objets d'usage quotidien est notable. Vers la fin de la description en question, nous entrons dans la « chambre de bain » (p. 16), où se déploie aussi en abondance son orthographe raccourcie personnelle de mots tels que « céramic », « ôtre », « pharmacie », « tuyo », « plastic », « roulo » « hygiénic » et « com », pour n'en nommer que quelques-uns (p. 17). Le « roulo de papier de toilette, qu'asteur on appelle le papier hygiénic, com si ça changeait quoi que ce soit au processus d'essuyage » (p. 17) rend explicite et délibéré le choix d'une expression venant d'une région particulière (« papier de toilette ») face à la puissance du français transnational, « commun à toute la francophonie », selon la définition qu'emploie Jean-Baptiste Dupré (2007 : 163). L'univers dans lequel circule le poète nécessite l'usage constant de son anglais francisé jusqu'aux mots d'amour dont il couvre son ange. De manière réciproque, on note le retour décisif du français nord-américain (« chambre de bain », « papier de toilette », « asteur ») dans les passages qui évoquent les détails pratiques de l'existence. Dans le texte qui nous

intéresse, les actions ordinaires et répétées du train-train quotidien concernent surtout l'emploi des possessions du poète-narrateur qui rejette toutefois le matérialisme. Si le protagoniste aux moyens très limités conserve avec vigilance le peu qu'il a, les observations du narrateur sont non moins attentives lorsqu'il énumère les actions méthodiques de l'ange :

je l'accompagnai jusqu'à son bécik, sur le porte-bagage duquel elle arrima son attaché-case avec des tendeurs, un anneau portant quatre clés était accroché à la ceinture de ses shorts à côté de sa sacoche d'argent, elle le décrocha, sélectionna une clé, se plia en deux pour débarrer son gros cadenas en U (p. 60).

La jeune femme atteinte de dystonie marche avec difficulté, mais elle a recours à plusieurs outils en se débrouillant pour transporter ses marchandises en bicyclette. Curieusement, l'abréviation «bécik» est parfois accompagnée de l'expression explicative «à pédales» (p. 58). Les énoncés tantôt raccourcis à l'aide d'une orthographe qui indique les sons des mots avec le moins de lettres possible, tantôt rallongés par des passages explicatifs, soulignent le dynamisme et la flexibilité qui permettent aux personnages de se comprendre dans un contexte de diversité linguistique.

L'ouverture à la rencontre des deux langues est caractérisée notamment par l'emploi constant et délibéré, voire stratégique, d'emprunts à l'anglais, particulièrement lorsque le narrateur les «corrige» sur un ton ironique, en donnant également une expression qui serait plus acceptable selon les puristes. Les mots en question peuvent aussi être d'un français québécois «traduit» en français de référence, ou tout simplement des synonymes moins soutenus, mais peut-être plus courants, tels que les noms des marques déposées utilisées à la place des noms communs originels. Prenons la description de la cuisine, qui incorpore tous ces phénomènes à l'intérieur de quelques lignes : «venaient ensuite, sur le troisième mur, les armoires et le comptoir, que mon père appelait la pèntre, l'évier, qu'il appelait le sink, le poêle, qu'on dit qu'il faut appeler la cuisinière, mais on dit beaucoup de choses, enfin, dans le coin, le frigidaire, pardon, le réfrigérateur, [...]» (p. 12). Que le narrateur-protagoniste se réfère directement aux reproches que les locuteurs les plus prescriptifs

pourraient lui faire évoquer une sorte de légitime défense linguistique qui se déploierait avant l'attaque. Derrière son insouciance apparente, on peut discerner une « surconscience linguistique » (Gauvin 2008 : 11-12) liée à l'influence du purisme que l'on rencontre souvent en contexte francophone ainsi qu'un engagement sérieux à comprendre le fonctionnement de la langue parlée qui porte les marques de ses influences géographiques et culturelles. Curieusement, quoique les habitudes d'écriture du poète soient longuement décrites, les thèmes de sa poésie exposés et son attitude envers son travail examinée avec introspection (p. 150-156), nous n'avons accès à aucun de ses textes. De plus, il a beaucoup de mal à traduire et à présenter son travail à l'ange qu'il désire impressionner (p. 103). Il semble que son travail livresque et solitaire ait dans les faits une influence limitée, malgré sa conviction. En dépit de son angoisse momentanée, son traitement irrévérencieux de la langue évoque les possibilités illimitées de la création qui, comme les projets de ses compagnons artistes, ne dépend pas des attentes, voire des caprices, des institutions artistiques.

Les dialogues en anglais évoquent le quotidien d'un protagoniste francophone entouré d'anglophones à Winnipeg. Comparons sa situation à un autre exemple d'un univers littéraire plus ou moins contemporain dans lequel le français est un enjeu central. Sylvain Rheault examine notamment les *Chroniques du Plateau-Mont-Royal* de Michel Tremblay, qui, comme le récit qui nous intéresse, met en scène la ville, le bar et la rue. Selon Rheault, ces décors sont un « "pays" dont les frontières sont déterminées par la langue » (2006 : 36). Ainsi, l'espace urbain devient « accessible aux personnages étrangers, à condition que ces derniers acceptent de s'exprimer dans la langue locale » (*ibid.*). *l'ange*, par contre, propose un village Osborne où le français s'affirme dans la « mer à boire de la langue anglaise » (p. 22). Il est vrai que notre protagoniste venu du Québec a quitté un milieu à majorité francophone pour se trouver dans une ville où le français est une langue minoritaire. Or, la présence durable de cette langue d'usage et d'enseignement dans plusieurs communautés manitobaines depuis l'époque des premiers Canadiens français dans l'ouest du Canada est bien connue. La vitalité du français manitobain se manifeste par sa spécificité ainsi que par sa variabilité du fait des pressions causées par l'omniprésence de l'anglais, voire certaines

tentatives officielles de minimiser l'importance du français dans la province³.

Si bon nombre des personnages sont aux prises avec des difficultés de compréhension, c'est surtout en rapport avec leur maîtrise variable du français ou de l'anglais. Lorsque le poète interagit avec ses amis anglophones, il cherche ses mots, ayant recours aux paraphrases qu'emploient les apprenants⁴, et le narrateur commente l'anglais du personnage à qui il s'identifie :

«you're a...», commençai-je, mais je ne trouvais pas le mot, «Syd»,
lançai-je à mon copain, «i'm looking for a word dat means someone
who doesn't bélive in ouate you tell dèm»,

«skeptic», répondit-il sans hésitation,

je pouvais toujours compter sur lui pour me dépanner dans sa langue
(p. 94)⁵.

Ce passage illustre l'esprit de coopération qui fait fonctionner la communauté bilingue dont le poète fait partie. De plus, le *je* «double» partagé entre le protagoniste et le narrateur rend explicite, dans les dialogues autant que dans la narration, les difficultés de l'apprentissage d'une deuxième langue. Cette mise en relief souligne la sensibilité nécessaire à la compréhension mutuelle sans laquelle un milieu où se côtoient les deux langues officielles du Canada demeure divisé.

3. LE FOYER DEVENU COMMUNAUTÉ ET L'INTÉGRATION DANS LE MILIEU D'ADOPTION

Les paroles du protagoniste sont orthographiées d'une manière qui suggère un accent francophone : «kill yourself for a gueurl», dis-je, «i don't t'ink so, sti, me, it's dat andjeul i have to see again, here's

3. Pour un résumé du statut officiel variable du français entre 1656 et 2002 sur le territoire qui est devenu le Manitoba, voir Liliane Rodriguez (2006 : 9-66). Pour une introduction comparative des français manitobains, voir Anne-Sophie Marchand (2004).

4. Pour une explication très utile de ce phénomène, quoique les apprenants en question soient des anglophones qui étudient le français, voir Milićević et Hamel (2007).

5. Nous reproduisons fidèlement la typographie présentée dans le roman qui reflète la fluidité du mouvement du protagoniste entre les deux langues. En d'autres mots, l'emploi d'italiques suggérerait l'insertion de citations «externes» dans une langue «étrangère», ce qui nous semble contraire à l'attitude envers l'anglais qui sous-tend le texte.

ênodeur goddess for you, man, Lalonde said she's not îzi to get, botte i'm gonna get her, or i'll have to consideur killing myself as well, sti» (p. 77). De plus, certains dialogues comparent explicitement la prononciation du poète à celle de ses amis anglophones. Ainsi, lors d'une sortie avec Syd et l'ange, le narrateur-protagoniste remarque : « toué deux ensembles [*sic*], Syd et moi, on lâcha lui un "what?", moi un "ouate?" » (p. 98). Nous avons remarqué que le *je* de la première personne désigne à la fois le personnage principal et le narrateur. Que les particularités de la situation linguistique de cette entité double soient commentées dans la narration et mises en scène dans les discours directs semble suggérer une conscience particulièrement aiguë qu'aurait le narrateur-poète de sa propre intégration linguistique dans son milieu d'adoption.

Dans les nombreuses conversations en anglais, le *je* qui désigne le protagoniste devient *i*, ce qui renforce la multiplicité identitaire d'un personnage qui vit sa langue en milieu minoritaire sans, semble-t-il, regretter l'impossibilité de la parler partout. Que la plupart de ses interactions aient lieu en anglais ne se manifeste pas comme une perte. Il emploie la langue de l'ange adoré pour lui offrir les flatteries puérides de l'amour fou avec le même aplomb qui caractérise ses discussions politiques et philosophiques en français avec Lalonde. Il n'est pas amoureux de celle-ci, ce qui rend possibles leurs interactions tranquillement rationnelles. Le poète qui poursuit l'ange comme si le rejet était inconcevable ne perd aucune occasion de s'épanouir. Si son anglais lacunaire ne l'empêche pas de se faire comprendre, nous verrons plus loin que le poète se trouve également dans le rôle de celui qui facilite l'emploi de sa langue chez les anglophones. Bien que le travail du poète nécessite des périodes de solitude, son ouverture d'esprit et sa grégarité rendent possibles les rencontres fréquentes qui caractérisent la vie d'un citoyen cosmopolite se trouvant au carrefour des langues et des cultures. Même les descriptions de l'intérieur de l'appartement rendent « public » un espace normalement privé et domestique en interpellant le lecteur directement, comme s'il s'agissait d'une visite guidée : « si je vous avais laissés entrer dans ma cuisine, vous auriez vu qu'elle était étroite et longue et vous auriez vu ossi, en commençant par la gauche, dans le coin, ma poubelle ronde en fer-blanc rose » (p. 12). Le caractère pluriel du groupe auquel le narrateur s'adresse

renforce l'esprit communautaire qui anime les activités du poète. De cette manière, le français qui domine dans ce décor dépasse explicitement l'univers intime, voire fermé, d'un foyer francophone entouré de voisins anglophones pour s'affirmer dans une sorte de communauté linguistique. Si la vie du chômeur qui nous intéresse est précaire, elle est dotée d'une richesse attribuable à un « nuage d'optimisme invétéré » (p. 185). Le monde dans lequel le poète circule semble effectivement incarner la possibilité de la coexistence saine et dynamique des deux langues.

Il faut dire que le protagoniste s'attache avec insistance à son quartier, à son appartement et à son mobilier pourtant modestes. La prépondérance d'adjectifs possessifs dans les descriptions minutieuses d'un logement ordinaire suggère un investissement considérable dans des possessions souvent trouvées, volées ou recyclées. Le poète fait des efforts considérables pour décorer son appartement, et il attire explicitement l'attention du lecteur au fait pourtant attendu que les tableaux sont des reproductions, avec la fierté de qui aurait peut-être pu posséder des chefs-d'œuvre originaux (p. 11-19). Nous avons effectivement affaire à un bohémien curieusement bien ancré dans un monde qu'il façonne avec soin pour mieux profiter des plaisirs qui déterminent le cours de sa vie, qu'il s'agisse de ses partenaires sexuelles appréciées en tant qu'individus, ou bien de la musique non moins variée qui sort d'un système de son monumental. De plus, les envies momentanées, mais récurrentes, de produits entraînant des dépendances tels que la marijuana, le tabac, l'alcool et même le café constituent un refrain qui met en relief, de façon de plus en plus tangible, les passe-temps charnels et culturels des personnages. Or, si la séance de photographie vers la fin du récit est bien arrosée, elle n'en est pas moins réussie, et l'on se réfère même aux détails pratiques et minutieux d'un travail bien fait : « Lalonde prit le temps dans le coin cuisine de vérifier et de sauvegarder ses rouleaux de film » (p. 133). Quoique les personnages se livrent aux plaisirs de la boisson et de la marijuana, leurs créations ne sont pas axées sur les effets psychotropes des produits consommés. On ne s'attarde notamment pas sur les sensations entraînées par ces substances omniprésentes, mais périphériques au développement de l'intrigue. Il s'agit plutôt du caractère partagé de l'hédonisme des personnages, de la cigarette passée à la ronde à la tasse offerte à toute

heure du jour ou de la nuit. Nous verrons que l'enracinement du poète dans ses routines et dans son quartier est toutefois caractérisé par une flexibilité et une adaptabilité rappelant celles qui font survivre le français au Manitoba.

4. L'ART ET LA LANGUE EN MARGE DE L'APPROBATION INSTITUTIONNELLE

La volonté qu'a le poète de parler sa langue s'étend à sa conversation patiente avec ses amis. Quand le protagoniste achète de la marijuana chez Ivy, celle-ci lui parle en français, tout en commettant des fautes classiques d'apprenants anglophones. Le poète interrompt la transaction pour la corriger, ce qui met en relief la maîtrise variable du français dans le contexte minoritaire de Winnipeg, quoique son apprentissage fasse l'objet d'importantes initiatives. Par exemple, Liliane Rodriguez souligne l'essor du système de l'immersion au Manitoba depuis les années 1970. Elle constate qu'en plus de songer à la question pratique de l'accès aux emplois qui nécessitent une certaine maîtrise du français « beaucoup de jeunes considèrent maintenant le bilinguisme français-anglais comme faisant partie intégrante de leur identité canadienne, même quand ils ont une troisième langue ancestrale » (2006 : 64)⁶. Qu'Ivy interpelle spontanément le poète en français sans que cela soit nécessaire semble témoigner d'une telle identification. La correction d'une syntaxe très anglaise intervient notamment lorsque le protagoniste est sur le point de poser une question importante à Ivy :

« Ivy, tu crois en la synkronicité, han ? »

« je sure crois en la et tu sais ça »,

« on dit j'y crois et tu le sais », « je..., jì..., jî ? » je fis signe que oui, « jì sure crois et..., tu le sais, pourquoi tu demandes ? » (p. 35).

Cet interlude fait partie des démarches que fait le poète pour obtenir les services d'Ivy comme modèle pour son amie, la photographe Lalonde. En effet, ce récit aux expressions raccourcies se rallonge à

6. Pour une brève histoire des programmes scolaires en français dans la province et du rôle des apprenants dans l'essor de cette langue au Manitoba, voir Liliane Rodriguez (2006 : 61-66).

un moment clé de son intrigue. Cela nous permet de nous concentrer sur l'importance des actes communicatifs eux-mêmes, et la qualité collaborative et progressive de l'apprentissage des nouveaux locuteurs qui contribuent eux aussi à l'essor du français.

Bien qu'Ivy «baragouine» (p. 32) la langue de son ami francophone, elle affirme la vitalité du français autrement qu'en participant à des leçons de grammaire improvisées. L'assurance qui caractérise son usage d'une langue qu'elle est loin de maîtriser est reflétée dans celle qu'elle démontre comme modèle séductrice malgré son succès professionnel modeste. Aussitôt qu'elle se retrouve seule avec le poète au début du récit, elle entame volontairement la conversation en français. L'emploi d'une langue qu'elle apprend et qui est stimulante souligne son élan créatif qui surgit lorsque le poète suggère qu'elle se fasse photographe nue. Cet enthousiasme est mêlé à sa réaction au désir sexuel que son corps suscite chez le protagoniste. Le corps et la sexualité sont effectivement au premier plan dans l'existence des personnages à la recherche du plaisir et libres des contraintes de la bienséance. Dans ce roman dit d'«érotofiction⁷», l'exhibition du corps est naturelle et le contact sexuel est salutaire. En outre, un lien entre la nudité et la création artistique, et plus précisément l'écriture, se manifeste dans les explications que donne Ivy pour justifier son assurance devant le poète : «c'est because t'es un writer», m'avait-elle expliqué, «t'es un artiste, tu peux prendre le, je suis à l'aise avec toi, je peux flasher mon corps à toi et tu iras pas crazy et jumper sur moi» (p. 34). Le français extrêmement anglicisé, mais bien-intentionné, d'Ivy et sa réception bienveillante de la part du protagoniste évoquent la communication incomplète, mais plus ou moins fonctionnelle, des apprenants dans les contextes où le français est une langue officielle, mais en situation minoritaire. Dans l'univers particulier créé dans cette œuvre, les tentatives des personnages d'employer la langue de leurs interlocuteurs ont pour effet de renforcer le soutien mutuel qui inspire cette communauté d'artistes se trouvant dans une position plutôt marginale. Qu'Ivy parle un français anglicisé sans hésiter reflète également la désinvolture avec laquelle elle se dénude devant son compagnon dans l'aventure artistique. Quant à

7. Voir la quatrième de couverture de l'édition citée dans la bibliographie.

l'ange, sa gêne est surtout une question de timidité et d'inexpérience. Pourtant, elle exprime sa curiosité plutôt que des jugements lors de la séance de photographie de nus suivie d'interactions sexuelles amicales (p. 119-144).

5. LE CORPS COMME LIEU DE DÉCOUVERTE

Dans ses interactions avec Lalonde, la photographe martiniquaise, le narrateur-poète insiste sur le partage de leurs français différents dans un contexte érotique. Or, il n'y a pas de suivi romantique entre ces amis. Le répertoire sexuel limité qu'ils se permettent est reflété dans les interruptions qui caractérisent leur repartie amicale. Leur jeu le jour du Canada consiste en un va-et-vient sur les droits des femmes durant lequel Lalonde expose une à une les parties de ses seins. La prononciation abrégée du poète intensifie l'effet de fragmentation : « la fam musulmane que l'hom a cachée derrière des rideaux, a'c la tite grille à place du visage, moé j'appelle ça la négation d'la fam, sti », dis-je, « mais avant d'continuer, là, flashe-moé donc tes totons une dizaine de secondes, j'aimerais ça, sti » (p. 25). Chez le protagoniste, l'appréciation du corps de Lalonde ne semble pas éclipser la conscience de la complexité de celle-ci en tant que sujet à part entière. Malgré cela, sans la description explicite de ses réactions intérieures, il n'est pas certain que Lalonde croie à la sincérité de l'intérêt que porte son compagnon aux droits des femmes comme sujet de conversation. Toutefois, il faut dire que c'est elle qui aborde la question, et elle poursuit son analyse avec détermination malgré les interruptions occasionnées par l'exhibition de son corps. Elle persiste sur un ton d'enseignant : « mais t'a pas répondu à ma question [...] tu comprends [...] je vais te dire [...] vois-tu » (p. 24-30). Tout cela suggère que, pour elle, son interlocuteur semble disposé à comprendre et à accepter ses arguments féministes. Par contre, lorsque le narrateur raconte la nuit passée avec l'ange, le rythme de la description du corps de celle-ci est généralement plus fluide, quoiqu'il énumère également les parties du corps de la femme adorée :

elle marmotta quelque chose dans son sommeil, puis se retourna complètement sur le côté gauche, glissa sa jambe droite sur la mienne, son ventre chaud contre moi, elle passa son bras droit sur ma poitrine

et enfouit son visage dans le creux de mon épaule, j'avais passé mon bras sous son cou et ma main touchait ses fesses (p. 173).

Il faut dire que cette comparaison et une autre qui suit examinent un discours direct d'un côté et une description de l'autre. Certaines conditions nous semblent néanmoins justifier notre démarche quelque peu inhabituelle. L'absence de descriptions du corps de Lalonde hors du contexte de ses discussions avec le poète est révélatrice. Elle suggère que, lorsque les amis ne se parlent pas, Lalonde n'occupe pas les pensées du protagoniste. De cette façon, leur relation se caractérise uniquement par des interactions épisodiques. En outre, Lalonde quitte Winnipeg une fois que les amoureux établissent leur couple ; son rôle dans la vie du poète n'est que temporaire, et c'est plutôt sa carrière qui détermine le trajet de sa vie. Certes, le contact sexuel entre le poète et l'ange s'évoque lui aussi à l'aide de formes langagières raccourcies (p. 174), mais ce n'est pas un élément central de leur relation. Le protagoniste admire l'ange patiemment de loin jusqu'à la fin, et la seule nuit qu'ils passent ensemble débouche sur des projets d'avenir. La description « lisse » est caractéristique du lien avec l'ange, comme le discours direct l'est de la relation avec Lalonde, donc nous nous permettons de les examiner ensemble. En outre, les descriptions ailleurs dans le texte, telles que celle de l'appartement (p. 11-19), contiennent des interjections conversationnelles qui interpellent le lecteur directement. Ainsi, le langage dans le passage qui décrit le corps de l'ange semble une stratégie délibérée, séparée de celui d'évoquer le corps de l'ange de manière descriptive et adaptée spécifiquement à la contemplation tranquille.

Les formes plus « lisses » que prend la description de l'ange font écho au désir du poète d'entamer une relation complète et durable. En effet, le lendemain le couple compare explicitement les débuts de son amour aux histoires idéalisées dans les films (p. 182). Contrairement aux discussions avec Lalonde, les débats avec l'ange ne sont pas des échanges entre deux personnes qui cherchent à tour de rôle à faire comprendre leurs arguments. Il s'agit plutôt des protestations soutenues d'un homme qui cherche à flatter une femme se montrant peu convaincue de sa propre beauté :

«ah, come on, guys», objecta l'ange, «Kate Bush is beautiful, i'm not»,

on se regarda un moment, Syd et moi, com si on n'en revenait pas de la mauvaise foi de l'ange,

«dat's it?» dis-je à ma belle, «dat's your ârguioumeunt? she's bioutifoul èn you're not?»

«yes, that's it», dit-elle, «besides, i don't even like Kate Bush» (p. 98).

La répétition des propos des amoureux est cyclique, ce qui suggère une relation continue. Nous verrons dans le paragraphe suivant que leur communication plus ponctuelle et utilitaire, celle qui vise simplement l'acquisition d'information pratique, est également propice à la formation d'un lien durable.

Chicoine aborde sur un ton exploratoire les enjeux entourant la mobilité de l'ange. Le poète commente sans gêne et avec bonté et humour la condition physique de la jeune femme : «ouate is it dat you got?» repris-je, «i know it's not moscoular dystrofy, Lalonde told me, botte i can't ruimèmer de name, èn more to de point», m'empressai-je d'ajouter, «you got a boyfriend?» (p. 47). La curiosité le motive, certes, mais elle n'éclipse pas son désir. Le poète a une volonté sincère, sans aucune trace de curiosité morbide, de comprendre les signes de la dystonie auxquels l'objet de son adoration fait face. Les descriptions des mouvements saccadés de sa tête, de son cou, de ses bras et de ses jambes témoignent de l'attention et de la sensibilité de l'amoureux, mais elles ne sont jamais plus importantes que les interactions du couple.

Pour sa part, l'ange trouve bizarre et drôle l'anglais du protagoniste, ce qui nécessite une explication des origines québécoises de celui-ci. Quant au poète, il peine à déchiffrer les propos saccadés de son interlocutrice en raison de la dystonie qui lui coupe la parole. Les interactions du couple exigent effectivement une patience et une franchise considérables dès le début (p. 44-49), ce qui évoque la compréhension mutuelle souvent difficile, mais possible, dans les milieux où la diversité est respectée. De plus, les amoureux risquent tous les deux de ne pas pouvoir se faire comprendre par la majorité, ce qui solidifie leur lien en même temps qu'il peut les isoler. Leur

situation est mise en relief par la facilité avec laquelle les autres personnages s'expriment. Même Lalonde, l'amie martiniquaise, s'exprime en anglais sans indicateurs orthographiques d'un accent francophone. Lorsqu'elle planifie une séance de photographie avec Syd, son anglais est courant, voire idiomatique : « and maybe later on, once i've got both parts done, we could work something out with the two of you together, no sex, mind you, well, maybe, i mean, no intercourse, but there could be touching, if you see what i mean » (p. 131). Ainsi, elle aurait un accès plus facile aux privilèges de ceux qui peuvent parler comme la plupart des Manitobains. En outre, bien que le protagoniste et Lalonde puissent partager non seulement une langue maternelle minoritaire, mais aussi des échanges intellectuels et sexuels satisfaisants, leur complicité est forcément différente de celle du couple obligé de lutter pour établir leur relation.

Nous avons vu que le quotidien ordinaire du narrateur-poète semble se construire de plusieurs mots provenant de la variété du québécois qui lui est familière. En revanche, les descriptions du corps de l'ange s'effectuent dans une langue plus près du français de référence. L'usage subit d'un français moins naturel est reflété dans les multiples précautions auxquelles le protagoniste a recours pour éviter d'effaroucher l'ange qui demeure réservée jusqu'à la fin du récit. Avant de rencontrer cette beauté éthérée, cette « fée couleur gypsy » (p. 45), il obtient la satisfaction sexuelle facilement, mais il cherche encore l'amour. Cette quête oriente effectivement le développement du premier tome de la trilogie. Que l'émotion que suscite l'ange lui soit nouvelle, étrangère⁸, semble effectivement s'exprimer à travers un français moins marqué par la spécificité de la langue parlée au Québec où il a grandi, moins attaché à une région géographique particulière. Ce français moins « situé » est reflété dans l'attrait mystérieux, voire céleste, de l'ange au « petit visage légèrement triangulaire auréolé d'une chevelure abondante » (p. 97).

8. Notons que lors de la séance de photographie, peu avant son premier contact sexuel avec le corps de l'ange, le poète observe que, « tout d'un coup, ça me dérangeait, non pas de me retrouver flambant nu et de me travailler le totem, mais de le faire devant l'ange, je ne peux expliquer mon changement subit et imprévu que com un accès de pudeur romantique » (p. 136).

Quoique la description de l'anatomie de l'ange insiste sur les secousses et les interruptions qui caractérisent la réalité physique qu'elle vit, le français de référence sans indicateurs graphiques d'une prononciation raccourcie crée un effet curieusement « lisse », comme s'il s'agissait d'une sorte de rêve que ferait le poète fasciné :

je contemplai l'ange, je remarquai la gêne généralisée dans ses gestes, les soubresauts et les tremblements dans les muscles de ses bras et de ses jambes, les secousses et les torsions dans ses mains et dans ses pieds, le haut de son corps paraissait légèrement déplacé vers la gauche com si on l'avait sectionnée en deux et qu'on l'avait recollée de travers sur l'axe de sa taille de guêpe, pour compenser elle gardait la tête un peu tournée vers la droite, elle avait les muscles du cou plus développés que la normale, elle avait relevé le bras gauche pour retenir de sa main sa tête indocile ce qui lui creusait le bas du dos et accentuait la plénitude de sa poitrine (p. 46).

Or, les propos que le poète adresse à Lalonde, avec qui il a une relation sexuelle et intellectuelle, mais pas amoureuse, marquent son retour sur terre. Notons la prépondérance d'expressions québécoises populaires et de paroles raccourcies lorsqu'il parle à Lalonde, non seulement durant leurs (d)ébats, mais aussi pour la communication pratique⁹ ainsi que pour lui confier son angoisse d'amoureux¹⁰.

6. CONCLUSION

Tous les personnages se connaissent vers la fin du récit, et leurs paroles finissent par tisser une sorte de toile d'interactions dont certains fils sont plus solides que d'autres. Or, leur conscience du caractère partiel de leur communication a justement l'effet de les unir tout en soulignant leurs différences. Cela n'empêche pas que les amis du poète semblent par instants orientés entièrement vers la satisfaction de leurs besoins et de leurs pulsions individuels. L'univers littéraire du texte se construit uniquement selon la perspective du poète-narrateur, ce qui évoque un monde harmonieux quelque peu idéalisé. Or, l'exploration

9. « m'ouins, énéoué, sti », maugréai-je, « j'ai soif, tu veux une bière? c'est moé qui paye, sti » (p. 53) « j'vas rester encore un boutt » (p. 56).

10. « m'ouins », fis-je, mais dis-moé donc, toé, a l'sait-tu, elle, qu' j'ai une foto d'son cervo? » (p. 49).

du potentiel expressif de l'interaction de l'anglais et du français soutient l'enrichissement de la vie de tous les personnages. Cette vision suggère, dans les milieux où se côtoient les deux langues officielles du Canada, une approche ouverte qui serait axée non pas sur la concurrence et la crainte de perdre ses acquis langagiers, mais sur ce qu'il y aurait à gagner à travers l'échange. Concernant l'intégration de l'anglais dans les récits contemporains de l'Ouest canadien, Estelle Dansereau s'exprimait ainsi il y a plus d'une quinzaine d'années : « La langue anglaise actualisée dans le texte français se libère de ses attaches idéologiques traditionnelles pour participer à un dialogue qui entre dans une esthétique individuelle » (2000 : 9). Cette observation est prophétique, puisqu'elle semble décrire le texte qui nous intéresse avant la lettre. La vie matérielle plutôt précaire des amis anglophones et francophones qui vivent en marge de la réussite traditionnelle s'enrichit lorsqu'ils font l'effort de se comprendre. *l'ange* de Jean Chicoine est un éloge de la liberté de vivre l'art sans compromis, d'explorer la sexualité selon le désir et peut-être surtout de développer un langage flexible qui reflète le partage linguistique et culturel que nécessite la diversité authentique.

RÉFÉRENCES

- Chicoine, Jean (2014), *l'ange*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- Chicoine, Jean (2010), *la forêt du langage*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- Chicoine, Jean (2007), *les galaxies, nos voisines*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- Dansereau, Estelle (2000), « “Contamination” linguistique et textuelle : rencontre de l'autre et renouvellement du créateur », *Francophonies d'Amérique*, n° 10, p. 149-158.
- Dupré, Jean-Baptiste (2007), « Francophonies minoritaires et disponibilité lexicale : le cas de jeunes locuteurs de Saint-Lazare (Manitoba) et d'Ottawa (Ontario) », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, n° 2, vol. 19, p. 159-176.
- El Nossery, Névine (2007), « L'étrangeté rassurante de la “bi-langue” chez Abdelkébir Khatibi et Nancy Huston », *Contemporary French and Francophone Studies*, n° 11, vol. 3, p. 398-397.

- Gauvin, Lise (2008), «Écrire en français en Amérique : de quelques enjeux», *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 121-134.
- Lejeune, Philippe (1975), *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Marchand, Anne-Sophie (2004), «La francophonie plurielle au Manitoba», *Francophonies d'Amérique*, n° 17, p. 147-159.
- Milićević, Jasmina, et Marie-Josée Hamel (2007), «Un dictionnaire de reformulation pour les apprenants du français langue seconde», *Revue de l'Université de Moncton*, p. 145-167.
- Rheault, Sylvain (2006), «L'espace urbain francophone littéraire : un lieu de combat et de rencontre», *Francophonies d'Amérique*, n° 21, p. 31-42.
- Riffard, Claire (2007), «Écrire en deux langues : l'expérience de Jean-Joseph Rabearivelo et d'Esther Nirina», *Études littéraires africaines*, n° 23, p. 35-43.
- Rodriguez, Liliane (2006), *La langue française au Manitoba (Canada). Histoire et évolution lexicométrique*, Tübingen, Niemeyer.

LES FRANÇAIS D'ICI

DES DISCOURS ET DES USAGES

Réprésentations des communautés francophones minoritaires dans le discours médiatique, conception de la norme chez les réviseurs de la presse écrite québécoise, variations morphosyntaxiques, lexicales ou phonétiques en français canadien et acadien, stratégies et effets de la mise à l'écrit des variétés de français dans la littérature, voilà les principaux thèmes explorés dans les neuf contributions rassemblées dans ce volume. De Terre-Neuve à l'Alberta, du Québec à la Louisiane, elles couvrent une bonne partie de l'espace franco-américain et attestent de la dynamique de la recherche sur la diversité de la langue française et des situations francophones d'Amérique du Nord. On découvre dans ce volume une langue française aux multiples accents, une langue mouvante, vivante, modelée par son environnement.

Sandrine Hallion est professeure agrégée et enseigne la linguistique française au Département d'études françaises, de langues et de littératures de l'Université de Saint-Boniface. Ses travaux, qui s'appuient sur l'analyse de corpus oraux, portent en particulier sur la description et la comparaison des variétés du français parlé au Canada, surtout dans l'Ouest.

Nicole Rosen est professeure agrégée au Département de Linguistique de l'Université du Manitoba et titulaire de la Chaire de recherche du Canada (Niveau 2) sur les interactions entre les langues. Spécialiste en sociolinguistique, elle poursuit des études sur les interactions linguistiques dans l'ouest canadien entre les langues officielles, les langues autochtones, et les langues immigrantes, surtout sur le plan sociophonétique.

Liste des contributeurs

Laurence Arrighi

Geneviève Bernard Barbeau

Wladyslaw Cichocki

Samantha Cook

Pierre-Don Giancarli

Carmen LeBlanc

Franz Meier

Julia Mitko

Ingrid Neumann-Holzschuh

Yves Perreault

Liliane Rodriguez

Nicole Rosen

Émilie Urbain

COLLECTION *Les Voies du français*

DIRIGÉE PAR FRANCE MARTINEAU ET WIM REMYSEN

Illustration de couverture :

Bibiana Vidal Curell : *Au bord des eaux bleues*,

91 X 76 cm, huile sur toile

www.bibianavidalcurell.com

Disponible en version numérique

